



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des ressources humaines
du ministère de la Défense



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



Préface



Je suis heureux et fier de vous présenter l'édition 2023 du Rapport social unique du ministère des Armées. L'année 2023 aura marqué l'impulsion d'une dynamique nouvelle pour la politique des ressources humaines du Ministère.

La loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, promulguée le 1^{er} août 2023, représente un effort budgétaire inédit de 413,3 milliards d'euros pour « transformer » les armées dans un environnement stratégique menaçant. La LPM a fixé les ambitions en matière d'effectifs : 275 000 à l'horizon 2030, dont 210 000 militaires et 65 000 civils. Cet

objectif implique le recrutement de 30 000 personnes par an, dont 25 000 militaires et 5 000 civils. De même, la LPM prévoit la montée en puissance significative de la réserve opérationnelle, afin de disposer d'un vivier de forces et de renforcer le lien armée-Nation. L'objectif est d'atteindre 80 000 réservistes en 2030 et 105 000 au plus tard en 2035, soit, à terme, un militaire de réserve pour deux militaires d'active.

Le ministère des Armées confirme sa position de premier recruteur de l'État, caractérisé par des flux annuels importants pour répondre à l'impératif de jeunesse. Or, il est confronté à un marché de l'emploi dynamique et concurrentiel.

Dans ce contexte, des avancées significatives ont été réalisées en 2023 pour renforcer l'attractivité et la fidélisation du personnel militaire et civil du Ministère.

Ainsi, le déploiement de la dernière phase de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) au 1^{er} octobre 2023 a conclu trois années de réforme des indemnités des militaires, pour rendre la solde plus simple et plus équitable et mieux prendre en compte les sujétions, l'évolution du marché du travail et l'acquisition de nouvelles compétences.

Parallèlement, les travaux de la LPM ont été l'occasion d'introduire un projet de mise en cohérence de l'ensemble des grilles indiciaires du personnel militaire dès 2023 : progressivité de la grille indiciaire des militaires du rang et des grilles indiciaires des sous-officiers subalternes. Le Ministère a également mis en œuvre des revalorisations de la rémunération des personnels civils et militaires dans le cadre des mesures interministérielles visant à garantir et renforcer le pouvoir d'achat des agents bénéficiant de basses ou moyennes rémunérations : hausse de la valeur du point d'indice et ajout de points d'indice majoré, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, garantie individuelle de pouvoir d'achat, revalorisation des frais de mission, prise en charge à 75 % des abonnements de transports collectifs.

En matière d'accompagnement, le plan Famille 2, doté de 750 millions d'euros pour la période 2024-2030, a été officialisé par le ministre en février 2023. Aboutissement d'une réflexion collective menée avec le Conseil supérieur de la fonction militaire, les parlementaires, les élus et les associations, il s'attache à simplifier et renforcer l'accompagnement des mobilités des militaires, mieux prendre en compte les contraintes opérationnelles et les absences au travers de l'action sociale et améliorer la vie quotidienne des familles dans les territoires, en lien avec les collectivités. Il cible également le personnel civil, concerné par deux tiers des mesures.

L'accompagnement dû aux militaires blessés et à leurs familles a également été renforcé avec le plan Blessés 2023-2027, qui comprend 12 mesures phares visant à simplifier les démarches administratives pour un meilleur accès aux droits et à renforcer l'accompagnement dans la durée.

Concernant le personnel civil, l'agenda social 2023-2024, défini par les services de la DRH-MD, les armées, directions et services du Ministère et les organisations syndicales à la suite des élections professionnelles de décembre 2022, a fixé le cadre, le cadencement, la méthode et les thèmes du dialogue social ministériel :

- stratégie et fonction RH (lignes directrices de gestion, politique de rémunération, égalité professionnelle et modernisation de la fonction RH) ;
- carrières et parcours professionnels (rénovation statutaire de la filière technique, conditions de travail de la filière sociale, cadre réglementaire des ouvriers de l'État, formation, revue des postes et des cadres, etc.) ;
- conditions de travail (bilan de l'accord-cadre sur le temps de travail, amélioration de la qualité de vie au travail, accord ministériel sur la protection sociale complémentaire en santé) ;
- fonctionnement des instances dialogue social.

Les compétences du personnel civil sont essentielles au ministère des Armées. Les recrutements de contractuels civils progressent significativement en 2023 (+37 %), particulièrement dans les métiers en tension. Dans le cadre de la politique de la jeunesse du Ministère, l'apprentissage poursuit son développement en 2023 avec près de 2 500 alternants. Dans ce contexte, l'action des nouveaux ambassadeurs civils de la Défense s'est amplifiée en 2023 avec une présence sur les salons et les sites de recrutement, avec notamment plus de 800 rendez-vous pris et 20 000 vues sur la plateforme de recrutement *My Job Glasses*.

Enfin, le Ministère poursuit ses efforts pour faire progresser la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les femmes représentent 17 % des effectifs militaires, ce qui positionne la France au quatrième rang des armées les plus féminisées au monde. La mobilisation du ministère des Armées en faveur d'une mixité renouvelée, garante de la performance opérationnelle des armées, se poursuit avec le lancement des travaux du nouveau plan Mixité 2024. Pour le personnel civil (39 % de femmes), le calcul de l'index égalité professionnelle instauré en 2023 fait état d'un score de 94/100 et encourage la poursuite d'actions afin de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Les impératifs d'attractivité et de fidélisation du personnel militaire et civil sont au cœur de l'ensemble des actions menées par la DRH-MD et l'ensemble de la communauté RH du ministère des Armées. C'est cette démarche qui a été réaffirmée et renforcée par le ministre lors du séminaire « Fidélisation 360° » du 18 mars 2024.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport social unique, fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des armées, directions et services. Ce document présente, à l'échelle du Ministère, un panorama complet de la politique des ressources humaines et de ses enjeux et constitue un outil essentiel à la concertation et au dialogue social.

Thibaut de VANSAY
*Directeur des ressources humaines
du ministère des Armées*

LES EFFECTIFS MINISTÉRIELS..... 9

1.1 — LES EFFECTIFS MILITAIRES ET CIVILS SOUS PLAFOND MINISTÉRIEL DES EMPLOIS AUTORISÉS.....	10
1.2 — LA FÉMINISATION DU PERSONNEL.....	19
1.3 — LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE PREMIER NIVEAU.....	21
1.4 — LE RECOURS À L'INTÉRIM AU MINISTÈRE DES ARMÉES	22
1.5 — LE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DU MINISTÈRE DES ARMÉES	23
1.6 — LES PENSIONS	27

LES FLUX DE PERSONNEL..... 31

2.1 — LES ENTRÉES DANS LE PLAFOND MINISTÉRIEL DES EMPLOIS AUTORISÉS	32
2.2 — LES DÉPARTS DU PLAFOND MINISTÉRIEL DES EMPLOIS AUTORISÉS	47
2.3 — LES MOUVEMENTS DANS LE SYSTÈME DE PENSION	65

LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL..... 71

3.1 — LE PERSONNEL SELON LE STATUT, LA CATÉGORIE ET LE GRADE	72
3.2 — L'ÂGE DU PERSONNEL	83
3.3 — L'ANCIENNETÉ DE SERVICE	86
3.4 — LES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)	90

LES PARCOURS PROFESSIONNELS 93

4.1 — LES PROMOTIONS ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE.....	94
4.2 — LES CONCOURS, EXAMENS ET SÉLECTIONS PROFESSIONNELS.....	103
4.3 — LES EMPLOIS DE HAUT ENCADREMENT MILITAIRE ET D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR OU DIRIGEANT	111
4.4 — LA MOBILITÉ	114
4.5 — LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES MINISTÉRIELLE	122

LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL 125

5.1 — LES DÉPENSES DE PERSONNEL.....	127
5.2 — LES DÉPENSES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	132
5.3 — LES RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES TOTALES	133
5.4 — LES RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES VERSÉES	138
5.5 — LA GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT	154

LA FORMATION 157

6.1 — UNE POLITIQUE DE FORMATION COMMUNE.....	158
6.2 — LA FORMATION DU PERSONNEL MILITAIRE	158
6.3 — LA FORMATION DU PERSONNEL CIVIL	166
6.4 — L'APPRENTISSAGE	174
6.5 — LA FORMATION LIÉE AUX SITUATIONS DE HANDICAP	175
6.6 — LA FORMATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	178

LA RECONVERSION 181

7.1 — LA POLITIQUE DE RECONVERSION DU MINISTÈRE DES ARMÉES	182
7.2 — LES BÉNÉFICIAIRES	183
7.3 — LES PRESTATIONS.....	185
7.4 — L'ACCÈS À L'EMPLOI.....	193

LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	203
8.1 — LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	204
8.2 — LES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ.....	216
8.3 — LES ABSENCES POUR RAISON FAMILIALE.....	223
8.4 — L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CIVIL.....	230
8.5 — LES FAITS DE HARCÈLEMENT, VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES ET DISCRIMINATIONS.....	239
 LA CONCERTATION ET LE DIALOGUE SOCIAL.....	 243
9.1 — LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION GÉNÉRALISTES	244
9.2 — LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION SPÉCIALISÉES DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	254
9.3 — LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION SPÉCIALISÉES DANS L'ACTION SOCIALE	260
9.4 — LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES SUR LES MESURES INDIVIDUELLES DU PERSONNEL CIVIL	262
9.5 — LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES	265
 LA POLITIQUE SOCIALE.....	 269
10.1 — L'ACTION SOCIALE DES ARMÉES.....	271
10.2 — L'AIDE AU LOGEMENT.....	288
 LES RÉSERVES.....	 295
11.1 — LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE	296
11.2 — LA RÉSERVE CITOYENNE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ.....	303
11.3 — DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES RÉSERVES.....	305
 GLOSSAIRE	 309



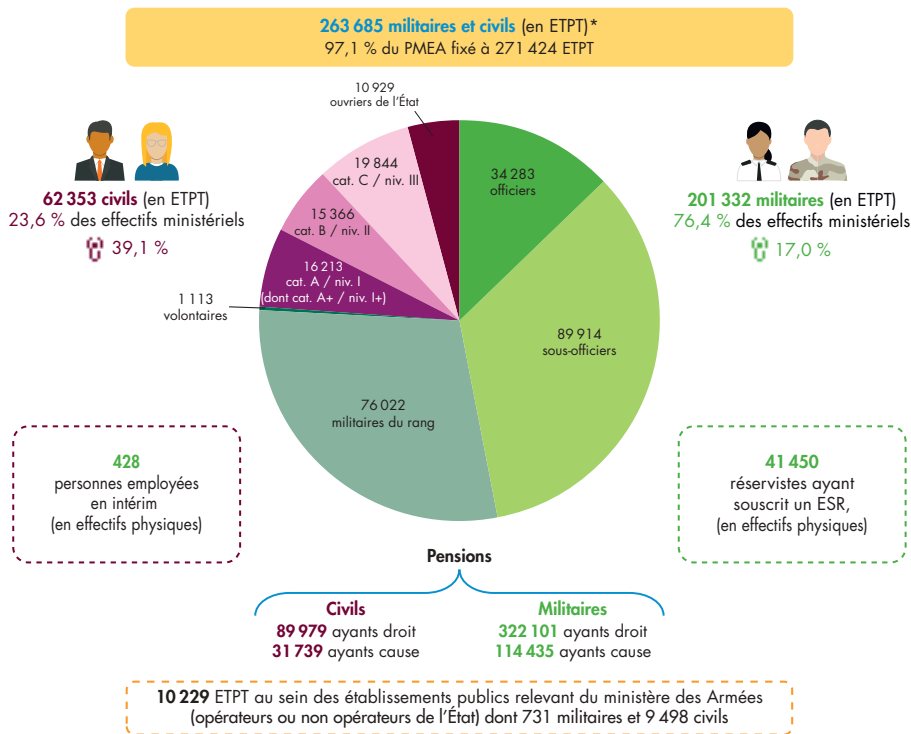
© Cédric Bordères / Armée de Terre / Défense

Chapitre 1

LES EFFECTIFS MINISTÉRIELS

- Les effectifs militaires et civils sous plafond ministériel des emplois autorisés
- La féminisation du personnel
- La réserve opérationnelle de premier niveau
- Le recours à l'intérim au ministère des Armées
- Le personnel des établissements publics relevant du ministère des Armées
- Les pensions

L'essentiel



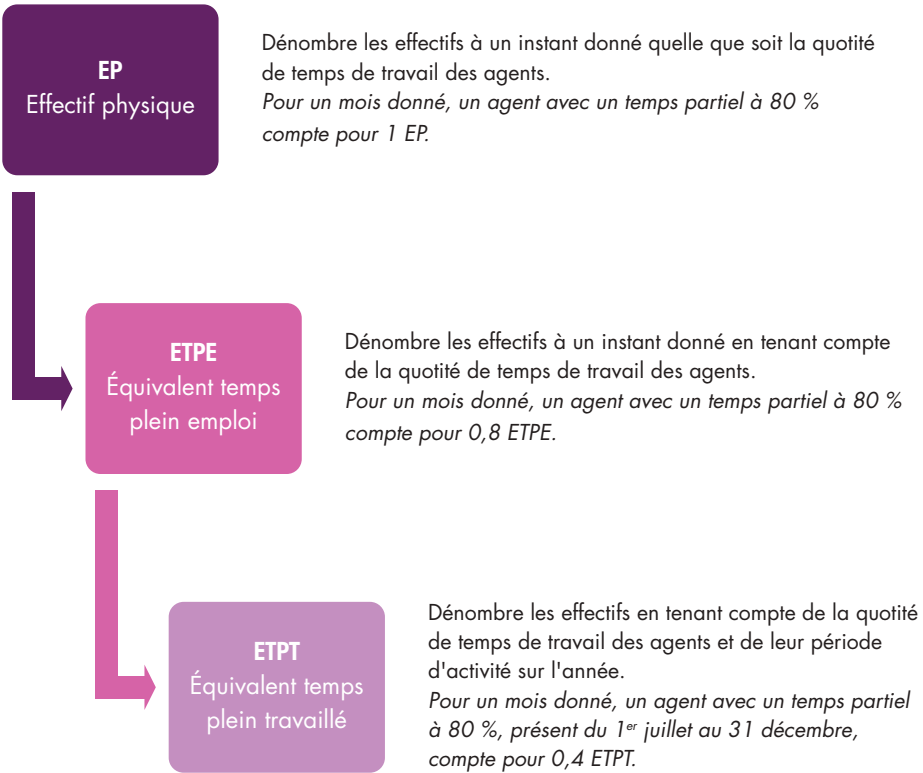
* Les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETP sous forme d'arrondis.

1.1 — LES EFFECTIFS MILITAIRES ET CIVILS SOUS PLAFOND MINISTÉRIEL DES EMPLOIS AUTORISÉS

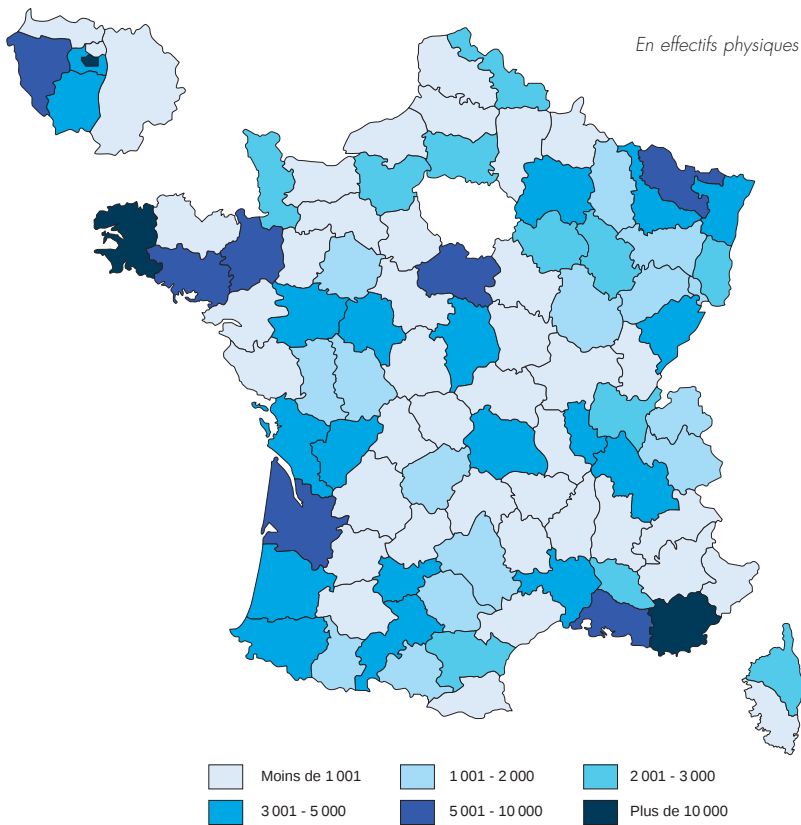
Le plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA)

Le PMEA du ministère des Armées constitue l'autorisation d'emplois votée par le Parlement à l'issue des travaux budgétaires annuels, en lien avec la loi de programmation militaire (LPM). Il est inscrit dans la loi de finances initiale (LFI) et est exprimé en équivalent temps plein travaillé (ETPT).

Les unités de décompte des effectifs utilisées dans le Rapport social unique (RSU)



Effectifs du ministère des Armées en métropole, par département d'affectation



Source : DRHMD/SPRH.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PME du ministère des Armées affecté en France métropolitaine en décembre 2023, hors DGSE.

1.1.1 — Les effectifs ministériels par BOP

Au sein du programme 212 « Soutien de la politique de défense », placé sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration, les crédits de personnel sont répartis en 13 budgets opérationnels de programme (BOP). Les responsables de BOP pilotent les crédits dédiés à la rémunération de leur personnel et aux dépenses afférentes.

L'approche budgétaire, par BOP, répartit les effectifs selon l'organisme responsable des crédits de personnel. Les BOP APRH et OPEX-MISSINT ne gèrent pas d'effectif.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel militaire et civil, par statut, par catégorie et par BOP en ETPT

En ETPT

MISSION DÉFENSE — PROGRAMME 212											
	MILITAIRES					CIVILS					TOTAL
	OFF	S/OFF	MdR	Vol*	TOTAL MILITAIRES	CAT. A / NIV. I**	CAT. B / NIV. II	CAT. C / NIV. III	OE	TOTAL CIVILS	
BOP TERRE	14 152	37 855	58 587	379	110 972	0	0	0	0	0	110 972
BOP MARINE	4 965	23 209	7 152	369	35 695	0	0	0	0	0	35 695
BOP AIR ET ESPACE	6 610	23 256	9 402	228	39 496	0	0	0	0	0	39 496
BOP SRHC	0	0	0	0	0	8 956	12 272	18 285	10 813	50 325	50 325
BOP SSA	3 182	4 176	0	42	7 400	851	831	545	116	2 342	9 742
BOP BCAC-AG	593	577	53	0	1 223	2 453	1 322	1 015	0	4 790	6 013
BOP DGA	1 724	222	0	56	2 002	3 943	942	0	0	4 885	6 887
BOP SEO	216	324	828	0	1 368	0	0	0	0	0	1 368
BOP SCA	2 005	1	0	32	2 037	7	0	0	0	7	2 045
BOP IMI	652	0	0	0	652	3	0	0	0	3	655
BOP AUTRES PM***	184	294	0	8	486	0	0	0	0	0	486
TOTAL	34 283	89 914	76 022	1 113	201 332	16 213	15 366	19 844	10 929	62 353	263 685

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 14 152 officiers ont relevé du BOP TERRE, en ETPT.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.

** Dont cat. A+ et niv. I+.

*** Unité opérationnelle⁽¹⁾ (UO) SJM, UO CGA, UO GIE.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

(1) L'UO constitue une déclinaison du BOP. Elle est le niveau de mise en œuvre du BOP.

Personnel militaire et civil, par statut, par catégorie et par BOP en ETPE

En ETPE

MISSION DÉFENSE — PROGRAMME 212											
	MILITAIRES					CIVILS					TOTAL
	OFF	S/OFF	MdR	VOL*	TOTAL MILITAIRES	CAT. A / NIV. I**	CAT. B / NIV. II	CAT. C / NIV. III	OE	TOTAL CIVILS	
BOP TERRE	14 337	37 902	58 560	390	111 189	0	0	0	0	0	111 189
BOP MARINE	5 029	23 035	7 186	423	35 673	0	0	0	0	0	35 673
BOP AIR ET ESPACE	6 676	23 383	9 238	201	39 498	0	0	0	0	0	39 498
BOP SRHC	0	0	0	0	0	9 263	12 688	18 503	10 564	51 018	51 018
BOP SSA	3 209	4 195	0	43	7 447	904	823	564	104	2 395	9 842
BOP BCAC-AG	639	583	53	0	1 275	2 652	1 353	998	0	5 003	6 278
BOP DGA	1 733	222	0	48	2 003	4 310	1 013	0	0	5 323	7 326
BOP SEO	218	330	811	0	1 359	0	0	0	0	0	1 359
BOP SCA	2 024	1	0	40	2 065	6	0	0	0	6	2 071
BOP IMI	656	0	0	0	656	3	0	0	0	3	659
BOP AUTRES PM***	184	290	0	7	481	0	0	0	0	0	481
TOTAL	34 705	89 941	75 848	1 152	201 646	17 138	15 877	20 065	10 668	63 748	265 394

Source: DRH-MD/SPRH.

Champ: ensemble du personnel militaire et civil sous PMEA du ministère des Armées en décembre 2023.

Lecture: en décembre 2023, 14 337 officiers ont relevé du BOP TERRE, en ETPE.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 747 ETPE.

** Dont cat. A+ et niv. I+.

*** Unité opérationnelle⁽²⁾ (UO) SJM, UO CGA, UO GIE.

NB: les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

1.1.2 — Les effectifs ministériels par gestionnaire

L'approche gestionnaire répartit les effectifs selon l'entité qui gère le personnel⁽³⁾. Les 13 gestionnaires du Ministère ont la charge du recrutement, de l'avancement, des mutations et des départs. Leur rôle consiste à mettre les ressources humaines à disposition des employeurs, au regard des besoins et dans le respect des contraintes budgétaires.

(2) L'UO constitue une déclinaison du BOP. Elle est le niveau de mise en œuvre du BOP.

(3) Elle est privilégiée pour le personnel militaire, dans la mesure où elle constitue un marqueur important de son identité à travers son armée, son corps et la cohérence de son parcours professionnel.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel militaire et civil, par statut, par catégorie et par gestionnaire en ETPT

En ETPT

	GESTIONNAIRES										
	MILITAIRES					CIVILS					TOTAL
	OFF	S/OFF	MdR	Vol*	TOTAL MILITAIRES	CAT. A / NIV. I**	CAT. B / NIV. II	CAT. C / NIV. III	OE	TOTAL CIVILS	
TERRE	14 566	38 270	58 637	379	111 851	0	0	0	0	0	111 851
MARINE	4 964	22 342	7 152	227	34 685	0	0	0	0	0	34 685
AIR ET ESPACE	6 654	22 730	9 406	92	38 882	0	0	0	0	0	38 882
GEND***	213	2 038	0	342	2 593	0	0	0	0	0	2 593
SSA	3 185	4 178	0	42	7 405	851	831	545	116	2 342	9 747
SEO	216	324	828	0	1 368	0	0	0	0	0	1 368
DGA	1 728	0	0	0	1 728	3 943	942	0	0	4 885	6 613
SCA	2 011	1	0	32	2 044	7	0	0	0	7	2 051
SID	654	0	0	0	654	3	0	0	0	3	657
SRHC	0	0	0	0	0	8 956	12 272	18 285	10 813	50 325	50 325
CGA	61	0	0	0	61	0	0	0	0	0	61
SJM	30	32	0	0	61	0	0	0	0	0	61
AUTRES	0	0	0	0	0	2 453	1 322	1 015	0	4 790	4 790
TOTAL	34 283	89 914	76 022	1 113	201 332	16 213	15 366	19 844	10 929	62 353	263 685

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, l'armée de Terre a géré 14 566 officiers, en ETPT.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.

** Dont cat. A+ et niv. I+.

*** Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Personnel militaire et civil, par statut, par catégorie et par gestionnaire en ETPE

En ETPE

GESTIONNAIRES											
	MILITAIRES					CIVILS					TOTAL
	OFF	S/OFF	MdR	VOL*	TOTAL MILITAIRES	CAT. A / NIV. I**	CAT. B / NIV. II	CAT. C / NIV. III	OE	TOTAL CIVILS	
TERRE	14792	38321	58610	390	112113	0	0	0	0	0	112113
MARINE	5031	22156	7186	290	34663	0	0	0	0	0	34663
AIR ET ESPACE	6722	22844	9241	79	38886	0	0	0	0	0	38886
GEND***	213	2059	0	310	2582	0	0	0	0	0	2582
SSA	3212	4198	0	43	7453	904	823	564	104	2395	9848
SEO	218	330	811	0	1359	0	0	0	0	0	1359
DGA	1737	0	0	0	1737	4310	1013	0	0	5323	7060
SCA	2031	1	0	40	2072	6	0	0	0	6	2078
SID	659	0	0	0	659	3	0	0	0	3	662
SRHC	0	0	0	0	0	9263	12688	18503	10564	51018	51018
CGA	60	0	0	0	60	0	0	0	0	0	60
SJM	30	32	0	0	62	0	0	0	0	0	62
AUTRES	0	0	0	0	0	2652	1353	998	0	5003	5003
TOTAL	34705	89941	75848	1152	201646	17138	15877	20065	10668	63748	265394

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PMEA du ministère des Armées en décembre 2023.

Lecture : en décembre 2023, l'armée de Terre a géré 14 792 officiers, en ETPE.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 747 ETPE.

** Dont cat. A+ et niv. I+.

*** Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concentration et dialogue social

Politique sociale

Réserves

1.1.3 — Les effectifs ministériels par employeur

Le Ministère compte trois grands employeurs – l’État-major des armées (EMA), la Direction générale de l’armement (DGA) et le Secrétariat général pour l’administration (SGA) – auxquels s’ajoutent des employeurs directement rattachés au ministre.

Les employeurs conduisent leurs missions grâce au personnel, militaire et civil, mis à leur disposition par les gestionnaires. Ils sont chargés de l’évaluation du personnel, d’une partie de sa formation et de la prévention de ses risques professionnels; ils sont garants de la qualité de ses conditions de travail.

L’approche employeur répartit les effectifs selon l’organisme qui emploie le personnel⁽⁴⁾.

Personnel militaire et civil, par statut, par catégorie et par employeur en ETPT

En ETPT

	EMPLOYEURS										
	MILITAIRES					CIVILS					TOTAL
	OFF	S/OFF	MdR	VOL*	TOTAL MILITAIRES	CAT. A / NIV. I**	CAT. B / NIV. II	CAT. C / NIV. III	OE	TOTAL CIVILS	
TERRE	11 354	31 115	53 208	376	96 053	897	1 339	2 917	2 762	7 915	103 968
MARINE	4 181	20 106	6 761	385	31 433	441	796	1 071	460	2 768	34 201
AIR ET ESPACE***	5 485	19 228	7 981	216	32 910	890	1 278	620	2 451	5 239	38 148
SSA	3 386	4 597	1 462	55	9 500	1 030	1 323	1 894	464	4 710	14 210
DIRISI	618	2 773	292	1	3 683	565	1 351	479	227	2 623	6 306
SEO	193	330	823	0	1 346	46	148	272	180	646	1 992
SCA	1 282	4 764	4 337	21	10 404	663	2 300	6 501	1 523	10 987	21 391
EMA AUTRES****	3 390	3 217	457	10	7 075	765	709	626	529	2 628	9 703
DGA	1 615	356	0	46	2 016	4 960	1 476	582	1 344	8 362	10 378
SGA	1 216	1 637	544	4	3 401	2 878	2 952	3 542	883	10 255	13 656
AUTRES*****	1 563	1 792	155	0	3 511	3 080	1 694	1 340	104	6 219	9 730
TOTAL	34 283	89 914	76 022	1 113	201 332	16 213	15 366	19 844	10 929	62 353	263 685

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PMEa du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, l’armée de Terre a employé 11 354 officiers, en ETPT.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.

** Dont cat. A+ et niv. I+.

*** Dont SIAé.

**** SIMu, DRM et organismes interarmées.

***** CBCM, CGA, DGRIS (dont IRSEM et RDD), DGSE, DGNUM, DiCoD, DRSD, PR, SDC, effectifs sortants (dont SGDSN), DPID, GSA.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s’expliquent par le choix d’afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d’arrondis.

(4) Pour le personnel civil, dont la gestion est principalement centralisée au Service des ressources humaines civiles (SRHC), l’approche employeur illustre la répartition des effectifs au sein des différents employeurs du Ministère et traduit la grande diversité des emplois.

Personnel militaire et civil, par statut, par catégorie et par employeur en ETPE

En ETPE

EMPLOYEURS											
	MILITAIRES					CIVILS					TOTAL
	OFF	S/OFF	MdR	VOL*	TOTAL MILITAIRES	CAT. A / NIV. I**	CAT. B / NIV. II	CAT. C / NIV. III	OE	TOTAL CIVILS	
TERRE	11 504	31 157	53 236	380	96 277	884	1 354	2 926	2 733	7 897	104 174
MARINE	4 236	20 046	6 812	440	31 534	462	823	1 071	450	2 806	34 340
AIR ET ESPACE***	5 556	19 450	7 886	192	33 084	946	1 345	648	2 442	5 381	38 465
SSA	3 413	4 619	1 470	54	9 556	1 093	1 337	1 972	436	4 837	14 393
DIRISI	613	2 672	285	1	3 571	592	1 409	462	215	2 678	6 249
SEO	192	333	806	0	1 331	50	161	268	176	654	1 985
SCA	1 293	4 712	4 245	25	10 275	670	2 396	6 694	1 446	11 206	21 481
EMA AUTRES****	3 442	3 214	438	16	7 110	822	733	652	523	2 730	9 840
DGA	1 622	355	0	39	2 016	5 336	1 543	582	1 320	8 781	10 797
SGA	1 224	1 598	517	4	3 343	2 969	3 031	3 483	835	10 318	13 661
AUTRES*****	1 610	1 785	153	1	3 549	3 315	1 744	1 307	93	6 459	10 008
TOTAL	34 705	89 941	75 848	1 152	201 646	17 138	15 877	20 065	10 668	63 748	265 394

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PMEA du ministère des Armées en décembre 2023.

Lecture : en décembre 2023, l'armée de Terre a employé 11 504 officiers, en ETPE.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 747 ETPE.

** Dont cat. A+ et niv. I+.

*** Dont SIAé.

**** SIMu, DRM et organismes interarmées.

***** CBCM, CGA, DGRIS (dont IRSEM et RDD), DGSE, DGNUM, DICOd, DRSD, PR, SDC, effectifs sortants (dont SGDSN), DPID, GSAN.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

L'index égalité professionnelle du personnel civil

Depuis de nombreuses années, le ministère des Armées est engagé pour faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, militaires et civils. Les nombreuses actions mises en œuvre pour optimiser les conditions d'intégration et de déroulement des parcours professionnels, à tous les niveaux et dans tous les métiers, ont notamment conduit à la signature en 2020 du Plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes civils du ministère des Armées.

En 2023, un index annuel de l'égalité professionnelle a été instauré par voie législative*. Il a vocation à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Il est calculé pour chaque département ministériel et pour chaque établissement public de l'État gérant au moins cinquante agents publics.

Le calcul de l'index en 2023 au ministère des Armées

Pour le personnel civil, il mesure les écarts entre les femmes et les hommes en se concentrant sur 6 indicateurs évalués chacun sur la base d'un barème spécifique, portant sur :

- les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes parmi les fonctionnaires et les contractuels (2 indicateurs distincts) ;
- les écarts, entre les femmes et les hommes, de promotions de corps et de grade (2 indicateurs distincts) ;
- le nombre de femmes parmi les agents ayant perçu les dix plus hautes rémunérations ;
- le taux de femmes parmi les 10 % d'agents publics les mieux rémunérés occupant les emplois du dispositif des nominations équilibrées (DNE).



Les résolutions du Ministère pour résorber certains écarts

Le ministère des Armées prévoit plusieurs actions pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes qu'il développe dans son Plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes civils 2021-2024. Parmi celles-ci :

- la mise en place d'outils favorisant la transparence des rémunérations (études fréquentes sur les écarts de rémunération femmes/hommes) ;
- la formation des jurys et des responsables de recrutement à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations afin de permettre un égal accès aux emplois du Ministère ;
- l'accompagnement des agents vers les dispositifs favorisant les parcours professionnels (parcours d'intégration des jeunes cadres (PI2C), programme Talentueuses) ;
- l'accès des agents aux dispositifs favorisant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle (développement du télétravail, augmentation de l'offre de crèches et gardes d'enfant).

* La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

1.2 — LA FÉMINISATION DU PERSONNEL

1.2.1 — Le personnel militaire

Personnel militaire, par catégorie, par gestionnaire et par sexe, en ETPT

					En ETPT	
	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES*	TOTAL	TAUX DE FÉMINISATION
TERRE	14566	38270	58637	379	111851	11,6 %
FEMMES	1490	5225	6199	50	12964	
HOMMES	13076	33045	52438	329	98887	
MARINE	4964	22342	7152	227	34685	16,4 %
FEMMES	673	3609	1311	88	5681	
HOMMES	4292	18732	5840	139	29004	
AIR ET ESPACE	6654	22730	9406	92	38882	23,6 %
FEMMES	1174	4948	3001	48	9171	
HOMMES	5481	17782	6404	43	29711	
GENDARMERIE**	213	2038	0	342	2593	19,8 %
FEMMES	30	350	0	134	513	
HOMMES	184	1688	0	208	2080	
SSA	3185	4178	0	42	7405	62,6 %
FEMMES	1570	3037	0	25	4633	
HOMMES	1615	1141	0	17	2773	
SEO	216	324	828	0	1368	11,6 %
FEMMES	27	53	79	0	158	
HOMMES	190	271	749	0	1209	
DGA	1728	0	0	0	1728	14,9 %
FEMMES	257	0	0	0	257	
HOMMES	1470	0	0	0	1470	
SCA	2011	1	0	32	2044	34,7 %
FEMMES	693	0	0	17	710	
HOMMES	1318	1	0	15	1334	
SID	654	0	0	0	654	15,9 %
FEMMES	104	0	0	0	104	
HOMMES	551	0	0	0	551	
CGA	61	0	0	0	61	16,4 %
FEMMES	10	0	0	0	10	
HOMMES	51	0	0	0	51	
SJM	30	32	0	0	61	52,5 %
FEMMES	12	20	0	0	32	
HOMMES	18	12	0	0	30	
TOTAL	34283	89914	76022	1113	201332	
FEMMES	6039	17242	10590	362	34233	
HOMMES	28245	72672	65431	751	167099	
TAUX DE FÉMINISATION	17,6 %	19,2 %	13,9 %	32,5 %	17,0 %	

Source : DRHMD/SPRH.

Champ : personnel militaire sous PMEAs du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, le taux de féminisation du personnel militaire géré par l'armée de Terre était de 11,6 %.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.

** Gendarmes placés sous PMEAs du ministère des Armées.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concentration et dialogue social

Politique sociale

Réserves

1.2.2 — Le personnel civil

Personnel civil, par catégorie, par employeur et par sexe, en ETPT

En ETPT

	CAT. A / NIV. I*	CAT. B / NIV. II	CAT. C / NIV. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL	TAUX DE FÉMINISATION
TERRE	897	1 339	2 917	2 762	7 915	29,8 %
FEMMES	339	412	1 330	281	2 361	
HOMMES	558	928	1 587	2 481	5 554	
MARINE	441	796	1 071	460	2 768	37,7 %
FEMMES	155	253	563	73	1 044	
HOMMES	287	543	507	387	1 724	
AIR ET ESPACE**	890	1 278	620	2 451	5 239	23,4 %
FEMMES	268	357	411	190	1 226	
HOMMES	622	921	209	2 261	4 013	
SSA	1 030	1 323	1 894	464	4 710	67,0 %
FEMMES	678	940	1 363	173	3 154	
HOMMES	351	383	531	291	1 556	
DIRISI	565	1 351	479	227	2 623	22,5 %
FEMMES	126	256	171	36	590	
HOMMES	439	1 095	308	192	2 033	
SEO	46	148	272	180	646	32,0 %
FEMMES	13	56	130	9	207	
HOMMES	33	92	142	172	439	
SCA	663	2 300	6 501	1 523	10 987	45,5 %
FEMMES	344	1 104	3 262	286	4 995	
HOMMES	319	1 196	3 239	1 237	5 992	
EMA***	765	709	626	529	2 628	35,2 %
FEMMES	283	251	329	62	925	
HOMMES	482	458	296	467	1 703	
DGA	4 960	1 476	582	1 344	8 362	29,0 %
FEMMES	1 311	481	472	162	2 426	
HOMMES	3 648	995	110	1 182	5 936	
SGA	2 878	2 952	3 542	883	10 255	51,0 %
FEMMES	1 565	1 368	2 187	114	5 235	
HOMMES	1 312	1 584	1 355	769	5 020	
AUTRES****	3 080	1 694	1 340	104	6 219	35,5 %
FEMMES	995	611	582	20	2 208	
HOMMES	2 085	1 083	758	84	4 011	
TOTAL	16 213	15 366	19 844	10 929	62 353	
FEMMES	6 077	6 089	10 801	1 405	24 372	
HOMMES	10 136	9 278	9 043	9 524	37 981	
TAUX DE FÉMINISATION	37,5 %	39,6 %	54,4 %	12,9 %	39,1 %	

Source : DRHMD/SPRH.

Champ : personnel civil sous PMEa du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, le taux de féminisation du personnel civil employé par l'armée de Terre était de 29,8 %.

* Dont cat. A+ et niv. I+.

** Dont SIAé.

*** SIMu, DRM et organismes interarmées.

**** CBCM, CGA, DGRIS (dont IRSEM et RDD), DGSE, DGNUM, DiCoD, DRSD, PR, SDC, effectifs sortants (dont SGDSN), DPID, GSAN.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

1.3 — LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE PREMIER NIVEAU⁽⁵⁾

Réservistes sous ESR⁽⁶⁾ du ministère des Armées, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR	TOTAL
TERRE	5 128	6 972	12 819	24 919
FEMMES	534	1 085	3 185	4 804
HOMMES	4 594	5 887	9 634	20 115
MARINE	1 849	2 803	757	5 409
FEMMES	356	404	350	1 110
HOMMES	1 493	2 399	407	4 299
AIR ET ESPACE	1 599	2 455	1 653	5 707
FEMMES	194	501	622	1 317
HOMMES	1 405	1 954	1 031	4 390
GENDARMERIE*	29	447	46	522
FEMMES	1	32	6	39
HOMMES	28	415	40	483
SSA	1 946	2 179	0	4 125
FEMMES	663	1 349	0	2 012
HOMMES	1 283	830	0	2 113
SEO	56	73	101	230
FEMMES	5	2	23	30
HOMMES	51	71	78	200
DGA	90	0	0	90
FEMMES	13	0	0	13
HOMMES	77	0	0	77
SCA**	422	0	0	422
FEMMES	104	0	0	104
HOMMES	318	0	0	318
SID	26	0	0	26
FEMMES	1	0	0	1
HOMMES	25	0	0	25
TOTAL	11 145	14 929	15 376	41 450
FEMMES	1 871	3 373	4 186	9 430
HOMMES	9 274	11 556	11 190	32 020

Source: EMA/BIAR et SGGN.
Champ: réservistes sous ESR du ministère des Armées en décembre 2023, y compris gendarmes employés par le ministère des Armées.
Lecture: en décembre 2023, l'armée de Terre a compté 534 femmes officiers sous ESR.
* Gendarmes employés par le ministère des Armées.
** Aumôniers et commissaires.
NB: ces effectifs comprennent les réservistes de la BSPP, du BPPM et ceux des formations militaires de sécurité civile (FORMISC) pour l'armée de Terre, la Marine, le SSA et le SCA.

(5) La réserve est traitée dans le chapitre 11.
(6) Engagement à servir sous la réserve.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

1.4 – LE RECOURS À L'INTÉRIM AU MINISTÈRE DES ARMÉES

Le recours à l'intérim est possible pour assurer le remplacement de fonctionnaires, d'agents contractuels, d'ouvriers de l'État. Depuis 2022, il est également ouvert pour des postes militaires vacants, en l'absence de réserviste, pour les filières professionnelles « restauration, hôtellerie, loisir » et « logistique supply chain ».

Le coût global mandaté pour ces prestations est de 12,35 M€.

Recours à l'intérim par le ministère des Armées, par service employeur, par famille professionnelle et par sexe en 2023

En effectifs physiques				En jours	En mois	
FAMILLE PROFESSIONNELLE (REM)				NOMBRE TOTAL DE JOURS RÉALISÉS	DURÉE MOYENNE DES CONTRATS	
	FEMMES	HOMMES	TOTAL			
SCA	ACHATS PUBLICS	1	0	1	18	1
	ADMINISTRATION, MANAGEMENT, TRANSVERSES	0	1	1	53	3
	ENTREPOSAGE DES MATÉRIELS	19	43	62	2888	2
	FINANCES	19	2	21	2478	6
	OPÉRATIONS EN MILIEU TERRESTRE	2	1	3	205	3
	RESTAURATION HÔTELLERIE LOISIRS	138	161	299	24 236	4
	SOUS-TOTAL	179	208	387	29 878	4
SSA	SANTÉ	3	12	15	226	1
	SOUS-TOTAL	3	12	15	226	1
DGA	ADMINISTRATION	2	0	2	191	5
	COMMUNICATION	0	2	2	223	6
	SOUS-TOTAL	2	2	4	414	5
DTIE*	ADMINISTRATION, MANAGEMENT, TRANSVERSES	7	2	9	415	2
	SOUS-TOTAL	7	2	9	415	2
SIAÉ	FINANCES	0	1	1	50	3
	OPÉRATION EN MILIEU TERRESTRE	0	2	2	209	5
	SOUTIEN DE L'HOMME	0	1	1	23	1
	SOUS-TOTAL	0	4	4	282	4
SGA	ADMINISTRATION	2	0	2	66	2
	FINANCES ET ACHATS PUBLICS	7	0	7	1 070	8
	SOUS-TOTAL	9	0	9	1 136	6
TOTAL		200	228	428	32 351	4

Source : EMA/DCSCA/SD-RH.

Champ : ensemble du personnel intérimaire du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 1 femme a été employée en intérim par le SCA dans la famille professionnelle « Achats publics ».

* Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement.

1.5 – LE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (7)
RELEVANT DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Les opérateurs sont des organismes, dotés de la personnalité morale, exerçant des missions d'intérêt général que l'État leur délègue. Pour être qualifié d'opérateur de l'État, un organisme doit principalement remplir trois conditions cumulatives :

- exercer une activité de service public pour le compte de l'État ;
- être placé sous la tutelle de l'État ;
- être financé majoritairement par l'État via une subvention pour charges de service public (SCSP).

Chaque opérateur dispose d'un plafond d'emplois, voté par le Parlement, afin de satisfaire aux objectifs de maîtrise de l'emploi public.

Le nombre total de personnel des établissements publics relevant du ministère des Armées s'élève à 10 229 ETPT.

1.5.1 – Établissements publics opérateurs de l'État sous tutelle du Ministère

Agents des établissements publics opérateurs de l'État sous tutelle
du ministère des Armées, par statut, par établissement et par sexe

En ETPT

		SOUS PLAFOND			HORS PLAFOND			TOTAL		
		MILITAIRES	CIVILS	S/T	MILITAIRES	CIVILS	S/T	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	F	0	48	48	0	2	2	0	50	50
	H	0	51	51	0	2	2	0	53	53
	S/T	0	99	99	0	4	4	0	103	103
MUSÉE DE L'ARMÉE	F	0	85	85	0	4	4	0	89	89
	H	7	71	78	0	4	4	7	75	82
	S/T	7	156	163	0	8	8	7	164	171
MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE	F	0	78	78	0	5	5	0	83	83
	H	0	33	33	0	2	2	0	35	35
	S/T	0	111	111	0	7	7	0	118	118
ÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE (ECPAD)	F	12	88	100	0	2	2	12	89	102
	H	35	109	143	0	3	3	35	112	147
	S/T	47	196	243	0	5	5	47	201	248

...

(7) Les établissements publics ont différents statuts juridiques : établissement public administratif EPA, public industriel et commercial (EPIC), à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), groupement d'intérêt public (GIP), association, etc. Certains de ces établissements sont des opérateurs de l'État.

En ETPT

		SOUS PLAFOND			HORS PLAFOND			TOTAL		
		MILITAIRES	CIVILS	S/T	MILITAIRES	CIVILS	S/T	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE DE LA MARINE (SHOM)	F	36	125	161	0	21	21	36	146	182
	H	133	206	339	0	21	21	133	227	361
	S/T	169	331	500	0	43	43	169	374	543
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES AVANCÉES (ENSTA) BRETAGNE	F	0	63	63	0	24	24	0	87	87
	H	4	116	120	0	47	47	4	163	167
	S/T	4	179	183	0	71	71	4	250	254
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES AVANCÉES (ENSTA) PARIS	F	2	70	72	0	13	13	2	83	85
	H	5	93	98	0	43	43	5	136	141
	S/T	7	163	170	0	56	56	7	219	226
INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (ISAE)	F	1	164	165	0	70	70	1	233	234
	H	4	243	247	0	127	127	4	370	374
	S/T	5	406	411	0	197	197	5	603	608
ÉCOLE POLYTECHNIQUE*	F	18	387	405	0	170	170	18	557	575
	H	47	553	600	0	302	302	47	855	902
	S/T	65	940	1005	0	472	472	65	1412	1477
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS (IP DE PARIS)	F	0	18	18	0	13	13	0	31	31
	H	0	4	4	0	9	9	0	13	13
	S/T	0	22	22	0	22	22	0	44	44
OFFICE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AÉROSPATIALES (ONERA)	F	2	444	446	0	64	64	2	508	510
	H	3	1 329	1 332	0	182	182	3	1 511	1 514
	S/T	5	1 773	1 777	0	246	246	5	2 019	2 023
ÉCOLE NAVALE	F	42	47	88	0	10	10	42	57	99
	H	197	64	261	0	32	32	197	96	293
	S/T	239	111	349	0	43	43	239	153	392

* Hors élèves officiers polytechniciens (EOX).

...

En ETPT

		SOUS PLAFOND			HORS PLAFOND			TOTAL		
		MILITAIRES	CIVILS	S/T	MILITAIRES	CIVILS	S/T	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	F	68	61	130	0	5	5	68	66	134
	H	90	62	152	0	5	5	90	67	157
	S/T	158	124	282	0	9	9	158	133	291
OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE (ONaCVG)	F	0	421	421	0	13	13	0	434	434
	H	0	344	344	0	4	4	0	348	348
	S/T	0	765	765	0	17	17	0	782	782
INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES (INI)	F	1	248	250	0	7	7	1	256	257
	H	6	132	138	0	3	3	6	135	141
	S/T	7	381	388	0	10	10	7	391	398
ORDRE DE LA LIBÉRATION	F	0	9	9	0	0	0	0	9	9
	H	1	6	7	0	0	0	1	6	7
	S/T	1	15	16	0	0	0	1	15	16
TOTAL	F	182	2356	2538	0	423	423	182	2778	2960
	H	531	3416	3948	0	787	787	531	4203	4734
	TOTAL	713	5772	6485	0	1209	1209	713	6981	7694

Source: DAF/SDFED.

Champ: personnels des établissements publics opérateurs de l'État relevant du ministère des Armées en 2023.

Lecture: en 2023, l'École de l'Air et de l'Espace a compté 68 femmes militaires, sous plafond en ETPT.

NB: les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

1.5.2 – Établissements publics non opérateurs de l’État relevant du ministère des Armées

Agents des établissements publics non opérateurs de l’État relevant du ministère des Armées, par statut, par établissement et par sexe

En ETPT

		SOUS PLAFOND			HORS PLAFOND			TOTAL		
		MILITAIRES	CIVILS	S/T	MILITAIRES	CIVILS	S/T	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES FONDS DE PRÉVOYANCE MILITAIRE ET DE L’AÉRONAUTIQUE (EPFP)	F	0	2	2	0	0	0	0	2	2
	H	1	1	2	0	0	0	1	1	2
	S/T	1	3	4	0	0	0	1	3	4
CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNMSS)	F	3	552	555	0	0	0	3	552	555
	H	4	249	253	0	0	0	4	249	253
	S/T	7	801	807	0	0	0	7	801	807
INSTITUTION DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES (IGESA)	F	-	-	-	-	-	-	0	989	989
	H	-	-	-	-	-	-	0	294	294
	S/T	-	-	-	-	-	-	0	1 282	1 282
ÉCONOMAT DES ARMÉES	F	0	0	0	1	189	190	1	189	190
	H	0	0	0	9	242	251	9	242	251
	S/T	0	0	0	10	431	441	10	431	441
TOTAL	F	-	-	-	-	-	-	4	1 731	1 735
	H	-	-	-	-	-	-	14	786	800
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	18	2 517	2 535

Source : DAF/SDFED.

Champ : personnels des établissements publics non opérateurs relevant du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, l’Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l’aéronautique (EPFP) a compté 2 femmes civiles, sous-plafond en ETPT.

NB : - les totaux et la somme des valeurs affichés dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s’expliquent par le choix d’afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d’arrondis ;
- les totaux ne sont pas effectués lorsque les données sont manquantes.

1.6 – LES PENSIONS

Les pensions de militaires

Pensions de militaires, par type de pension, par catégorie, par motif de pension et par sexe

En pensions

		AU BÉNÉFICE D'AYANTS DROIT				AU BÉNÉFICE D'AYANTS CAUSE*		
		PENSIONS NON CRISTALLISÉES	PENSIONS CRISTALLISÉES**	TOTAL	PENSIONS NON CRISTALLISÉES	PENSIONS CRISTALLISÉES**	TOTAL	
OFFICIERS	VIEILLESSE	F	2 209	0	2 209	17 431	77	17 508
		H	46 659	0	46 659	205	4	209
	INVALIDITÉ	F	292	0	292	2 034	29	2 063
		H	683	0	683	164	0	164
	S/TOTAL	F	2 501	0	2 501	19 465	106	19 571
		H	47 342	0	47 342	369	4	373
		S/T	49 843	0	49 843	19 834	110	19 944
SOUS-OFFICIERS	VIEILLESSE	F	22 103	0	22 103	60 021	1 927	61 948
		H	176 249	111	176 360	1 578	36	1 614
	INVALIDITÉ	F	1 754	0	1 754	9 122	167	9 289
		H	6 194	20	6 214	566	0	566
	S/TOTAL	F	23 857	0	23 857	69 143	2 094	71 237
		H	182 443	131	182 574	2 144	36	2 180
		S/T	206 300	131	206 431	71 287	2 130	73 417
MILITAIRES DU RANG	VIEILLESSE	F	4 409	0	4 409	11 855	2 967	14 822
		H	39 441	254	39 695	516	52	568
	INVALIDITÉ	F	2 681	0	2 681	4 716	566	5 282
		H	18 807	235	19 042	397	5	402
	S/TOTAL	F	7 090	0	7 090	16 571	3 533	20 104
		H	58 248	489	58 737	913	57	970
		S/T	65 338	489	65 827	17 484	3 590	21 074
TOTAL	F	33 448	0	33 448	105 179	5 733	110 912	
	H	288 033	620	288 653	3 426	97	3 523	
	TOTAL	321 481	620	322 101	108 605	5 830	114 435	

Source : DRH-MD/SPRP.

Champ : pensions de militaires en 2023, hors Gendarmerie nationale.

Lecture : en 2023, 2 209 pensions non cristallisées d'officiers ont été versées au bénéfice de femmes ayants droit pour motif vieillesse.

* Ascendants, conjoint survivant, descendants.

** Les pensions cristallisées concernent des militaires et des civils ayant servi l'État français et appartenant à des pays ayant accédé à l'indépendance.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concentration et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les pensions de civils fonctionnaires

Pensions de fonctionnaires, par type de pension, par catégorie, par motif de pension et par sexe

En pensions

			AU BÉNÉFICE D'AYANTS DROIT	AU BÉNÉFICE D'AYANTS CAUSE*		
			PENSIONS NON CRISTALLISÉES	PENSIONS NON CRISTALLISÉES	PENSIONS CRISTALLISÉES**	TOTAL
CAT. A***	VIEILLESSE	F	1 244	823	0	823
		H	4 020	48	0	48
	INVALIDITÉ	F	50	277	0	277
		H	87	39	0	39
	S/TOTAL	F	1 294	1 100	0	1 100
		H	4 107	87	0	87
		S/T	5 401	1 187	0	1 187
CAT. B	VIEILLESSE	F	4 407	934	2	936
		H	3 453	126	0	126
	INVALIDITÉ	F	186	438	0	438
		H	144	119	0	119
	S/TOTAL	F	4 593	1 372	2	1 374
		H	3 597	245	0	245
CAT. C	VIEILLESSE	F	14 169	1 091	6	1 097
		H	2 532	743	0	743
	INVALIDITÉ	F	1 583	818	5	823
		H	305	521	0	521
	S/TOTAL	F	15 752	1 909	11	1 920
		H	2 837	1 264	0	1 264
		S/T	18 589	3 173	11	3 184
TOTAL		F	21 639	4 381	13	4 394
		H	10 541	1 596	0	1 596
	TOTAL		32 180	5 977	13	5 990

Source : DRH/MD/SPRP.

Champ : pensions de civils fonctionnaires, en 2023.

Lecture : en 2023, 1 244 pensions non cristallisées de fonctionnaires catégorie A ont été versées au bénéfice de femmes ayants droit pour motif vieillesse.

* Ascendants, conjoint survivant, descendants.

** Les pensions cristallisées concernent des militaires et des civils ayant servi l'État français et appartenant à des pays ayant accédé à l'indépendance.

*** Dont cat. A+.

NB : aucune pension cristallisée n'est recensée pour le personnel civil fonctionnaire ayant droit.

Les pensions d'ouvriers de l'État

Pensions d'ouvriers de l'État, par type de pension et par sexe

En pensions

	AU BÉNÉFICE D'AYANTS DROIT			AU BÉNÉFICE D'AYANTS CAUSE*		
	PENSIONS NON CRISTALLISÉES	PENSIONS CRISTALLISÉES**	TOTAL	PENSIONS NON CRISTALLISÉES	PENSIONS CRISTALLISÉES**	TOTAL
FEMMES	12430	1	12431	24576	83	24659
HOMMES	45349	19	45368	1090	0	1090
TOTAL	57779	20	57799	25666	83	25749

Source : DRH-MD/SPRP.

Champ : pensions d'ouvriers de l'État, en 2023.

Lecture : en 2023, 12430 pensions non cristallisées ont été versées au bénéfice de femmes ayants droit.

* Ascendants, conjoint survivant, descendants.

** Les pensions cristallisées concernent des civils ayant servi l'État français et appartenant à des pays ayant accédé à l'indépendance.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

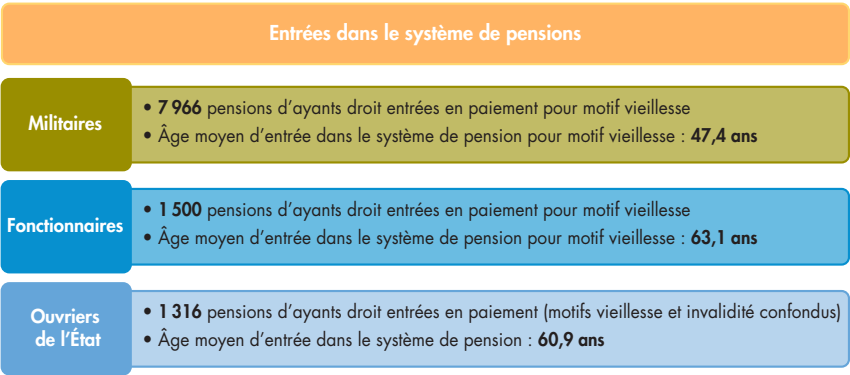
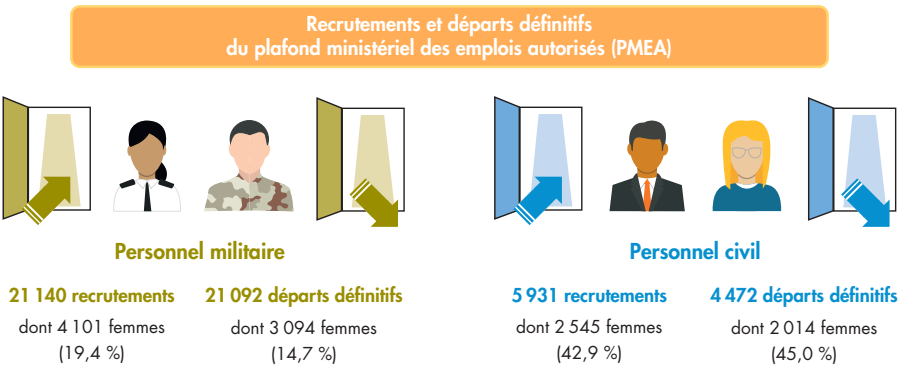


Chapitre 2

LES FLUX DE PERSONNEL

- Les entrées dans le plafond ministériel des emplois autorisés
- Les départs du plafond ministériel des emplois autorisés
- Les mouvements dans le système de pension

L'essentiel



Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

2.1 — LES ENTRÉES DANS LE PLAFOND MINISTÉRIEL DES EMPLOIS AUTORISÉS

Les entrées dans le plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA) distinguent les recrutements des « autres entrées » :

- les recrutements concernent les arrivées au Ministère, en provenance de la société civile pour les militaires ;
- les « autres entrées » correspondent aux retours de détachement, de la position d'activité hors PMEa ou de non activité (retour de disponibilité, de congé parental, de congé de longue durée, etc.).

Ensemble des entrées de militaires et civils, par type d'entrée, par statut et par catégorie

En effectifs physiques

		RECRUTEMENTS	AUTRES ENTRÉES	TOTAL
MILITAIRES*	OFFICIERS	1 590	378	1 968
	Sous-officiers	4 470	997	5 467
	Militaires du rang	14 009	555	14 564
	Volontaires	1 071	196	1 267
	S/TOTAL	21 140	2 126	23 266
CIVILS	Cat. A/Niv. I**	2 181	569	2 750
	Cat. B/Niv. II	1 492	496	1 988
	Cat. C/Niv. III	1 918	691	2 609
	Ouvriers de l'État	340	172	512
	S/TOTAL	5 931	1 928	7 859
TOTAL		27 071	4 054	31 125

Source : DRHMD/SPRH.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil entré dans le PMEa du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 1 590 officiers ont été recrutés dans le PMEa du ministère des Armées.

* Hors marins recrutés en vue d'une affectation à la BMPM, soit 101 effectifs physiques.

** Dont cat. A+ et niv. I+.

2.1.1 — Le personnel militaire
2.1.1.1 — Les recrutements⁽¹⁾

Recrutements de militaires, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE	613	1 445	10 373	657	13 088
FEMMES	150	294	1 149	71	1 664
HOMMES	463	1 151	9 224	586	11 424
MARINE*	202	1 137	2 042	275	3 656
FEMMES	60	239	420	100	819
HOMMES	142	898	1 622	175	2 837
AIR ET ESPACE	313	1 450	1 501	75	3 339
FEMMES	98	405	475	43	1 021
HOMMES	215	1 045	1 026	32	2 318
SSA	236	423	0	23	682
FEMMES	139	338	0	12	489
HOMMES	97	85	0	11	193
SEO	4	15	93	0	112
FEMMES	3	5	11	0	19
HOMMES	1	10	82	0	93
DGA	75	0	0	0	75
FEMMES	14	0	0	0	14
HOMMES	61	0	0	0	61
SCA	110	0	0	41	151
FEMMES	46	0	0	23	69
HOMMES	64	0	0	18	82
SID	37	0	0	0	37
FEMMES	6	0	0	0	6
HOMMES	31	0	0	0	31
TOTAL	1 590	4 470	14 009	1 071	21 140
FEMMES	516	1 281	2 055	249	4 101
HOMMES	1 074	3 189	11 954	822	17 039

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel militaire recruté dans le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors Gendarmerie nationale.

Lecture : en 2023, 150 femmes officiers ont été recrutées par l'armée de Terre.

* Hors marins recrutés en vue d'une affectation à la BMPM, soit 101 effectifs physiques.

- NB : - aucun recrutement n'a été recensé pour 2023 dans le PMEA du ministère des Armées pour le SJM et le CGA
- les élèves ayant vocation à devenir officiers ou sous-officiers sont comptabilisés dans la catégorie dans laquelle ils sont destinés à servir.
- la DGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

(1) Issus de la société civile.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Recrutements de militaires*, par catégorie, par voie d'accès et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
CONCOURS	359	0	0	0	359
FEMMES	131	0	0	0	131
HOMMES	228	0	0	0	228
SUR DOSSIER	1 231	4 470	14 009	1 071	20 781
FEMMES	385	1 281	2 055	249	3 970
HOMMES	846	3 189	11 954	822	16 811
TOTAL	1 590	4 470	14 009	1 071	21 140
FEMMES	516	1 281	2 055	249	4 101
HOMMES	1 074	3 189	11 954	822	17 039

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire recruté dans le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors Gendarmerie nationale.
Lecture : en 2023, 131 femmes officiers ont été recrutées par concours.
* Hors marins recrutés en vue d'une affectation à la BMPM, soit 101 effectifs physiques.

2.1.1.2 — Les autres entrées

Autres entrées de militaires, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE	41	181	351	0	573
FEMMES	4	25	37	0	66
HOMMES	37	156	314	0	507
MARINE	85	350	101	1	537
FEMMES	20	121	29	1	171
HOMMES	65	229	72	0	366
AIR ET ESPACE	48	171	99	1	319
FEMMES	19	83	53	0	155
HOMMES	29	88	46	1	164
GENDARMERIE*	62	214	0	194	470
FEMMES	8	61	0	85	154
HOMMES	54	153	0	109	316
SSA	46	77	0	0	123
FEMMES	31	70	0	0	101
HOMMES	15	7	0	0	22
SEO	3	2	4	0	9
FEMMES	0	2	2	0	4
HOMMES	3	0	2	0	5
DGA	19	0	0	0	19
FEMMES	3	0	0	0	3
HOMMES	16	0	0	0	16
SCA	66	0	0	0	66
FEMMES	35	0	0	0	35
HOMMES	31	0	0	0	31
AUTRES SERVICES**	8	2	0	0	10
FEMMES	2	1	0	0	3
HOMMES	6	1	0	0	7
TOTAL	378	997	555	196	2126
FEMMES	122	363	121	86	692
HOMMES	256	634	434	110	1434

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire entré dans le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors recrutements.
Lecture : en 2023, 4 femmes officiers de l'armée de Terre sont entrées dans le PMEA du ministère des Armées.
* Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.
** SJM, CGA et SID.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Autres entrées de militaires, par catégorie, par motif et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
RETOUR DE LA POSITION D'ACTIVITÉ HORS PMEA	108	198	39	2	347
FEMMES	27	50	14	1	92
HOMMES	81	148	25	1	255
RETOUR DE LA POSITION DE DÉTACHEMENT	45	24	13	0	82
FEMMES	7	4	2	0	13
HOMMES	38	20	11	0	69
RETOUR DE LA POSITION DE NON ACTIVITÉ	141	559	497	0	1 197
FEMMES	75	248	103	0	426
HOMMES	66	311	394	0	771
AUTRE MOTIF*	84	216	6	194	500
FEMMES	13	61	2	85	161
HOMMES	71	155	4	109	339
TOTAL	378	997	555	196	2 126
FEMMES	122	363	121	86	692
HOMMES	256	634	434	110	1 434

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel militaire entré dans le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors recrutements.

Lecture : en 2023, 27 femmes officiers sont entrées dans le PMEA du ministère des Armées dans le cadre d'un retour de la position d'activité hors PMEA.

* Dont arrivée de la Gendarmerie nationale et retour de congé parental.

2.1.2 — Le personnel civil

2.1.2.1 — Les recrutements

Ensemble des recrutements de civils, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	3	4	7
	CAT. A (HORS A+)	120	104	224
	CAT. B	191	326	517
	CAT. C	529	500	1 029
	S/TOTAL	843	934	1 777
CONTRACTUELS	Niv. I*	714	1 236	1 950
	Niv. II	396	579	975
	Niv. III	577	312	889
	S/TOTAL	1 687	2 127	3 814
OUVRIERS DE L'ÉTAT	OUVRIERS	15	325	340
	S/TOTAL	15	325	340
TOTAL		2 545	3 386	5 931

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil recruté dans le PMEAs du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 3 femmes fonctionnaires de catégorie A+ ont été recrutées dans le PMEAs du ministère des Armées.
* Dont niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les fonctionnaires

Recrutements de fonctionnaires, par catégorie, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A+	CAT. A (HORS A+)	CAT. B	CAT. C	TOTAL
TERRE	0	7	37	127	171
FEMMES	0	3	10	44	57
HOMMES	0	4	27	83	114
MARINE	0	3	35	39	77
FEMMES	0	2	9	14	25
HOMMES	0	1	26	25	52
AIR ET ESPACE*	0	9	50	32	91
FEMMES	0	2	14	17	33
HOMMES	0	7	36	15	58
SSA	0	43	44	124	211
FEMMES	0	34	28	89	151
HOMMES	0	9	16	35	60
DIRISI	0	13	71	37	121
FEMMES	0	6	19	14	39
HOMMES	0	7	52	23	82
SEO	0	1	2	16	19
FEMMES	0	1	1	5	7
HOMMES	0	0	1	11	12
SCA	0	9	84	376	469
FEMMES	0	4	39	167	210
HOMMES	0	5	45	209	259
EMA AUTRES**	0	12	47	33	92
FEMMES	0	5	13	22	40
HOMMES	0	7	34	11	52
DGA	0	17	16	23	56
FEMMES	0	6	9	16	31
HOMMES	0	11	7	7	25
SGA	6	59	101	200	366
FEMMES	2	37	40	128	207
HOMMES	4	22	61	72	159
AUTRES SERVICES***	1	51	30	22	104
FEMMES	1	20	9	13	43
HOMMES	0	31	21	9	61
TOTAL	7	224	517	1029	1777
FEMMES	3	120	191	529	843
HOMMES	4	104	326	500	934

Source : DRH/MD/SPRH.
Champ : personnel civil fonctionnaire recruté dans le PME A du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 3 femmes fonctionnaires de catégorie A ont été recrutées par l'armée de Terre.
* Dont SIAé.
** Dont SIMu, DRM et organismes interarmées.
*** CBCM, CGA, DGRIS, DGSE, DGNUM, DICOd, DRSD, SDC, effectifs sortants, DPID.

Recrutements de fonctionnaires, par catégorie, par voie d'accès et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A+	CAT. A (HORS A+)	CAT. B	CAT. C	TOTAL
CONCOURS	4	190	196	119	509
FEMMES	2	108	90	42	242
HOMMES	2	82	106	77	267
RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS	3	1	0	431	435
FEMMES	1	1	0	341	343
HOMMES	2	0	0	90	92
EMPLOI RÉSERVÉ*	0	1	6	8	15
FEMMES	0	0	0	1	1
HOMMES	0	1	6	7	14
L4139-2**	0	32	315	468	815
FEMMES	0	11	101	144	256
HOMMES	0	21	214	324	559
AUTRE MOTIF	0	0	0	3	3
FEMMES	0	0	0	1	1
HOMMES	0	0	0	2	2
TOTAL	7	224	517	1029	1777
FEMMES	3	120	191	529	843
HOMMES	4	104	326	500	934

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel civil fonctionnaire recruté dans le PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 2 femmes de catégorie A+ ont été recrutées dans le cadre d'un concours.

* Dispositif de solidarité piloté par l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG), l'attribution des « emplois réservés » intervient au profit des seuls bénéficiaires prioritaires (militaires blessés, enfants de harkis, victimes d'attentats...).

** L'article L4139-2 du Code de la défense, permet aux militaires en activité et aux militaires radiés des cadres (sous conditions et jusqu'à 3 ans après la date de radiation) d'accéder à la fonction publique par la voie de détachement.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les contractuels

Recrutements de contractuels, par catégorie, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	TOTAL
TERRE	47	37	37	121
FEMMES	18	18	18	54
HOMMES	29	19	19	67
MARINE	30	29	7	66
FEMMES	14	9	5	28
HOMMES	16	20	2	38
AIR ET ESPACE**	99	117	29	245
FEMMES	35	36	21	92
HOMMES	64	81	8	153
SSA	169	92	311	572
FEMMES	117	70	231	418
HOMMES	52	22	80	154
DIRISI	58	73	9	140
FEMMES	17	19	3	39
HOMMES	41	54	6	101
SEO	6	13	3	22
FEMMES	0	6	3	9
HOMMES	6	7	0	13
SCA	30	105	312	447
FEMMES	18	64	186	268
HOMMES	12	41	126	179
EMA AUTRES***	113	34	10	157
FEMMES	54	12	6	72
HOMMES	59	22	4	85
DGA	705	128	6	839
FEMMES	160	28	5	193
HOMMES	545	100	1	646
SGA	249	203	109	561
FEMMES	131	85	74	290
HOMMES	118	118	35	271
AUTRES SERVICES****	444	144	56	644
FEMMES	150	49	25	224
HOMMES	294	95	31	420
TOTAL	1 950	975	889	3 814
FEMMES	714	396	577	1 687
HOMMES	1 236	579	312	2 127

Source : DRH/MD/SPRH.

Champ : personnel civil contractuel recruté dans le PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 18 femmes contractuelles de niveau I ont été recrutées par l'armée de Terre.

* Dont niv. I+.

** Dont SIaé.

*** Dont SIMu, DRM et organismes interarmées.

**** CBCM, DGRIS, DGSE, DGNUM, DICOd, DRSD, SDC, DPID.

Recrutements de contractuels par catégorie, par type de contrat, par fondement juridique de recrutement⁽²⁾ et par sexe

En effectifs physiques

		Niv. I*			Niv. II			Niv. III			TOTAL		
		F	H	S/T	F	H	S/T	F	H	S/T	F	H	TOTAL
CO	L332-2 (EX. ARTICLE 4)	230	682	912	58	215	273	1	3	4	289	900	1 189
	DONT ICT-TCT	176	556	732	39	130	169	0	0	0	215	686	901
	AUTRES	82	224	306	32	66	98	17	29	46	131	319	450
	S/TOTAL	312	906	1 218	90	281	371	18	32	50	420	1 219	1 639
CDD	L332-1 (EX. ARTICLE 3)	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	L332-2 (EX. ARTICLE 4)	316	291	607	217	257	474	266	180	446	799	728	1 527
	L332-3 (EX. ARTICLE 6)	10	4	14	0	0	0	2	0	2	12	4	16
	L332-6 (EX. ARTICLE 6-QUATER)	14	0	14	4	0	4	2	1	3	20	1	21
	L332-7 (EX. ARTICLE 6-QUINQUIES)	52	17	69	73	21	94	144	62	206	269	100	369
	L332-22 (EX. ARTICLE 6 SEXIES)	1	2	3	1	1	2	116	20	136	118	23	141
	L326-10 (EX. ARTICLE 22 BIS)	0	0	0	0	0	0	9	3	12	9	3	12
	L352-4 (EX. ARTICLE 27)	2	4	6	8	12	20	20	12	32	30	28	58
	L332-24 (EX. ARTICLE 7 BIS)	2	6	8	2	4	6	0	1	1	4	11	15
	L341-1 & L341-2 (EX. ARTICLE 25)	3	1	4	1	0	1	0	0	0	4	1	5
	AUTRES	2	4	6	0	3	3	0	1	1	2	8	10
	S/TOTAL	402	330	732	306	298	604	559	280	839	1 267	908	2 175
TOTAL		714	1 236	1 950	396	579	975	577	312	889	1 687	2 127	3 814

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil contractuel recruté dans le PMEA du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 230 femmes de niveau I ont été recrutées en CDI sur la base de l'article L332-2 du Code général de la fonction publique.
* Dont niv. I+.

(2) Selon la codification établie dans le Code général de la fonction publique. La référence aux articles correspond à la loi 84-16.

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les ouvriers de l’État

Recrutements d’ouvriers de l’État après essai, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

Ouvriers	
TERRE	111
FEMMES	6
HOMMES	105
MARINE	12
FEMMES	1
HOMMES	11
AIR ET ESPACE*	136
FEMMES	6
HOMMES	130
SSA	3
FEMMES	0
HOMMES	3
SEO	2
FEMMES	0
HOMMES	2
SCA	14
FEMMES	0
HOMMES	14
EMA/SIMU	10
FEMMES	0
HOMMES	10
DGA	45
FEMMES	2
HOMMES	43
SGA	7
FEMMES	0
HOMMES	7
TOTAL	340
FEMMES	15
HOMMES	325

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil ouvrier de l’État recruté dans le PMEA du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 6 femmes ouvriers ont été recrutées par l’armée de Terre.
* Dont SIAé.

NB: chaque année, le ministère des Armées ouvre des postes à pourvoir sur l’ensemble du territoire pour le recrutement d’ouvriers de l’État. L’accès aux catégories chefs d’équipe et techniciens à statut ouvrier se fait ensuite par voie d’avancement.

2.1.2.2 — Les autres entrées de civils dans le PMEA du ministère des Armées

Autres entrées de civils, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	15	33	48
	CAT. A (HORS A+)	247	156	403
	CAT. B	276	189	465
	CAT. C	480	208	688
	S/TOTAL	1 018	586	1 604
CONTRACTUELS	Niv. I*	61	57	118
	Niv. II	14	17	31
	Niv. III	3	0	3
	S/TOTAL	78	74	152
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	1	10	11
	CHEFS D'ÉQUIPE	4	11	15
	OUVRIERS	38	108	146
	S/TOTAL	43	129	172
TOTAL		1 139	789	1 928

Source: DRH+MD/SPRH.
Champ: personnel civil entré dans le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors recrutements.
Lecture: en 2023, 15 femmes fonctionnaires de catégorie A+ sont entrées dans le PMEA du ministère des Armées, hors recrutements.
* Dont niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les fonctionnaires

Autres entrées de fonctionnaires, par catégorie, par motif et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A+	CAT. A (HORS A+)	CAT. B	CAT. C	TOTAL
RETOUR DE DÉTACHEMENT	5	34	51	37	127
FEMMES	2	13	25	26	66
HOMMES	3	21	26	11	61
FIN DE DISPONIBILITÉ	0	27	29	57	113
FEMMES	0	22	20	42	84
HOMMES	0	5	9	15	29
RETOUR APRÈS CONGÉ DE LONGUE DURÉE	0	37	70	146	253
FEMMES	0	25	36	97	158
HOMMES	0	12	34	49	95
RETOUR APRÈS CONGÉ PARENTAL	0	6	15	28	49
FEMMES	0	6	14	27	47
HOMMES	0	0	1	1	2
RETOUR APRÈS CONGÉ SANS TRAITEMENT	0	0	0	3	3
FEMMES	0	0	0	3	3
HOMMES	0	0	0	0	0
ENTRÉE DE FONCTIONNAIRE NON DÉFENSE	34	247	279	406	966
FEMMES	10	151	167	278	606
HOMMES	24	96	112	128	360
AUTRE	9	52	21	11	93
FEMMES	3	30	14	7	54
HOMMES	6	22	7	4	39
TOTAL	48	403	465	688	1604
FEMMES	15	247	276	480	1018
HOMMES	33	156	189	208	586

Source : DRHMD/SPRH.

Champ : personnel civil fonctionnaire entré dans le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors recrutements.

Lecture : en 2023, 2 femmes fonctionnaires de catégorie A+ sont entrées dans le PMEA du ministère des Armées dans le cadre d'un retour de détachement.

NB : aucune autre entrée de fonctionnaire au retour d'un congé de longue maladie n'a été recensée en 2023.

Les contractuels

Autres entrées de contractuels, par catégorie, par motif et par sexe

En effectifs physiques

	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	TOTAL
RETOUR APRÈS CONGÉ DE GRAVE MALADIE	2	0	0	2
FEMMES	1	0	0	1
HOMMES	1	0	0	1
RETOUR APRÈS CONGÉ DE LONGUE DURÉE	5	0	2	7
FEMMES	4	0	2	6
HOMMES	1	0	0	1
RETOUR APRÈS CONGÉ PARENTAL	16	1	0	17
FEMMES	12	1	0	13
HOMMES	4	0	0	4
RETOUR APRÈS CONGÉ SANS SALAIRE	18	1	1	20
FEMMES	9	0	1	10
HOMMES	9	1	0	10
AUTRE	77	29	0	106
FEMMES	35	13	0	48
HOMMES	42	16	0	58
TOTAL	118	31	3	152
FEMMES	61	14	3	78
HOMMES	57	17	0	74

Source: DRHMD/SPRH.
Champ: personnel civil contractuel entré dans le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors recrutements.
Lecture: en 2023, 1 femme contractuelle de niveau I est entrée dans le PMEA du ministère des Armées dans le cadre du retour d'un congé de grave maladie.
* Dont niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les ouvriers de l'État

Autres entrées d'ouvriers de l'État, par catégorie, par motif et par sexe

En effectifs physiques

	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	CHEFS D'ÉQUIPE	OUVRIERS	TOTAL
RETOUR APRÈS CONGÉ DE LONGUE DURÉE	9	15	123	147
FEMMES	1	4	34	39
HOMMES	8	11	89	108
RETOUR APRÈS CONGÉ PARENTAL	0	0	2	2
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	0	0	2	2
RETOUR APRÈS CONGÉ SANS SALAIRE	0	0	17	17
FEMMES	0	0	2	2
HOMMES	0	0	15	15
AUTRE	2	0	4	6
FEMMES	0	0	2	2
HOMMES	2	0	2	4
TOTAL	11	15	146	172
FEMMES	1	4	38	43
HOMMES	10	11	108	129

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil ouvrier de l'État entré dans le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors recrutements.
Lecture : en 2023, 1 femme technicien à statut ouvrier est entrée dans le PMEA du ministère des Armées dans le cadre du retour d'un congé de longue durée.

2.2 — LES DÉPARTS DU PLAFOND MINISTÉRIEL DES EMPLOIS AUTORISÉS

Les départs du PMEA distinguent les départs définitifs du ministère des Armées des « autres départs ».

Les « autres départs » intègrent les cessations temporaires de fonctions au sein du PMEA du Ministère pour détachement, départ en disponibilité, congé de longue durée, départ vers la position de non activité, etc.

Ensemble des départs de militaires et de civils, par type de départ et par catégorie

En effectifs physiques

		DÉPARTS DÉFINITIFS	AUTRES DÉPARTS	TOTAL
MILITAIRES	OFFICIERS	1 556	753	2 309
	SOUS-OFFICIERS	6 862	2 356	9 218
	MILITAIRES DU RANG	12 033	2 215	14 248
	VOLONTAIRES	641	210	851
	S/TOTAL	21 092	5 534	26 626
CIVILS	CAT. A/Niv. I*	1 263	674	1 937
	CAT. B/Niv. II	840	563	1 403
	CAT. C/Niv. III	1 338	792	2 130
	OUVRIERS DE L'ÉTAT	1 031	250	1 281
	S/TOTAL	4 472	2 279	6 751
TOTAL		25 564	7 813	33 377

Source : DRH-MD/SPRH
Champ : ensemble du personnel militaire et civil sous PMEA ayant quitté le ministère des Armées en 2023, y compris décès.
Lecture : en 2023, 1 556 officiers ont quitté définitivement le ministère des Armées.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

2.2.1 — Le personnel militaire
2.2.1.1 — Les départs définitifs

Départs définitifs de militaires, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE	703	2797	9432	416	13348
FEMMES	76	382	853	53	1364
HOMMES	627	2415	8579	363	11984
MARINE	209	1866	1409	121	3605
FEMMES	29	277	263	43	612
HOMMES	180	1589	1146	78	2993
AIR ET ESPACE	259	1848	1052	61	3220
FEMMES	42	335	299	31	707
HOMMES	217	1513	753	30	2513
SSA	187	324	0	25	536
FEMMES	83	246	0	12	341
HOMMES	104	78	0	13	195
SEO	11	27	140	0	178
FEMMES	1	5	16	0	22
HOMMES	10	22	124	0	156
DGA	60	0	0	0	60
FEMMES	11	0	0	0	11
HOMMES	49	0	0	0	49
SCA	95	0	0	18	113
FEMMES	28	0	0	6	34
HOMMES	67	0	0	12	79
CGA	5	0	0	0	5
FEMMES	1	0	0	0	1
HOMMES	4	0	0	0	4
SID	27	0	0	0	27
FEMMES	2	0	0	0	2
HOMMES	25	0	0	0	25
TOTAL	1556	6862	12033	641	21092
FEMMES	273	1245	1431	145	3094
HOMMES	1283	5617	10602	496	17998

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023 hors Gendarmerie nationale (y compris décès).
Lecture : en 2023, 76 femmes officiers de l'armée de Terre ont quitté définitivement le ministère des Armées.
NB : - aucun départ définitif n'a été recensé pour 2023 dans le PMEA du ministère des Armées pour le SJM.
- la DGA, le CGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Départs définitifs de militaires, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
LIMITE D'ÂGE OU DE DURÉE DES SERVICES	455	683	56	3	1 197
FEMMES	47	80	3	1	131
HOMMES	408	603	53	2	1 066
DÉPART AIDÉ	188	289	753	0	1 230
FEMMES	29	33	60	0	122
HOMMES	159	256	693	0	1 108
DÉPART SPONTANÉ	745	5 093	6 433	463	12 734
FEMMES	142	973	803	118	2 036
HOMMES	603	4 120	5 630	345	10 698
DÉPART IMPOSÉ*	51	328	3 474	175	4 028
FEMMES	20	66	354	26	466
HOMMES	31	262	3 120	149	3 562
INAPTITUDE	94	417	1 289	0	1 800
FEMMES	32	89	209	0	330
HOMMES	62	328	1 080	0	1 470
DÉCÈS	23	52	28	0	103
FEMMES	3	4	2	0	9
HOMMES	20	48	26	0	94
TOTAL	1 556	6 862	12 033	641	21 092
FEMMES	273	1 245	1 431	145	3 094
HOMMES	1 283	5 617	10 602	496	17 998

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023 hors Gendarmerie nationale.
Lecture : en 2023, 47 femmes officiers ayant atteint la limite d'âge ou de durée des services ont quitté définitivement le ministère des Armées.

- * Les départs imposés comprennent :
- la radiation des cadres ou résiliation pour raison disciplinaire dont désertion ;
 - le non renouvellement du contrat par le commandement ;
 - la dénonciation du contrat pendant la période probatoire ;
 - les départs imposés entre 9 et 11 ans de service avec indemnité de départ.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Départs définitifs de militaires (hors décès), par catégorie*, par ancienneté de service, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS				SOUS-OFFICIERS				MDR				TOTAL
	[0-4[	[4-17[	[17-27[	27 ET PLUS	[0-4[	[4-17[	[17-27[	27 ET PLUS	[0-4[	[4-17[	[17-27[	27 ET PLUS	
TERRE	190	68	82	478	372	539	1 059	801	6 045	3 038	489	123	13 284
FEMMES	58	16	22	18	114	52	138	76	616	201	44	5	1 360
HOMMES	132	52	60	460	258	487	921	725	5 429	2 837	445	118	11 924
MARINE	125	36	15	143	325	318	940	276	916	502	0	0	3 596
FEMMES	49	15	4	4	79	54	125	19	182	81	0	0	612
HOMMES	76	21	11	139	246	264	815	257	734	421	0	0	2 984
AIR ET ESPACE	75	26	35	141	504	352	530	449	601	307	176	5	3 201
FEMMES	29	5	8	11	138	47	111	39	200	70	48	0	706
HOMMES	46	21	27	130	366	305	419	410	401	237	128	5	2 495
SSA	58	54	21	52	105	73	100	44	21	1	0	0	529
FEMMES	29	27	12	15	85	55	76	28	11	0	0	0	338
HOMMES	29	27	9	37	20	18	24	16	10	1	0	0	191
SEO	1	1	1	8	2	9	11	4	41	85	13	1	177
FEMMES	1	0	0	0	1	1	3	0	4	11	1	0	22
HOMMES	0	1	1	8	1	8	8	4	37	74	12	1	155
DGA	3	9	3	43	0	0	0	0	0	0	0	0	58
FEMMES	1	2	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	11
HOMMES	2	7	1	37	0	0	0	0	0	0	0	0	47
SCA	29	24	17	43	0	0	0	0	0	0	0	0	113
FEMMES	10	12	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	34
HOMMES	19	12	11	37	0	0	0	0	0	0	0	0	79
AUTRES**	1	7	1	22	0	0	0	0	0	0	0	0	31
FEMMES	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
HOMMES	1	7	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	29
TOTAL	482	225	175	930	1 308	1 291	2 640	1 574	7 624	3 933	678	129	20 989
FEMMES	177	77	55	61	417	209	453	162	1 013	363	93	5	3 085
HOMMES	305	148	120	869	891	1 082	2 187	1 412	6 611	3 570	585	124	17 904

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel militaire sous PMEa du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023, hors Gendarmerie nationale, hors décès.

Lecture : en 2023, 58 femmes officiers de l'armée de Terre ayant moins de 4 ans de service ont quitté définitivement le ministère des Armées.

* Les volontaires sont ventilés selon leur grade respectif.

** CGA et SID.

NB : - aucun départ définitif n'a été recensé pour 2023 dans le PMEa du ministère des Armées pour le SJM.
- la DGA, le CGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Décès de militaires, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
TERRE	10	26	28	64
FEMMES	0	2	2	4
HOMMES	10	24	26	60
MARINE	2	7	0	9
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	2	7	0	9
AIR ET ESPACE	4	15	0	19
FEMMES	1	0	0	1
HOMMES	3	15	0	18
SSA	4	3	0	7
FEMMES	1	2	0	3
HOMMES	3	1	0	4
SEO	0	1	0	1
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	0	1	0	1
SCA	2	0	0	2
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	2	0	0	2
SID	1	0	0	1
FEMMES	1	0	0	1
HOMMES	0	0	0	0
TOTAL	23	52	28	103
FEMMES	3	4	2	9
HOMMES	20	48	26	94

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées décédé en 2023, hors Gendarmerie nationale.
Lecture : en 2023, 10 hommes officiers de l'armée de Terre sont décédés.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

2.2.1.2 — Les autres départs du PMEA du ministère des Armées

Autres départs de militaires, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE	148	869	1 522	0	2 539
FEMMES	39	200	290	0	529
HOMMES	109	669	1 232	0	2 010
MARINE	122	616	312	5	1 055
FEMMES	23	184	69	4	280
HOMMES	99	432	243	1	775
AIR ET ESPACE	203	538	365	0	1 106
FEMMES	28	228	175	0	431
HOMMES	175	310	190	0	675
GENDARMERIE*	60	190	0	205	455
FEMMES	13	52	0	82	147
HOMMES	47	138	0	123	308
SSA	65	131	0	0	196
FEMMES	48	111	0	0	159
HOMMES	17	20	0	0	37
SEO	6	8	16	0	30
FEMMES	2	3	3	0	8
HOMMES	4	5	13	0	22
DGA	53	0	0	0	53
FEMMES	12	0	0	0	12
HOMMES	41	0	0	0	41
SCA	79	0	0	0	79
FEMMES	39	0	0	0	39
HOMMES	40	0	0	0	40
SJM	2	4	0	0	6
FEMMES	2	4	0	0	6
HOMMES	0	0	0	0	0
CGA	1	0	0	0	1
FEMMES	0	0	0	0	0
HOMMES	1	0	0	0	1
SID	14	0	0	0	14
FEMMES	2	0	0	0	2
HOMMES	12	0	0	0	12
TOTAL	753	2 356	2 215	210	5 534
FEMMES	208	782	537	86	1 613
HOMMES	545	1 574	1 678	124	3 921

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel militaire ayant quitté le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors départs définitifs.

Lecture : en 2023, 39 femmes officiers de l'armée de Terre sont sorties du PMEA, hors départs définitifs.

* Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.

NB : la DGA, le CGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Autres départs de militaires, par catégorie, par motif et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR	VOLONTAIRES	TOTAL
DÉPART VERS LA POSITION D'ACTIVITÉ HORS PMEA	196	855	1 328	5	2 384
FEMMES	49	205	241	4	499
HOMMES	147	650	1 087	1	1 885
DÉPART VERS LA POSITION DE DÉTACHEMENT	116	568	548	0	1 232
FEMMES	29	175	152	0	356
HOMMES	87	393	396	0	876
DONT L4139-2*	42	439	476	0	957
FEMMES	12	147	93	0	252
HOMMES	30	292	383	0	705
DÉPART VERS LA POSITION DE NON ACTIVITÉ	363	739	335	0	1 437
FEMMES	114	348	143	0	605
HOMMES	249	391	192	0	832
DÉPART VERS UN ORGANISME HORS DU MINISTÈRE	78	194	4	205	481
FEMMES	16	54	1	82	153
HOMMES	62	140	3	123	328
TOTAL	753	2 356	2 215	210	5 534
FEMMES	208	782	537	86	1 613
HOMMES	545	1 574	1 678	124	3 921

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire ayant quitté le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors départs définitifs.
Lecture : en 2023, 49 femmes officiers sont passées en position d'activité hors PMEA du ministère des Armées.
* L'article L4139-2 du Code de la défense permet aux militaires en activité et aux militaires radiés des cadres (sous conditions et jusqu'à 3 ans après la date de radiation) d'accéder à la fonction publique par la voie du détachement.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

2.2.2 — Le personnel civil

2.2.2.1 — Les départs définitifs

Départs définitifs de civils, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	8	13	21
	CAT. A (HORS A+)	130	202	332
	CAT. B	259	214	473
	CAT. C	453	204	657
	S/TOTAL	850	633	1 483
CONTRACTUELS	Niv. I*	373	537	910
	Niv. II	187	180	367
	Niv. III	442	239	681
	S/TOTAL	1 002	956	1 958
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	7	85	92
	CHEFS D'ÉQUIPE	21	208	229
	OUVRIERS	134	576	710
	S/TOTAL	162	869	1 031
TOTAL		2 014	2 458	4 472

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel civil sous PMEa du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023, y compris décès

Lecture : en 2023, 8 femmes fonctionnaires de catégorie A+ ont quitté définitivement le ministère des Armées.

* Dont niv. I+.

Les fonctionnaires

Départs définitifs de fonctionnaires, par catégorie, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A+	CAT. A (HORS A+)	CAT. B	CAT. C	TOTAL
TERRE	0	29	32	78	139
FEMMES	0	5	17	50	72
HOMMES	0	24	15	28	67
MARINE	0	9	19	36	64
FEMMES	0	3	9	19	31
HOMMES	0	6	10	17	33
AIR ET ESPACE*	1	13	25	27	66
FEMMES	0	2	11	20	33
HOMMES	1	11	14	7	33
SSA	0	50	73	66	189
FEMMES	0	39	62	49	150
HOMMES	0	11	11	17	39
DIRISI	0	20	37	11	68
FEMMES	0	2	11	8	21
HOMMES	0	18	26	3	47
SEO	1	0	2	7	10
FEMMES	1	0	1	6	8
HOMMES	0	0	1	1	2
SCA	1	24	89	188	302
FEMMES	0	8	44	116	168
HOMMES	1	16	45	72	134
EMA AUTRES**	0	16	21	17	54
FEMMES	0	4	8	12	24
HOMMES	0	12	13	5	30
DGA	2	62	47	30	141
FEMMES	0	9	26	28	63
HOMMES	2	53	21	2	78
SGA	7	80	94	166	347
FEMMES	5	50	55	130	240
HOMMES	2	30	39	36	107
AUTRES SERVICES***	9	29	34	31	103
FEMMES	2	8	15	15	40
HOMMES	7	21	19	16	63
TOTAL	21	332	473	657	1 483
FEMMES	8	130	259	453	850
HOMMES	13	202	214	204	633

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel civil fonctionnaire sous PME A du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023, y compris décès.

Lecture : en 2023, 5 femmes fonctionnaires de catégorie A de l'armée de Terre ont quitté définitivement le ministère des Armées.

* Dont SIAé.

** Dont SIMu, DRM et organismes interarmées.

*** CBCM, CGA, DGRIS, DGSE, DGNUM, DICOd, DRSD, SDC, effectifs sortants, DPID.

Effectifs
ministérielsFlux de
personnelCaractéristiques
du personnelParcours
professionnelsDépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travailConcertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Départs définitifs de fonctionnaires, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A+	CAT. A (HORS A+)	CAT. B	CAT. C	TOTAL
RETRAITE	20	268	378	543	1 209
FEMMES	7	94	207	393	701
HOMMES	13	174	171	150	508
DÉCÈS	0	4	15	24	43
FEMMES	0	1	7	11	19
HOMMES	0	3	8	13	24
DÉMISSION	0	38	43	39	120
FEMMES	0	28	30	16	74
HOMMES	0	10	13	23	46
LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE	0	0	1	1	2
FEMMES	0	0	1	1	2
HOMMES	0	0	0	0	0
ABANDON DE POSTE, RÉVOCATION	0	2	0	4	6
FEMMES	0	2	0	3	5
HOMMES	0	0	0	1	1
PÉRIODE DE STAGE DE FORMATION NON-CONCLUANTE	0	1	2	5	8
FEMMES	0	1	1	2	4
HOMMES	0	0	1	3	4
RUPTURE CONVENTIONNELLE	0	4	11	21	36
FEMMES	0	0	3	14	17
HOMMES	0	4	8	7	19
DÉPART VOLONTAIRE DONNANT DROIT À L'IDV*	0	3	4	11	18
FEMMES	0	1	2	9	12
HOMMES	0	2	2	2	6
CONCOURS OU RECRUTEMENT SORTANT	0	1	5	4	10
FEMMES	0	1	3	3	7
HOMMES	0	0	2	1	3
AUTRE DÉPART DÉFINITIF	1	11	14	5	31
FEMMES	1	2	5	1	9
HOMMES	0	9	9	4	22
TOTAL	21	332	473	657	1 483
FEMMES	8	130	259	453	850
HOMMES	13	202	214	204	633

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil fonctionnaire sous PMEA du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 7 femmes fonctionnaires de catégorie A+ ont définitivement quitté le ministère des Armées dans le cadre d'un départ à la retraite.
* Indemnité de départ volontaire.

Les contractuels

Départs définitifs de contractuels, par catégorie, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	TOTAL
TERRE	44	14	33	91
FEMMES	20	9	17	46
HOMMES	24	5	16	45
MARINE	5	2	5	12
FEMMES	2	2	4	8
HOMMES	3	0	1	4
AIR ET ESPACE**	52	32	7	91
FEMMES	22	13	4	39
HOMMES	30	19	3	52
SSA	88	72	251	411
FEMMES	61	55	192	308
HOMMES	27	17	59	103
DIRISI	28	29	14	71
FEMMES	9	12	4	25
HOMMES	19	17	10	46
SEO	1	1	5	7
FEMMES	1	0	3	4
HOMMES	0	1	2	3
SCA	21	25	253	299
FEMMES	9	17	147	173
HOMMES	12	8	106	126
EMA AUTRES***	51	19	3	73
FEMMES	22	5	1	28
HOMMES	29	14	2	45
DGA	348	24	3	375
FEMMES	91	9	3	103
HOMMES	257	15	0	272
SGA	111	93	84	288
FEMMES	65	43	58	166
HOMMES	46	50	26	122
AUTRES SERVICES****	161	56	23	240
FEMMES	71	22	9	102
HOMMES	90	34	14	138
TOTAL	910	367	681	1 958
FEMMES	373	187	442	1 002
HOMMES	537	180	239	956

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel civil contractuel sous PMEA du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 20 femmes contractuelles de niveau I de l'armée de Terre ont définitivement quitté le ministère des Armées.

* Dont niv. I+.

** Dont SIAé.

*** Dont SIMu, DRM et organismes interarmées.

**** CBCM, CGA, DGRIS, DGSE, DGNUM, DICOd, DRSD, PR, SDC, effectifs sortants, DPID.

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Départs définitifs de contractuels, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	TOTAL
RETRAITE	88	13	30	131
FEMMES	20	3	18	41
HOMMES	68	10	12	90
DÉCÈS	5	2	2	9
FEMMES	1	2	1	4
HOMMES	4	0	1	5
DÉMISSION	533	114	68	715
FEMMES	193	48	32	273
HOMMES	340	66	36	442
LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE	18	2	1	21
FEMMES	4	0	1	5
HOMMES	14	2	0	16
ABANDON DE POSTE, RÉVOCATION	2	1	0	3
FEMMES	1	0	0	1
HOMMES	1	1	0	2
PÉRIODE D'ESSAI NON CONCLUANTE	10	5	4	19
FEMMES	4	3	2	9
HOMMES	6	2	2	10
FIN DE CONTRAT	232	225	568	1025
FEMMES	138	131	382	651
HOMMES	94	94	186	374
RUPTURE CONVENTIONNELLE	9	4	2	15
FEMMES	7	0	2	9
HOMMES	2	4	0	6
DÉPART VOLONTAIRE DONNANT DROIT À L'IDV**	0	0	1	1
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	0	0	1	1
AUTRE DÉPART DÉFINITIF	13	1	5	19
FEMMES	5	0	4	9
HOMMES	8	1	1	10
TOTAL	910	367	681	1958
FEMMES	373	187	442	1002
HOMMES	537	180	239	956

Source : DRH/MD/SPRH.
Champ : personnel civil contractuel sous PMEA du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 20 femmes contractuelles de niveau I ont définitivement quitté le ministère des Armées dans le cadre d'un départ à la retraite.
* Dont niv. I+.
** Indemnité de départ volontaire.

Les ouvriers de l'État

Départs définitifs d'ouvriers de l'État, par catégorie, par employeur, et par sexe

En effectifs physiques

	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	CHEFS D'ÉQUIPE	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
TERRE	2	49	165	216
FEMMES	0	3	21	24
HOMMES	2	46	144	192
MARINE	10	7	25	42
FEMMES	2	2	7	11
HOMMES	8	5	18	31
AIR ET ESPACE*	16	30	133	179
FEMMES	2	1	13	16
HOMMES	14	29	120	163
SSA	0	11	43	54
FEMMES	0	3	25	28
HOMMES	0	8	18	26
DIRISI	8	9	8	25
FEMMES	1	1	4	6
HOMMES	7	8	4	19
SEO	0	5	12	17
FEMMES	0	0	1	1
HOMMES	0	5	11	16
SCA	6	53	145	204
FEMMES	0	5	28	33
HOMMES	6	48	117	171
EMA AUTRES**	2	7	16	25
FEMMES	0	2	5	7
HOMMES	2	5	11	18
DGA	31	21	80	132
FEMMES	2	4	16	22
HOMMES	29	17	64	110
SGA	11	31	70	112
FEMMES	0	0	7	7
HOMMES	11	31	63	105
AUTRES SERVICES***	6	6	13	25
FEMMES	0	0	7	7
HOMMES	6	6	6	18
TOTAL	92	229	710	1031
FEMMES	7	21	134	162
HOMMES	85	208	576	869

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil ouvrier de l'État sous PMEA du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 2 hommes techniciens à statut ouvrier ont définitivement quitté le ministère des Armées.
* Dont SIAé.
** Dont SIMU, DRM et organismes interarmées.
*** CBCM, DICOd, DRSD, effectifs sortants.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Départs définitifs d'ouvriers de l'État, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	CHEFS D'ÉQUIPE	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
RETRAITE	63	201	539	803
FEMMES	4	19	111	134
HOMMES	59	182	428	669
DÉCÈS	0	3	16	19
FEMMES	0	0	4	4
HOMMES	0	3	12	15
DÉMISSION	2	0	83	85
FEMMES	0	0	10	10
HOMMES	2	0	73	75
RUPTURE CONVENTIONNELLE	1	2	7	10
FEMMES	0	0	1	1
HOMMES	1	2	6	9
DÉPART VOLONTAIRE DONNANT DROIT À L'IDV*	0	3	21	24
FEMMES	0	0	6	6
HOMMES	0	3	15	18
AUTRE DÉPART DÉFINITIF	26	20	44	90
FEMMES	3	2	2	7
HOMMES	23	18	42	83
TOTAL	92	229	710	1031
FEMMES	7	21	134	162
HOMMES	85	208	576	869

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil ouvrier de l'État sous PMEA du ministère des Armées ayant quitté définitivement le ministère des Armées en 2023
Lecture : en 2023, 4 femmes techniciens à statut ouvrier ont définitivement quitté le ministère des Armées dans le cadre d'un départ à la retraite.
* Indemnité de départ volontaire.

2.2.2.2 — Les autres départs de civils du PMEA du ministère des Armées

Autres départs de civils, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	24	42	66
	CAT. A (HORS A+)	260	171	431
	CAT. B	269	243	512
	CAT. C	506	256	762
	S/TOTAL	1 059	712	1 771
CONTRACTUELS	Niv. I*	80	97	177
	Niv. II	22	29	51
	Niv. III	14	16	30
	S/TOTAL	116	142	258
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	2	12	14
	CHEFS D'ÉQUIPE	5	17	22
	OUVRIERS	48	166	214
	S/TOTAL	55	195	250
TOTAL		1 230	1 049	2 279

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil ayant quitté le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors départs définitifs.
Lecture : en 2023, 24 femmes de catégorie A+ ont quitté le PMEA du ministère des Armées, hors départs définitifs.
* Dont niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les fonctionnaires

Autres départs de fonctionnaires, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A+	CAT. A (HORS A+)	CAT. B	CAT. C	TOTAL
DÉTACHEMENT	12	30	61	96	199
FEMMES	2	21	39	65	127
HOMMES	10	9	22	31	72
DISPONIBILITÉ	2	51	89	122	264
FEMMES	1	35	40	71	147
HOMMES	1	16	49	51	117
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	1	41	84	192	318
FEMMES	1	26	36	137	200
HOMMES	0	15	48	55	118
CONGÉ PARENTAL	0	9	18	34	61
FEMMES	0	9	16	32	57
HOMMES	0	0	2	2	4
CONGÉ SANS TRAITEMENT	0	0	0	7	7
FEMMES	0	0	0	6	6
HOMMES	0	0	0	1	1
POSITION DE NON ACTIVITÉ	0	7	14	9	30
FEMMES	0	3	4	7	14
HOMMES	0	4	10	2	16
DÉPART DE FONCTIONNAIRE NON DÉFENSE	41	222	234	302	799
FEMMES	16	126	127	188	457
HOMMES	25	96	107	114	342
AUTRE MOTIF	10	71	12	0	93
FEMMES	4	40	7	0	51
HOMMES	6	31	5	0	42
TOTAL	66	431	512	762	1771
FEMMES	24	260	269	506	1059
HOMMES	42	171	243	256	712

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil fonctionnaire ayant quitté le PMEÀ du ministère des Armées en 2023, hors départs définitifs.
Lecture : en 2023, 2 femmes de catégorie A+ ont quitté le PMEÀ du ministère des Armées dans le cadre d'un détachement.

Les contractuels

Autres départs de contractuels, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	TOTAL
CONGÉ DE GRAVE MALADIE	4	0	0	4
FEMMES	1	0	0	1
HOMMES	3	0	0	3
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	4	0	2	6
FEMMES	3	0	2	5
HOMMES	1	0	0	1
CONGÉ PARENTAL	13	1	3	17
FEMMES	10	1	2	13
HOMMES	3	0	1	4
CONGÉ SANS SALAIRE	41	7	2	50
FEMMES	16	1	1	18
HOMMES	25	6	1	32
AUTRE MOTIF	115	43	23	181
FEMMES	50	20	9	79
HOMMES	65	23	14	102
TOTAL	177	51	30	258
FEMMES	80	22	14	116
HOMMES	97	29	16	142

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : ensemble du personnel civil contractuel ayant quitté le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors départs définitifs.
Lecture : en 2023, 1 femme de niveau I a quitté le PMEA du ministère des Armées dans le cadre d'un congé de grave maladie.
* Dont niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les ouvriers de l'État

Autres départs d'ouvriers de l'État, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	CHEFS D'ÉQUIPE	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	8	17	148	173
FEMMES	1	4	36	41
HOMMES	7	13	112	132
CONGÉ PARENTAL	0	0	3	3
FEMMES	0	0	1	1
HOMMES	0	0	2	2
CONGÉ SANS SALAIRE	5	1	56	62
FEMMES	1	0	7	8
HOMMES	4	1	49	54
AUTRES MOTIFS	1	4	7	12
FEMMES	0	1	4	5
HOMMES	1	3	3	7
TOTAL	14	22	214	250
FEMMES	2	5	48	55
HOMMES	12	17	166	195

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel civil ouvrier de l'État ayant quitté le PMEA du ministère des Armées en 2023, hors départs définitifs.

Lecture : en 2023, 1 femme technicien à statut ouvrier a quitté le PMEA du ministère des Armées dans le cadre d'un congé de longue durée.

2.3 – LES MOUVEMENTS DANS LE SYSTÈME DE PENSION

2.3.1 – Le personnel militaire

2.3.1.1 – Les entrées de militaires dans le système de pension

Pensions de militaires entrées en paiement en 2023, par catégorie, par motif et par sexe

En pensions

		AU BÉNÉFICE D'AYANTS DROIT			AU BÉNÉFICE D'AYANTS CAUSE*		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
OFFICIERS	VIEILLESSE	133	1 305	1 438	1 232	16	1 248
	INVALIDITÉ	50	72	122	48	9	57
	S/TOTAL	183	1 377	1 560	1 280	25	1 305
SOUS-OFFICIERS	VIEILLESSE	849	4 102	4 951	3 228	141	3 369
	INVALIDITÉ	183	524	707	347	46	393
	S/TOTAL	1 032	4 626	5 658	3 575	187	3 762
MILITAIRES DU RANG	VIEILLESSE	287	1 290	1 577	465	61	526
	INVALIDITÉ	198	1 235	1 433	138	26	164
	S/TOTAL	485	2 525	3 010	603	87	690
TOTAL	VIEILLESSE	1 269	6 697	7 966	4 925	218	5 143
	INVALIDITÉ	431	1 831	2 262	533	81	614
	TOTAL	1 700	8 528	10 228	5 458	299	5 757

Source : DRHMD/SPRP.
Champ : pensions de militaire entrées en paiement en 2023, hors Gendarmerie nationale.
Lecture : en 2023, la pension de 133 femmes officiers ayants droit est entrée en paiement pour motif vieillesse.
* Ascendants, conjoint survivant, descendants.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

2.3.1.2 — L'âge moyen d'entrée dans le système de pension

Âge moyen d'entrée dans le système de pension des militaires, par catégorie, par motif et par sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	VIEILLESSE	52,7	55,2	55,0
	INVALIDITÉ	38,0	38,1	38,1
	S/ENSEMBLE	48,7	54,3	53,7
SOUS-OFFICIERS	VIEILLESSE	46,0	46,6	46,5
	INVALIDITÉ	34,6	33,7	33,9
	S/ENSEMBLE	44,0	45,2	45,0
MILITAIRES DU RANG	VIEILLESSE	42,6	43,5	43,3
	INVALIDITÉ	27,6	27,6	27,6
	S/ENSEMBLE	36,5	35,7	35,9
ENSEMBLE	VIEILLESSE	46,0	47,7	47,4
	INVALIDITÉ	31,8	29,8	30,2
	ENSEMBLE	42,4	43,9	43,6

Source : DRH-MD/SPRP.

Champ : personnel militaire entré dans le système de pension en 2023, hors Gendarmerie nationale.

Lecture : en 2023, les femmes officiers sont entrées dans le système de pension pour motif vieillesse en moyenne à l'âge de 52,7 ans.

2.3.2 — Le personnel civil

2.3.2.1 — Les entrées dans le système de pension

Les fonctionnaires

Pensions de fonctionnaires entrées en paiement en 2023, par catégorie, par motif et par sexe

En pensions

		AU BÉNÉFICE D'AYANTS DROIT			AU BÉNÉFICE D'AYANTS CAUSE*		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A+	VIEILLESSE	5	10	15	7	1	8
	S/TOTAL	5	10	15	7	1	8
CAT. A (HORS A+)	VIEILLESSE	112	225	337	77	8	85
	INVALIDITÉ	2	1	3	10	4	14
	S/TOTAL	114	226	340	87	12	99
CAT. B	VIEILLESSE	276	222	498	71	18	89
	INVALIDITÉ	5	6	11	14	6	20
	S/TOTAL	281	228	509	85	24	109
CAT. C	VIEILLESSE	489	161	650	71	83	154
	INVALIDITÉ	32	17	49	27	26	53
	S/TOTAL	521	178	699	98	109	207
TOTAL	VIEILLESSE	882	618	1 500	226	110	336
	INVALIDITÉ	39	24	63	51	36	87
	TOTAL	921	642	1 563	277	146	423

Source: DRHMD/SPRP.

Champ: pensions de fonctionnaires entrées en paiement en 2023.

Lecture: en 2023, la pension de 5 femmes fonctionnaires de catégorie A+ ayants droit est entrée en paiement pour motif vieillesse.

* Ascendants, conjoint survivant, descendants.

NB: aucune pension pour motif invalidité n'est entrée en paiement pour les civils fonctionnaires de catégorie A+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les ouvriers de l'État

Pensions des ouvriers de l'État entrées en paiement en 2023, par sexe

En pensions

AU BÉNÉFICE D'AYANTS DROIT			AU BÉNÉFICE D'AYANTS CAUSE*		
FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
210	1 106	1 316	961	61	1 022

Source : DRH-MD/SR-RH/SPRP.

Champ : pensions des ouvriers de l'État entrées en paiement en 2023.

Lecture : en 2023, la pension de 210 femmes ouvriers de l'État ayants droit est entrée en paiement.

* Ascendants, conjoint survivant, descendants.

2.3.2.2 — L'âge moyen d'entrée dans le système de pension

Les fonctionnaires

Âge moyen d'entrée dans le système de pension des fonctionnaires, par catégorie, par motif et par sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A+	VIEILLESSE	65,8	65,3	65,5
	S/ENSEMBLE	65,8	65,3	65,5
CAT. A (HORS A+)	VIEILLESSE	63,5	62,9	63,1
	INVALIDITÉ	56,7	51,0	54,8
	S/ENSEMBLE	63,4	62,8	63,0
CAT. B	VIEILLESSE	63,1	62,9	63,0
	INVALIDITÉ	60,7	57,2	58,8
	S/ENSEMBLE	63,0	62,7	62,9
CAT. C	VIEILLESSE	63,4	62,8	63,3
	INVALIDITÉ	55,9	59,0	57,0
	S/ENSEMBLE	62,9	62,4	62,8
ENSEMBLE	VIEILLESSE	63,3	62,9	63,1
	INVALIDITÉ	56,6	58,2	57,2
	ENSEMBLE	63,0	62,7	62,9

Source : DRH-MD/SPRP.

Champ : personnel civil fonctionnaire entré dans le système de pension en 2023.

Lecture : en 2023, les femmes fonctionnaires de catégorie A+ sont entrées, en moyenne, à 65,8 ans dans le système de pension pour motif vieillesse.

Les ouvriers de l'État

Âge moyen d'entrée dans le système de pension des ouvriers de l'État, par niveau d'exposition, par catégorie et par sexe

En années

	AGENTS SUR EMPLOIS ACTIFS*			AGENTS SUR EMPLOIS SÉDENTAIRES			ENSEMBLE		
	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	NS	59,7	59,6	58,5	61,1	60,8	58,3	60,5	60,3
CHEFS D'ÉQUIPE	NS	60,1	60,1	61,4	61,9	61,8	60,8	60,9	60,9
OUVRIERS	59,9	60,1	60,1	62,3	61,6	61,7	61,9	60,8	61,0
ENSEMBLE	59,5	60,1	60,0	61,9	61,5	61,6	61,5	60,8	60,9

Source : DRHMD/SPRP.

Champ : personnel civil ouvrier de l'État entré dans le système de pension en 2023.

Lecture : en 2023, parmi les agents sur emplois actifs, les hommes techniciens à statut ouvrier sont entrés dans le système de pension, en moyenne à 59,7 ans.

* Sont classés en catégorie active, les emplois exposant le personnel ouvrier de l'État à des « travaux insalubres ». Les emplois qui ne sont pas classés en catégorie active sont classés automatiquement en catégorie sédentaire.

NS (non significatif) : les effectifs ne permettent pas une déclinaison des âges moyens par sexe.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves



© Aurore Avondo / Armée de Terre / Ministère des Armées

Chapitre 3

LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL

- Le personnel selon le statut, la catégorie et le grade
- L'âge du personnel
- L'ancienneté de service
- Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

L'essentiel

63 369 militaires de carrière / 31 % de la population militaire
70 % des officiers / 44 % des sous-officiers
Taux de féminisation : 17,3 %
Âge moyen : 42,0 ans / Ancienneté moyenne : 21,6 ans

137 963 militaires sous contrat / 69 % de la population militaire
30 % des officiers / 56 % des sous-officiers
100 % des militaires du rang et des volontaires
Taux de féminisation : 16,9 %
Âge moyen : 28,0 ans / Ancienneté moyenne : 7,1 ans



Personnel militaire

Effectifs : 201 332 ETPT
Taux de féminisation : 17,0 %
Âge moyen : 32,4 ans
Ancienneté moyenne : 11,6 ans

37 874 fonctionnaires / 61 % de la population civile
23 % de cat. A / 34 % de cat. B / 43 % de cat. C
Taux de féminisation : 47,5 %
Âge moyen : 49,0 ans / Ancienneté moyenne : 18,5 ans

13 550 contractuels / 22 % de la population civile
55 % de niv. I / 19 % de niv. II / 26 % de niv. III
Taux de féminisation : 36,6 %
Âge moyen : 40,6 ans / Ancienneté moyenne : 7,4 ans

10 929 ouvriers de l'État / 18 % de la population civile
8 % de TSO / 15 % de chefs d'équipe / 77 % d'ouvriers
Taux de féminisation : 12,9 %
Âge moyen : 49,1 ans / Ancienneté moyenne : 23,7 ans



Personnel civil

Effectifs : 62 353 ETPT
Taux de féminisation : 39,1 %
Âge moyen : 47,2 ans
Ancienneté moyenne : 17,0 ans

Taux de BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) : 7,1 %

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

3.1 — LE PERSONNEL SELON LE STATUT, LA CATÉGORIE ET LE GRADE

3.1.1 — Le personnel militaire sous PMEA

Personnel militaire, par type de lien au service, par catégorie et par sexe

En ETPT

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
CARRIÈRE	OFFICIERS	3 425	20 655	24 080
	SOUS-OFFICIERS	7 547	31 743	39 290
	S/TOTAL	10 972	52 397	63 369
CONTRAT	OFFICIERS	2 614	7 590	10 204
	SOUS-OFFICIERS	9 695	40 929	50 624
	MdR	10 590	65 431	76 022
	VOLONTAIRES*	362	751	1 113
	S/TOTAL	23 261	114 701	137 963
Formation	S/TOTAL OFFICIERS	6 039	28 245	34 283
	S/TOTAL SOUS-OFFICIERS	17 242	72 672	89 914
	S/TOTAL MdR	10 590	65 431	76 022
	S/TOTAL VOLONTAIRES	362	751	1 113
TOTAL		34 233	167 099	201 332

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 3 425 femmes étaient officiers de carrière, en ETPT.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Personnel militaire, par catégorie, par type de lien au service, par gestionnaire et par sexe

En ETPT

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MDR	VOL.*	TOTAL
	CARRIÈRE	CONTRAT	CARRIÈRE	CONTRAT	CONTRAT	CONTRAT	
TERRE	10 584	3 982	16 294	21 976	58 637	379	111 851
FEMMES	759	731	2 401	2 824	6 199	50	12 964
HOMMES	9 825	3 252	13 893	19 152	52 438	329	98 887
MARINE	3 188	1 776	7 399	14 943	7 152	227	34 685
FEMMES	281	392	954	2 655	1 311	88	5 681
HOMMES	2 908	1 384	6 445	12 288	5 840	139	29 004
AIR ET ESPACE	4 203	2 452	11 171	11 559	9 406	92	38 882
FEMMES	606	568	2 265	2 683	3 001	48	9 171
HOMMES	3 597	1 884	8 906	8 876	6 404	43	29 711
GENDARMERIE**	205	8	1 980	58	0	342	2 593
FEMMES	25	4	302	48	0	134	513
HOMMES	180	4	1 678	10	0	208	2 080
SSA	2 120	1 065	2 265	1 913	0	42	7 405
FEMMES	964	606	1 586	1 451	0	25	4 633
HOMMES	1 155	459	678	463	0	17	2 773
SEO	177	39	150	173	828	0	1 368
FEMMES	19	8	19	34	79	0	158
HOMMES	158	31	131	139	749	0	1 209
DGA	1 728	0	0	0	0	0	1 728
FEMMES	257	0	0	0	0	0	257
HOMMES	1 470	0	0	0	0	0	1 470
SCA	1 326	685	0	1	0	32	2 044
FEMMES	427	266	0	0	0	17	710
HOMMES	899	419	0	1	0	15	1 334
SID	458	196	0	0	0	0	654
FEMMES	65	39	0	0	0	0	104
HOMMES	393	158	0	0	0	0	551
CGA	61	0	0	0	0	0	61
FEMMES	10	0	0	0	0	0	10
HOMMES	51	0	0	0	0	0	51
SJM	30	0	32	0	0	0	61
FEMMES	12	0	20	0	0	0	32
HOMMES	18	0	12	0	0	0	30
TOTAL	24 080	10 204	39 290	50 624	76 022	1 113	201 332
FEMMES	3 425	2 614	7 547	9 695	10 590	362	34 233
HOMMES	20 655	7 590	31 743	40 929	65 431	751	167 099

Source : DRHMD/SPRH.

Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 759 femmes étaient officiers de carrière dans l'armée de Terre, en ETPT.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.

** Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Personnel militaire, par type de lien au service, par gestionnaire et par sexe

En ETPT

	CARRIÈRE	CONTRAT*	TOTAL	RATIO CARRIÈRE / CONTRAT
TERRE	26 878	84 974	111 851	24/76
FEMMES	3 160	9 804	12 964	24/76
HOMMES	23 718	75 170	98 887	24/76
MARINE	10 587	24 097	34 685	31/69
FEMMES	1 235	4 446	5 681	22/78
HOMMES	9 352	19 651	29 004	32/68
AIR ET ESPACE	15 374	23 508	38 882	40/60
FEMMES	2 870	6 301	9 171	31/69
HOMMES	12 503	17 207	29 711	42/58
GENDARMERIE**	2 184	409	2 593	84/16
FEMMES	327	187	513	64/36
HOMMES	1 857	222	2 080	89/11
SSA	4 384	3 021	7 405	59/41
FEMMES	2 551	2 082	4 633	55/45
HOMMES	1 834	939	2 773	66/34
SEO	328	1 040	1 368	24/76
FEMMES	38	120	158	24/76
HOMMES	290	920	1 209	24/76
DGA	1 728	0	1 728	100/0
FEMMES	257	0	257	100/0
HOMMES	1 470	0	1 470	100/0
SCA	1 326	718	2 044	65/35
FEMMES	427	283	710	60/40
HOMMES	899	435	1 334	67/33
SID	458	196	654	70/30
FEMMES	65	39	104	63/37
HOMMES	393	158	551	71/29
CGA	61	0	61	100/0
FEMMES	10	0	10	100/0
HOMMES	51	0	51	100/0
SJM	61	0	61	100/0
FEMMES	32	0	32	100/0
HOMMES	30	0	30	100/0
TOTAL	63 369	137 963	201 332	31/69
FEMMES	10 972	23 261	34 233	32/68
HOMMES	52 397	114 701	167 099	31/69

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 3 160 femmes étaient militaires de carrière dans l'armée de Terre, en ETPT.

* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.

** Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Personnel militaire, par type de lien au service, par catégorie, par grade et par sexe

En ETPT

		CARRIÈRE		CONTRAT		TOTAL		
		F	H	F	H	F	H	TOTAL
OFFICIERS	GÉNÉRAL/AMIRAL*	64	596	0	0	64	596	660
	COLONEL/ CAPITAINE DE VAISSEAU	274	2503	37	34	311	2537	2848
	LIEUTENANT-COLONEL/ CAPITAINE DE FRÉGATE	669	4792	40	38	709	4829	5538
	COMMANDANT/ CAPITAINE DE CORVETTE	993	4451	169	355	1162	4806	5968
	CAPITAINE/ LIEUTENANT DE VAISSEAU	810	5328	753	2654	1563	7981	9545
	LIEUTENANT/ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1 ^{RE} CLASSE	543	2794	640	1763	1184	4557	5740
	SOUS-LIEUTENANT/ ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2 ^E CLASSE	9	26	286	1255	294	1281	1576
	ASPIRANT	25	120	571	1348	595	1468	2064
	ÉLÈVE OFFICIER	38	45	118	143	156	188	345
S/TOTAL		3425	20655	2614	7590	6039	28245	34283
SOUS-OFFICIERS	MAJOR	1397	3109	124	119	1521	3228	4749
	ADJUDANT-CHEF/ MAÎTRE PRINCIPAL	2565	12033	979	665	3544	12698	16242
	ADJUDANT/ PREMIER MAÎTRE	2471	11220	376	1702	2847	12922	15770
	SERGENT-CHEF/MAÎTRE	1010	4851	2286	11908	3296	16759	20054
	SERGENT/ SECOND MAÎTRE	103	530	5797	26448	5900	26978	32879
	ÉLÈVE SOUS-OFFICIER	0	0	133	87	133	87	220
S/TOTAL		7547	31743	9695	40929	17242	72672	89914

* Y compris les médecins chefs des services, contrôleurs adjoints, contrôleurs et contrôleurs généraux des armées.

...

En ETPT

		CARRIÈRE		CONTRAT		TOTAL		
		F	H	F	H	F	H	TOTAL
MDR	CAPORAL-CHEF/QUARTIER-MAÎTRE DE 1 ^{RE} CLASSE	0	0	3721	24573	3721	24573	28294
	CAPORAL/QUARTIER MAÎTRE DE 2 ^E CLASSE	0	0	2947	17294	2947	17294	20242
	SOLDAT/MATELOT BREVETÉ	0	0	3760	22839	3760	22839	26599
	ÉLÈVE MILITAIRE DU RANG/MOUSSE	0	0	162	725	162	725	887
	S/TOTAL	0	0	10590	65431	10590	65431	76022
VOLONTAIRES**	ASPIRANT	0	0	156	222	156	222	379
	SERGENT/SECOND MAÎTRE	0	0	9	25	9	25	34
	CAPORAL CHEF/QUARTIER MAÎTRE DE 1 ^{RE} CLASSE	0	0	23	57	23	57	80
	CAPORAL/QUARTIER MAÎTRE DE 2 ^E CLASSE	0	0	40	78	40	78	117
	SOLDAT/MATELOT BREVETÉ	0	0	134	369	134	369	503
	S/TOTAL	0	0	362	751	362	751	1113
TOTAL		10972	52397	23261	114701	34233	167099	201332

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 3721 femmes caporaux-chefs/quartiers-mâtres de 1^{re} classe étaient sous contrat, en ETPT.
** Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.

NB: les taux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Volontaires* sous PMEa, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En ETPT

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
TERRE	99	0	280	379
FEMMES	28	0	22	50
HOMMES	71	0	258	329
MARINE	201	0	26	227
FEMMES	80	0	8	88
HOMMES	121	0	19	139
AIR ET ESPACE	37	5	50	92
FEMMES	24	1	23	48
HOMMES	14	3	27	43
GENDARMERIE**	0	28	314	342
FEMMES	0	6	127	134
HOMMES	0	21	187	208
SSA	10	2	30	42
FEMMES	7	1	17	25
HOMMES	3	1	14	17
SCA	32	0	0	32
FEMMES	17	0	0	17
HOMMES	15	0	0	15
TOTAL	379	34	700	1 113
FEMMES	156	9	197	362
HOMMES	222	25	504	751

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : volontaires sous PMEa du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, l'armée de Terre comptait 28 femmes engagées en tant qu'officiers volontaires, en ETPT.
* Hors volontaires du service militaire volontaire (SMV), soit 790 ETPT.
** Gendarmes placés sous PMEa du ministère des Armées.

NB : - aucun volontaire n'est recensé au sein du SEO, de la DGA, du SID, du CGA et du SJM.
- les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

3.1.2 — Le personnel civil sous PMEa

Personnel civil, par statut, par catégorie et par sexe

En ETPT

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	258	501	759
	CAT. A (HORS A+)	3 421	4 565	7 986
	CAT. B	5 269	7 508	12 777
	CAT. C	9 059	7 293	16 352
	S/TOTAL	18 007	19 867	37 874
CONTRACTUELS	Niv. I*	2 398	5 070	7 468
	Niv. II	820	1 770	2 589
	Niv. III	1 742	1 751	3 493
	S/TOTAL	4 960	8 590	13 550
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	109	800	909
	CHEFS D'ÉQUIPE	129	1 527	1 656
	OUVRIERS	1 166	7 197	8 364
	S/TOTAL	1 405	9 524	10 929
Reconversion	S/TOTAL CAT. A/Niv. I*	6 077	10 136	16 213
	S/TOTAL CAT. B/Niv. II	6 089	9 278	15 366
	S/TOTAL CAT. C/Niv. III	10 801	9 043	19 844
	S/TOTAL OUVRIERS DE L'ÉTAT	1 405	9 524	10 929
TOTAL		24 372	37 981	62 353

Source : DRHMD/SPRH.

Champ : personnel civil sous PMEa du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, le ministère des Armées comptait 258 femmes fonctionnaires de catégorie A+, en ETPT.

* Dont niveau I+.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Personnel civil fonctionnaire, par filière, par catégorie, par grade et par sexe

En ETPT

Filière	Cat.	Grades	Femmes	Hommes	Total
Administrative	A+	Administrateur de l'État occupant un emploi d'ESD*	27	25	52
		Administrateur de l'État (hors emploi d'ESD)	43	97	140
		Conseiller d'administration de la Défense	32	25	57
		Autres	4	9	13
	A	Attaché d'administration hors classe	99	93	192
		Attaché principal d'administration	329	255	583
		Attaché d'administration	738	402	1 140
		Autres	0	1	1
	B	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	835	403	1 238
		Secrétaire administratif de classe supérieure	890	448	1 338
		Secrétaire administratif de classe normale	1 652	708	2 360
		Autres	0	1	1
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	3 002	671	3 673
		Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	2 809	1 037	3 846
		Adjoint administratif	1 494	245	1 739
	S/TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		11 953	4 420	16 373
Technique	A+	Conseiller technique de la Défense	28	90	118
	A	Ingénieur civil de la Défense hors classe	35	271	307
		Ingénieur civil divisionnaire de la Défense	245	1 046	1 291
		Ingénieur civil de la Défense	471	1 414	1 885
		Autres	0	3	3
	B	Technicien supérieur d'études et de fabrication de 1 ^{re} classe	267	1 519	1 785
		Technicien supérieur d'études et de fabrication de 2 ^e classe	385	1 885	2 270
		Technicien supérieur d'études et de fabrication de 3 ^e classe	293	1 892	2 185
	C	Agent technique principal de 1 ^{re} classe	316	1 365	1 681
		Agent technique principal de 2 ^e classe	879	3 221	4 101
		Agent technique	132	242	374
	S/TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		3 050	12 948	15 998

* ESD : encadrement supérieur ou dirigeant.

...

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

En ETPT

FILIÈRE	CAT.	GRADES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ENSEIGNEMENT	A+	MAÎTRE DE CONFÉRENCE	6	23	29
		PROFESSEUR AGRÉGÉ	69	93	163
		AUTRES	13	36	48
	A	PROFESSEUR CERTIFIÉ	150	184	334
		AUTRES	34	32	66
	S/TOTAL FILIÈRE ENSEIGNEMENT		272	368	640
SOCIALE	A	CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL DE 2 ^E GRADE	18	4	22
		CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL DE 1 ^{ER} GRADE	54	4	58
		ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL	130	2	131
		ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	306	16	322
	S/TOTAL FILIÈRE SOCIALE		508	25	533
	PARAMÉDICALE**	A	CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE LA DÉFENSE	0	2
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE LA DÉFENSE			12	8	20
INFIRMIER HORS CLASSE DE LA DÉFENSE			9	2	10
INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE NORMALE			29	9	38
INFIRMIER CIVILS DE SOINS GÉNÉRAUX DE 1 ^{ER} ET 2 ^E GRADE			97	17	114
PERSONNEL CIVIL DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUE DE CLASSE NORMALE ET SUPÉRIEURE			268	85	353
B		AIDE-SOIGNANT CIVIL DE LA DÉFENSE DE CLASSE NORMALE ET SUPÉRIEURE	631	93	724
C		AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS CIVILS DE CLASSE NORMALE ET SUPÉRIEURE	168	40	208
S/TOTAL FILIÈRE PARAMÉDICALE		1 214	255	1 469	
AUTRES	A+	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	15	10	26
		AUTRES	22	92	114
	A	CHARGÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES	10	12	22
		AUTRES	388	704	1 091
	B	BIBLIOTHÉCAIRE ASSISTANT SPÉCIALISÉ	16	4	20
		AUTRES	300	557	857
	C	AUTRES	259	471	730
	S/TOTAL FILIÈRE AUTRES		1 010	1 850	2 860
TOTAL			18 007	19 867	37 874

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil fonctionnaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 6 femmes fonctionnaires de catégorie A+ étaient maîtres de conférences, en ETPT.
** En 2023, le corps des techniciens paramédicaux (cat. B) a été supprimé et les agents rattachés aux personnels civils de rééducation et médico-techniques (cat. A).
NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

Personnel civil contractuel, par catégorie, par fondement juridique de recrutement⁽¹⁾ et par sexe

En ETPT

		Niv. I*		Niv. II		Niv. III		TOTAL		
		F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
EMPLOIS PERMANENTS	L332-1 (EX. ARTICLE 3)	0	0	0	0	176	103	176	103	279
	L332-2 (EX. ARTICLE 4) HORS ICT-TCT	910	1 079	379	628	507	441	1 796	2 148	3 944
	L332-2 (EX. ARTICLE 4) / ICT-TCT**	1 050	2 893	203	739	0	0	1 253	3 632	4 885
	L332-3 à L332-7 (EX. ARTICLE 6)	70	25	84	25	163	84	317	134	451
	L341-1 & L341-2 (EX. ARTICLE 25)	5	10	0	0	0	0	5	10	15
	PCRL	0	0	0	0	424	662	424	662	1 086
	L326-10 (EX. ARTICLE 22 BIS)	0	0	0	0	5	2	5	2	7
	L352-4 (EX. ARTICLE 27)	0	2	8	8	24	15	33	25	58
	D49**	6	5	1	0	0	0	7	5	12
	BERKANI**	0	0	0	0	17	19	17	19	36
	ARTICLE 31***	0	0	1	6	0	0	1	6	7
	AUTRES	342	1 034	141	358	125	169	608	1 561	2 169
S/TOTAL		2 383	5 049	817	1 763	1 442	1 495	4 642	8 307	12 949
EMPLOIS TEMPORAIRES	L332-22	1	3	1	1	277	235	279	238	517
	L332-24	15	18	2	6	1	0	18	24	42
	AUTRES	0	0	0	0	22	21	22	21	43
	S/TOTAL	16	21	3	6	300	256	318	283	601
TOTAL		2 398	5 070	820	1 770	1 742	1 751	4 960	8 590	13 550

Source: DRH-MD/SPRH.

Champ: personnel civil contractuel sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture: en 2023, 176 femmes contractuelles de niveau III étaient affectées à un emploi permanent au titre de l'article L332-1 du Code général de la fonction publique.

* Dont niv. I+.

** ICT: ingénieurs et cadres technico-commerciaux; TCT: techniciens et cadres technico-commerciaux;

D49: agents relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié;

Berkani: agents contractuels de droit public, anciens agents d'un service public administratif recrutés sur un contrat de droit privé (dits Berkani).

*** Loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

NB: les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

(1) Selon la codification établie dans le Code général de la fonction publique. La référence aux articles correspond à la loi 84-16.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel civil ouvrier de l'État, par catégorie, par groupe et par sexe

En ETPT

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TECHNICIENS À STATUT D'OUVRIER	T7	4	60	64
	T6 BIS	19	156	175
	T6	30	220	250
	T5 BIS	36	243	279
	T5	6	29	35
	T4	11	71	82
	T3	2	18	21
	T2	1	3	3
	S/TOTAL	109	800	909
CHEFS D'ÉQUIPE	HORS CATÉGORIE D	0	11	11
	HORS CATÉGORIE C	1	65	66
	HORS CATÉGORIE B	24	308	332
	HORS CATÉGORIE A	23	264	287
	HORS GROUPE	40	476	515
	GROUPE VII	41	402	443
	S/TOTAL	129	1 527	1 656
OUVRIERS	HORS CATÉGORIE D	7	54	61
	HORS CATÉGORIE C	24	159	184
	HORS CATÉGORIE B	83	664	747
	HORS CATÉGORIE A	98	919	1 017
	HORS GROUPE NOUVEAU	1	4	5
	HORS GROUPE	390	1 323	1 714
	GROUPE VII	341	1 978	2 319
	GROUPE VI	221	2 097	2 318
	S/TOTAL	1 166	7 197	8 364
TOTAL		1 405	9 524	10 929

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel civil ouvrier de l'État sous PME A du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 4 femmes civiles étaient techniciens à statut ouvrier dans le groupe T7, en ETPT.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETPT et ETPE sous forme d'arrondis.

3.2 – L'ÂGE DU PERSONNEL

3.2.1 – Le personnel militaire sous PMEA

Âge moyen du personnel militaire, par type de lien au service, par catégorie et par sexe

En années

	CARRIÈRE			CONTRAT			ENSEMBLE		
	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	39,2	42,7	42,2	30,2	30,9	30,7	35,3	39,5	38,7
SOUS-OFFICIERS	41,3	42,1	41,9	28,8	29,6	29,5	34,3	35,1	34,9
MdR	-	-	-	27,1	26,8	26,9	27,1	26,8	26,9
VOLONTAIRES	-	-	-	22,0	20,9	21,3	22,0	20,9	21,3
ENSEMBLE	40,7	42,3	42,0	28,0	28,0	28,0	32,1	32,5	32,4

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, les femmes officiers de carrière avaient en moyenne 39,2 ans.

Âge médian du personnel militaire, par type de lien au service, par catégorie et par sexe

En années

	CARRIÈRE			CONTRAT			ENSEMBLE		
	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	39	44	43	29	29	29	34	40	39
SOUS-OFFICIERS	41	41	41	27	28	28	34	35	34
MdR	-	-	-	25	25	25	25	25	25
VOLONTAIRES	-	-	-	22	21	22	22	21	22
ENSEMBLE	40	42	42	26	27	26	30	30	30

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 50 % des femmes officiers de carrière avaient 39 ans ou plus.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

3.2.2 — Le personnel civil sous PMEA

Âge moyen du personnel civil, par statut, par catégorie et par sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	51,6	53,4	52,9
	CAT. A (HORS A+)	47,1	50,6	49,1
	CAT. B	49,8	50,1	50,0
	CAT. C	48,8	47,6	48,3
	S/ENSEMBLE	48,8	49,3	49,0
CONTRACTUELS	Niv. I*	38,7	40,9	40,2
	Niv. II	39,2	41,3	40,6
	Niv. III	39,3	43,6	41,4
	S/ENSEMBLE	39,0	41,6	40,6
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	51,8	51,3	51,4
	CHEFS D'ÉQUIPE	56,2	54,7	54,8
	OUVRIERS	53,1	46,9	47,8
	S/ENSEMBLE	53,3	48,5	49,1
ENSEMBLE		47,0	47,4	47,2

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées en 2023, hors DGSE.

Lecture : en 2023, les femmes fonctionnaires de catégorie A+ avaient en moyenne 51,6 ans.

* Dont niv. I+.

Âge médian du personnel civil, par statut, par catégorie et par sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	53	53	53
	CAT. A (HORS A+)	48	52	50
	CAT. B	51	51	51
	CAT. C	50	48	49
	S/ENSEMBLE	50	50	50
CONTRACTUELS	Niv. I*	37	40	39
	Niv. II	39	42	41
	Niv. III	39	47	43
	S/ENSEMBLE	38	42	40
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	54	53	53
	CHEFS D'ÉQUIPE	58	56	56
	OUVRIERS	56	49	51
	S/ENSEMBLE	56	52	52
ENSEMBLE		48	49	49

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées en 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, 50 % des femmes fonctionnaires de catégorie A+ avaient 53 ans ou plus.
* Dont niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

3.3 – L’ANCIENNETÉ DE SERVICE
3.3.1 – Le personnel militaire sous PMEA

Ancienneté moyenne de service du personnel militaire par type de lien au service, par catégorie et par sexe

En années

	CARRIÈRE			CONTRAT			ENSEMBLE		
	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	18,2	21,9	21,4	6,0	8,1	7,6	13,0	18,1	17,2
SOUS-OFFICIERS	20,7	21,9	21,7	7,5	8,9	8,7	13,3	14,6	14,4
MDR	-	-	-	6,2	6,1	6,1	6,2	6,1	6,1
VOLONTAIRES	-	-	-	1,1	0,9	0,9	1,1	0,9	0,9
ENSEMBLE	19,9	21,9	21,6	6,6	7,2	7,1	10,9	11,8	11,6

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, l’ancienneté moyenne de service des femmes officiers de carrière était de 18,2 ans.

Ancienneté médiane de service du personnel militaire par type de lien au service, par catégorie et par sexe

En années

	CARRIÈRE			CONTRAT			ENSEMBLE		
	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	S/ENS.	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	18	23	22	4	5	5	12	18	17
SOUS-OFFICIERS	20	21	20	6	8	7	13	14	14
MDR	-	-	-	4	4	4	4	4	4
VOLONTAIRES	-	-	-	1	0	0	1	0	0
ENSEMBLE	20	21	21	5	5	5	8	9	8

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 50 % des femmes officiers de carrière avaient une ancienneté de service de 18 ans ou plus.

3.3.2 — Le personnel civil sous PMEA

Ancienneté moyenne de service du personnel civil par statut, par catégorie et par sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	9,4	11,4	10,8
	CAT. A (HORS A+)	16,6	22,8	20,1
	CAT. B	20,0	21,2	20,7
	CAT. C	16,7	15,2	16,1
	S/ENSEMBLE	17,6	19,2	18,5
CONTRACTUELS	Niv. I*	7,6	8,7	8,3
	Niv. II	4,1	5,2	4,9
	Niv. III	5,2	9,8	7,5
	S/ENSEMBLE	6,1	8,2	7,4
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	31,5	30,8	30,9
	CHEFS D'ÉQUIPE	34,0	31,8	32,0
	OUVRIERS	28,9	20,1	21,4
	S/ENSEMBLE	29,5	22,9	23,7
ENSEMBLE		15,9	17,7	17,0

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées en 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, l'ancienneté moyenne de service des femmes fonctionnaires de catégorie A+ était de 9,4 ans.
* Dont niv. I+.

Ancienneté médiane de service du personnel civil par statut, par catégorie et par sexe

En années

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	6	8	7
	CAT. A (HORS A+)	16	24	21
	CAT. B	21	23	22
	CAT. C	16	15	16
	S/ENSEMBLE	18	22	21
CONTRACTUELS	Niv. I*	4	4	4
	Niv. II	2	3	2
	Niv. III	2	4	2
	S/ENSEMBLE	3	4	3
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	34	33	33
	CHEFS D'ÉQUIPE	36	33	34
	OUVRIERS	33	21	21
	S/ENSEMBLE	33	24	25
ENSEMBLE		13	18	16

Source : DRH-MD/SPRH.

Champ : personnel civil sous PME A du ministère des Armées en 2023, hors DGSE.

Lecture : en 2023, 50 % des femmes fonctionnaires de catégorie A+ avaient une ancienneté de service de 6 ans ou plus.

* Dont niv. I+.

Plan Blessés 2023-2027

Accompagner les militaires blessés et leurs familles

Dévoilé le 10 mai 2023 par la secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, le plan d'action 2023-2027 relatif à l'accompagnement des militaires blessés et de leurs familles développe une approche inédite à plusieurs égards.

Fort de l'impulsion donnée par le président de la République qui demande qu'une « prise en charge immédiate, durable, adaptée et bienveillante en cas de blessure ou décès en service » soit garantie aux blessés et aux familles, le nouveau plan est ainsi conçu dans une approche globale : il concerne tous les blessés, d'hier et d'aujourd'hui, d'active et de réserve, toutes les blessures qu'elles soient physiques ou psychiques et tous les parcours, du soin à la réinsertion professionnelle.

Le plan est articulé autour de trois grands chantiers :

- 1. Améliorer la prise en charge et le suivi administratif :** l'objectif est d'améliorer la détection et la prise en charge initiale en simplifiant la phase d'instruction médicale, de consolider le suivi épidémiologique et de renforcer la coordination des acteurs pour un meilleur service rendu aux blessés et aux familles.

Exemples de mesures : recours aux expertises sur pièces et à la télé-expertise pour l'instruction des dossiers de pensions militaires d'invalidité, création d'un observatoire de la santé des militaires et des vétérans pour développer des bases statistiques et des flux d'informations, suppression du délai de carence de 90 jours pour considérer une maladie en OPEX imputable au service.

- 2. Simplifier l'accès aux droits et renforcer la réparation des préjudices :** moderniser et automatiser autant que possible les démarches administratives et l'accès aux droits, renforcer la réparation des blessures liées au service, améliorer la formation du personnel encadrant, mais aussi l'information des familles et aidants.

Exemples de mesures : mise en ligne de la Maison numérique des blessés et des familles pour centraliser l'information sur le parcours administratif et accéder à des démarches en ligne, notamment pour les pensions militaires d'invalidité (PMI), organisation d'une journée des aidants pour renforcer l'information et l'entraide au plus près des familles de blessés.



- 3. Renforcer l'accompagnement et les parcours dans la durée :** il s'agit de développer les dispositifs de réparation et de reconnaissance, la reconstruction par le sport et d'améliorer l'employabilité des blessés, conjoints et familles éprouvées.

Exemples de mesures : développement des dispositifs de réhabilitation comme le pôle de réhabilitation post-traumatique de l'Institution nationale des Invalides, les maisons Athos (4 maisons d'ores et déjà déployées en 2023 et 2 prévues en 2024), mise en œuvre de la réparation intégrale pour les militaires blessés lors d'un évènement de guerre ou assimilé, développement des dispositifs d'accueil des familles éprouvées comme les Maisons des familles au sein des hôpitaux interarmées.

3.4 – LES BÉNÉFICIAIRES DE L’OBLIGATION D’EMPLOI (BOE)

En matière de handicap, la DRH-MD définit la politique ministérielle dont la mise en œuvre est déclinée dans un plan triennal pour le recrutement, le maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap et l’information sur l’intérêt de la reconnaissance de la qualité de travailleur en situation de handicap. Le financement des mesures est programmé dans une convention entre le ministère des Armées et le fonds d’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le réseau handicap du Ministère, composé d’une Délégation nationale handicap (DNH), de 7 délégués handicap régionaux et de 120 « relais handicap », et le Service de l’action sociale des armées sont chargés de mettre en œuvre les mesures du plan et de la convention, au plus près des agents.

Bénéficiaires de l’obligation d’emploi (BOE), par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		BÉNÉFICIAIRES DE L’OBLIGATION D’EMPLOI						TOTAL		
		EN SITUATION DE HANDICAP			HORS SITUATION DE HANDICAP					
		F	H	S/TOTAL	F	H	S/TOTAL	F	H	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	125	92	217	11	64	75	136	156	292
	CAT. B	249	348	597	99	411	510	348	759	1 107
	CAT. C	843	579	1 422	232	403	635	1 075	982	2 057
	S/TOTAL	1 217	1 019	2 236	342	878	1 220	1 559	1 897	3 456
CONTRACTUELS	Niv. I*	19	24	43	0	1	1	19	25	44
	Niv. II	16	30	46	0	0	0	16	30	46
	Niv. III	50	42	92	0	0	0	50	42	92
	S/TOTAL	85	96	181	0	1	1	85	97	182
OUVRIERS DE L’ÉTAT	TSO	3	17	20	0	1	1	3	18	21
	CHEFS D’ÉQUIPE	7	54	61	0	2	2	7	56	63
	OUVRIERS	68	184	252	1	3	4	69	187	256
	S/TOTAL	78	255	333	1	6	7	79	261	340
TOTAL		1 380	1 370	2 750	343	885	1 228	1 723	2 255	3 978

Source: DRHMD/DNIH.
Champ: personnel civil bénéficiaire de l’obligation d’emploi, hors DGSE, en décembre 2023.
Lecture: en décembre 2023, 125 femmes fonctionnaires de catégorie A, en situation de handicap, étaient bénéficiaires de l’obligation d’emploi au ministère des Armées.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

NB: les travailleurs handicapés ne sont pas les seuls à bénéficier de l’obligation d’emploi. Au titre des emplois dits « réservés », les pensionnés de guerre militaires et civils, et les personnes assimilées, leur conjoint survivant, leurs orphelins, leurs enfants ainsi que les enfants de Harkis y ont également droit.

Conformément au mode de calcul communiqué par le FIPHFP dans le cadre de la déclaration d’obligation d’emploi de travailleurs handicapés (DOETH), le décompte des effectifs intègre l’application d’une majoration aux BOE de 50 ans et plus (1 agent comptant pour 1,5 unité). À ce titre en 2023, les 3 978 BOE recensés comptent pour 4 055 unités (2 798 en situation de handicap – 1 257 hors situation de handicap), une fois la majoration appliquée.

Le taux de BOE du ministère des Armées s’élève à 7,1 % (dont 4,9 % personnes handicapées et 2,2 % personnes non handicapées).



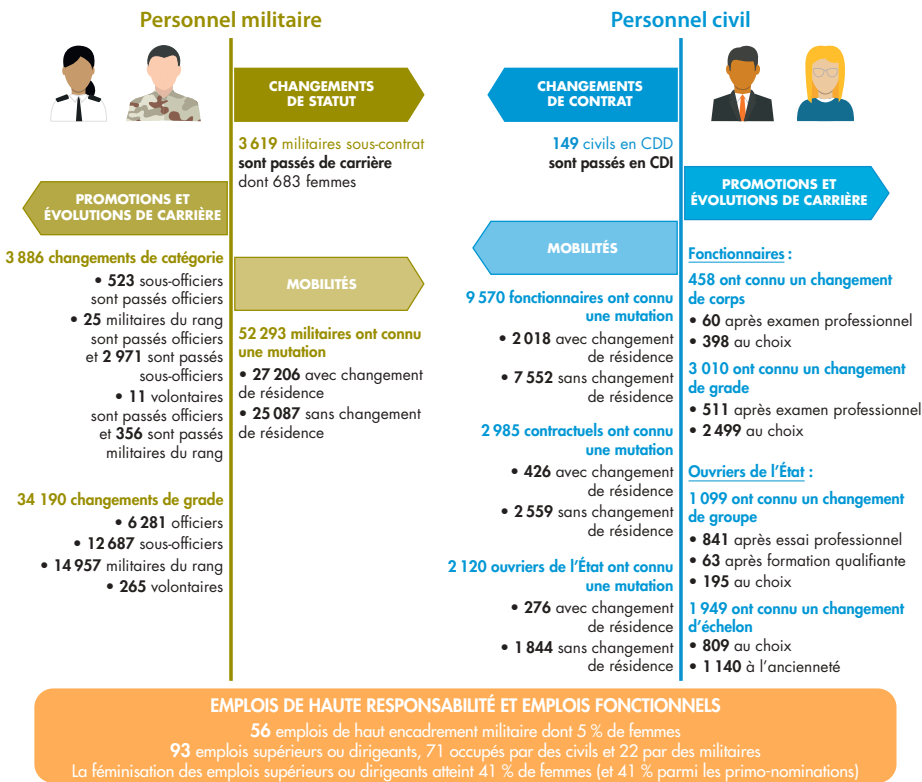
© Emma Le Rouzic / Armée de l'Air et de l'Espace / Défense

Chapitre 4

LES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les promotions et les évolutions de carrière
- Les concours, examens et sélections professionnels
- Les emplois de haut encadrement militaire et d'encadrement supérieur ou dirigeant
- La mobilité
- La gestion prévisionnelle des ressources humaines ministérielle

L'essentiel



Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

4.1 — LES PROMOTIONS ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

4.1.1 — Les changements de statut ou de contrat

4.1.1.1 — Le personnel militaire

Personnel militaire sous contrat passé de carrière, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	TOTAL
TERRE	53	1 682	1 735
FEMMES	11	234	245
HOMMES	42	1 448	1 490
MARINE	116	659	775
FEMMES	17	111	128
HOMMES	99	548	647
AIR ET ESPACE	39	800	839
FEMMES	14	143	157
HOMMES	25	657	682
GENDARMERIE*	0	10	10
FEMMES	0	5	5
HOMMES	0	5	5
SSA	91	122	213
FEMMES	47	90	137
HOMMES	44	32	76
SEO	0	23	23
FEMMES	0	3	3
HOMMES	0	20	20
SCA	14	0	14
FEMMES	5	0	5
HOMMES	9	0	9
SID	10	0	10
FEMMES	3	0	3
HOMMES	7	0	7
TOTAL	323	3 296	3 619
FEMMES	97	586	683
HOMMES	226	2 710	2 936

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées sous contrat passé de carrière en 2023.
Lecture : en 2023, 11 femmes officiers de l'armée de Terre sous contrat sont passées de carrière.
* Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.

NB : - le personnel du SJM, de la DGA et du CGA est exclusivement de carrière.
- le SID rassemble l'intégralité de ses effectifs dans la catégorie des officiers.

4.1.1.2 — Le personnel civil contractuel

Tout contrat conclu ou renouvelé⁽¹⁾ avec un agent qui justifie d’une durée de services publics de six ans dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu, par une décision expresse, pour une durée indéterminée.

Cette durée de six ans est comptabilisée au titre de l’ensemble des services accomplis⁽²⁾ et doit avoir été effectuée dans sa totalité auprès du même employeur.

Personnel civil contractuel dont le CDD s’est transformé en CDI, par fondement juridique de recrutement

En effectifs physiques

ARTICLE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	PASSAGES DE CDD À CDI
L332-1 (EX. ART. 3*)	9
L332-2-1 (EX. ART. 4.1*)	34
L332-2-2 (EX. ART. 4.2*)	106
TOTAL	149

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil contractuel dont le CDD a été transformé en CDI en 2023.
Lecture : en 2023, 9 CDD établis sur le fondement de l'article L 332-1 du Code général de la fonction publique se sont transformés en CDI au moment de leur renouvellement.
* Articles de la loi 84-16.

Personnel civil contractuel dont le CDD s’est transformé en CDI, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	TOTAL
FEMMES	45	17	15	77
HOMMES	42	23	7	72
TOTAL	87	40	22	149

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil contractuel dont le CDD a été transformé en CDI en 2023.
Lecture : en 2023, 45 CDD de femmes de niveau I se sont transformés en CDI.
* Dont niv. I+.

(1) En application du 1° de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-2 et L. 332-3 du Code général de la fonction publique.
(2) Dans les emplois occupés en application du 1° de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-2, L. 332-3 et L. 332-6.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

4.1.2 — Les changements de catégorie
4.1.2.1 — Le personnel militaire

Personnel militaire ayant connu un changement de catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	DE S/OFF À OFF.	DE MDR À OFF.	DE VOL. À OFF.	DE MDR À S/OFF	DE VOL. À MDR	TOTAL
TERRE	293	21	0	1 971	330	2 615
FEMMES	29	3	0	217	60	309
HOMMES	264	18	0	1 754	270	2 306
MARINE	105	2	0	714	0	821
FEMMES	22	0	0	126	0	148
HOMMES	83	2	0	588	0	673
AIR ET ESPACE	118	2	0	277	18	415
FEMMES	30	1	0	83	8	122
HOMMES	88	1	0	194	10	293
GENDARMERIE*	4	0	0	0	0	4
FEMMES	1	0	0	0	0	1
HOMMES	3	0	0	0	0	3
SSA	1	0	0	0	8	9
FEMMES	0	0	0	0	6	6
HOMMES	1	0	0	0	2	3
SEO	1	0	0	9	0	10
FEMMES	0	0	0	0	0	0
HOMMES	1	0	0	9	0	10
SCA	0	0	11	0	0	11
FEMMES	0	0	7	0	0	7
HOMMES	0	0	4	0	0	4
SJM	1	0	0	0	0	1
FEMMES	0	0	0	0	0	0
HOMMES	1	0	0	0	0	1
TOTAL	523	25	11	2 971	356	3 886
FEMMES	82	4	7	426	74	593
HOMMES	441	21	4	2 545	282	3 293

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire sous PME A du ministère des Armées ayant connu un changement de catégorie en 2023, hors première affectation ou sortie d'école.
Lecture : en 2023, 29 femmes sous-officiers de l'armée de Terre ont intégré la catégorie des officiers.
* Gendarmes placés sous PME A du ministère des Armées.

NB : la DGA, le SID et le CGA rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers. Leur personnel n'est donc pas concerné par un changement de catégorie.

4.1.2.2 — Le personnel civil fonctionnaire

Personnel civil fonctionnaire ayant connu un changement de corps (hors concours), par type d'avancement, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		PROMOUVABLES	PROMUS		
			PAR EXAMEN PROFESSIONNEL	AU CHOIX	TOTAL
ACCÈS À LA CATÉGORIE A	FEMMES	3 436	36	72	108
	HOMMES	3 010	24	43	67
	S/TOTAL	6 446	60	115	175
ACCÈS À LA CATÉGORIE B	FEMMES	9 620	0	148	148
	HOMMES	10 618	0	135	135
	S/TOTAL	20 238	0	283	283
TOTAL	FEMMES	13 056	36	220	256
	HOMMES	13 628	24	178	202
	TOTAL	26 684	60	398	458

Source: DRHMD/SRHC.
Champ: personnel civil fonctionnaire du ministère des Armées ayant bénéficié d'un changement de corps en 2023, hors concours.
Lecture: en 2023, 36 femmes sur 3 436 promouvables ont accédé à la catégorie A par la voie de l'examen professionnel.

Durée moyenne entre deux changements de corps pour le personnel civil fonctionnaire ayant connu un avancement au choix dans l'année, par catégorie et par sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
ACCÈS À LA CATÉGORIE A	22,5	18,0	22,0
ACCÈS À LA CATÉGORIE B	20,5	18,5	21,0

Source: DRHMD/SRHC.
Champ: personnel civil fonctionnaire du ministère des Armées ayant bénéficié d'un changement de corps par la voie d'un avancement au choix en 2023.
Lecture: les femmes fonctionnaires ayant accédé à la catégorie A en 2023 par la voie d'un avancement au choix ont mis 22,5 ans en moyenne pour changer de corps.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

4.1.3 — Les changements de grade
4.1.3.1 — Le personnel militaire

Personnel militaire ayant connu un changement de grade, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE	2867	5137	11409	0	19413
FEMMES	286	720	1255	0	2261
HOMMES	2581	4417	10154	0	17152
MARINE	1106	3866	2407	0	7379
FEMMES	163	596	464	0	1223
HOMMES	943	3270	1943	0	6156
AIR ET ESPACE	1257	3235	1037	52	5581
FEMMES	284	719	328	19	1350
HOMMES	973	2516	709	33	4231
GENDARMERIE*	27	320	0	198	545
FEMMES	5	63	0	75	143
HOMMES	22	257	0	123	402
SSA	259	97	0	15	371
FEMMES	132	75	0	9	216
HOMMES	127	22	0	6	155
SEO	35	29	104	0	168
FEMMES	11	3	11	0	25
HOMMES	24	26	93	0	143
DGA	264	0	0	0	264
FEMMES	41	0	0	0	41
HOMMES	223	0	0	0	223
SCA	419	0	0	0	419
FEMMES	179	0	0	0	179
HOMMES	240	0	0	0	240
CGA	4	0	0	0	4
FEMMES	0	0	0	0	0
HOMMES	4	0	0	0	4
SJM	5	3	0	0	8
FEMMES	2	2	0	0	4
HOMMES	3	1	0	0	4
SID	38	0	0	0	38
FEMMES	8	0	0	0	8
HOMMES	30	0	0	0	30
TOTAL	6281	12687	14957	265	34190
FEMMES	1111	2178	2058	103	5450
HOMMES	5170	10509	12899	162	28740

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées ayant connu un changement de grade en 2023, hors première affectation ou sortie d'école.
Lecture : en 2023, 286 femmes officiers de l'armée de Terre ont connu un changement de grade au sein de leur catégorie.
* Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.

NB : la DGA, le SID et le CGA rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Durée moyenne entre deux changements de grade pour le personnel militaire ayant connu un avancement, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En années

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES
TERRE	6,8	5,4	2,3	-
FEMMES	7,3	5,4	2,3	-
HOMMES	6,8	5,4	2,3	-
MARINE	3,0	5,0	1,0	-
FEMMES	2,1	4,0	1,2	-
HOMMES	3,1	4,5	1,3	-
AIR ET ESPACE	3,5	6,0	2,4	0,6
FEMMES	2,9	5,9	2,4	0,6
HOMMES	3,6	6,0	2,4	0,7
GENDARMERIE*	4,8	6,9	-	1,2
FEMMES	4,1	5,8	-	1,2
HOMMES	5,0	7,2	-	1,2
SSA	5,1	7,7	-	0,8
FEMMES	4,6	7,6	-	0,8
HOMMES	5,6	7,9	-	0,7
SEO	3,9	5,3	1,9	-
FEMMES	3,6	6,3	2,8	-
HOMMES	4,3	5,1	1,8	-
DGA	8,3	-	-	-
FEMMES	8,0	-	-	-
HOMMES	9,0	-	-	-
SCA	3,8	-	-	-
FEMMES	3,2	-	-	-
HOMMES	4,3	-	-	-
CGA	3,5	-	-	-
FEMMES	-	-	-	-
HOMMES	3,5	-	-	-
SJM	5,0	4,5	-	-
FEMMES	5,0	4,0	-	-
HOMMES	5,0	5,0	-	-
SID	6,8	-	-	-
FEMMES	6,4	-	-	-
HOMMES	7,0	-	-	-

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées ayant connu d'un changement de grade en 2023.

Lecture : les femmes officiers de l'armée de Terre ayant changé de grade en 2023 ont mis en moyenne 7,3 ans pour passer au grade supérieur.

* Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.

NB : la DGA, le SID et le CGA rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

4.1.3.2 — Le personnel civil fonctionnaire

Personnel civil fonctionnaire ayant connu un changement de grade, par type d'avancement, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

PROMOUVABLES		PROMUS		
		PAR EXAMEN PROFESSIONNEL	AU CHOIX	TOTAL
CAT. A+	FEMMES	25	0	1
	HOMMES	50	0	0
	S/TOTAL	75	0	1
CAT. A (HORS A+)	FEMMES	1 269	14	81
	HOMMES	1 750	20	212
	S/TOTAL	3 019	34	293
CAT. B	FEMMES	2 351	218	271
	HOMMES	3 753	259	414
	S/TOTAL	6 104	477	685
CAT. C	FEMMES	4 557	0	813
	HOMMES	4 360	0	707
	S/TOTAL	8 917	0	1 520
TOTAL	FEMMES	8 202	232	1 166
	HOMMES	9 913	279	1 333
	TOTAL	18 115	511	2 499

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil fonctionnaire sous PME A du ministère des Armées ayant connu un changement de grade en 2023.
Lecture : en 2023, 1 femme sur 25 promouvables dans la catégorie A+ a connu un avancement de grade au choix.

Durée moyenne entre deux changements de grade pour le personnel civil fonctionnaire ayant connu un avancement au choix dans l'année, par catégorie et par sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A (HORS A+)	13,2	10,3	11,8
CAT. B	10,4	11,8	10,8
CAT. C	12,4	12,0	12,4

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil fonctionnaire sous PME A du ministère des Armées ayant connu un changement de grade en 2023.
Lecture : les femmes fonctionnaires de catégorie A ayant connu un avancement au choix en 2023 ont mis 13,2 ans en moyenne pour changer de grade.

NB : Les effectifs portant sur la catégorie A+ ne permettent pas d'afficher une durée moyenne.

4.1.4 — Les avancements du personnel civil ouvrier de l’État

Les changements de groupe

Personnel civil ouvrier de l’État ayant connu un changement de groupe, par type d’avancement, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

PROMOUVABLES			PROMUS			
			ESSAI PROFESSIONNEL	FORMATION QUALIFIANTE	AU CHOIX	TOTAL
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	FEMMES	71	1	0	4	5
	HOMMES	451	6	0	59	65
	S/TOTAL	522	7	0	63	70
CHEFS D'ÉQUIPE	FEMMES	118	7	0	0	7
	HOMMES	1 344	134	1	8	143
	S/TOTAL	1 462	141	1	8	150
OUVRIERS	FEMMES	838	67	7	30	104
	HOMMES	5841	626	55	94	775
	S/TOTAL	6 679	693	62	124	879
TOTAL	FEMMES	1 027	75	7	34	116
	HOMMES	7 636	766	56	161	983
	TOTAL	8 663	841	63	195	1 099

Source: DRH-MD/SRHC.
Champ: personnel civil ouvrier de l’État sous PMEAs du ministère des Armées ayant bénéficié d’un changement de groupe en 2023.
Lecture: en 2023, 1 femme technicien à statut ouvrier sur 71 promouvables a changé de groupe par essai professionnel.

Durée moyenne entre deux changements de groupe pour le personnel ouvrier de l’État ayant connu un avancement au choix dans l’année, par catégorie et par sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	6,7	8,1	7,7
CHEFS D’ÉQUIPE	-	6,5	6,5
OUVRIERS	9,1	7,8	8,0

Source: DRH-MD/SRHC.
Champ: personnel civil ouvrier de l’État sous PMEAs du ministère des Armées ayant connu un changement de groupe en 2023.
Lecture: les femmes techniciens à statut ouvrier ayant connu une promotion au choix dans l’année ont mis 6,7 ans en moyenne pour changer de groupe.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concentration et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les changements d'échelon

Personnel civil ouvrier de l'État ayant connu un changement d'échelon, par type d'avancement, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		PROMOUVABLES	PROMUS		
			AU CHOIX	À L'ANCIENNETÉ	TOTAL
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	FEMMES	45	12	10	22
	HOMMES	237	59	81	140
	S/TOTAL	282	71	91	162
CHEFS D'ÉQUIPE	FEMMES	26	9	13	22
	HOMMES	323	96	103	199
	S/TOTAL	349	105	116	221
OUVRIERS	FEMMES	338	89	98	187
	HOMMES	2086	544	835	1379
	S/TOTAL	2424	633	933	1566
TOTAL	FEMMES	409	110	121	231
	HOMMES	2646	699	1019	1718
	TOTAL	3055	809	1140	1949

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil ouvrier de l'État sous PMEA du ministère des Armées ayant connu un changement d'échelon en 2023.
Lecture : en 2023, 12 femmes techniciens à statut ouvrier sur 45 promouvables ont changé d'échelon au choix.

Durée moyenne entre deux changements d'échelon pour le personnel ouvrier de l'État ayant connu un avancement au choix dans l'année, par catégorie et par sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	3,2	3,2	3,2
CHEFS D'ÉQUIPE	3,1	3,3	3,2
OUVRIERS	2,9	2,6	2,8

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil ouvrier de l'État sous PMEA du ministère des Armées ayant connu un changement d'échelon en 2023.
Lecture : les femmes techniciens à statut ouvrier ayant connu un avancement au choix dans l'année ont mis 3,2 ans en moyenne pour changer d'échelon.

4.2 — LES CONCOURS, EXAMENS ET SÉLECTIONS PROFESSIONNELS

4.2.1 — Le personnel militaire

4.2.1.1 — Les candidats aux concours

Candidats aux concours, examens et sélections professionnels organisés par le ministère des Armées, par gestionnaire, par type de sélection et par sexe

En effectifs physiques

	TYPE DE SÉLECTION	INSCRITS		PRÉSENTS		ADMISSIBLES		ADMIS		
		F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
TERRE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	446	1 600	438	1 578	143	625	23	146	169
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	89	751	83	716	75	506	23	283	306
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	14	229	14	228	8	172	2	91	93
	CONCOURS DIPLÔME TECHNIQUE SUR ÉPREUVE	21	73	21	73	15	63	9	45	54
	CONCOURS DIPLÔME TECHNIQUE SUR TITRE	29	79	29	79	SO	SO	7	42	49
	CONCOURS DIPLÔME MILITAIRE SUPÉRIEUR	7	110	6	88	SO	SO	5	67	72
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	65	376	60	344	53	270	20	152	172
MARINE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	3034	4718	671	1 232	652	1 133	166	310	476
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	61	279	43	196	43	184	26	88	114
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	22	107	22	103	10	55	7	40	47
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	27	387	27	381	17	142	6	61	67
AIR ET ESPACE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	827	2 393	746	2 183	307	912	32	69	101
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	56	157	40	128	38	115	25	95	120
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	33	159	30	155	21	75	9	38	47
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	17	132	16	129	16	96	10	67	77

...

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

En effectifs physiques

TYPE DE SÉLECTION		INSCRITS		PRÉSENTS		ADMISSIBLES		ADMIS		
		F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
SCA	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	132	141	67	68	60	67	15	28	43
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	6	12	6	12	6	8	3	4	7
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	32	52	26	44	18	25	7	13	20
SSA	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	1 160	664	891	522	175	165	89	76	165
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS (MITHA)	15	1	15	1	10	1	10	1	11
SEO	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	0	1	0	1	0	1	0	0	0
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS (OLE)	0	9	0	9	0	9	0	4	4
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS (IME)	0	4	0	4	0	3	0	3	3
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	0	6	0	6	0	3	0	3	3
DGA	RECRUTEMENT EN COURS DE CARRIÈRE PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES AU GRADE D'IETA	0	2	0	2	0	2	0	1	1
	RECRUTEMENT EN COURS DE CARRIÈRE PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES AU GRADE D'IA	5	34	5	34	2	9	1	2	3
	RECRUTEMENT EN COURS DE CARRIÈRE PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES AU GRADE D'IPA	3	23	3	23	2	10	0	4	4
CGA	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	1	3	1	3	0	1	0	1	1
	CONCOURS DU CGA	2	4	2	4	1	2	1	2	3
SID	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	81	509	81	509	32	131	3	19	22
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	1	12	1	12	1	12	0	3	3

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : candidats aux concours, examens et sélections professionnels militaires organisés par le ministère des Armées en 2023, hors Gendarmerie nationale.
Lecture : en 2023, 132 femmes se sont inscrites à un recrutement direct d'officiers du SCA par voie de concours.
NB : aucun candidat n'a été recensé en 2023 pour les concours, examens et sélections professionnels du SJM.

4.2.1.2 — La composition des jurys

Composition des jurys des concours, examens et sélections professionnels organisés par le ministère des Armées, par gestionnaire, par type de sélection et par sexe

En effectifs physiques

TYPE DE SÉLECTION		MEMBRES DE JURYS*		DONT PRÉSIDENTS	
		FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	23	35	1	2
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	19	96	1	2
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	2	30	0	1
	CONCOURS DIPLÔME TECHNIQUE SUR ÉPREUVE	2	15	0	1
	CONCOURS DIPLÔME TECHNIQUE SUR TITRE	0	5	0	1
	CONCOURS DIPLÔME MILITAIRE SUPÉRIEUR	0	8	0	1
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	6	33	0	1
MARINE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	8	18	0	3
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	8	51	1	3
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	1	3	0	1
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	0	4	0	1
AIR ET ESPACE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	10	30	0	6
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	14	17	0	1
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	2	28	1	0
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	3	20	0	1
SCA	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	13	35	0	2
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	5	17	0	2
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	6	14	0	1

* Uniquement titulaires.

...

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

En effectifs physiques

TYPE DE SÉLECTION		MEMBRES DE JURYS*		DONT PRÉSIDENTS	
		FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
SSA	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	21	26	0	2
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS (MITHA)	2	3	1	1
SEO	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	1	3	0	1
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS (OLE)	0	2	0	0
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS (IME)	2	2	0	1
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	1	2	1	0
DGA	RECRUTEMENT EN COURS DE CARRIÈRE PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES AU GRADE D'IETA	3	5	1	0
	RECRUTEMENT EN COURS DE CARRIÈRE PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES AU GRADE D'IA	4	4	0	1
	RECRUTEMENT EN COURS DE CARRIÈRE PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES AU GRADE D'IPA	4	4	0	1
CGA	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	1	3	0	1
	CONCOURS DU CGA	1	3	0	1
SID	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	10	31	1	1
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG - EMS 2)	0	3	0	1

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : membres de jurys (y compris présidents) des concours, examens et sélections professionnels militaires organisés par le ministère des Armées en 2023, hors Gendarmerie nationale.
Lecture : en 2023, 21 femmes ont été membres de jury pour les recrutements directs d'officiers du SSA.

* Uniquement titulaires.

NB : aucun concours, examen ou sélection professionnels n'a été recensé en 2023 pour le SJM.

4.2.2 — Le personnel civil
4.2.2.1 — Les candidats

Candidats aux concours, examens et sélections professionnels organisés
par le ministère des Armées, par type de sélection, par catégorie, par grade
et par sexe

En effectifs physiques

	CAT.	GRADE	CANDIDATS		ADMISSIBLES		ADMIS		
			F	H	F	H	F	H	TOTAL
CONCOURS	A	CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL (INTERNE)	5	0	SO	SO	4	0	4
		ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (EXTERNE)	30	1	SO	SO	8	0	8
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE (INTERNE)	156	482	54	117	23	54	77
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE (EXTERNE)	99	104	69	81	24	36	60
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE (3 ^E CONCOURS)	1	16	0	1	0	0	0
		CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL CIVIL (INTERNE)	0	2	0	2	0	2	2
		INFIRMIER CIVIL EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS 1 ^{ER} GRADE	6	3	4	1	4	1	5
		PERSONNEL CIVIL DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUE	22	4	16	4	16	4	20
	B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE (INTERNE)	1 432	305	269	46	49	13	62
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 2 ^E CLASSE (INTERNE)	79	179	20	64	12	33	45
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 2 ^E CLASSE (EXTERNE)	89	167	69	129	28	56	84
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 3 ^E CLASSE (INTERNE)	31	152	7	61	1	21	22
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 3 ^E CLASSE (EXTERNE)	56	159	27	84	9	24	33
		AIDE-SOIGNANT CIVIL	29	3	19	3	19	3	22
	C	AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^E CLASSE (INTERNE)	56	79	27	41	12	20	32
		AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^E CLASSE (EXTERNE)	133	221	64	118	29	46	75

...

SO: sans objet.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

En effectifs physiques

	Cat.	Grade	Candidats		Admissibles		Admis		
			F	H	F	H	F	H	Total
BOETH*	A	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	NC	NC	3	3	0	1	1
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE	NC	NC	6	4	1	1	2
	B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF	NC	NC	8	1	2	0	2
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 3 ^e CLASSE	NC	NC	2	0	1	0	1
RECRUT. SANS CONCOURS	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	2693	695	1237	271	539	119	658
		AGENT TECHNIQUE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	372	357	115	159	59	68	127
PACTE	C	ADJOINT ADMINISTRATIF (PACTE)	91	55	47	26	18	4	22
		AGENT TECHNIQUE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (PACTE)	13	14	12	12	5	2	7
EXAMENS PROFESSIONNELS	A	ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	145	93	SO	SO	20	13	33
		ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	426	194	97	35	27	4	31
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE	171	746	29	70	8	21	29
		ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT	3	64	0	0	22	0	22
	B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	312	124	170	54	57	14	71
		SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE	623	228	SO	SO	78	24	102
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 1 ^e CLASSE	117	641	24	114	18	79	97
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 2 ^e CLASSE	71	343	48	185	30	117	147
SÉLECTIONS PRO.	A	FORMATION CADRE DE SANTÉ	1	1	1	1	1	1	2
		FORMATION INFIRMIER	6	0	6	0	6	0	6
	B	FORMATION AIDE-SOIGNANT	1	1	1	1	1	1	2

Source : DRH-MD/SRHC et SSA.

Champ : candidats aux concours, examens et sélections professionnels organisés par le ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 3 femmes ont été admissibles au recrutement BOETH d'attaché d'administration de l'État.

NC : non communiqué.

* Recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) par la voie du détachement (article 93 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique).

4.2.2.2 — La composition des jurys

Composition des jurys des concours, examens et sélections professionnels organisés par le ministère des Armées, par type de sélection, par catégorie, par grade et par sexe

En effectifs physiques

	CAT.	GRADE	MEMBRES DE JURYS		DONT PRÉSIDENTS	
			F	H	F	H
CONCOURS	A	CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL (INTERNE)	2	2	1	0
		ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (EXTERNE)	5	4	1	0
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE (INTERNE, EXTERNE ET 3 ^e CONCOURS)	10	12	0	1
		CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL CIVIL (INTERNE)	2	2	0	1
		INFIRMIER CIVIL EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS 1 ^{er} GRADE	5	5	2	1
		PERSONNEL CIVIL DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUE	4	4	2	0
	B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE (INTERNE)	23	21	4	1
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 2 ^e CLASSE (INTERNE ET EXTERNE)	9	8	1	0
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 3 ^e CLASSE (INTERNE ET EXTERNE)	3	2	1	0
		AIDE-SOIGNANT CIVIL	1	3	0	1
	C	AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^e CLASSE (INTERNE ET EXTERNE)	17	21	3	3
BOETH*	A	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	2	2	2	0
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE	4	2	2	1
	B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF	4	2	2	1
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 3 ^e CLASSE	1	1	1	0

* Recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) par la voie du détachement (article 93 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique).

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

En effectifs physiques

	CAT.	GRADE	MEMBRES DE JURYS		DONT PRÉSIDENTS	
			F	H	F	H
RECRUT. SANS CONCOURS	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	47	42	5	1
		AGENT TECHNIQUE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	37	30	4	2
PACTE	C	ADJOINT ADMINISTRATIF (PACTE)	17	6	2	7
		AGENT TECHNIQUE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (PACTE)	9	7	3	4
EXAMENS PROFESSIONNELS	A	ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	10	9	1	0
		ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	10	7	1	0
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE	4	6	0	1
		ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT	4	3	1	0
	B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	7	6	0	1
		SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE	4	6	0	1
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 1 ^{RE} CLASSE	4	6	0	1
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION 2 ^E CLASSE	5	6	1	0
SÉLECTIONS PRO.	A	FORMATION CADRE DE SANTÉ	0	1	0	1
		FORMATION INFIRMIER	1	0	1	0
	B	FORMATION AIDE-SOIGNANT	0	1	0	1

Source : DRH-MD/SRHC et SSA.

Champ : membres de jurys de concours, examens et sélections professionnels en 2023.

Lecture : en 2023, 47 femmes ont été membres du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif.

4.3 — LES EMPLOIS DE HAUT ENCADREMENT MILITAIRE ET D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR OU DIRIGEANT

4.3.1 — Le haut encadrement militaire

Emplois et nominations sur des emplois de haut encadrement militaire, par type d'emploi et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CHEF D'ÉTAT-MAJOR	0	4	4
DONT NOMINATIONS 2023	0	1	1
MAJOR GÉNÉRAL*	0	5	5
DONT NOMINATIONS 2023	0	4	4
SOUS-CHEF D'ÉTAT-MAJOR	0	15	15
DONT NOMINATIONS 2023	0	9	9
CHEF DE DIVISION EMA	0	14	14
DONT NOMINATIONS 2023	0	7	7
INSPECTEUR DES ARMÉES/ INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ARMÉES	2	5	7
DONT NOMINATIONS 2023	1	2	3
CHEF DU CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES	0	1	1
DONT NOMINATIONS 2023	0	0	0
AUTRES	1	9	10
DONT NOMINATIONS 2023	0	3	3
TOTAL	3	53	56
DONT NOMINATIONS 2023	1	26	27

Source : BOG.
Champ : personnel militaire occupant un emploi de haut encadrement militaire, y compris hors PMEA du ministère des Armées, en décembre 2023.
Lecture : en décembre 2023, 4 hommes occupaient un poste de chef d'étatmajor.
* Dont le major général de la Gendarmerie.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concentration et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

4.3.2 — L’encadrement supérieur ou dirigeant (personnel militaire et civil)

Répartition des emplois d’encadrement supérieur ou dirigeant, par statut, par type d’emploi et par sexe

En effectifs physiques

TYPE D’EMPLOI		MILITAIRES			CIVILS			TOTAL		
		F	H	S/TOT.	F	H	S/TOT.	F	H	TOTAL
1	SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DIRECTEURS D’ADMINISTRATION CENTRALE	1	7	8	8	4	12	9	11	20
	DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX ET DÉLÉGUÉS PLACÉS SOUS L’AUTORITÉ DU MINISTRE									
2	CHEFS DE SERVICE ET SOUS-DIRECTEURS	1	11	12	23	21	44	24	32	56
	EXPERTS DE HAUT NIVEAU ET DIRECTEURS DE PROJET DES ADMINISTRATIONS DE L’ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	1	1	2	1	9	10	2	10	12
	INSPECTEURS CIVILS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	-	-	-	3	2	5	3	2	5
TOTAL		3	19	22	35	36	71	38	55	93

Source : SGA/DES.
Champ : ensemble du personnel militaire et civil occupant un emploi d’encadrement supérieur ou dirigeant, en décembre 2023.
Lecture : en décembre 2023, 1 femme militaire occupait un emploi d’encadrement supérieur ou dirigeant de type 1.

Nomination sur un emploi d'encadrement supérieur ou dirigeant par statut, par type d'emploi et par sexe

En effectifs physiques

TYPE D'EMPLOI		MILITAIRES			CIVILS			TOTAL		
		F	H	S/TOT.	F	H	S/TOT.	F	H	TOTAL
1	SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DIRECTEURS D'ADMINISTRATION CENTRALE	0	2	2	3	1	4	3	3	6
	DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX ET DÉLÉGUÉS PLACÉS SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE									
	DONT PRIMO-NOMINATIONS	0	2	2	3	1	4	3	3	6
2	CHEFS DE SERVICE ET SOUS-DIRECTEURS	0	3	3	8	9	17	8	12	20
	DONT PRIMO-NOMINATIONS	0	2	2	6	4	10	6	6	12
	EXPERTS DE HAUT NIVEAU / DIRECTEURS DE PROJET DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	0	0	0	1	8	9	1	8	9
	DONT PRIMO-NOMINATIONS	0	0	0	0	4	4	0	4	4
	INSPECTEURS CIVILS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	-	-	-	1	0	1	1	0	1
	DONT PRIMO-NOMINATIONS	-	-	-	0	0	0	0	0	0
TOTAL		0	5	5	13	18	31	13	23	36
DONT PRIMO-NOMINATIONS		0	4	4	9	9	18	9	13	22

Source: SGA/DES.
Champ: ensemble du personnel militaire et civil nommé à un emploi d'encadrement supérieur ou dirigeant en 2023.
Lecture: en 2023, 2 hommes militaires ont été nommés à un emploi d'encadrement supérieur ou dirigeant de type 1 dans le cadre d'une primo-nomination.

NB: aucune femme militaire n'a été nommée à un poste d'encadrement supérieur ou dirigeant en 2023.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

4.4 – LA MOBILITÉ

4.4.1 – Les mutations

4.4.1.1 – Le personnel militaire: une mobilité sur ordre de l'autorité militaire

Le militaire est muté ou maintenu par ordre de l'autorité militaire, qui met en œuvre la mobilité par l'intermédiaire des gestionnaires. Le gestionnaire recueille les *desiderata* du militaire et prévoit sa mutation. Les mobilités sont majoritairement effectives en période estivale à l'occasion du plan annuel de mutation (PAM), qui vise à armer les postes (outre-mer et étranger, temps de commandements, etc.).

Dans le cadre du plan Famille 2, le Ministère préconise que les ordres de mutation soient établis cinq mois avant la date de mutation et qu'ils précisent la durée probable d'affectation.

En 2023, 52 293 militaires ont connu une mutation, dont 27 206 avec changement de résidence⁽³⁾.

(3) Mutations ouvrant droit à une indemnité.

Les mutations avec changement de résidence

Personnel militaire ayant connu une mutation avec changement de résidence, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR/Vol*	TOTAL
TERRE	3 616	5 408	3 840	12 864
FEMMES	353	816	292	1 461
HOMMES	3 263	4 592	3 548	11 403
MARINE	1 391	4 959	2 206	8 556
FEMMES	197	846	402	1 445
HOMMES	1 194	4 113	1 804	7 111
AIR ET ESPACE	1 170	2 002	402	3 574
FEMMES	217	580	226	1 023
HOMMES	953	1 422	176	2 551
GENDARMERIE**	63	316	38	417
FEMMES	7	52	8	67
HOMMES	56	264	30	350
SSA	446	446	0	892
FEMMES	199	309	0	508
HOMMES	247	137	0	384
SEO	61	30	96	187
FEMMES	12	7	9	28
HOMMES	49	23	87	159
DGA	143	0	0	143
FEMMES	20	0	0	20
HOMMES	123	0	0	123
SCA	392	0	0	392
FEMMES	128	0	0	128
HOMMES	264	0	0	264
AUTRES SERVICES GESTIONNAIRES***	175	6	0	181
FEMMES	21	3	0	24
HOMMES	154	3	0	157
TOTAL	7 457	13 167	6 582	27 206
FEMMES	1 154	2 613	937	4 704
HOMMES	6 303	10 554	5 645	22 502

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées ayant connu une mutation avec changement de résidence en 2023, hors sortie d'école.
Lecture : en 2023, 353 officiers féminins de l'armée de Terre ont connu une mutation avec changement de résidence.
* Volontaires pour la Gendarmerie et le SSA.
** Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.
*** SJM, SID.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les mutations sans changement de résidence

Personnel militaire ayant connu une mutation sans changement de résidence,
par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR/VOL. *	TOTAL
TERRE	1 085	1 961	4 205	7 251
FEMMES	156	376	404	936
HOMMES	929	1 585	3 801	6 315
MARINE	1 162	7 468	4 473	13 103
FEMMES	155	1 304	865	2 324
HOMMES	1 007	6 164	3 608	10 779
AIR ET ESPACE	1 761	1 337	326	3 424
FEMMES	305	377	178	860
HOMMES	1 456	960	148	2 564
GENDARMERIE**	20	163	11	194
FEMMES	5	33	4	42
HOMMES	15	130	7	152
SSA	340	339	19	698
FEMMES	194	251	9	454
HOMMES	146	88	10	244
SEO	14	9	29	52
FEMMES	3	5	1	9
HOMMES	11	4	28	43
DGA	178	0	0	178
FEMMES	30	0	0	30
HOMMES	148	0	0	148
SCA	168	0	0	168
FEMMES	71	0	0	71
HOMMES	97	0	0	97
AUTRES SERVICES GESTIONNAIRES***	19	0	0	19
FEMMES	5	0	0	5
HOMMES	14	0	0	14
TOTAL	4 747	11 277	9 063	25 087
FEMMES	924	2 346	1 461	4 731
HOMMES	3 823	8 931	7 602	20 356

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées ayant connu une mutation sans changement de résidence en 2023.
Lecture : en 2023, 156 officiers féminins de l'armée de Terre ont connu une mutation sans changement de résidence.
* Volontaires pour la Gendarmerie et le SSA.
** Gendarmes placés sous PMEA du ministère des Armées.
*** CGA, SJM, SID.

4.4.1.2 — Le personnel civil: l’agent au cœur du dispositif de mobilité

Principal acteur de sa mobilité, l’agent civil déclenche sa mutation à tout moment de l’année après avoir trouvé son futur poste.

Il peut s’appuyer sur les lignes directrices de gestion qui fixent les orientations et règles du Ministère en matière de mobilité pour le personnel civil.

Le portail *Mobilia* (dédié à la mobilité) lui permet d’accéder aux offres du Ministère.

Le manager, notamment à l’occasion de l’entretien professionnel annuel, et le service gestionnaire accompagnent également l’agent dans son projet de mobilité.

Enfin, le « conseiller mobilité carrière » peut accompagner l’agent dans la définition et la mise en œuvre de son projet de transition professionnelle. Le ministère des Armées compte 10 conseillers mobilité carrière, 9 femmes et 1 homme, répartis dans les centres ministériels de gestion (CMG).

Les mutations du personnel civil par statut et par sexe

En effectifs physiques

		MUTATIONS		TOTAL
		AVEC CHANGEMENT DE RÉSIDENCE	SANS CHANGEMENT DE RÉSIDENCE	
FONCTIONNAIRES	FEMMES	1 016	3 877	4 893
	HOMMES	1 002	3 675	4 677
	S/TOTAL	2 018	7 552	9 570
CONTRACTUELS	FEMMES	191	1 101	1 292
	HOMMES	235	1 458	1 693
	S/TOTAL	426	2 559	2 985
OUVRIERS DE L'ÉTAT	FEMMES	37	257	294
	HOMMES	239	1 587	1 826
	S/TOTAL	276	1 844	2 120
TOTAL		2 720	11 955	14 675

Source: DRH-MD/SRHC.
Champ: personnel civil sous PMEA du ministère des Armées ayant connu une mutation, y compris mutations liées aux transformations en 2023.
Lecture: en 2023, 1 016 femmes fonctionnaires ont connu une mutation avec changement de résidence.

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Les mutations avec changement de résidence⁽⁴⁾

Personnel civil ayant connu une mutation avec changement de résidence,
par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	263	273	536
	CAT. B	294	373	667
	CAT. C	459	356	815
	S/TOTAL	1016	1002	2018
CONTRACTUELS	Niv. I**	115	161	276
	Niv. II	20	39	59
	Niv. III	56	35	91
	S/TOTAL	191	235	426
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	5	24	29
	CHEFS D'ÉQUIPE	5	26	31
	OUVRIERS	27	189	216
	S/TOTAL	37	239	276
TOTAL		1 244	1 476	2 720

Source : DRHMD/SRHC.

Champ : personnel civil sous PMEa du ministère des Armées ayant connu une mutation avec changement de résidence en 2023, y compris mutations liées aux transformations.

Lecture : en 2023, 263 femmes fonctionnaires de catégorie A ont connu une mutation avec changement de résidence.

* Dont cat. A+.

** Dont niv. I+.

(4) Mutations ouvrant droit à une indemnité.

Les mutations sans changement de résidence

Personnel civil ayant connu une mutation sans changement de résidence, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	672	831	1 503
	CAT. B	1 243	1 490	2 733
	CAT. C	1 962	1 354	3 316
	S/TOTAL	3 877	3 675	7 552
CONTRACTUELS	Niv. I**	589	935	1 524
	Niv. II	166	254	420
	Niv. III	346	269	615
	S/TOTAL	1 101	1 458	2 559
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	25	195	220
	CHEFS D'ÉQUIPE	36	328	364
	OUVRIERS	196	1 064	1 260
	S/TOTAL	257	1 587	1 844
TOTAL	5 235	6 720	11 955	

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées ayant connu une mutation sans changement de résidence en 2023, y compris mutations liées aux transformations.
Lecture : en 2023, 672 femmes fonctionnaires de catégorie A ont connu une mutation sans changement de résidence.
* Dont cat. A+.
** Dont niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

4.4.2 — Publication des postes par le ministère des Armées

Nombre de publications de postes par le ministère des Armées, par statut et par catégorie

En publications

PUBLICATIONS DE POSTES		
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	121
	CAT. A (HORS A+)	3 174
	CAT. B	3 485
	CAT. C	3 942
	S/TOTAL	10 722
CONTRACTUELS	Niv. I*	409
	Niv. II	397
	Niv. III	741
	S/TOTAL	1 547
OUVRIERS DE L'ÉTAT		454
TOTAL		12 723

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : ensemble des publications de postes par le ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 121 publications de postes de catégorie A+ ont été effectuées.
* Dont niv. I+.

Nombre de postes pourvus au cours de l'année à la suite d'une publication, selon la nature des candidats, par catégorie et par sexe

		NOMBRE DE POSTES POURVUS	DONT CANDIDATURES :	
			EXTERNES	INTERNES
CAT. A+	FEMMES	29	14	15
	HOMMES	60	23	37
	S/TOTAL	89	37	52
CAT. A (HORS A+)	FEMMES	576	127	449
	HOMMES	578	71	507
	S/TOTAL	1 154	198	956
CAT. B	FEMMES	860	182	678
	HOMMES	1 069	164	905
	S/TOTAL	1 929	346	1 583
CAT. C	FEMMES	1 237	276	961
	HOMMES	733	199	534
	S/TOTAL	1 970	475	1 495
TOTAL	FEMMES	2 702	599	2 103
	HOMMES	2 440	457	1 983
	TOTAL	5 142	1 056	4 086

Source : DRH-MD/SRHC.

Champ : ensemble des postes pourvus par le ministère des Armées à la suite d'une publication, en 2023.

Lecture : en 2023, 29 postes de catégorie A+ ont été pourvus par des femmes, dont 14 par des candidates externes et 15 par des candidates internes.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

4.5 – LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES MINISTÉRIELLE

4.5.1 – La gestion prévisionnelle des ressources humaines, une démarche structurée mobilisant un réseau d'acteurs

La gestion des ressources humaines publique évolue d'une gestion de masse, assortie d'une approche statutaire, vers une gestion plus individualisée et une approche par les compétences.

Pionnier en la matière, le ministère des Armées est le seul ministère à avoir adopté une véritable démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) pour répondre aux priorités opérationnelles d'aujourd'hui et préparer le modèle d'armées de demain. Au regard de sa spécificité, de son impératif de jeunesse et de la nécessité de générer les compétences attendues, le Ministère assure ainsi une veille prospective et s'attache à préparer les « métiers du futur ». Ceux de la data, de l'intelligence artificielle, du cloud, de l'informatique quantique, des nouvelles sources d'énergies ou de la robotique constituent notamment des enjeux importants qui concentrent une partie de l'attention.

Inscrite en loi de programmation militaire (LPM), cette démarche de GPRH vise à objectiver les besoins en ressources humaines à court, moyen et long terme en permettant sur les plans qualitatif, quantitatif et opérationnel de :

- identifier les métiers indispensables au bon fonctionnement des armées et prévoir leur évolution ;
- déterminer le nombre de postes à pourvoir dans chaque famille de métiers à horizons 1 an et 6 ans et mesurer chaque année l'écart avec le nombre de postes effectivement pourvus ;
- définir, conduire et suivre dans la durée des plans d'action dédiés aux familles de métiers les plus en tension, afin d'obtenir la meilleure adéquation entre les besoins des employeurs et la ressource disponible et prévisible.

4.5.2 — Le référentiel des emplois ministériels et le dictionnaire des compétences: un langage commun aux 13 gestionnaires et 40 employeurs pour surveiller l'évolution des métiers et des compétences

Le référentiel des emplois ministériel (REM) décrit l'ensemble des 32 familles professionnelles du ministère des Armées et répond à un objectif d'harmonisation et de simplification. Il est adossé au référentiel des métiers de la fonction publique (RMFP).

Brique essentielle de la GPRH ministérielle et actualisé chaque année, le REM donne une vision globale des métiers en création, en transformation ou en voie de disparition.

Les acteurs de la chaîne RH s'appuient sur cet outil pour, d'une part, anticiper leurs actions en matière de recrutement ou d'accompagnement du personnel (réorientation professionnelle, formation initiale et de cursus) et, d'autre part, identifier les leviers pour générer et fidéliser la ressource.

Avec l'appui du REM, le personnel peut améliorer la connaissance de son environnement professionnel, évaluer son niveau de compétences au regard de celles attendues, organiser ses mobilités et, le cas échéant, opérer une reconversion.

Adossé au REM, le dictionnaire des compétences met à jour annuellement la liste des compétences requises pour les emplois du Ministère et en propose une définition partagée. Chaque compétence fait l'objet d'une description et d'une définition par niveau (sensibilisation, application, maîtrise, expertise).

4.5.3 — Le référentiel en organisation: une revue des postes reposant sur la description des besoins RH des employeurs en vue de réaliser leur contrat opérationnel

Les effectifs fixés par la LPM sont déclinés par la Direction des ressources humaines du ministère des Armées, garante de l'adéquation entre le besoin en compétences exprimé par les employeurs et la ressource humaine dont disposent les gestionnaires.

À cette fin, chaque employeur exprime ses besoins RH à court (année N+1) et moyen terme (N+6) au moyen d'un référentiel en organisation (REO). Dans cette revue des postes ministérielle, partagée avec les gestionnaires, les profils, niveaux d'expertise et compétences associés aux postes sont décrits, en s'appuyant sur le REM et sur le dictionnaire des compétences.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves



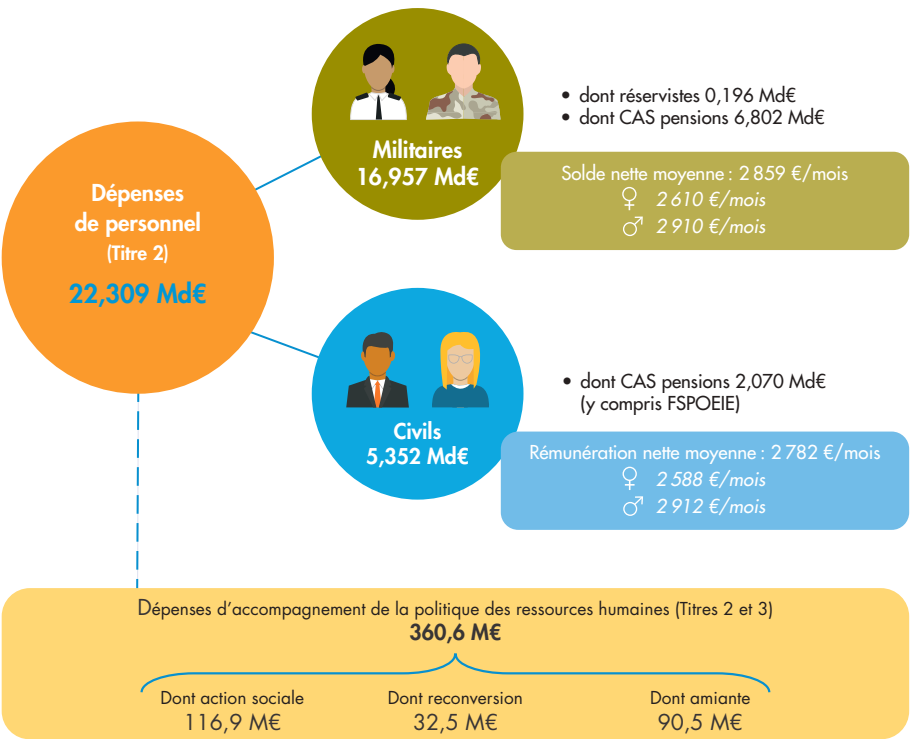
© M. Grimaud / SSA

Chapitre 5

LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL

- Les dépenses de personnel
- Les dépenses d’accompagnement de la politique des ressources humaines
- Les rémunérations annuelles brutes totales
- Les rémunérations mensuelles nettes versées
- La garantie individuelle du pouvoir d’achat

L’essentiel



La loi de programmation militaire (LPM)

La LPM 2024-2030, promulguée le 1^{er} août 2023, représente un effort de 413 milliards d'euros sur la période et s'inscrit dans le prolongement de la précédente LPM 2019 -2025 en portant l'effort de défense à 2 % de la richesse nationale dès 2024. Elle définit dans le domaine des ressources humaines les orientations du ministère des Armées pour les sept prochaines années.

La LPM met également l'accent sur la rénovation du lien entre la Nation et son armée, rendu encore plus nécessaire dans le contexte de dégradation de l'environnement stratégique.

Une augmentation des effectifs

Le ministère des Armées bénéficie, au travers d'une trajectoire pluriannuelle, d'une augmentation significative de ses effectifs. La LPM fixe la cible de 275 000 ETP en 2030, dont 210 000 militaires et 65 000 civils, soit une augmentation nette de 6 300 ETP. Cet accroissement exclut l'impact éventuel de la généralisation du service national universel.

La réserve opérationnelle est repensée et se décline au travers d'un nouveau modèle pour rejoindre l'équilibre d'un réserviste pour deux militaires d'active à horizon 2035. Un calendrier pluriannuel porte les effectifs de la réserve opérationnelle de premier niveau à 80 000 en 2030 puis à 105 000 au plus tard en 2035.

Un renforcement de l'attractivité et de la fidélisation

L'atteinte de cette cible ambitieuse repose sur un effort en matière d'attractivité et de fidélisation. Sur le plan de la rémunération, la préservation de l'attractivité des carrières se traduit notamment par une révision des grilles indiciaires des militaires. En matière d'accompagnement social, le « Plan Famille 2 », doté de 750 millions d'euros, vise à mieux compenser les contraintes opérationnelles, à accompagner la mobilité des militaires et à améliorer la vie quotidienne des familles dans les territoires, en partenariat avec les collectivités locales. Enfin, l'attention portée aux blessés et à leurs proches est renforcée via une simplification administrative, une réparation au juste niveau des préjudices subis et un accompagnement accru.

Un accroissement des forces morales par le renforcement du soutien

Alimentation, habillement, ameublement, hébergement, trésorerie, transport, matériels, santé : les fonctions du soutien sont multiples et indispensables. De la qualité de ces services dépend la qualité de vie au travail du militaire. La LPM prévoit de renforcer les ressources et les moyens alloués au soutien des forces. L'accent est mis en particulier sur les moyens du Service du commissariat des armées et le Service de santé des armées qui doivent garantir un accompagnement au plus près des militaires et de leurs familles.

5.1 — LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel s’imputent sur le titre 2 des dépenses de l’État et sont classées en trois catégories :

- catégorie 21 : rémunération (salaire, traitement ou solde) ainsi que les parties accessoires (primes et indemnités, supplément familial de traitement, etc.) ;
- catégorie 22 : cotisations et contributions sociales à la charge de l’employeur ;
- catégorie 23 : prestations sociales et allocations diverses.

Dépenses de personnel (titre 2), par statut et par catégorie de dépense (y compris CAS pensions)

En M€

		MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
CATÉGORIE 21	RÉMUNÉRATION D’ACTIVITÉ	8 987,2	2 518,6	11 505,8
CATÉGORIE 22	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES*	7 739,5	2 672,3	10 411,8
	DONT CAS PENSIONS**	6 801,8	2 070,4	8 872,3
CATÉGORIE 23	PRESTATIONS SOCIALES ET ALLOCATIONS DIVERSES	230,7	161,0	391,7
TOTAL		16 957,4	5 351,8	22 309,3

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : dépenses de titre 2 pour le personnel militaire et civil du ministère des Armées affecté en France métropolitaine, en outre-mer et à l’étranger (y compris réservistes) en 2023.
Lecture : en 2023, les dépenses relatives à la rémunération d’activité des militaires se sont élevées à 8 987,2 M€.
* À la charge de l’employeur.
** Y compris le fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l’État (FSPOEIE) pour le personnel civil.
NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s’expliquent par le choix d’afficher les montants sous forme d’arrondis.

Les dépenses de personnel du ministère des Armées sont regroupées au sein du programme 212 « Soutien de la politique de défense » placé sous l’autorité du secrétaire général pour l’administration. Au sein de ce programme, les crédits sont répartis par budget opérationnel de programme (BOP) dont la responsabilité est principalement assurée par les gestionnaires. La masse salariale est ventilée entre 13 BOP, cependant 86 % de la dépense se concentrent sur 4 BOP : Terre, Air et Espace, Marine et Service des ressources humaines civiles (SRHC).

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Dépenses de personnel (titre 2), par statut et par BOP

En M€

BOP	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
0212-0081 TERRE	8 646,1	1,7	8 647,7
0212-0082 AIR ET ESPACE	3 176,6	0,9	3 177,5
0212-0083 MARINE	2 992,6	0,0	2 992,6
0212-0084 SRHC	22,8	4 342,7	4 365,6
0212-0085 SSA	803,0	138,6	941,5
0212-0086 BCAC-AG	139,5	388,7	528,3
0212-0087 DGA	257,3	305,5	562,8
0212-0088 SEO	102,7	0,0	102,7
0212-0089 SCA	255,0	0,6	255,6
0212-0090 IMI	82,8	0,1	82,9
0212-0091 AUTRES PM	60,2	0,4	60,7
0212-0092 APRH*	149,2	171,2	320,4
0212-0093 OPEX-MISSINT	269,6	1,4	271,0
TOTAL	16 957,4	5 351,8	22 309,3

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : dépenses de titre 2 pour le personnel militaire et civil du ministère des Armées affecté en France métropolitaine, en outre-mer et à l'étranger (y compris réservistes) en 2023.
Lecture : en 2023, les dépenses de personnel sur le BOP 0212-0081 TERRE se sont élevées à 8 646,1 M€ pour les militaires.
* Accompagnement des politiques de ressources humaines.

NB : - les dépenses relatives aux gendarmes sous PMEa du ministère des Armées sont réparties dans les BOP Air et Espace, Marine, BCAC-AG, DGA et Autres PM ;
- les dépenses figurant dans la colonne « civils » des BOP Terre, Air et Espace et Autres PM correspondent à des indemnités versées à des officiers occupant des emplois fonctionnels. Partiellement, les BOP SCA et IMI comptabilisent également ce type d'indemnités ;
- les dépenses figurant dans la colonne « civils » du BOP OPEX-MISSINT correspondent aux rémunérations du personnel civil de recrutement local (PCRL) en soutien des forces armées sur les théâtres d'opération ;
- les dépenses figurant dans la colonne « militaires » du BOP SRHC correspondent au CAS Pensions des personnels militaires en position de détachement au titre du dispositif L-4139-2 ;
- les BOP APRH et OPEX-MISSINT ne gèrent pas d'effectifs.
- les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants sous forme d'arrondis.

Dépenses hors titre 2 du personnel affecté au Service industriel de l'aéronautique (SIAé), par statut et par BOP

En M€			
BOP	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
0212-0081 TERRE	3,6	0,0	3,6
0212-0082 AIR ET ESPACE	27,0	0,0	27,0
0212-0083 MARINE	28,7	0,0	28,7
0212-0084 SRHC	0,0	198,7	198,7
0212-0087 DGA	8,1	45,6	53,7
0212-0089 SCA	0,5	0,0	0,5
TOTAL	67,9	244,3	312,2

Source : DRH/MD/SPRH.

Champ : dépenses hors titre 2 pour le personnel militaire et civil du ministère des Armées affecté au SIAé en 2023.

Lecture : en 2023, les dépenses de rémunération hors titre 2 du personnel militaire affecté au SIAé et relevant du BOP 0212-0081 TERRE se sont élevées à 3,6 M€.

- NB : - les dépenses hors titre 2 du SIAé correspondent à la rémunération du personnel du ministère des Armées affecté au SIAé, celui-ci procédant ensuite au remboursement au profit du Ministère.
- les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels
Flux de
personnel
Caractéristiques
du personnel
Parcours
professionnels
Dépenses liées
au personnel
Formation
Reconversion
Conditions
de travail
Concertation et
dialogue social
Politique sociale
Réserves

Dépenses de rémunération des réservistes opérationnels (titre 2), par BOP

		En M€
BOP		
0212-0081 TERRE		116,1
0212-0082 AIR ET ESPACE		28,4
0212-0083 MARINE		28,3
0212-0085 SSA		18,8
0212-0087 DGA		0,5
0212-0088 SEO		1,2
0212-0089 SCA		2,6
0212-0090 IMI		0,2
0212-0091 AUTRES PM		0,2
TOTAL		196,3

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : dépenses de rémunération des réservistes du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, les dépenses de rémunération des réservistes relevant du BOP 0212-0081 TERRE se sont élevées à 116,1 M€.

NB: les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants sous forme d'arrondis.

Indemnités de sujétions pour service à l'étranger et sur le territoire national

		En M€
BOP 0212-0093 OPEX-MISSINT		
OPEX - INDEMNITÉ DE SUJÉTIONS SPÉCIALES POUR SERVICE À L'ÉTRANGER (ISSE)		201,1
DONT PCRL		1,4
MISSINT - INDEMNITÉ DE SUJÉTIONS D'ABSENCE OPÉRATIONNELLE (ISAO)		69,9
TOTAL		271,0

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : indemnités de sujétions pour service à l'étranger et sur le territoire national relevant du BOP 0212-0093 OPEX-MISSINT, en 2023.
Lecture : en 2023, les indemnités de sujétions spéciales pour service à l'étranger se sont élevées à 201,1 M€, dont 1,4 M€ à destination des PCRL.

Dépenses de contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) pensions, par statut et par BOP

En M€

BOP	CAS PENSIONS (HORS FSPOEIE*)			FSPOEIE
	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL	
0212-0081 TERRE	3 573,6	0,0	3 573,6	0,0
0212-0082 AIR ET ESPACE	1 307,8	0,0	1 307,8	0,0
0212-0083 MARINE	1 214,3	0,0	1 214,3	0,0
0212-0084 SRHC	23,8	673,6	697,3	1 302,3
0212-0085 SSA	328,4	30,5	359,0	0,0
0212-0086 BCAC-AG	50,3	61,3	111,5	0,0
0212-0087 DGA	101,2	0,0	101,2	0,0
0212-0088 SEO	44,6	0,0	44,6	0,0
0212-0089 SCA	99,8	0,0	99,8	0,0
0212-0090 IMI	32,3	0,0	32,3	0,0
0212-0091 AUTRES PM	25,8	0,0	25,8	0,0
0212-0092 APRH	0,0	2,7	2,7	0,0
TOTAL	6 801,8	768,1	7 569,9	1 302,3

Source: DRH-MD/SPRH.
Champ: dépenses de contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) pensions pour le personnel militaire et civil du ministère des Armées affecté en France métropolitaine, en outre-mer et à l'étranger (y compris réservistes), en 2023.
Lecture: en 2023, les dépenses de contribution au CAS pensions se sont élevées à 3 573,6 M€ pour les militaires relevant du BOP 0212-0081 TERRE.
* Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État.

NB: les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

5.2 — LES DÉPENSES D’ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

La politique d’accompagnement des ressources humaines vise à prendre en compte les contraintes spécifiques auxquelles sont soumis les agents du Ministère et à compenser leurs impacts sur l’environnement social et familial. Elle soutient également la gestion individuelle et collective du personnel militaire (reclassement professionnel, reconversion, création d’entreprise, etc.), du personnel civil (formation, accompagnement des transformations, etc.), des conjoints de militaires (plan Famille 2) et des blessés.

Dépenses d’accompagnement de la politique des ressources humaines (crédits de paiement exécutés), par titre et par domaine d’action

En M€			
	TITRE 2	TITRE 3	TOTAL
ACTION SOCIALE	9,3	107,6	116,9
PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES*	9,3	7,1	16,4
PRESTATIONS MINISTÉRIELLES ET FONCTIONNEMENT	-	100,5	100,5
RECONVERSION	-	32,5	32,5
FORMATION DU PERSONNEL CIVIL	-	25,4	25,4
MOBILITÉ DU PERSONNEL MILITAIRE	19,9	-	19,9
PÉCULES D’INCITATION AU DÉPART**	19,3	-	19,3
ALLOCATION D’AIDE À LA MOBILITÉ DU CONJOINT	0,6	-	0,6
PLAN D’ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS DU PERSONNEL CIVIL	14,3	-	14,3
INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE (IDV)	3,4	-	3,4
INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE (ISRC)	1,8	-	1,8
INDEMNITÉ DE MOBILITÉ	5,2	-	5,2
CHÔMAGE***	3,9	-	3,9
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES	61,0	-	61,0
CONGÉ DE CESSATION ANTICIPÉE D’ACTIVITÉ — AMIANTE	90,5	-	90,5
TOTAL	195,1	165,5	360,6

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : dépenses d’accompagnement de la politique des ressources humaines relevant des BOP APRH 0212-0072 (titre 3) et 0212-0092 (titre 2).
Lecture : en 2023, les dépenses d’action sociale ont représenté 116,9 M€, dont 9,3 M€ sur le titre 2.
* Dont pour le titre 2 : allocation aux parents d’enfants handicapés (APEH) et d’étudiants infirmes. Pour le titre 3 : prestation de restauration dite « Prime ASA » (7,1 M€).
** Dont pécule modulable d’incitation au départ (PMID) et pécule des officiers de carrière (PECA).
*** N’intègre pas le chômage du personnel militaire (117,5 M€) et celui du personnel civil hors transformations (9,7 M€).
NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s’expliquent par le choix d’afficher les montants sous forme d’arrondis.

5.3 — LES RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES TOTALES⁽¹⁾

Outre la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), plusieurs évolutions sont à noter en matière de rémunération pour l'année 2023 :

- à compter du 1^{er} janvier 2023, l'indice minimum de traitement (IMT) des agents publics a été relevé à l'indice majoré (IM) 353 pour tenir compte de la hausse du SMIC ;
- à compter du 1^{er} mai 2023, l'IMT a été augmenté une seconde fois, à l'IM 361 pour tenir compte de la nouvelle augmentation du SMIC ;
- pour faire face à la hausse de l'inflation, la valeur du point d'indice pour l'ensemble des personnels militaires et civils a été revalorisée de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, atteignant ainsi 4,92 € ;
- au 1^{er} juillet 2023, une mesure destinée aux bas salaires a vu le jour. Elle consiste à attribuer 1 à 9 points d'indice majoré de manière différenciée pour les personnels militaires et civils ;
- une prime de pouvoir d'achat (PPA) dégressive a été versée, au cours du second semestre 2023 aux agents civils et militaires (d'active et de réserve) les plus soumis aux effets de l'inflation (agents dont la rémunération mensuelle brute moyenne entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 est inférieure à 3 250 €) ;
- la mise en œuvre de la majoration de traitement indiciaire des MITHA (militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées) a été poursuivie ;
- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des ICD (ingénieurs civils de la défense) et attachés d'administration de l'État a été revalorisée ;
- l'indemnité de maintenance des aéronefs (IMOMA) a été pleinement déployée au profit des fonctionnaires, agents contractuels et ouvriers de l'État du Ministère.

2023, dernière marche de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM)

Quatre mesures socles de la NPRM sont mises en place depuis le 1^{er} octobre 2023 :

- l'indemnité d'état de militaire (IEM), et son complément (COMIEM), reconnaissent les obligations et sujétions particulières induites par le statut militaire ;
- l'indemnité de garnison (IGAR) compense les contraintes de logement auxquelles les militaires sont confrontés dans leur commune d'affectation ;

L'IEM et l'IGAR remplacent les mécanismes d'indemnité pour charges militaires (ICM) et la majoration de l'indemnité pour charges militaires (MICM) qui dataient des années 1960.

- la prime de parcours professionnels (3PM) rémunère la montée en qualification des militaires pour inciter à la progression tout au long de la carrière. Elle remplace les primes de qualification des officiers et sous-officiers ;
- la prime de compétences spécifiques (PCSMIL) valorise l'acquisition et la mise en œuvre de compétences opérationnelles stratégiques. Elle remplace 16 dispositifs indemnitaires différents et contribue ainsi à apporter une logique transverse.

(1) Les rémunérations présentées intègrent les rappels perçus au cours de l'année 2023, les événements exceptionnels et les retenues sur salaire.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

5.3.1 — Pour le personnel militaire

Somme totale versée au titre de la solde annuelle brute des militaires, par catégorie, par composante de solde et par sexe

En M€

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	
OFFICIERS	SOLDE BRUTE ANNUELLE	340,9	1 890,0	2 230,9
	SOLDE DE BASE	202,9	1 014,0	1 216,9
	PRIMES ET INDEMNITÉS	138,0	876,0	1 014,0
	DONT NBI	0,1	1,6	1,7
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	3,7	20,5	24,2
	DONT SFS	2,1	31,3	33,4
SOUS-OFFICIERS	SOLDE BRUTE ANNUELLE	621,4	2 885,4	3 506,8
	SOLDE DE BASE	405,4	1 709,8	2 115,2
	PRIMES ET INDEMNITÉS	216,0	1 175,6	1 391,6
	DONT NBI	0,5	0,8	1,3
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	5,8	20,8	26,6
	DONT SFS	3,8	31,2	35,1
MDR	SOLDE BRUTE ANNUELLE	302,3	2 079,7	2 382,0
	SOLDE DE BASE	219,0	1 345,7	1 564,7
	PRIMES ET INDEMNITÉS	83,2	734,0	817,2
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	1,5	7,9	9,4
	DONT SFS	1,4	11,2	12,6
VOLONTAIRES	SOLDE BRUTE ANNUELLE	6,1	12,9	19,1
	SOLDE DE BASE	4,0	8,5	12,6
	PRIMES ET INDEMNITÉS	2,1	4,4	6,5
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	0,1	0,1	0,3
TOTAL	SOLDE BRUTE ANNUELLE	1 270,6	6 868,1	8 138,7
	SOLDE DE BASE	831,3	4 078,0	4 909,4
	PRIMES ET INDEMNITÉS	439,3	2 790,1	3 229,4
	DONT NBI	0,6	2,4	3,0
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	11,1	49,4	60,5
	DONT SFS	7,3	73,8	81,1

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEa du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer en 2023.
Lecture : en 2023, la solde annuelle brute totale versée aux femmes officiers a été de 340,9 M€.
NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants sous forme d'arrondis.

5.3.2 — Pour le personnel civil⁽²⁾

Somme totale versée au titre de la rémunération annuelle brute des fonctionnaires, par catégorie, par composante de rémunération et par sexe

En M€				
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A+	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	7,1	14,4	21,5
	TRAITEMENT INDICIAIRE	3,5	7,3	10,8
	PRIMES ET INDEMNITÉS	3,6	7,1	10,7
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	0,1	0,2	0,3
	DONT SFT	0,0	0,1	0,1
CAT. A (HORS A+)	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	168,3	248,7	417,0
	TRAITEMENT INDICIAIRE	112,4	162,7	275,1
	PRIMES ET INDEMNITÉS	55,9	86,0	141,9
	DONT NBI	1,4	1,6	3,0
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	1,7	3,7	5,5
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	1,8	2,3	4,1
	DONT SFT	1,0	1,7	2,8
CAT. B	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	189,5	281,0	470,5
	TRAITEMENT INDICIAIRE	129,2	192,0	321,2
	PRIMES ET INDEMNITÉS	60,3	89,0	149,3
	DONT NBI	0,7	0,7	1,4
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	0,9	1,6	2,5
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	1,9	2,1	4,0
CAT. C	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	270,1	212,8	482,9
	TRAITEMENT INDICIAIRE	202,3	158,0	360,3
	PRIMES ET INDEMNITÉS	67,8	54,8	122,6
	DONT NBI	0,2	0,0	0,3
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	1,1	2,4	3,5
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	2,3	1,6	3,9
TOTAL	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	635,0	756,9	1 391,9
	TRAITEMENT INDICIAIRE	447,4	520,1	967,5
	PRIMES ET INDEMNITÉS	187,6	236,8	424,4
	DONT NBI	2,4	2,4	4,7
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	3,8	7,7	11,5
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	6,1	6,2	12,4
	DONT SFT	3,8	6,4	10,2

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil fonctionnaire sous PMEA du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer en 2023.
Lecture : en 2023, la rémunération annuelle brute totale versée aux femmes fonctionnaires de catégorie A+ a été de 7,1 M€.
NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants en millions d'euros sous forme d'arrondis.

(2) Hors personnel affecté à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), personnel civil de recrutement local (PCRL) et personnel navigant professionnel contractuel (PNPC) de la DGA.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Somme totale versée au titre de la rémunération annuelle brute des contractuels, par catégorie, par composante de rémunération et par sexe

En M€				
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	
Niv. I*	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	101,8	212,1	313,9
	TRAITEMENT INDICIAIRE	99,3	208,3	307,6
	PRIMES ET INDEMNITÉS	2,5	3,8	6,3
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	1,0	1,2	2,2
	DONT SFT	0,2	0,3	0,5
Niv. II	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	21,9	51,2	73,1
	TRAITEMENT INDICIAIRE	21,0	48,8	69,8
	PRIMES ET INDEMNITÉS	0,9	2,4	3,2
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	0,1	0,4	0,5
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	0,2	0,3	0,6
	DONT SFT	0,1	0,2	0,2
Niv. III	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	27,9	20,1	47,9
	TRAITEMENT INDICIAIRE	26,6	18,8	45,5
	PRIMES ET INDEMNITÉS	1,2	1,2	2,5
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	0,2	0,4	0,6
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	0,3	0,2	0,6
	DONT SFT	0,2	0,1	0,3
TOTAL	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	151,6	283,4	435,0
	TRAITEMENT INDICIAIRE	147,0	275,9	422,9
	PRIMES ET INDEMNITÉS	4,6	7,5	12,1
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	0,3	0,8	1,1
	DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	1,6	1,7	3,3
	DONT SFT	0,5	0,6	1,1

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil contractuel sous PME A du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer en 2023.
Lecture : en 2023, la rémunération annuelle brute totale versée aux femmes contractuelles de niveau I a été de 101,8 M€.
* Dont niv. I+.

NB: les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants sous forme d'arrondis.

Somme totale versée au titre de la rémunération annuelle brute des ouvriers de l'État, par catégorie, par composante de rémunération et par sexe

		En M€		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	5,8	43,3	49,1
	TRAITEMENT INDICIAIRE	4,8	34,9	39,8
	PRIMES ET INDEMNITÉS	1,0	8,3	9,3
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	0,1	0,7	0,7
CHEFS D'ÉQUIPE	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	6,6	81,5	88,1
	TRAITEMENT INDICIAIRE	5,3	64,6	69,9
	PRIMES ET INDEMNITÉS	1,3	16,9	18,2
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	0,2	2,1	2,3
OUVRIERS	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	43,9	270,1	314,0
	TRAITEMENT INDICIAIRE	36,1	216,0	252,2
	PRIMES ET INDEMNITÉS	7,8	54,1	61,9
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	0,5	5,3	5,8
TOTAL	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	56,4	394,8	451,2
	TRAITEMENT INDICIAIRE	46,3	315,6	361,9
	PRIMES ET INDEMNITÉS	10,1	79,3	89,3
	DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	0,7	8,2	8,9

Source: DRH-MD/SPRH.

Champ: personnel civil ouvrier de l'État sous PMEA du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer en 2023.

Lecture: en 2023, la rémunération annuelle brute totale versée aux femmes techniciens à statut ouvrier a été de 5,8 M€.

NB: les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Somme totale versée au titre de la rémunération annuelle brute des civils,
par composante de rémunération et par sexe

En M€			
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
	842,9	1 435,1	2 278,1
TRAITEMENT INDICIAIRE	640,7	1 111,5	1 752,2
PRIMES ET INDEMNITÉS	202,2	323,6	525,8
DONT NBI	2,4	2,4	4,7
DONT HEURES SUPPLÉMENTAIRES	4,8	16,6	21,4
DONT INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	7,7	8,0	15,7
DONT SFT	4,3	7,0	11,2

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer en 2023.
Lecture : en 2023, le total de la rémunération annuelle brute versée aux femmes civiles du ministère des Armées a été de 842,9 M€.
NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants sous forme d'arrondis.

5.4 — LES RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES VERSÉES

La rémunération nette versée aux agents est établie après déduction :

- des cotisations pour pensions qui prennent en compte le traitement ou l'équivalent et divers éléments (dont la NBI) ;
- des cotisations sociales, notamment la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ;
- de la cotisation au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), pour les fonctionnaires.

Celles-ci s'appliquent sur tout ou partie de la paie.

L'analyse par décile répartit la population en dix portions égales (décile) et donne une vision de la dispersion des rémunérations perçues.

- 1^{er} décile : 10 % de la population concernée se situent au-dessous de la rémunération indiquée.
- la médiane, qui correspond au 5^e décile, divise la population concernée en deux parties égales, 50 % se situant au-dessus de la rémunération indiquée et 50 % se situant au-dessous.
- 9^e décile : 10 % de la population concernée se situent au-dessus de la rémunération indiquée.

5.4.1 — La solde mensuelle nette perçue par le personnel militaire

Déciles de solde mensuelle nette du personnel militaire, par catégorie et par sexe

		En €				
		OFFICIERS*	Sous- OFFICIERS	MDR	VOLONTAIRES	ENSEMBLE
1 ^{er} DÉCILE	ENSEMBLE	2 166	1 647	1 508	344	1 546
	FEMMES	1 654	1 630	1 506	692	1 537
	HOMMES	2 347	1 653	1 508	298	1 547
2 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	3 067	1 835	1 557	686	1 663
	FEMMES	2 472	1 770	1 556	772	1 630
	HOMMES	3 230	1 854	1 557	535	1 671
3 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	3 573	2 056	1 612	751	1 842
	FEMMES	3 027	1 959	1 586	827	1 757
	HOMMES	3 706	2 085	1 620	705	1 863
4 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	3 964	2 294	1 704	798	2 063
	FEMMES	3 408	2 166	1 637	902	1 942
	HOMMES	4 095	2 332	1 720	766	2 096
MÉDIANE	ENSEMBLE	4 363	2 499	1 836	879	2 348
	FEMMES	3 736	2 355	1 715	950	2 181
	HOMMES	4 506	2 544	1 864	818	2 381
6 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	4 825	2 698	1 989	959	2 644
	FEMMES	4 121	2 525	1 816	1 030	2 451
	HOMMES	4 954	2 744	2 032	925	2 689
7 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	5 320	2 920	2 227	1 049	3 029
	FEMMES	4 639	2 711	1 944	1 071	2 758
	HOMMES	5 440	2 974	2 271	1 037	3 092
8 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	6 050	3 257	2 514	1 116	3 712
	FEMMES	5 323	2 961	2 122	1 119	3 256
	HOMMES	6 202	3 327	2 576	1 111	3 815
9 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	7 391	4 013	3 413	1 317	4 967
	FEMMES	6 426	3 480	2 669	1 316	4 273
	HOMMES	7 597	4 124	3 526	1 318	5 072

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, 10 % des femmes officiers ont gagné moins de 1 654 € nets par mois (1^{er} décile).
* Y compris officiers généraux d'administration centrale (OGAC), militaires occupant des emplois fonctionnels et médecins en chef des services.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Solde mensuelle nette du personnel militaire, par catégorie, par grade et par décile

En €

GRADE		1 ^{ER} DÉCILE	MÉDIANE	9 ^E DÉCILE
OFFICIERS	GÉNÉRAL/AMIRAL*	7 328	8 630	12 077
	COLONEL/CAPITAINE DE VAISSEAU	5 318	6 560	9 779
	LIEUTENANT-COLONEL/CAPITAINE DE FRÉGATE	4 298	5 400	8 127
	COMMANDANT/CAPITAINE DE CORVETTE	3 804	4 725	7 301
	CAPITAINE/LIEUTENANT DE VAISSEAU	3 286	4 169	6 496
	LIEUTENANT/ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1 ^{RE} CLASSE	2 268	3 175	5 450
	SOUS-LIEUTENANT/ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2 ^E CLASSE	1 589	2 114	3 674
	ASPIRANT	1 458	1 548	2 319
	ELÈVE OFFICIER	472	1 740	2 179
SOUS-OFFICIERS	MAJOR	2 774	3 271	4 704
	ADJUDANT-CHEF/MAÎTRE PRINCIPAL	2 465	2 905	4 402
	ADJUDANT/PREMIER MAÎTRE	2 263	2 757	4 358
	SERGENT-CHEF/MAÎTRE	1 767	2 291	3 877
	SERGENT/SECOND MAÎTRE	1 531	1 922	3 429
	ELÈVE SOUS-OFFICIER	1 436	1 524	2 187
M&R	CAPORAL-CHEF/QUARTIER-MAÎTRE DE 1 ^{RE} CLASSE	1 588	2 016	3 626
	CAPORAL/QUARTIER MAÎTRE DE 2 ^E CLASSE	1 524	1 792	3 640
	SOLDAT/MATELOT BREVETÉ	1 478	1 623	2 974
VOL.	TOUS GRADES CONFONDUS	344	879	1 317

Source : DRHMD/SPRH.

Champ : personnel militaire sous PMEa du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.

Lecture : en 2023, 10 % des généraux ou amiraux ont gagné moins de 7 328 € nets par mois ;

50 % des généraux ou amiraux ont gagné plus de 8 630 € nets par mois ;

10 % des généraux ou amiraux ont gagné plus de 12 077 € nets par mois.

* Y compris OGAC, militaires occupant des emplois fonctionnels et médecins en chef des services.

Moyenne de la solde mensuelle nette du personnel militaire, par catégorie, par grade et par sexe

En €				
GRADE		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	GÉNÉRAL/AMIRAL*	8 644	9 483	9 406
	COLONEL/CAPITAINE DE VAISSEAU	6 752	7 249	7 190
	LIEUTENANT-COLONEL/CAPITAINE DE FRÉGATE	5 764	6 009	5 977
	COMMANDANT/CAPITAINE DE CORVETTE	4 888	5 377	5 279
	CAPITAINE/LIEUTENANT DE VAISSEAU	4 159	4 762	4 665
	LIEUTENANT/ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1 ^{RE} CLASSE	3 171	3 701	3 589
	SOUS-LIEUTENANT/ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2 ^E CLASSE	2 138	2 530	2 449
	ASPIRANT	1 610	1 804	1 747
	ELÈVE OFFICIER	1 219	1 742	1 616
SOUS-ENSEMBLE		4 046	4 887	4 737
SOUS-OFFICIERS	MAJOR	3 320	3 784	3 633
	ADJUDANT-CHEF/MAÎTRE PRINCIPAL	2 965	3 388	3 295
	ADJUDANT/PREMIER MAÎTRE	2 809	3 205	3 134
	SERGENT-CHEF/MAÎTRE	2 370	2 679	2 629
	SERGENT/SECOND MAÎTRE	2 076	2 312	2 270
	ELÈVE SOUS-OFFICIER	1 658	1 749	1 723
	SOUS-ENSEMBLE	2 538	2 799	2 749
MDR	CAPORAL-CHEF/QUARTIER-MAÎTRE DE 1 ^{RE} CLASSE	2 101	2 417	2 374
	CAPORAL/QUARTIER MAÎTRE DE 2 ^E CLASSE	2 025	2 253	2 220
	SOLDAT/MATELOT BREVETÉ	1 837	2 027	2 001
	SOUS-ENSEMBLE	1 985	2 234	2 199
VOL.	VOLONTAIRE (TOUS GRADES CONFONDUS)	980	878	908
ENSEMBLE		2 610	2 910	2 859

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEa du ministère des Armées, affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, les femmes généraux ou amiraux ont gagné en moyenne 8 644 € nets par mois.
* Y compris OGAC, militaires occupant des emplois fonctionnels et médecins en chef des services.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

5.4.2 — La rémunération mensuelle nette perçue par le personnel civil⁽³⁾

Médiane de la rémunération mensuelle nette du personnel civil, par statut et par sexe

	En €		
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
FONCTIONNAIRES	2 288	2 594	2 428
CONTRACTUELS	2 425	2 893	2 690
OUVRIERS DE L'ÉTAT	2 601	2 679	2 662
ENSEMBLE	2 332	2 664	2 536

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil sous PMEa du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, la rémunération mensuelle nette médiane des femmes fonctionnaires a été de 2 288 €.

Moyenne de la rémunération mensuelle nette du personnel civil, par statut et par sexe

	En €		
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
FONCTIONNAIRES	2 556	2 876	2 720
CONTRACTUELS	2 673	3 139	2 957
OUVRIERS DE L'ÉTAT	2 731	2 833	2 819
ENSEMBLE	2 588	2 912	2 782

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil sous PMEa du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, la rémunération mensuelle nette moyenne des femmes fonctionnaires a été de 2 556 €.

(3) Hors personnel affecté à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), personnel civil de recrutement local (PCRL) et personnel navigant professionnel contractuel (PNPC) de la DGA.

Les fonctionnaires*

Déciles de rémunération mensuelle nette du personnel civil fonctionnaire, par catégorie et par sexe

		En €				
		CAT. A+	CAT. A (HORS A+)	CAT. B	CAT. C	ENSEMBLE
1 ^{er} DÉCILE	ENSEMBLE	6 495	2 659	2 156	1 789	1 884
	FEMMES	6 505	2 463	2 101	1 776	1 847
	HOMMES	6 484	2 941	2 208	1 814	1 935
2 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	6 888	2 981	2 284	1 869	2 012
	FEMMES	6 805	2 746	2 222	1 851	1 964
	HOMMES	6 944	3 275	2 342	1 895	2 060
3 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	7 229	3 231	2 402	1 935	2 121
	FEMMES	7 074	2 957	2 325	1 916	2 066
	HOMMES	7 234	3 484	2 465	1 958	2 201
4 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	7 633	3 451	2 511	1 997	2 251
	FEMMES	7 657	3 138	2 427	1 980	2 169
	HOMMES	7 604	3 657	2 578	2 014	2 384
MÉDIANE	ENSEMBLE	7 963	3 646	2 626	2 054	2 428
	FEMMES	8 118	3 341	2 532	2 046	2 288
	HOMMES	7 918	3 867	2 695	2 063	2 594
6 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	8 372	3 876	2 752	2 115	2 645
	FEMMES	8 736	3 563	2 650	2 111	2 465
	HOMMES	8 259	4 087	2 818	2 120	2 815
7 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	8 891	4 154	2 893	2 190	2 901
	FEMMES	9 330	3 812	2 795	2 184	2 701
	HOMMES	8 637	4 343	2 951	2 201	3 082
8 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	9 647	4 520	3 058	2 304	3 271
	FEMMES	9 833	4 195	2 979	2 282	3 003
	HOMMES	9 511	4 677	3 102	2 338	3 532
9 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	10 714	5 175	3 395	2 586	3 925
	FEMMES	10 596	4 858	3 283	2 534	3 543
	HOMMES	10 741	5 355	3 485	2 642	4 179

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil fonctionnaire sous PMEA du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, 10 % des femmes fonctionnaires de catégorie A+ ont gagné moins de 6 505 € nets par mois.
* Y compris emplois d'encadrement supérieur ou dirigeant (ESD). L'ESD est traité dans le chapitre 4 (4.3.2).

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Rémunération mensuelle nette du personnel civil fonctionnaire, par filière, par catégorie, par grade et par décile

En €					
GRADE		1 ^{ER} DÉCILE	MÉDIANE	9 ^E DÉCILE	
ADMINISTRATIVE	CAT. A**	ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT OCCUPANT UN EMPLOI D'ESD*	7 206	8 699	11 065
		ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT (HORS EMPLOIS D'ESD)	5 209	6 859	9 459
		CONSEILLER D'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE	3 980	4 587	6 530
		ATTACHÉ D'ADMINISTRATION HORS CLASSE	4 753	5 370	6 789
		ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	3 508	4 194	5 507
		ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	2 611	3 388	4 369
	CAT. B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	2 603	2 991	3 821
		SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE	2 299	2 692	3 449
		SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE	2 023	2 367	3 009
	CAT. C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{RE} CLASSE	2 027	2 206	2 767
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^E CLASSE	1 809	1 992	2 506
		ADJOINT ADMINISTRATIF	1 698	1 824	2 244
Sous-ensemble		1 846	2 269	3 610	
TECHNIQUE	CAT. A**	CONSEILLER TECHNIQUE DE LA DÉFENSE	3 992	4 431	5 939
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE HORS CLASSE	4 388	4 732	6 128
		INGÉNIEUR CIVIL DIVISIONNAIRE DE LA DÉFENSE	3 611	4 095	5 413
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE	2 795	3 434	4 580
	CAT. B	TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 1 ^{RE} CLASSE	2 675	3 032	3 922
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 2 ^E CLASSE	2 169	2 643	3 326
		TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 3 ^E CLASSE	2 093	2 382	2 999
	CAT. C	AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE L'ÉTAT DE 1 ^{RE} CLASSE	1 986	2 144	2 759
		AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE L'ÉTAT DE 2 ^E CLASSE	1 790	1 984	2 551
		AGENT TECHNIQUE	1 691	1 811	2 306
Sous-ensemble		1 906	2 553	4 065	
ENSEIGNEMENT	CAT. A**	PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ ET DE CHAIRE	4 081	5 817	8 943
		MAÎTRE DE CONFÉRENCE	3 755	4 195	5 714
		PROFESSEUR AGRÉGÉ	3 305	4 299	6 372
		PROFESSEUR CERTIFIÉ	2 544	3 303	4 275
	Sous-ensemble	2 649	3 635	5 454	

* ESD : encadrement supérieur ou dirigeant.

** Dont cat. A+.

...

En €					Effectifs ministériels	
		GRADE	1 ^{ER} DÉCILE	MÉDIANE		9 ^E DÉCILE
SOCIALE	Cat. A**	CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL DE 2 ^E ET 1 ^{ER} GRADE	2961	3359	4871	Flux de personnel
		ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL	2700	3086	4140	
		ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	2176	2661	3537	
	SOUS-ENSEMBLE		2247	2922	3898	
PARAMÉDICALE***	Cat. A**	CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE LA DÉFENSE DE CLASSE NORMALE ET SUPÉRIEURE	2700	3427	4305	Caractéristiques du personnel
		INFIRMIER HORS CLASSE DE LA DÉFENSE	2882	3287	4803	
		INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE NORMALE	2153	2697	3865	
		INFIRMIER CIVIL DE SOINS GÉNÉRAUX DE 1 ^{ER} ET 2 ^E GRADE	2216	2603	3386	Parcours professionnels
		PERSONNEL CIVIL DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUE DE CLASSE SUPÉRIEURE	2743	3009	3340	
		PERSONNEL CIVIL DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUE DE CLASSE NORMALE	2011	2360	2880	Dépenses liées au personnel
	Cat. B	AIDE-SOIGNANT CIVIL DE CLASSE SUPÉRIEURE	2393	2586	2890	
		AIDE-SOIGNANT CIVIL DE LA DÉFENSE	2092	2314	2600	
	Cat. C	AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS CIVILS DE CLASSE SUPÉRIEURE	2027	2178	2386	Formation
		AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS CIVILS DE CLASSE NORMALE	1781	2004	2118	
	SOUS-ENSEMBLE		2078	2442	3086	

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil fonctionnaire sous PMEA du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, 10 % des conseillers techniques de service social ont gagné moins de 2 961 € nets par mois.
** Dont cat. A+.
*** En 2023, le corps des techniciens paramédicaux (cat. B) a été supprimé et les agents rattachés aux personnels civils de rééducation et médico-technique (cat. A).

Moyenne de la rémunération mensuelle nette du personnel civil fonctionnaire, par filière, par catégorie, par grade et par sexe

En €

		GRADE	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
ADMINISTRATIVE	CAT. A**	ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT OCCUPANT UN EMPLOI D'ESD*	9 430	9 267	9 329
		ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT (HORS EMPLOIS D'ESD)	7 053	7 390	7 281
		CONSEILLER D'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE	4 928	4 897	4 915
		ATTACHÉ D'ADMINISTRATION HORS CLASSE	5 625	5 543	5 584
		ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	4 290	4 460	4 368
		ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	3 455	3 456	3 455
	CAT. B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	3 059	3 173	3 096
		SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE	2 744	2 858	2 782
		SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE	2 420	2 527	2 451
	CAT. C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{RE} CLASSE	2 285	2 320	2 291
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^E CLASSE	2 054	2 101	2 066
		ADJOINT ADMINISTRATIF	1 906	1 922	1 909
		SOUS-ENSEMBLE	2 483	2 900	2 594
TECHNIQUE	CAT. A**	CONSEILLER TECHNIQUE DE LA DÉFENSE	4 628	4 701	4 684
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE HORS CLASSE	4 952	5 006	5 000
		INGÉNIEUR CIVIL DIVISIONNAIRE DE LA DÉFENSE	4 142	4 312	4 279
		INGÉNIEUR CIVIL DE LA DÉFENSE	3 375	3 613	3 552
	CAT. B	TECHNICIEN SUP. D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 1 ^{RE} CLASSE	3 055	3 175	3 157
		TECHNICIEN SUP. D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 2 ^E CLASSE	2 509	2 747	2 706
		TECHNICIEN SUP. D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 3 ^E CLASSE	2 402	2 493	2 481
	CAT. C	AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE L'ETAT DE 1 ^{RE} CLASSE	2 190	2 276	2 259
		AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DEL'ETAT DE 2 ^E CLASSE	1 999	2 106	2 083
		AGENT TECHNIQUE	1 906	1 922	1 916
SOUS-ENSEMBLE	2 660	2 822	2 791		
ENSEIGNEMENT	CAT. A**	PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ ET DE CHAIRE	5 758	6 361	6 266
		MAÎTRE DE CONFÉRENCE	4 800	4 832	4 824
		PROFESSEUR AGRÉGÉ	4 480	4 855	4 695
		PROFESSEUR CERTIFIÉ	3 163	3 527	3 363
	SOUS-ENSEMBLE	3 615	4 174	3 940	

* ESD : encadrement supérieur ou dirigeant.

** Dont cat. A+.

...

En €					Effectifs ministériels	
		GRADE	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	
SOCIALE	CAT. A**	CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL DE 2 ^E ET 1 ^{ER} GRADE	3 598	3 685	3 604	Flux de personnel
		ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL	NS	NS	3 203	
		ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	2 755	2 742	2 754	
	SOUS-ENSEMBLE		2 995	2 990	2 994	
PARAMÉDICALE***	CAT. A**	CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE LA DÉFENSE DE CLASSE NORMALE ET SUPÉRIEURE	3 383	3 733	3 525	Caractéristiques du personnel
		INFIRMIER HORS CLASSE DE LA DÉFENSE	NS	NS	3 418	
		INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE NORMALE	2 804	2 877	2 820	
		INFIRMIER CIVIL DE SOINS GÉNÉRAUX DE 1 ^{ER} ET 2 ^E GRADE	2 696	2 767	2 707	Parcours professionnels
		PERSONNEL CIVIL DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUE DE CLASSE SUPÉRIEURE	3 023	3 068	3 036	
		PERSONNEL CIVIL DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUE DE CLASSE NORMALE	2 409	2 436	2 413	Dépenses liées au personnel
	CAT. B	AIDE-SOIGNANT CIVIL DE CLASSE SUPÉRIEURE	2 625	2 671	2 630	
		AIDE-SOIGNANT CIVIL DE LA DÉFENSE	2 349	2 375	2 353	
	CAT. C	AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS CIVILS DE CLASSE SUPÉRIEURE	2 211	2 220	2 213	Formation
		AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS CIVILS DE CLASSE NORMALE	1 970	2 014	1 979	
	SOUS-ENSEMBLE		2 510	2 636	2 532	

Source: DRHMD/SPRH.
Champ: personnel civil fonctionnaire sous PMEA du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture: en 2023, les femmes conseillers techniques de service social ont gagné en moyenne 3 598 € nets par mois. **
** Dont cat. A+.
*** En 2023, le corps des techniciens paramédicaux (cat. B) a été supprimé et les agents rattachés aux personnels civils de rééducation et médico-technique (cat. A).
NS: Non significatif. Les effectifs sont trop faibles pour afficher une déclinaison par sexe.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Les contractuels

Déciles de rémunération mensuelle nette du personnel civil contractuel, par catégorie et par sexe

		En €			
		Niv.I*	Niv.II	Niv.III	ENSEMBLE
1 ^{er} DÉCILE	ENSEMBLE	2 411	1 805	1 407	1 617
	FEMMES	2 316	1 686	1 405	1 449
	HOMMES	2 430	1 992	1 421	1 826
2 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	2 555	2 019	1 428	1 951
	FEMMES	2 472	1 805	1 428	1 654
	HOMMES	2 630	2 099	1 433	2 232
3 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	2 794	2 111	1 449	2 272
	FEMMES	2 618	1 927	1 443	1 868
	HOMMES	2 904	2 201	1 471	2 426
4 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	3 051	2 223	1 487	2 469
	FEMMES	2 836	2 049	1 471	2 180
	HOMMES	3 193	2 301	1 629	2 626
MÉDIANE	ENSEMBLE	3 326	2 321	1 629	2 690
	FEMMES	3 114	2 125	1 563	2 425
	HOMMES	3 418	2 403	1 680	2 893
6 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	3 622	2 441	1 685	2 999
	FEMMES	3 406	2 250	1 654	2 646
	HOMMES	3 727	2 531	1 765	3 234
7 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	3 989	2 611	1 772	3 375
	FEMMES	3 757	2 388	1 710	3 005
	HOMMES	4 108	2 682	1 895	3 568
8 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	4 419	2 793	1 925	3 875
	FEMMES	4 353	2 613	1 836	3 501
	HOMMES	4 473	2 855	2 089	4 092
9 ^e DÉCILE	ENSEMBLE	5 003	3 067	2 151	4 557
	FEMMES	4 923	2 906	2 057	4 381
	HOMMES	5 035	3 133	2 264	4 684

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil contractuel sous PMEA du ministère des Armées, affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, 10 % des femmes contractuelles de niveau I ont gagné moins de 2 316 € nets par mois.
* Dont niv. I+.

Rémunération mensuelle nette du personnel civil contractuel, par catégorie et par décile

En €

		1 ^{ER} DÉCILE	MÉDIANE	9 ^E DÉCILE
NIVEAU I *	ICT	2 448	3 504	4 958
	HORS ICT ET D49	2 288	2 984	5 077
	SOUS-ENSEMBLE	2 411	3 326	5 004
NIVEAU II	TCT	1 948	2 399	3 160
	HORS TCT ET D49	1 726	2 232	3 007
	SOUS-ENSEMBLE	1 805	2 321	3 066
NIVEAU III (HORS BERKANI)		1 407	1 654	2 164
D 49		2 255	3 272	3 685
BERKANI		1 015	1 751	2 151

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil contractuel sous PMEA du ministère des Armées, affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, 10 % des ICT ont gagné moins de 2 448 € nets par mois.
* Dont niv. I+.

NB : **D49** : agents relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié ; **Berkani** : agents contractuels de droit public, anciens agents d'un service public administratif recrutés sur un contrat de droit privé (dits Berkani, à la suite de l'arrêt du Tribunal des conflits « Berkani » n° 03000 du 25 mars 1996).

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Moyenne de la rémunération mensuelle nette du personnel civil contractuel,
par catégorie et par sexe

En €

		FEMMES	FEMMES	ENSEMBLE
NIVEAU I *	ICT	3 614	3 685	3 665
	HORS ICT ET D49	3 157	3 498	3 339
	SOUS-ENSEMBLE	3 395	3 631	3 551
NIVEAU II	TCT	2 411	2 525	2 500
	HORS TCT ET D49	2 167	2 473	2 347
	SOUS-ENSEMBLE	2 240	2 500	2 416
NIVEAU III (HORS BERKANI)		1 672	1 804	1 725
D 49		3 119	3 094	3 111
BERKANI		1 729	1 600	1 651

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil contractuel sous PMEA du ministère des Armées, affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, les femmes ICT ont gagné en moyenne 3 614 € nets par mois.
* Dont niv. I+.

NB : **D49** : agents relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié ; **Berkani** : agents contractuels de droit public, anciens agents d'un service public administratif recrutés sur un contrat de droit privé (dits Berkani, à la suite de l'arrêt du Tribunal des conflits « Berkani » n° 03000 du 25 mars 1996).

Déciles de rémunération mensuelle nette du personnel civil ouvrier de l'État, par catégorie et par sexe

		En €			
		TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	CHEFS D'ÉQUIPE	OUVRIERS	ENSEMBLE
1 ^{ER} DÉCILE	ENSEMBLE	2 940	2 782	1 849	1 903
	FEMMES	2 865	2 738	2 027	2 078
	HOMMES	2 976	2 783	1 839	1 886
2 ^E DÉCILE	ENSEMBLE	3 289	2 970	2 061	2 203
	FEMMES	3 249	2 833	2 244	2 286
	HOMMES	3 290	2 973	2 018	2 184
3 ^E DÉCILE	ENSEMBLE	3 382	3 104	2 271	2 342
	FEMMES	3 341	3 029	2 320	2 364
	HOMMES	3 390	3 116	2 247	2 341
4 ^E DÉCILE	ENSEMBLE	3 483	3 186	2 349	2 550
	FEMMES	3 425	3 125	2 429	2 526
	HOMMES	3 495	3 195	2 342	2 559
MÉDIANE	ENSEMBLE	3 575	3 307	2 523	2 662
	FEMMES	3 499	3 211	2 538	2 601
	HOMMES	3 588	3 321	2 519	2 679
6 ^E DÉCILE	ENSEMBLE	3 718	3 561	2 630	2 829
	FEMMES	3 586	3 314	2 602	2 680
	HOMMES	3 738	3 583	2 631	2 871
7 ^E DÉCILE	ENSEMBLE	3 840	3 762	2 733	3 124
	FEMMES	3 694	3 643	2 664	2 850
	HOMMES	3 864	3 770	2 750	3 144
8 ^E DÉCILE	ENSEMBLE	4 013	3 986	3 024	3 396
	FEMMES	3 816	3 832	2 799	3 167
	HOMMES	4 048	4 001	3 057	3 428
9 ^E DÉCILE	ENSEMBLE	4 360	4 428	3 356	3 804
	FEMMES	3 979	4 167	3 148	3 585
	HOMMES	4 401	4 449	3 390	3 838

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil ouvrier de l'État sous PMEA du ministère des Armées, affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, 10 % des femmes techniciens à statut ouvrier ont gagné moins de 2 865 € nets par mois.

Rémunération mensuelle nette du personnel civil ouvrier de l'État, par catégorie, par groupe et par décile

En €

GROUPE		1 ^{ER} DÉCILE	MÉDIANE	9 ^E DÉCILE
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	T7	3822	4073	4895
	T6 BIS	3684	3857	4744
	T6	3423	3593	4370
	T5 BIS	3185	3382	4014
	T5	2924	3120	3628
	T4	2301	2682	3027
	SOUS-ENSEMBLE	2940	3575	4360
CHEFS D'ÉQUIPE	HORS CATÉGORIE D	4250	4610	5419
	HORS CATÉGORIE C	3824	4405	5469
	HORS CATÉGORIE B	3463	3845	4694
	HORS CATÉGORIE A	2959	3258	4056
	HORS GROUPE NOUVEAU	3132	3363	4411
	HORS GROUPE	2955	3171	4178
	GROUPE VII	2621	2838	3724
	SOUS-ENSEMBLE	2782	3307	4428
OUVRIERS	HORS CATÉGORIE D	3667	3839	4515
	HORS CATÉGORIE C	3214	3627	4269
	HORS CATÉGORIE B	2892	3158	3809
	HORS CATÉGORIE A	2505	2695	3290
	HORS GROUPE NOUVEAU	2603	2770	3605
	HORS GROUPE	2466	2629	3320
	GROUPE VII	2124	2329	2870
	GROUPE VI	1723	1916	2421
	SOUS-ENSEMBLE	1849	2523	3356

Source : DRHMD/SPRH.

Champ : personnel civil ouvrier de l'État sous PME A du ministère des Armées, affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.

Lecture : en 2023, 10 % des techniciens à statut ouvrier du groupe T7 ont gagné moins de 3 822 € nets par mois.

Moyenne de la rémunération mensuelle nette du personnel civil ouvrier de l'État, par catégorie et par groupe

En €

GROUPE		MOYENNE
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	T7	4 239
	T6 BIS	4 078
	T6	3 799
	T5 BIS	3 498
	T5	3 228
	T4	2 701
	SOUS-ENSEMBLE	3 659
CHEFS D'ÉQUIPE	HORS CATÉGORIE D	4 859
	HORS CATÉGORIE C	4 696
	HORS CATÉGORIE B	4 069
	HORS CATÉGORIE A	3 449
	HORS GROUPE NOUVEAU	3 580
	HORS GROUPE	3 385
	GROUPE VII	3 032
	SOUS-ENSEMBLE	3 536
OUVRIERS	HORS CATÉGORIE D	3 973
	HORS CATÉGORIE C	3 768
	HORS CATÉGORIE B	3 313
	HORS CATÉGORIE A	2 828
	HORS GROUPE NOUVEAU	2 926
	HORS GROUPE	2 758
	GROUPE VII	2 434
	GROUPE VI	2 010
	SOUS-ENSEMBLE	2 581

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil ouvrier de l'État sous PME A du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, les techniciens à statut ouvrier de groupe T7 ont gagné en moyenne 4 239 € nets par mois.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Moyenne de la rémunération mensuelle nette du personnel civil ouvrier de l’État, par catégorie et par sexe

	En €		
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	3 518	3 679	3 659
CHEFS D’ÉQUIPE	3 382	3 550	3 536
OUVRIERS	2 579	2 581	2 581
ENSEMBLE	2 731	2 833	2 819

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil ouvrier de l’État sous PME A du ministère des Armées affecté en France métropolitaine et en outre-mer, en 2023.
Lecture : en 2023, les femmes techniciens à statut ouvrier ont gagné en moyenne 3 518 € nets par mois.

5.5 — LA GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D’ACHAT

La garantie individuelle du pouvoir d’achat (GIPA) vise à compenser la baisse du pouvoir d’achat subie en raison de l’inflation, si celle-ci est supérieure à l’évolution de la rémunération brute des agents au cours des quatre dernières années⁽⁴⁾. Elle concerne les militaires détenant un grade dont l’indice sommital est inférieur ou égal à la hors-échelle B et les civils fonctionnaires ou contractuels (hors ouvriers de l’État).

Pour 2023, la période prise en référence pour le bénéfice de la GIPA s’étend du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022. La forte progression de l’inflation a engendré un élargissement de l’assiette des bénéficiaires dont le nombre s’élève à 46 947 sur la campagne 2023 contre 22 093 en 2022.

Sur le périmètre ministériel, 17,9 M€ ont été versés dont 12,2 M€ pour les militaires et 5,7 M€ pour les civils.

(4) Décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l’instauration d’une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d’achat.

Militaires bénéficiaires de la GIPA, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
OFFICIERS	775	5 365	6 140
SOUS-OFFICIERS	4 014	20 651	24 665
MdR	1 315	5 739	7 054
TOTAL	6 104	31 755	37 859

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel militaire sous PMEA du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 775 femmes officiers ont bénéficié de la GIPA.

Civils bénéficiaires de la GIPA, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	318	552	870
	CAT. B	1 540	2 903	4 443
	CAT. C	1 843	1 597	3 440
	S/TOTAL	3 701	5 052	8 753
CONTRACTUELS	Niv. I**	49	91	140
	Niv. II	27	44	71
	Niv. III	83	41	124
	S/TOTAL	159	176	335
TOTAL		3 860	5 228	9 088

Source : DRH-MD/SPRH.
Champ : personnel civil fonctionnaire et contractuel sous PMEA du ministère des Armées, en 2023.
Lecture : en 2023, 318 femmes fonctionnaires de catégorie A ont bénéficié de la GIPA.

* Dont cat. A+
** Dont niv. I+.



Chapitre 6

LA FORMATION

- Une politique de formation commune
- La formation du personnel militaire
- La formation du personnel civil
- L'apprentissage
- La formation liée aux situations de handicap
- La formation en matière de prévention des risques professionnels

L'essentiel



38 317 militaires en **formation initiale**
4 414 877 journées

16 059 militaires en **formation de cursus**
760 945 journées

51 973 militaires en **formation continue**
613 038 journées



2 197 civils en **formation statutaire**
29 973 journées

45 024 stagiaires en **formation continue**
129 128 journées

2 015 stagiaires pour les
autres formations professionnelles
2 895 journées



Apprentissage

2 486 contrats actifs
1 055 femmes, 1 431 hommes

18,24 M€ consacrés
aux coûts pédagogiques



Handicap

850 militaires et civils formés
aux situations de handicap

1 156 militaires et civils formés
à l'accompagnement
des personnes en situation
de handicap



Prévention des risques professionnels

559 militaires et 627 civils
en charge de la prévention
des risques formés

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

6.1 – UNE POLITIQUE DE FORMATION COMMUNE

La politique ministérielle de formation fixe des références communes à l'ensemble du personnel militaire et civil tout en favorisant la flexibilité des formations régulièrement actualisées. Ce document cadre repose sur 8 principes : 1/ l'efficacité, 2/ le pilotage centralisé, 3/ la valorisation, 4/ l'adaptation au juste besoin et aux acquis, 5/ l'individualisation, 6/ l'optimisation, 7/ la mutualisation et 8/ la modernisation. Et 3 priorités : 1/ le numérique, 2/ la modularité et l'individualisation, 3/ la conduite du changement, la culture managériale et la culture de la transformation publique.

Pour mettre en œuvre cette politique, la DRH-MD s'appuie d'une part sur le Centre de formation au management de la défense (CFMD) basé à Paris et chargé de former les cadres supérieurs, militaires et civils, aux outils modernes de la gestion RH. D'autre part, le Centre de formation de la défense (CFD), opérateur national situé à Bourges, a été créé afin de rationaliser l'offre de formation et de la mettre en adéquation avec les besoins de montée en compétences des agents du ministère des Armées.

Le comité de coordination de la formation (CCF), co-présidé par le directeur des ressources humaines du ministère des Armées et le sous-chef « performance » de l'état-major des armées, organise la coopération entre les différentes structures en charge de la formation.

6.2 – LA FORMATION DU PERSONNEL MILITAIRE

La formation du personnel militaire répond avant tout à une finalité opérationnelle. Elle permet de développer les compétences requises, au travers de savoirs, savoir-faire et savoir-être, pour remplir les missions et les contrats opérationnels des forces armées. Elle représente également un élément essentiel de la construction du parcours professionnel.

La formation du personnel militaire et l'enseignement militaire supérieur relèvent du chef d'état-major des armées.

6.2.1 – Les différents types de formation

La formation initiale porte sur la capacité à tenir un premier emploi opérationnel et, pour les officiers, sur le renforcement de l'aptitude au commandement et l'acquisition des connaissances générales et techniques utiles à des emplois de niveau supérieur.

La formation de cursus, diplômante, ouvre des perspectives d'accès aux grades supérieurs.

Le délégué général pour l'armement, les chefs d'état-major et les directeurs centraux des services sont responsables des formations initiales et de cursus des militaires dont ils sont gestionnaires.

La formation continue comprend la formation d'adaptation à l'emploi et des formations liées à l'évolution professionnelle. Elle relève, pour sa part, des employeurs.

6.2.2 — Le personnel militaire formé

Dans les tableaux qui suivent, les effectifs du personnel militaire sont comptabilisés au titre de l'année civile à laquelle la formation s'est achevée.

Personnel militaire ayant suivi une formation initiale, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE	1 233	3 343	12 780	0	17 356
FEMMES	96	379	1 792	0	2 267
HOMMES	1 137	2 964	10 988	0	15 089
MARINE	1 012	1 241	1 677	379	4 309
FEMMES	210	267	283	104	864
HOMMES	802	974	1 394	275	3 445
AIR ET ESPACE	856	3 090	1 452	76	5 474
FEMMES	191	732	472	41	1 436
HOMMES	665	2 358	980	35	4 038
GENDARMERIE*	350	5 053	0	4 139	9 542
FEMMES	81	1 323	0	1 294	2 698
HOMMES	269	3 730	0	2 845	6 844
SSA	771	250	0	0	1 021
FEMMES	427	144	0	0	571
HOMMES	344	106	0	0	450
SEO	40	92	230	0	362
FEMMES	13	26	47	0	86
HOMMES	27	66	183	0	276
DGA	42	0	0	0	42
FEMMES	4	0	0	0	4
HOMMES	38	0	0	0	38
SCA	113	0	0	35	148
FEMMES	59	0	0	21	80
HOMMES	54	0	0	14	68
SID	63	0	0	0	63
FEMMES	10	0	0	0	10
HOMMES	53	0	0	0	53
TOTAL	4 480	13 069	16 139	4 629	38 317
FEMMES	1 091	2 871	2 594	1 460	8 016
HOMMES	3 389	10 198	13 545	3 169	30 301

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : personnel militaire ayant suivi une formation initiale en 2023.

Lecture : en 2023, 96 femmes officiers de l'armée de Terre ont suivi une formation initiale.

* Y compris gendarmes hors PMEA.

NB : - le personnel du CGA et du SJM n'a bénéficié d'aucune formation initiale en 2023.

- la DGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel militaire ayant suivi une formation de cursus*, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
TERRE	1 354	4 407	357	6 118
FEMMES	112	498	27	637
HOMMES	1 242	3 909	330	5 481
MARINE	473	1 182	801	2 456
FEMMES	16	167	109	292
HOMMES	457	1 015	692	2 164
AIR ET ESPACE	633	2 060	329	3 022
FEMMES	80	353	172	605
HOMMES	553	1 707	157	2 417
GENDARMERIE**	386	3 150	0	3 536
FEMMES	84	1 022	0	1 106
HOMMES	302	2 128	0	2 430
SSA	388	99	0	487
FEMMES	197	69	0	266
HOMMES	191	30	0	221
SEO	1	26	138	165
FEMMES	0	2	12	14
HOMMES	1	24	126	151
DGA	130	0	0	130
FEMMES	23	0	0	23
HOMMES	107	0	0	107
SCA	139	0	0	139
FEMMES	55	0	0	55
HOMMES	84	0	0	84
SJM	0	3	0	3
FEMMES	0	3	0	3
HOMMES	0	0	0	0
SID	3	0	0	3
FEMMES	2	0	0	2
HOMMES	1	0	0	1
TOTAL	3 507	10 927	1 625	16 059
FEMMES	569	2 114	320	3 003
HOMMES	2 938	8 813	1 305	13 056

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : personnel militaire ayant suivi une formation de cursus en 2023.

Lecture : en 2023, 1 112 femmes officiers de l'armée de Terre ont suivi une formation de cursus.

* Les volontaires ne sont pas concernés par les formations de cursus.

** Y compris gendarmes hors PMEa.

NB : - le personnel du CGA n'a bénéficié d'aucune formation de cursus en 2023.

- la DGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Personnel militaire ayant suivi une formation continue, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE*	3043	6462	2560	0	12065
FEMMES	232	496	139	0	867
HOMMES	2811	5966	2421	0	11198
MARINE	807	5491	1872	0	8170
FEMMES	84	409	121	0	614
HOMMES	723	5082	1751	0	7556
AIR ET ESPACE	1808	4805	1368	7	7988
FEMMES	285	682	286	1	1254
HOMMES	1523	4123	1082	6	6734
GENDARMERIE**	2029	13806	0	259	16094
FEMMES	378	2411	0	84	2873
HOMMES	1651	11395	0	175	13221
SSA	1531	3195	771	0	5497
FEMMES	898	2486	463	0	3847
HOMMES	633	709	308	0	1650
SEO	37	104	225	0	366
FEMMES	7	12	18	0	37
HOMMES	30	92	207	0	329
DGA	952	0	0	0	952
FEMMES	156	0	0	0	156
HOMMES	796	0	0	0	796
SCA	165	0	0	0	165
FEMMES	69	0	0	0	69
HOMMES	96	0	0	0	96
SJM	1	2	0	0	3
FEMMES	0	1	0	0	1
HOMMES	1	1	0	0	2
SID	673	0	0	0	673
FEMMES	99	0	0	0	99
HOMMES	574	0	0	0	574
TOTAL	11046	33865	6796	266	51973
FEMMES	2208	6497	1027	85	9817
HOMMES	8838	27368	5769	181	42156

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : personnel militaire ayant suivi une formation continue en 2023.

Lecture : en 2023, 232 femmes officiers de l'armée de Terre ont suivi une formation continue.

* Formations d'adaptation (FA) réalisées en école.

** Y compris gendarmes hors PMEa.

NB : - le personnel du CGA n'a bénéficié d'aucune formation continue en 2023.

- la DGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

6.2.3 — Les journées de formation

Nombre de journées de formation initiale, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En journées

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE	433 417	499 883	735 007	0	1 668 307
FEMMES	43 939	53 970	78 641	0	176 550
HOMMES	389 478	445 913	656 366	0	1 491 757
MARINE	103 426	291 980	182 717	12 855	590 978
FEMMES	14 443	55 368	28 928	3 377	102 116
HOMMES	88 983	236 612	153 789	9 478	488 862
AIR ET ESPACE	104 527	344 223	58 289	1 000	508 039
FEMMES	19 258	68 987	19 905	568	108 718
HOMMES	85 269	275 236	38 384	432	399 321
GENDARMERIE*	73 596	958 515	0	365 771	1 397 882
FEMMES	20 429	255 510	0	119 103	395 042
HOMMES	53 167	703 005	0	246 668	1 002 840
SSA	152 580	50 000	0	0	202 580
FEMMES	84 080	28 800	0	0	112 880
HOMMES	68 500	21 200	0	0	89 700
SEO	3 941	4 317	8 895	0	17 153
FEMMES	1 014	1 306	1 263	0	3 583
HOMMES	2 927	3 011	7 632	0	13 570
DGA	4 932	0	0	0	4 932
FEMMES	372	0	0	0	372
HOMMES	4 560	0	0	0	4 560
SCA	15 620	0	0	875	16 495
FEMMES	8 200	0	0	539	8 739
HOMMES	7 420	0	0	336	7 756
SID	8 511	0	0	0	8 511
FEMMES	1 386	0	0	0	1 386
HOMMES	7 125	0	0	0	7 125
TOTAL	900 550	2 148 918	984 908	380 501	4 414 877
FEMMES	193 121	463 941	128 737	123 587	909 386
HOMMES	707 429	1 684 977	856 171	256 914	3 505 491

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : journées de formation initiale délivrées au personnel militaire en 2023.
Lecture : en 2023, 43 939 journées de formation initiale ont été délivrées à des femmes officiers de l'armée de Terre.
* Y compris gendarmes hors PME.A.

NB : - le personnel du CGA et du SJM n'a bénéficié d'aucune formation initiale en 2023.
- la DGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Nombre de journées de formation de cursus*, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En journées

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR	TOTAL
TERRE	132 106	141 000	9 602	282 708
FEMMES	12 941	11 550	726	25 217
HOMMES	119 165	129 450	8 876	257 491
MARINE	53 822	120 925	81 546	256 293
FEMMES	3 029	16 647	11 266	30 942
HOMMES	50 793	104 278	70 280	225 351
AIR ET ESPACE	10 688	55 986	6 082	72 756
FEMMES	2 932	9 582	2 728	15 242
HOMMES	7 756	46 404	3 354	57 514
GENDARMERIE**	2 054	55 092	0	57 146
FEMMES	474	11 353	0	11 827
HOMMES	1 580	43 739	0	45 319
SSA	76 190	1 215	0	77 405
FEMMES	38 806	885	0	39 691
HOMMES	37 384	330	0	37 714
SEO	80	1 647	3 595	5 322
FEMMES	0	169	220	389
HOMMES	80	1 478	3 375	4 933
DGA	3 485	0	0	3 485
FEMMES	648	0	0	648
HOMMES	2 837	0	0	2 837
SCA	4 867	0	0	4 867
FEMMES	1 752	0	0	1 752
HOMMES	3 115	0	0	3 115
SJM	0	423	0	423
FEMMES	0	423	0	423
HOMMES	0	0	0	0
SID	540	0	0	540
FEMMES	360	0	0	360
HOMMES	180	0	0	180
TOTAL	283 832	376 288	100 825	760 945
FEMMES	60 942	50 609	14 940	126 491
HOMMES	222 890	325 679	85 885	634 454

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : journées de formation de cursus délivrées au personnel militaire en 2023.
Lecture : en 2023, 12 941 journées de formation de cursus ont été délivrées à des femmes officiers de l'armée de Terre.
* Les volontaires ne sont pas concernés par les formations de cursus.
** Y compris gendarmes hors PMEA.

NB : - le personnel du CGA n'a bénéficié d'aucune formation de cursus en 2023.
- la DGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Nombre de journées de formation continue, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En journées

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL
TERRE*	49 840	100 732	39 115	0	189 687
FEMMES	3 642	7 617	2 136	0	13 395
HOMMES	46 198	93 115	36 979	0	176 292
MARINE	17 258	106 723	25 136	0	149 117
FEMMES	1 473	5 995	1 168	0	8 636
HOMMES	15 785	100 728	23 968	0	140 481
AIR ET ESPACE	13 870	49 300	15 446	54	78 670
FEMMES	2 368	6 318	2 544	4	11 234
HOMMES	11 502	42 982	12 902	50	67 436
GENDARMERIE**	12 225	157 247	0	3 275	172 747
FEMMES	2 388	25 524	0	1 211	29 123
HOMMES	9 837	131 723	0	2 064	143 624
SSA	4 305	7 566	1 523	0	13 394
FEMMES	2 455	5 798	888	0	9 141
HOMMES	1 850	1 768	635	0	4 253
SEO	321	651	889	0	1 861
FEMMES	66	54	74	0	194
HOMMES	255	597	815	0	1 667
DGA	3 345	0	0	0	3 345
FEMMES	141	0	0	0	141
HOMMES	3 204	0	0	0	3 204
SCA	1 236	0	0	0	1 236
FEMMES	540	0	0	0	540
HOMMES	696	0	0	0	696
SJM	2	8	0	0	10
FEMMES	0	4	0	0	4
HOMMES	2	4	0	0	6
SID	2 971	0	0	0	2 971
FEMMES	449	0	0	0	449
HOMMES	2 522	0	0	0	2 522
TOTAL	105 373	422 227	82 109	3 329	613 038
FEMMES	13 522	51 310	6 810	1 215	72 857
HOMMES	91 851	370 917	75 299	2 114	540 181

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : journées de formation continue délivrées au personnel militaire en 2023.

Lecture : en 2023, 3 642 journées de formation continue ont été délivrées à des femmes officiers de l'armée de Terre.

* Formations d'adaptation (FA) réalisées en école.

** Y compris gendarmes hors PMEa.

NB : - le personnel du CGA n'a bénéficié d'aucune formation continue en 2023.

- la DGA et le SID rassemblent l'intégralité de leurs effectifs au sein de la catégorie des officiers.

Les grands chantiers de la formation en 2023

De nouvelles modalités de formation pour les armées

L'armée de Terre a raccourci la formation initiale des sous-officiers, de 8 à 6 mois pour les sergents directs et de 4 à 3 mois pour les semi-directs. En concentrant le contenu de la formation sur les qualités de leadership et d'instructeur, ces nouvelles modalités ont pour objectif de consolider, chez le jeune cadre, les fondamentaux pour réussir dans son premier poste.

L'armée de l'Air et de l'Espace a instauré la formation alternée afin de réduire le temps en école au profit du temps dans les forces et, ainsi, d'améliorer la motivation et la réussite des jeunes sous-officiers en formation. Après un tronc commun académique défini « au juste besoin », des périodes en milieu professionnel alternent avec des sessions en école. Expérimentée en 2023 au profit des sous-officiers techniciens des systèmes numériques, elle sera étendue dès 2024 aux mécaniciens aéronautiques avant d'envisager une ouverture plus large à d'autres métiers.

La Marine nationale a initié un nouveau parcours « formateur » adapté à la nouvelle génération de marins recrutés. Le défi, à travers la conception et l'animation de séquences pédagogiques, est de rendre les apprenants davantage acteurs de leur formation. Par ailleurs, la fonction de formateur est dorénavant valorisée par un gain d'avancement, la reconnaissance d'un titre civil et des perspectives d'évolution.

Le CFMD récompensé pour le lancement de sa chaîne de vidéocasts

En mars 2023 s'est tenue la 8^e édition du « U SPRING – printemps des universités », rendez-vous annuel de la formation professionnelle pour les acteurs RH. À cette occasion, la DRH-MD a été récompensée pour la 2^de année consécutive pour ses innovations dans le domaine de la formation. Pour cette édition, le CFMD a été désigné coup de cœur du jury pour sa chaîne de vidéocasts « CFMD découverte » qui propose des contenus variés (management d'équipe, accompagnement du changement, conduite de projet, etc.).

Le ministère des Armées adhère à la plateforme interministérielle MENTOR

Le ministère des Armées a adhéré en 2023 à la plateforme MENTOR, créée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour mutualiser l'offre de formation au bénéfice des agents de l'État. Accessible aux civils comme aux militaires, la plateforme propose des formations en ligne ou en mode hybride dans de nombreux domaines (ressources humaines, achats publics, management, numérique, communication, etc.).

La formation des cadres à la transition écologique

Afin d'atteindre le défi collectif majeur de la neutralité carbone à horizon 2050, le gouvernement a lancé un chantier inédit de formation des agents publics à la transition écologique. Ainsi, 25 000 cadres supérieurs, dont 750 au ministère des Armées, seront formés d'ici fin 2024, avant l'élargissement à l'ensemble des agents de la fonction publique d'ici 2027. La mise en place des formations en 2023 a d'ores et déjà permis la formation de 82 cadres du ministère des Armées.

Effectifs ministériels	Flux de personnel	Caractéristiques du personnel	Parcours professionnels	Dépenses liées au personnel	Formation	Reconversion	Conditions de travail	Concertation et dialogue social	Politique sociale	Réserves
------------------------	-------------------	-------------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------	--------------	-----------------------	---------------------------------	-------------------	----------

6.3 — LA FORMATION DU PERSONNEL CIVIL

La formation professionnelle du personnel civil constitue un droit, reconnu par la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État, et réaffirmé par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013.

Les grandes orientations assignées aux acteurs de la formation sont définies dans le document d'orientation à moyen terme de la formation (DOMTF). Il rappelle les évolutions de l'organisation du Ministère et du réseau de la formation et définit les axes d'effort pour les années à venir. Par ailleurs, il présente le cadre du dispositif de concertation avec les partenaires sociaux dans le domaine de la formation, notamment au niveau territorial, et précise le rôle central des employeurs.

La DRH-MD anime un réseau composé des conseillers coordonnateurs en formation dans les Centres ministériels de gestion (CMG) et des responsables de formation, positionnés dans les Groupements de soutien de base de défense (GSBdD), chez les employeurs et au sein des directions d'administration centrale.

6.3.1 — Les différents types de formation

Conformément aux règles prévues par les statuts de la fonction publique, la formation statutaire apporte aux fonctionnaires accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent. Elle est obligatoire. Les ouvriers de l'État bénéficient également d'une formation statutaire liée à leur emploi.

La formation continue vise à maintenir ou parfaire les compétences des agents, au regard du contexte professionnel dans lequel ils exercent leur fonction. Elle assure l'adaptation immédiate des agents aux postes de travail, favorise leur adaptation aux métiers et développe leurs qualifications.

Les autres formations professionnelles constituent un vecteur de promotion sociale en préparant aux concours, essais et examens professionnels. Ces formations soutiennent également les agents dans leurs projets d'évolution personnelle et professionnelle, grâce à des dispositifs dédiés (congé de formation professionnelle [CFP], bilan de compétences, congé de validation des acquis de l'expérience [VAE], congé de transition professionnelle, périodes de professionnalisation).

Dans les tableaux qui suivent sont comptabilisés les effectifs du personnel civil ayant participé à une formation au cours de l'année, que cette formation se soit terminée ou non avant le 31 décembre de l'année.

6.3.2 — Le personnel civil formé ⁽¹⁾

Un agent qui suit plusieurs formations dans l’année n’est comptabilisé qu’une seule fois.

Personnel civil ayant suivi au moins une formation, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A/ Niv. I*	CAT. B/ Niv. II	CAT. C/ Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
FEMMES	2 500	2 738	3 780	438	9 456
HOMMES	3 912	3 853	2 507	3 998	14 270
TOTAL	6 412	6 591	6 287	4 436	23 726

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil ayant suivi au moins une formation en 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, 2 500 femmes de catégorie A ou de niveau I ont suivi au moins une formation.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

(1) Dans les tableaux qui suivent sont comptabilisés les effectifs du personnel civil ayant participé à une formation au cours de l’année, que cette formation se soit terminée ou non avant le 31 décembre de l’année.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

6.3.3 — Les stagiaires et les journées de formation

Un stagiaire est un agent qui participe à une formation. Un agent qui participe à plusieurs formations dans l’année est compté pour chaque formation suivie. Par exemple, si l’agent suit 3 formations, il est compté 3 fois en tant que stagiaire.

Nombre de stagiaires et de journées de formation statutaire, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques				En journées		
	STAGIAIRES			JOURNÉES		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A*	273	225	498	1 868	1 881	3 749
CAT. B	336	533	869	4 183	7 246	11 429
CAT. C	372	308	680	3 712	2 821	6 533
OUVRIERS DE L'ÉTAT	12	138	150	434	7 828	8 262
TOTAL	993	1 204	2 197	10 197	19 776	29 973

Source : DRHMD/SRHC.

Champ : personnel civil fonctionnaire et ouvrier de l’État ayant suivi une formation statutaire en 2023, hors DGSE.

Lecture : en 2023, 273 stagiaires femmes fonctionnaires de catégorie A ont suivi une formation statutaire correspondant à 1 868 journées de formation.

* Dont cat. A+.

Nombre de stagiaires et de journées de formation continue, par catégorie et par sexe

	En effectifs physiques			En journées		
	STAGIAIRES			JOURNÉES		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A / Niv. I*	4 546	7 081	11 627	13 161	25 192	38 353
CAT. B / Niv. II	5 565	7 273	12 838	13 103	21 811	34 914
CAT. C / Niv. III	6 937	4 249	11 186	12 992	16 109	29 101
OUVRIERS DE L'ÉTAT	841	8 532	9 373	2 255	24 505	26 760
TOTAL	17 889	27 135	45 024	41 511	87 617	129 128

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil ayant suivi une formation continue en 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, 4 546 stagiaires femmes de catégorie A ou de niveau I ont suivi une formation continue correspondant à 13 161 journées de formation.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

Nombre de stagiaires et de journées pour les autres formations professionnelles*, par catégorie et par sexe

	En effectifs physiques			En journées		
	STAGIAIRES			JOURNÉES		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A / Niv. I**	245	165	410	425	238	663
CAT. B / Niv. II	471	549	1 020	666	825	1 491
CAT. C / Niv. III	265	288	553	410	149	559
OUVRIERS DE L'ÉTAT	9	23	32	11	171	182
TOTAL	990	1 025	2 015	1 512	1 383	2 895

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil ayant suivi une autre formation professionnelle en 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, 245 stagiaires femmes de catégorie A ou de niveau I ont suivi une autre formation professionnelle correspondant à 425 journées de formation.
* Dont préparations aux concours et examens professionnels, VAE, bilan de compétences, etc.
** Dont cat. A+ et niv. I+.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

6.3.4 — Le compte personnel de formation

Les agents de la fonction publique de l’État bénéficient d’un crédit annuel d’heures appelé compte personnel de formation (CPF). Mobilisable à leur initiative, il leur permet d’acquérir un diplôme, de préparer un concours, de développer de nouvelles compétences dans le but d’une évolution dans les secteurs public ou privé, notamment vers l’entrepreneuriat.

Personnel civil ayant mobilisé son CPF, par type de formation, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FORMATION CONTINUE			PRÉPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS			TOTAL		
	FEMMES	HOMMES	S/TOTAL	FEMMES	HOMMES	S/TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A / Niv. I*	41	83	124	35	14	49	76	97	173
CAT. B / Niv. II	50	43	93	98	76	174	148	119	267
CAT. C / Niv. III	23	5	28	84	11	95	107	16	123
OUVRIERS DE L'ÉTAT	5	50	55	9	28	37	14	78	92
TOTAL	119	181	300	226	129	355	345	310	655

Source: DRHMD/SRHC.
Champ: personnel civil ayant utilisé son compte personnel de formation en 2023, hors DGSE.
Lecture: en 2023, 41 femmes de catégorie A ou de niveau I ont utilisé leur compte personnel de formation pour suivre une formation continue.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

Par ailleurs, 1 homme ouvrier de l’État a utilisé son CPF pour effectuer un bilan de compétences et 1 homme de catégorie A ou de niveau I l’a utilisé au titre d’une transition professionnelle.

6.3.5 — Le congé de formation professionnelle

Le congé de formation professionnelle (CFP) est un droit individuel mobilisable par l’agent pour un ou des projets de formation d’une durée de 30 jours à 3 ans sur toute la carrière (pris de façon continue ou fractionnée). Le CFP garantit un retour dans la circonscription administrative d’affectation.

En 2023, 3 demandes de CFP ont été acceptées, hors DGSE.

6.3.6 — Le congé de validation des acquis de l’expérience

Le dispositif de validation des acquis de l’expérience (VAE) permet aux agents publics de faire reconnaître les compétences acquises à l’occasion de leur expérience professionnelle ou bénévole par l’obtention de tout ou partie d’un diplôme, d’un titre ou certificat de qualification professionnelle.

Personnel civil ayant bénéficié d’un congé de VAE, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A/Niv. I*	0	2	2
CAT. B/Niv. II	2	10	12
CAT. C/Niv. III	4	1	5
OUVRIERS DE L’ÉTAT	0	6	6
TOTAL	6	19	25

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil ayant bénéficié d’un congé de VAE en 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, 2 hommes de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié d’un congé de validation des acquis de l’expérience.
* Dont cat A+ et niv. I+.

6.3.7 — Le congé pour bilan de compétences

Le bilan de compétences permet d’accompagner les agents publics dans l’élaboration et la mise en œuvre de leur projet d’évolution professionnelle. Sauf exception, un bilan peut être réalisé tous les cinq ans.

Personnel civil ayant bénéficié d’un congé pour bilan de compétences, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A/Niv. I*	13	7	20
CAT. B/Niv. II	4	5	9
CAT. C/Niv. III	13	1	14
OUVRIERS DE L’ÉTAT	0	4	4
TOTAL	30	17	47

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil ayant bénéficié d’un congé pour bilan de compétences en 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, 13 femmes de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié d’un congé pour bilan de compétences.
* Dont cat A+ et niv. I+.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

6.3.8 — Les dépenses de formation du personnel civil

Dépenses de formation pour le personnel civil, par statut, par catégorie, par titre de dépenses et par sexe

En M€

		CAT. A/ Niv. I*	CAT. B/ Niv. II	CAT. C/ Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
TITRE 2	FEMMES	4,4	4,3	3,6	0,8	13,1
	HOMMES	6,5	5,7	2,3	7,1	21,6
	S/TOTAL	10,9	10,0	5,9	7,9	34,7
TITRE 3	FEMMES	3,9	3,6	3,7	0,9	12,1
	HOMMES	5,9	4,7	2,4	6,7	19,7
	S/TOTAL	9,8	8,3	6,1	7,6	31,8
TOTAL	FEMMES	8,3	7,9	7,3	1,7	25,2
	HOMMES	12,4	10,4	4,7	13,8	41,3
	TOTAL	20,7	18,3	12,0	15,5	66,5

Source : DRHMD/SRHC.

Champ : dépenses de formation au profit du personnel civil en 2023.

Lecture : en 2023, 4,4 millions d'euros ont été consacrés sur le titre 2 à la formation des femmes civiles de catégorie A ou de niveau I.

* Dont cat. A+ et niv. I+.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants en millions d'euros sous forme d'arrondis.

Dépenses de formation pour le personnel civil, par catégorie, par type de formation et par sexe

En M€

		CAT. A/ Niv. I*	CAT. B/ Niv. II	CAT. C/ Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
FORMATIONS STATUTAIRES**	FEMMES	0,5	0,7	0,3	0,1	1,5
	HOMMES	0,4	1,0	0,2	0,9	2,6
	S/TOTAL	0,9	1,7	0,5	1,0	4,1
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	FEMMES	7,8	7,2	7,0	1,6	23,7
	HOMMES	12,0	9,4	4,4	12,9	38,7
	S/TOTAL	19,8	16,6	11,5	14,5	62,4
TOTAL	FEMMES	8,3	7,9	7,3	1,7	25,2
	HOMMES	12,4	10,4	4,7	13,8	41,3
	TOTAL	20,7	18,3	12,0	15,5	66,5

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : dépenses de formation au profit du personnel civil en 2023.
Lecture : en 2023, 0,5 million d'euros a été consacré à la formation statutaire des femmes civiles de catégorie A ou de niveau I.
* Dont cat. A+ et niv. I+.
** Uniquement le personnel civil fonctionnaire et ouvrier de l'État.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants en millions d'euros sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

6.4 – L’APPRENTISSAGE

En application des objectifs de recrutement fixés par les services du Premier ministre et conformément à la politique du ministère des Armées, la cible de recrutements des apprentis a été fixée à 2 420 apprentis⁽²⁾ pour l’année universitaire 2022-2023. Cette cible prend en compte les contrats, y compris ceux conclus les années universitaires antérieures et toujours actifs.

Nombre d’apprentis, par sexe

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CONTRATS ACTIFS	1 055	1 431	2 486
DONT CONTRATS SIGNÉS EN 2023	654	799	1 453

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil en apprentissage au ministère des Armées ayant un contrat actif au 31 décembre 2023, hors DGSE.
Lecture : au 31 décembre 2023, 1 055 femmes avaient un contrat d’apprentissage actif.

Répartition des apprentis, par employeur

EMPLOYEURS	NOMBRE DE CONTRATS ACTIFS
TERRE	413
MARINE	189
AIR ET ESPACE*	286
SSA	115
DIRISI	245
SEO	23
SCA	290
EMA AUTRES**	119
DGA	258
SGA	470
AUTRES***	78
TOTAL	2 486

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil en apprentissage au ministère des Armées ayant un contrat actif au 31 décembre 2023, hors DGSE.
Lecture : au 31 décembre 2023, 413 contrats d’apprentissage actifs relevaient de l’employeur armée de Terre.
* Y compris SIaé.
** Dont SIMu et DRM.
*** CGA, DGRIS, DGNUM, DICOd, DRSD, SDC.

(2) Circulaire du 6 juillet 2022 relative à la campagne 2022 de recrutement d’apprentis au sein de la fonction publique de l’État.

Répartition des apprentis, par niveau de diplôme

NIVEAU D'ÉTUDES	NOMBRE DE CONTRATS ACTIFS
BAC +3 ET PLUS	770
BAC À BAC +2	640
BEP/CAP	1 076
TOTAL	2 486

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil en apprentissage au ministère des Armées ayant un contrat actif au 31 décembre 2023, hors DGSE.
Lecture : au 31 décembre 2023, 770 apprentis avaient un niveau d'études de niveau Bac+3 et plus.

En 2023, 18,24 M€ ont été consacrés aux coûts pédagogiques des apprentis en service au Ministère.

Sur les 201 recrutements d'apprentis effectués en 2023 au ministère des Armées à l'issue de leur période d'apprentissage, 140 l'ont été par la voie contractuelle, 31 par la voie d'un concours et 30 ont été recrutés en tant qu'ouvrier de l'État.

6.5 — LA FORMATION LIÉE AUX SITUATIONS DE HANDICAP

La formation du personnel militaire et civil aux situations de handicap porte sur deux aspects :

- des formations de sensibilisation, qui ont vocation à former le personnel du Ministère sur les situations de handicap afin de le mobiliser dans le cadre des actions de recrutement, d'accueil, d'intégration, etc. ;
- des formations spécifiques au profit du personnel en relation avec des personnes en situation de handicap.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Personnel militaire et civil ayant bénéficié de formations en lien avec les situations de handicap, par statut, par catégorie et par type de formation

En effectifs physiques

	MILITAIRES			CIVILS					TOTAL
	OFF.	S/OFF.	S/TOTAL	CAT. A / Niv. I*	CAT. B / Niv. II	CAT. C / Niv. III	OE	S/TOTAL	
SENSIBILISATION AUX SITUATIONS DE HANDICAP	44	80	124	274	187	252	13	726	850
FORMATIONS DU PERSONNEL EN RELATION AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	57	50	107	736	208	96	9	1 049	1 156
TOTAL	101	130	231	1 010	395	348	22	1 775	2 006

Source : DRH-MD/MIXITE/DNIH.
Champ : ensemble du personnel militaire et civil ayant bénéficié de formations liées aux situations de handicap, en 2023.
Lecture : en 2023, 44 officiers ont bénéficié d'une sensibilisation aux situations de handicap.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

Personnel civil en situation de handicap ayant bénéficié de formations liées à sa situation, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A	2	1	3
	CAT. B	9	6	15
	CAT. C	20	9	29
	S/TOTAL	31	16	47
CONTRACTUELS	Niv. I	0	1	1
	Niv. III	22	16	38
	S/TOTAL	22	17	39
OUVRIERS DE L'ÉTAT	CHEFS D'ÉQUIPE	0	1	1
	S/TOTAL	0	1	1
TOTAL		53	34	87

Source : DRH-MD/MIXITE/DNIH.
Champ : personnel civil en situation de handicap ayant bénéficié de formations liées à sa situation, en 2023.
Lecture : en 2023, 2 femmes de catégorie A en situation de handicap ont bénéficié de formations liées à leur situation.

La sensibilisation aux handicaps en milieu professionnel et à la compensation des handicaps

De nombreuses actions ont été menées par la Délégation nationale handicap en 2023 pour sensibiliser et former différents publics au sujet de l'insertion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Ces actions prennent le plus souvent la forme de visioconférences. Elles sont destinées en particulier aux membres des réseaux handicap, action sociale, médecine du travail, prévention.

Des actions d'information sur différents handicaps invisibles ouvertes à un large public sont menées (troubles de l'attention, troubles DYS, troubles psychiques...). Elles intègrent des informations sur les possibilités de compensation des handicaps. La plus grande partie des handicaps survenant en cours de carrière, des informations sur l'utilité de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), pour favoriser la compensation du handicap au moyen d'aménagements sont réalisées.

En complément de ces actions, des formations interactives sont proposées sur la plateforme CELEAD et accessibles à tout public depuis l'intranet :

- management et handicap : présentation des principaux enjeux du handicap en milieu professionnel et clés pour un management réussi ;
- sensibilisation aux bons comportements à adopter face à une personne en situation de handicap : présentation des différents types de handicap et les bons comportements à adopter face à une personne en situation de handicap ;
- sensibilisation face à un collaborateur en situation de handicap psychique : comprendre le comportement à adopter face à un collaborateur en situation de handicap psychique.

Enfin, la plateforme interministérielle MENTOR propose aussi différentes formations sur le thème du handicap (le handicap au travail, la lutte contre les discriminations, l'accessibilité numérique...).



6.6 — LA FORMATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Comme l'ensemble des employeurs de la fonction publique, le ministère des Armées mène une politique visant à préserver la santé et la sécurité de ses agents. Il applique les principes généraux de prévention parmi lesquels figurent les actions de formation en matière de prévention des risques professionnels et environnementaux.

6.6.1 — La formation des membres des FS, CSA et des CCHPA

Conformément aux arrêtés des 22 novembre 2013⁽³⁾ et 2 avril 2015⁽⁴⁾ modifiés, le CFD est chargé d'organiser et de mettre en œuvre le module général de formation des membres siégeant dans les instances de prévention des risques en matière de SST (membres des formations spécialisées [FS] ou des comités sociaux d'administration en l'absence de formation spécialisée [CSA] et des commissions consultatives d'hygiène et de prévention des accidents [CCHPA] pour les militaires).

Au titre de l'année 2023, le CFD a organisé, avec l'appui de formateurs accrédités et des conseillers prévention des bases de défense, 86 sessions de formation de 2 jours consécutifs permettant de former 851 membres des CSA-FS et 436 membres de CCHPA. Étant souligné que cet exercice s'inscrivait dans le contexte particulier d'instances totalement renouvelées à la suite des élections professionnelles de décembre 2022.

6.6.2 — La formation des agents en charge de la prévention des risques professionnels

Le CFD organise des stages généralistes (d'une à trois semaines) et des stages spécialisés concernant différents risques (ex. : électromagnétiques, psychosociaux). Ces stages s'adressent aux chargés de prévention, coordonnateurs centraux à la prévention, chefs d'organisme, commandants en second, adjoints aux chefs d'organisme, chefs d'emprise, préventeurs et fonctionnels de la prévention d'outre-mer. Le CFD forme également à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

En 2023, sur 2 148 demandes de formation exprimées par les coordonnateurs centraux à la prévention, 1 809 places ont été accordées par le CFD et 1 186 personnels en charge de la prévention ont ainsi été formés⁽⁵⁾.

(3) Arrêté du 22 novembre 2013 modifié relatif à la formation des membres des instances de concertation concernant le personnel civil en matière de santé et de sécurité au travail au ministère de la défense.

(4) Arrêté du 2 avril 2015 relatif à la formation des membres des instances de concertation concernant le personnel militaire en matière de santé et de sécurité au travail au ministère de la défense.

(5) L'écart entre le nombre de places accordées et le nombre de personnels formés s'explique en partie par des absences aux formations en présentiel et des parcours de formation incomplets en e-learning qui n'ont pas permis la délivrance des attestations de formation.

Personnel en charge de la prévention formé par le CFD, par statut, par catégorie, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	MILITAIRES*				CIVILS					TOTAL
	Off.	S/Off.	MDR	S/TOTAL	Cat. A/ Niv. I**	Cat. B/ Niv. II	Cat. C/ Niv. III	OE	S/TOTAL	
TERRE	49	96	20	165	15	82	47	24	168	333
FEMMES	10	9	0	19	6	32	10	5	53	72
HOMMES	39	87	20	146	9	50	37	19	115	261
MARINE	22	95	2	119	3	23	10	3	39	158
FEMMES	1	5	1	7	0	7	3	1	11	18
HOMMES	21	90	1	112	3	16	7	2	28	140
AIR ET ESPACE	13	61	1	75	4	23	9	4	40	115
FEMMES	6	9	0	15	2	10	6	0	18	33
HOMMES	7	52	1	60	2	13	3	4	22	82
EMA	18	33	0	51	22	17	6	10	55	106
AUTRES	3	5	0	8	12	6	0	2	20	28
FEMMES	15	28	0	43	10	11	6	8	35	78
HOMMES	6	9	1	16	7	38	30	10	85	101
SCA	1	3	0	4	7	9	11	1	28	32
FEMMES	5	6	1	12	0	29	19	9	57	69
HOMMES	4	1	1	6	6	10	1	6	23	29
SIMU	0	0	1	1	2	1	1	3	7	8
FEMMES	4	1	0	5	4	9	0	3	16	21
HOMMES	11	16	0	27	5	15	6	5	31	58
SSA	8	7	0	15	4	8	4	0	16	31
FEMMES	3	9	0	12	1	7	2	5	15	27
HOMMES	8	23	0	31	5	8	5	7	25	56
SEO	0	3	0	3	3	1	0	0	4	7
FEMMES	8	20	0	28	2	7	5	7	21	49
HOMMES	0	2	0	2	14	13	0	5	32	34
DGA	0	1	0	1	7	8	0	0	15	16
FEMMES	0	1	0	1	7	5	0	5	17	18
HOMMES	4	6	1	11	19	36	10	0	65	76
SGA	0	1	0	1	11	18	1	0	30	31
FEMMES	4	5	1	10	8	18	9	0	35	45
HOMMES	13	11	0	24	17	19	10	3	49	73
DIRISI	3	0	0	3	8	7	7	0	22	25
FEMMES	10	11	0	21	9	12	3	3	27	48
HOMMES	4	19	9	32	6	3	6	0	15	47
AUTRES***	0	4	1	5	1	2	2	0	5	10
FEMMES	4	15	8	27	5	1	4	0	10	37
HOMMES	152	372	35	559	123	287	140	77	627	1186
TOTAL	32	47	3	82	63	109	45	12	229	311
FEMMES	120	325	32	477	60	178	95	65	398	875
HOMMES										

Source: DRHMD/SRP.
Champ: ensemble du personnel militaire et civil en charge de la prévention formé par le CFD en 2023.
Lecture: en 2023, 10 femmes officiers de l'armée de Terre en charge de la prévention ont été formées par le CFD.
* Les volontaires ne bénéficient pas des stages de formation du CFD.
** Dont cat A+ et niv. I+.
*** DGSE, DGNUM, DRM, DRSD, BSPP, Gendarmerie de l'armement.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves



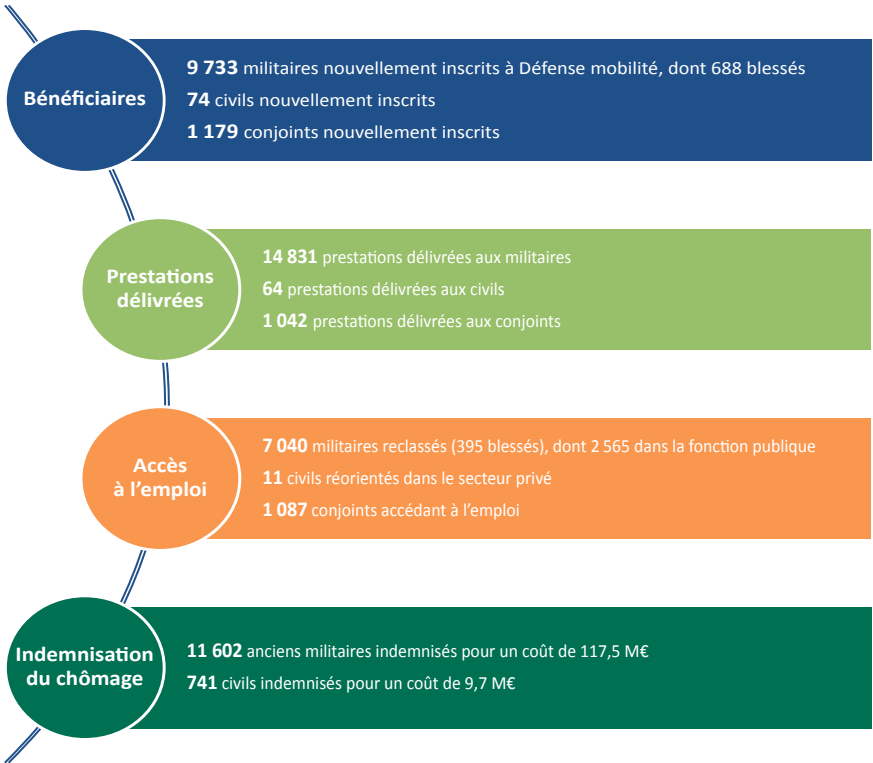
© ADC Sébastien Hégron

Chapitre 7

LA RECONVERSION

- La politique de reconversion du ministère des Armées
- Les bénéficiaires
- Les prestations
- L'accès à l'emploi

L'essentiel



Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

7.1 — LA POLITIQUE DE RECONVERSION DU MINISTÈRE DES ARMÉES

7.1.1 — Les enjeux de la politique ministérielle de reconversion

Le premier enjeu de politique RH tient à la logique de flux qui caractérise la gestion des ressources humaines du personnel militaire. Le statut général des militaires « offre à ceux qui quittent l'état militaire les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile »⁽¹⁾ et la reconversion constitue un levier d'attractivité pour les forces armées et formations rattachées.

Un deuxième enjeu, lié à la condition du personnel, répond à la singularité du personnel militaire sous contrat et du personnel civil contractuel du Ministère. La politique ministérielle de reconversion favorise la reconnaissance des parcours militaires par la valorisation des compétences et des qualifications. Par ailleurs, elle participe, en application du plan Famille 2 à l'amélioration de la condition du personnel en facilitant l'accès à l'emploi des conjoints, notamment dans le cadre des mutations. Enfin, elle incarne la solidarité du Ministère et contribue à l'accès à l'emploi des blessés, notamment au regard des mesures prévues par l'axe 3 du plan d'actions ministériel sur le parcours de rétablissement du militaire blessé psychique.

Le troisième enjeu est financier, en permettant de contenir le coût du chômage des anciens ressortissants du Ministère par des transitions professionnelles réussies et pérennes.

7.1.2 — Défense mobilité, le service ministériel de transition professionnelle

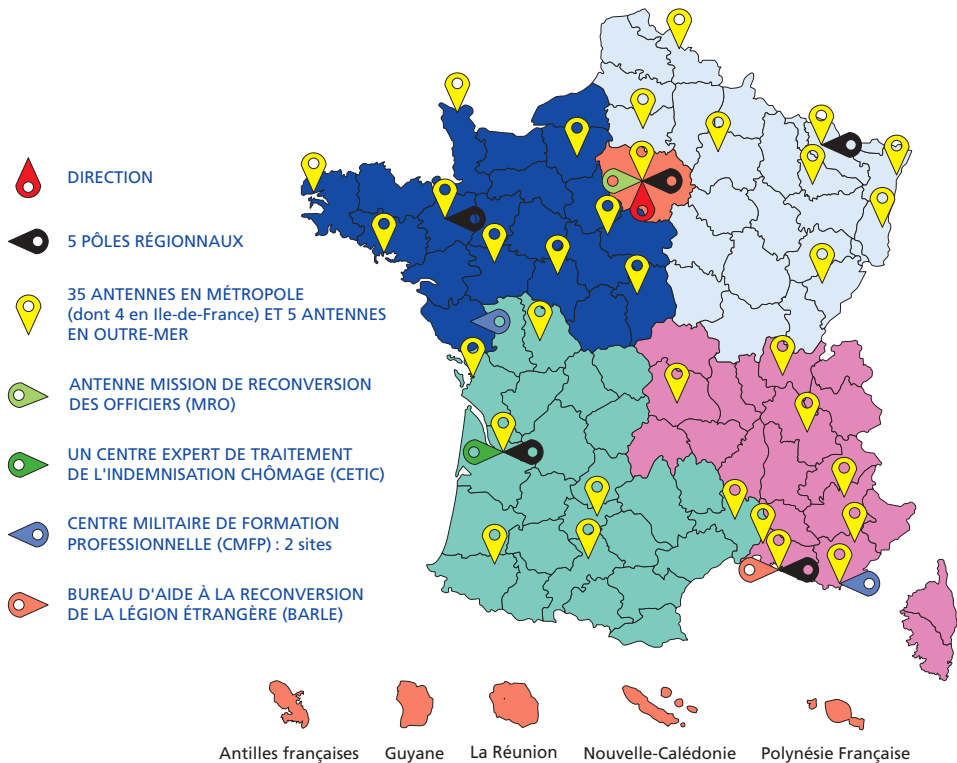
En étroite collaboration avec les gestionnaires des forces armées et formations rattachées et France Travail, Défense mobilité pilote le dispositif de reconversion et assure le financement, le contrôle et l'évaluation des actions engagées.

Le service à compétence nationale dispose d'un maillage territorial, en métropole et outre-mer, adapté à un accompagnement au plus près des candidats. Le réseau s'appuie sur un effectif de 653 agents (par le biais de 90 antennes de proximité) détenant une connaissance fine des spécificités des candidats et des besoins des employeurs.

Par ailleurs, le dispositif de reconversion des militaires blessés, s'appuie sur une équipe composée d'un référent « blessés » qui coordonne un réseau national d'une soixantaine de conseillers experts dans l'accompagnement de ces militaires. Ce réseau propose une offre de service accessible à tous les militaires blessés, sans condition d'ancienneté de service.

(1) Article L4111-1 du Code de la défense, titre 1^{er}.

Répartition des sites de Défense mobilité en métropole et outre-mer



Sources : DRHMD/DM.

7.2 – LES BÉNÉFICIAIRES

Défense mobilité assure l'accompagnement :

- des militaires et des civils en activité, quels que soient leurs statuts, à partir de 6 mois de service, hors apprentis, agents recrutés au titre du service civique, volontaires du SMA/SMV et départs pendant la période probatoire. L'accompagnement est possible jusqu'à 3 ans après leur départ de l'institution ;
- des militaires blessés, sans condition d'ancienneté de service ;
- des conjoints de militaires et civils du ministère des Armées et de la Gendarmerie nationale, jusqu'à 3 ans suivant la radiation ou le départ à la retraite de leur conjoint, indépendamment du type d'union administrative. Les conjoints de blessés ou en situation de veuvage peuvent être accompagnés dans la limite de 10 ans ou jusqu'à la majorité du dernier enfant né.

Au 31 décembre 2023, 23005 militaires (dont 1 669 blessés) et 2033 conjoints étaient accompagnés par Défense mobilité.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Personnel militaire nouvellement inscrit à Défense mobilité en 2023, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
FEMMES	146	979	581	1706
DONT BLESSÉS	12	87	46	145
HOMMES	647	3636	3744	8027
DONT BLESSÉS	26	221	296	543
TOTAL	793	4615	4325	9733
DONT BLESSÉS	38	308	342	688

Source : DRH-MD/DM.

Champ : personnel militaire nouvellement inscrit à Défense mobilité en 2023.

Lecture : en 2023, 146 femmes officiers, dont 12 blessées, se sont inscrites à Défense mobilité.

Personnel civil nouvellement inscrit à Défense mobilité en 2023, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A / NIV. I	CAT. B / NIV. II	CAT. C / NIV. III	TOTAL
FEMMES	1	1	36	38
HOMMES	2	3	31	36
TOTAL	3	4	67	74

Source : DRH-MD/DM.

Champ : personnel civil nouvellement inscrit à Défense mobilité en 2023.

Lecture : en 2023, 1 femme de catégorie A ou de niveau I s'est inscrite à Défense mobilité.

Conjoints nouvellement inscrits à Défense mobilité en 2023, par sexe

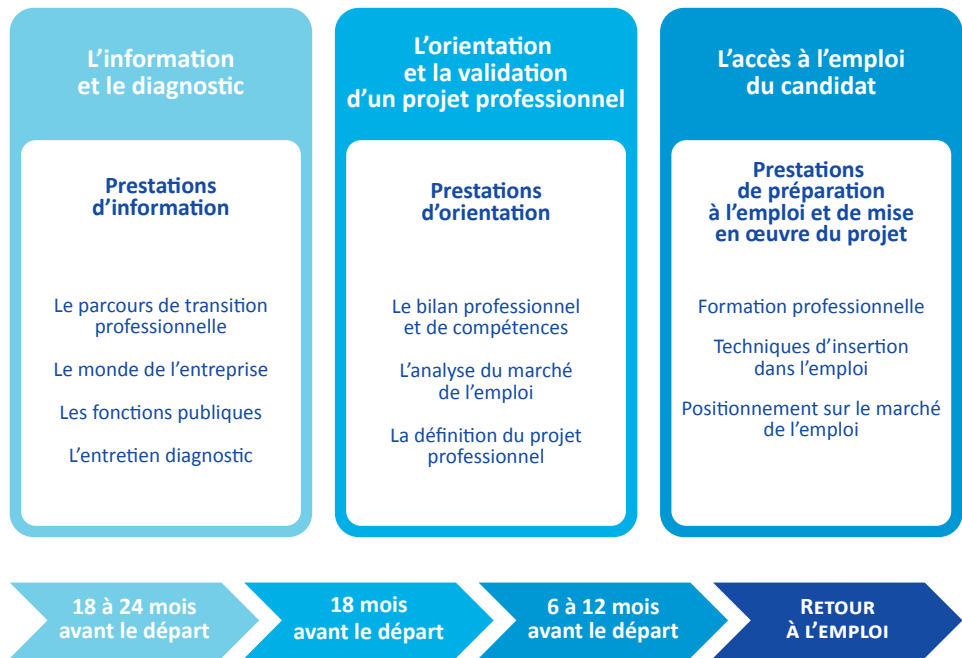
En effectifs physiques		
	CONJOINTS DE MILITAIRES	CONJOINTS DE CIVILS
FEMMES	1 084	20
HOMMES	68	7
TOTAL	1 152	27

Source : DRHMD/DM.
Champ : conjoints de militaires et de civils nouvellement inscrits à Défense mobilité en 2023.
Lecture : en 2023, 1 084 femmes conjointes de militaires se sont inscrites à Défense mobilité.

7.3 – LES PRESTATIONS

Défense mobilité propose un accompagnement individualisé et personnalisé, adapté au profil et au besoin du candidat, au regard de ses droits, le cas échéant de sa date prévisionnelle de départ et de son projet professionnel.

Un parcours type en trois phases



Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

7.3.1 — Prestations délivrées au personnel militaire

Prestations délivrées au personnel militaire, par gestionnaire, par type de prestations et par catégorie

		En prestations								TOTAL
		TERRE	MARINE	AIR ET ESPACE	GEND.*	DGA	SSA	SEO	AUTRES**	
PRESTATIONS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	OFF.	331	153	239	4	6	7	0	19	759
	S/OFF.	1 936	752	767	133	0	118	2	4	3712
	MdR/VOL.	2 126	95	334	4	0	4	7	0	2570
	S/TOTAL	4 393	1 000	1 340	141	6	129	9	23	7041
PRESTATIONS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI	OFF.	338	91	166	4	10	12	0	23	644
	S/OFF.	942	534	343	22	0	90	4	1	1936
	MdR/VOL.	1 202	75	174	0	0	1	6	0	1458
	S/TOTAL	2 482	700	683	26	10	103	10	24	4038
PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES***	OFF.	100	29	38	9	2	4	0	5	187
	S/OFF.	803	355	186	326	0	19	2	1	1692
	MdR/VOL.	1 551	119	139	12	0	0	52	0	1873
	S/TOTAL	2 454	503	363	347	2	23	54	6	3752
ENSEMBLE DES PRESTATIONS	OFF.	769	273	443	17	18	23	0	47	1 590
	S/OFF.	3 681	1 641	1 296	481	0	227	8	6	7 340
	MdR/VOL.	4 879	289	647	16	0	5	65	0	5 901
	TOTAL	9 329	2 203	2 386	514	18	255	73	53	14 831

Source : DRHMD/DM.
Champ : personnel militaire ayant bénéficié de prestations de Défense mobilité en 2023.
Lecture : en 2023, 331 officiers de l'armée de Terre ont bénéficié de prestations d'information et d'orientation délivrées par Défense mobilité.
* Hors gendarmes accompagnés par le bureau de reconversion de la Gendarmerie nationale.
** SJM, CGA, SCA, SID.
*** Dont 661 cycles d'enseignement.

Prestations délivrées au personnel militaire*, par catégorie, par type de prestations et par sexe

En prestations

		OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
PRESTATIONS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	FEMMES	154	971	456	1 581
	HOMMES	605	2 741	2 114	5 460
	S/TOTAL	759	3 712	2 570	7 041
PRESTATIONS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI	FEMMES	107	442	224	773
	HOMMES	537	1 494	1 234	3 265
	S/TOTAL	644	1 936	1 458	4 038
PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES**	FEMMES	49	254	203	506
	HOMMES	138	1 438	1 670	3 246
	S/TOTAL	187	1 692	1 873	3 752
TOTAL	FEMMES	310	1 667	883	2 860
	HOMMES	1 280	5 673	5 018	11 971
	TOTAL	1 590	7 340	5 901	14 831

Source : DRH-MD/DM.
Champ : personnel militaire ayant bénéficié de prestations de Défense mobilité en 2023.
Lecture : en 2023, 154 femmes officiers ont bénéficié de prestations d'information et d'orientation délivrées par Défense mobilité.
* Hors gendarmes accompagnés par le bureau de reconversion de la Gendarmerie nationale.
** Dont 661 cycles d'enseignement.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

7.3.2 — Le congé de reconversion

Les militaires, sous conditions, peuvent bénéficier d'un congé de reconversion (CR) sur accord de leur gestionnaire. Ce congé, fractionnable⁽²⁾ dans la limite de 120 jours ouvrés cumulés, peut éventuellement être suivi d'un congé complémentaire de reconversion (CCR), pour une durée maximale de 6 mois.

Dans le cadre d'un CR, un contrat d'apprentissage (de professionnalisation ou d'apprentissage) permet d'assurer une continuité de parcours et facilite l'accès à l'emploi, notamment pour les moins diplômés.

Nombre de congés de reconversion octroyés au personnel militaire, par gestionnaire, par catégorie et par sexe

En nombre de congés

		TERRE	MARINE	AIR ET ESPACE	DGA	SSA	SEO	SCA	SID	TOTAL
OFF.	FEMMES	11	4	7	1	3	0	3	2	31
	HOMMES	83	11	21	0	2	0	3	3	123
	S/TOTAL	94	15	28	1	5	0	6	5	154
S/OFF.	FEMMES	91	46	12	0	28	0	0	0	177
	HOMMES	718	219	78	0	8	3	0	0	1 026
	S/TOTAL	809	265	90	0	36	3	0	0	1 203
MdR	FEMMES	91	14	22	0	0	5	0	0	132
	HOMMES	1 286	60	71	0	0	31	0	0	1 448
	S/TOTAL	1 377	74	93	0	0	36	0	0	1 580
TOTAL	FEMMES	193	64	41	1	31	5	3	2	340
	HOMMES	2 087	290	170	0	10	34	3	3	2 597
	TOTAL	2 280	354	211	1	41	39	6	5	2 937

Source : DRHMD/DM.

Champ : personnel militaire ayant bénéficié d'un congé de reconversion en 2023.

Lecture : en 2023, 11 femmes officiers de l'armée de Terre ont bénéficié d'un congé de reconversion.

NB : en 2023, aucun militaire n'a bénéficié d'un congé de reconversion pour le CGA et le SJM.

En 2023, 216 contrats d'apprentissage, dont 187 pour l'armée de Terre, ont été signés dans le cadre d'un CR.

(2) Le CR fractionnable permet de suivre des formations segmentées dans le temps et plus particulièrement des formations articulées autour de phases d'admissibilité et d'admission. Les militaires sous statut de volontaire bénéficient du même dispositif mais limité à 20 jours ouvrés.

Nombre de congés complémentaires de reconversion octroyés au personnel militaire, par gestionnaire, par catégorie et par sexe

En nombre de congés

		TERRE	MARINE	AIR ET ESPACE	DGA	SSA	SCA	TOTAL
OFF.	FEMMES	7	0	2	1	1	4	15
	HOMMES	35	1	2	0	0	1	39
	S/TOTAL	42	1	4	1	1	5	54
S/OFF.	FEMMES	45	4	11	0	6	0	66
	HOMMES	233	6	23	0	2	0	264
	S/TOTAL	278	10	34	0	8	0	330
MDR	FEMMES	55	0	22	0	0	0	77
	HOMMES	250	0	22	0	0	0	272
	S/TOTAL	305	0	44	0	0	0	349
TOTAL	FEMMES	107	4	35	1	7	4	158
	HOMMES	518	7	47	0	2	1	575
	TOTAL	625	11	82	1	9	5	733

Source : DRHMD/DM.

Champ : personnel militaire ayant bénéficié d'un congé de reconversion en 2023.

Lecture : en 2023, 7 femmes officiers de l'armée de Terre ont bénéficié d'un congé complémentaire de reconversion.

NB : en 2023, aucun militaire n'a bénéficié d'un congé complémentaire de reconversion pour le CGA, le SJM, le SID et le SEO.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Durée moyenne accordée pour les congés de reconversion et complémentaires de reconversion par gestionnaire et par type de congé

En jours ouvrés

	TERRE	MARINE	AIR ET ESPACE	DGA	SSA	SEO	SCA	SID
CONGÉ DE RECONVERSION	77	82	76	120	86	51	120	96
CONGÉ COMPLÉMENTAIRE DE RECONVERSION	114	36	94	113	83	-	120	-

Source : DRHMD/DM.

Champ : personnel militaire ayant bénéficié d'un congé de reconversion et/ou d'un congé complémentaire de reconversion en 2023.

Lecture : en 2023, la durée moyenne accordée par l'armée de Terre pour un congé de reconversion était de 77 jours ouvrés.

NB : - en 2023, aucun militaire n'a bénéficié d'un congé de reconversion pour le CGA et le SJM.
- en 2023, aucun militaire n'a bénéficié d'un congé complémentaire de reconversion pour le CGA, le SJM, le SID et le SEO.

7.3.3 — Prestations délivrées aux civils

Les civils du Ministère, fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'État, peuvent bénéficier d'un accompagnement de Défense mobilité dans le cadre de leur projet de transition professionnelle.

Prestations délivrées au personnel civil, par type de prestations

En prestations

TYPE DE PRESTATIONS	
PRESTATIONS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	51
PRESTATIONS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI	8
PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	5
TOTAL	64

Source : DRHMD/DM.

Champ : personnel civil ayant bénéficié de prestations de Défense mobilité en 2023.

Lecture : en 2023, 51 prestations d'information et d'orientation ont été délivrées à des civils du ministère des Armées par Défense mobilité.

7.3.4 — Prestations délivrées aux conjoints⁽³⁾

Le plan Famille 2 conforte l’engagement du Ministère relatif à l’accompagnement des conjoints vers l’emploi. Une session spécifique d’information et d’orientation des conjoints est instaurée et associée à une ligne de services agrémentée de plusieurs expérimentations.

Prestations délivrées aux conjoints de militaires et de civils, par gestionnaire, par type de prestations et par sexe

En prestations

		CONJOINTS DE MILITAIRES							CONJOINTS DE CIVILS	TOTAL
		TERRE	MARINE	AIR ET ESPACE	GEND.	SCA	AUTRES	S/TOTAL		
PRESTATIONS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	FEMMES	437	154	61	75	7	11	745	12	757
	HOMMES	24	8	3	13	0	4	52	4	56
	S/TOTAL	461	162	64	88	7	15	797	16	813
PRESTATIONS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI	FEMMES	18	21	1	3	3	1	47	2	49
	HOMMES	0	1	1	0	0	0	2	0	2
	S/TOTAL	18	22	2	3	3	1	49	2	51
PRESTATIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL	FEMMES	74	38	30	21	1	6	170	2	172
	HOMMES	1	4	0	1	0	0	6	0	6
	S/TOTAL	75	42	30	22	1	6	176	2	178
TOTAL	FEMMES	529	213	92	99	11	18	962	16	978
	HOMMES	25	13	4	14	0	4	60	4	64
	TOTAL	554	226	96	113	11	22	1022	20	1042

Source : DRHMD/DM.
Champ : ensemble des conjoints de militaires et de civils ayant bénéficié de prestations de Défense mobilité en 2023.
Lecture : en 2023, 437 prestations d’information et d’orientation ont été délivrées à des conjoints féminins de militaires de l’armée de Terre.

Parmi les 813 bénéficiaires des prestations d’information et d’orientation, 497 conjoints ont notamment participé à des expérimentations associées au plan Famille 2 (bootcamp, salons emplois, présentations, afterwork, forums, jobdating, visites entreprises, session unique d’information et d’orientation des conjoints).

(3) À chaque mutation du militaire ou tous les 5 ans, son conjoint peut être accompagné par Défense mobilité pour définir un projet professionnel, bénéficier d’un cofinancement de formations professionnelles en complémentarité de France Travail ou du financement d’un parcours de VAE ou encore accéder à des prestations spécifiques au profit des cadres. Les conjoints isolés, à l’étranger ou en outre-mer peuvent également être accompagnés à distance avant leur retour en France métropolitaine.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

7.3.5 — La certification professionnelle

Défense mobilité participe activement au développement de la certification professionnelle⁽⁴⁾ et poursuit un plan biennal d'enregistrement de certification, en concertation avec les armées, directions et services. Ceux-ci peuvent ainsi créer leur propre diplôme et attribuer au personnel recruté une qualification d'un niveau supérieur à son niveau initial, à l'issue d'un parcours professionnalisant.

Ces certifications professionnelles, délivrées par le Ministère, sont généralement construites en miroir des brevets ou certificats militaires et accessibles après un parcours de formation ou de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Personnel militaire accompagné par Défense mobilité et ayant obtenu une certification professionnelle en 2023

En effectifs physiques				
	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MILITAIRES DU RANG	TOTAL
FEMMES	2	11	1	14
HOMMES	67	67	5	139
TOTAL	69	78	6	153

Source : DRHMD/DM.
Champ : personnel militaire ayant obtenu une certification professionnelle dans le cadre d'un accompagnement par Défense mobilité en 2023.
Lecture : en 2023, 2 femmes officiers accompagnées par Défense mobilité ont obtenu une certification professionnelle.

Le coût du chômage des militaires et des civils

En moyenne, 11 602 anciens militaires demandeurs d'emploi ont été indemnisés chaque mois en 2023. Le coût du chômage correspondant s'élève à 117,5 M€.

S'agissant des civils non restructurés, le nombre de chômeurs indemnisés chaque mois en 2023 s'établit en moyenne à 741. La dépense d'indemnisation du chômage de ces civils s'élève à 9,7 M€.

(4) Certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

7.4 — L'ACCÈS À L'EMPLOI

7.4.1 — L'accès à l'emploi des militaires

En 2023, 7040 militaires accompagnés par Défense mobilité ont accédé à un emploi (395 blessés), dont 4475 dans le secteur privé et 2565 dans la fonction publique.

7.4.1.1 — L'accès à l'emploi dans le secteur privé

Personnel militaire ayant accédé à un emploi dans le secteur privé, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

		OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MILITAIRES DU RANG	TOTAL
TERRE	FEMMES	23	93	99	215
	HOMMES	166	915	1 497	2 578
	S/TOTAL	189	1 008	1 596	2 793
MARINE	FEMMES	14	74	23	111
	HOMMES	69	549	84	702
	S/TOTAL	83	623	107	813
AIR ET ESPACE	FEMMES	12	69	54	135
	HOMMES	86	394	131	611
	S/TOTAL	98	463	185	746
AUTRES GESTIONNAIRES*	FEMMES	8	37	2	47
	HOMMES	20	25	31	76
	S/TOTAL	28	62	33	123
TOTAL	FEMMES	57	273	178	508
	HOMMES	341	1 883	1 743	3 967
	TOTAL	398	2 156	1 921	4 475

Source : DRH-MD/DM.
Champ : personnel militaire ayant accédé à un emploi dans le secteur privé en 2023 par le biais de Défense mobilité.
Lecture : en 2023, 23 femmes officiers de l'armée de Terre ont accédé à un emploi dans le secteur privé.
* Gendarmerie nationale, DGA, SSA, SEO, SJM, CGA, SCA, SID.

Sur ces 4475 militaires reclassés (dont 303 blessés), 700 étaient inscrits pour la première fois à Défense mobilité en 2023 (dont 59 blessés).

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel militaire ayant accédé à un emploi dans le secteur privé,
par catégorie, par modalité d'accès à l'emploi et par sexe

En effectifs physiques

		OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MILITAIRES DU RANG	TOTAL
CRÉATION OU REPRISE D'ENTREPRISE	FEMMES	24	47	23	94
	HOMMES	75	182	145	402
	S/TOTAL	99	229	168	496
CDI	FEMMES	26	150	80	256
	HOMMES	193	1 195	944	2 332
	S/TOTAL	219	1 345	1 024	2 588
CDD	FEMMES	7	64	59	130
	HOMMES	64	401	523	988
	S/TOTAL	71	465	582	1 118
ALTERNANCE	FEMMES	0	12	16	28
	HOMMES	9	105	131	245
	S/TOTAL	9	117	147	273
TOTAL	FEMMES	57	273	178	508
	HOMMES	341	1 883	1 743	3 967
	TOTAL	398	2 156	1 921	4 475

Source : DRHMD/DM.

Champ : personnel militaire ayant accédé à un emploi dans le secteur privé en 2023 par le biais de Défense mobilité.

Lecture : en 2023, 24 femmes officiers de l'armée de Terre ont accédé à un emploi dans le secteur privé dans le cadre d'une création ou reprise d'une entreprise.

Parmi les 700 nouveaux inscrits à Défense mobilité en 2023, 441 ont obtenu un CDI.

7.4.1.2 — L'accès à l'emploi dans le secteur public

En 2023, 2 565 militaires ont accédé à un emploi dans la fonction publique (dont 92 blessés), 485 étaient inscrits pour la première fois à Défense mobilité (dont 14 blessés).

Personnel militaire ayant accédé à un emploi dans la fonction publique, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

		OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MILITAIRES DU RANG	TOTAL
TERRE	FEMMES	12	112	136	260
	HOMMES	49	407	639	1 095
	S/TOTAL	61	519	775	1 355
MARINE	FEMMES	7	114	19	140
	HOMMES	12	283	18	313
	S/TOTAL	19	397	37	453
AIR ET ESPACE	FEMMES	5	152	115	272
	HOMMES	28	232	127	387
	S/TOTAL	33	384	242	659
AUTRES GESTIONNAIRES*	FEMMES	11	43	2	56
	HOMMES	13	17	12	42
	S/TOTAL	24	60	14	98
TOTAL	FEMMES	35	421	272	728
	HOMMES	102	939	796	1 837
	TOTAL	137	1 360	1 068	2 565

Source : DRH-MD/DM.
Champ : personnel militaire ayant accédé à un emploi dans la fonction publique en 2023 par le biais de Défense mobilité.
Lecture : en 2023, 12 femmes officiers de l'armée de Terre ont accédé à un emploi dans la fonction publique.
* Gendarmerie nationale, DGA, SSA, SEO, SCA, SID.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel militaire ayant accédé à un emploi dans la fonction publique,
par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MILITAIRES DU RANG	TOTAL
FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT	FEMMES	25	317	207	549
	HOMMES	71	638	456	1 165
	S/TOTAL	96	955	663	1 714
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FEMMES	7	78	53	138
	HOMMES	23	266	307	596
	S/TOTAL	30	344	360	734
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	FEMMES	3	26	12	41
	HOMMES	8	35	33	76
	S/TOTAL	11	61	45	117
TOTAL	FEMMES	35	421	272	728
	HOMMES	102	939	796	1 837
	TOTAL	137	1 360	1 068	2 565

Source : DRHMD/DM.
Champ : personnel militaire ayant accédé à un emploi dans la fonction publique en 2023 par le biais de Défense mobilité.
Lecture : en 2023, 25 femmes officiers ont accédé à un emploi dans la fonction publique de l'État.

Le recours au « L4139-2 », levier de fidélisation des anciens militaires

Le dispositif de reconversion L4139-2 du Code de la défense permet aux militaires en activité et aux militaires radiés des cadres (sous conditions et jusqu'à 3 ans après la date de radiation) d'accéder à la fonction publique par la voie du détachement.

Avantageux pour le bénéficiaire (acquisition de nouvelles compétences, parcours professionnels variés, souplesse offerte par la possibilité de réintégration, etc.), ce dispositif contribue à l'attractivité de l'engagement militaire et à la fidélisation. Il permet également de pourvoir des postes civils au sein du ministère des Armées au moyen d'une ressource connaissant bien l'environnement de travail.

Un outil au service de la fidélisation des effectifs

Dans un contexte ministériel de priorité donnée à la fidélisation des effectifs dans une perspective ministérielle, Défense mobilité réoriente notamment ses efforts vers la cible prioritaire du Ministère: les emplois proposés au sein de l'institution.

Le dispositif L4139-2 contribue à atteindre cet objectif en proposant au candidat accompagné une seconde carrière durable, de qualité et de surcroît sécurisée par l'octroi du statut de la fonction publique.

Un accompagnement adapté

Formés spécifiquement à l'accompagnement vers les fonctions publiques, les conseillers de Défense mobilité informent prioritairement les candidats sur les postes ouverts au sein du ministère des Armées puis leur proposent différentes prestations spécialisées et adaptées à leurs besoins.

Un accompagnement personnalisé vise à mettre en œuvre toutes les techniques indispensables à la présentation d'une candidature adaptée pour l'accès à un emploi sous statut de fonctionnaire. Il comprend notamment des ateliers d'information sur la fonction publique, une aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation adaptés aux emplois proposés ainsi qu'une préparation aux entretiens de recrutement. Grâce à une plateforme interministérielle développée par le ministère des Armées, l'élaboration des « passeports professionnels » favorise la mise en relation des candidats avec les recruteurs.

Les chiffres clés relatifs au recours au L4139-2 (hors Gendarmerie)

En 2023, 1 658 militaires ont accédé à un emploi dans le secteur public via ce dispositif, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2022. La fonction publique d'État a accueilli 72 % de ces reclassements.

En 2023, le ministère des Armées a recruté 815 fonctionnaires par la voie du L4139-2, soit 46 % des recrutements de fonctionnaires. Le Ministère est ainsi le premier bénéficiaire de ce mode dérogatoire d'accès à la fonction publique.

NB: La Commission nationale d'orientation et d'intégration (CNOI) est chargée de vérifier la régularité et le bon déroulement de la procédure de recrutement des militaires candidats à des emplois dans la fonction publique au titre de l'article L4139-2 du Code de la défense.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel militaire ayant accédé à un emploi dans la fonction publique par procédure, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MILITAIRES DU RANG	TOTAL
L4139-1 / CONCOURS	FEMMES	1	35	11	47
	HOMMES	3	53	32	88
	S/TOTAL	4	88	43	135
L4139-2 / DÉTACHEMENT INTÉGRATION	FEMMES	20	265	202	487
	HOMMES	53	545	573	1 171
	S/TOTAL	73	810	775	1 658
L4139-3 / EMPLOIS RÉSERVÉS	FEMMES	1	0	0	1
	HOMMES	0	7	4	11
	S/TOTAL	1	7	4	12
CONTRAT	FEMMES	13	121	59	193
	HOMMES	46	334	187	567
	S/TOTAL	59	455	246	760
TOTAL	FEMMES	35	421	272	728
	HOMMES	102	939	796	1 837
	TOTAL	137	1 360	1 068	2 565

Source : DRHMD/DM.
Champ : personnel militaire ayant accédé à un emploi dans la fonction publique en 2023 par le biais de Défense mobilité.
Lecture : en 2023, 1 femme officier a accédé à un emploi dans la fonction publique par la voie du concours (L4139-1).

L'article L4139-3 du Code de la défense fait référence au dispositif dérogatoire de solidarité nationale dit des « emplois réservés » pour l'accès au fonctionnariat. Piloté par l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), il permet aux seuls bénéficiaires prioritaires (art. L241-2 à L241-6 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) d'accéder à la fonction publique dans ses trois versants (d'État, territoriale et hospitalière) et dans toutes les catégories d'emploi (A, B et C).

Les militaires blessés en opérations extérieures titulaires d'une pension militaire d'invalidité ou tous les militaires blessés en service et réformés du fait de leur blessure comptent parmi ces bénéficiaires prioritaires au même titre que les enfants de Harkis, les victimes d'attentats, etc.

Personnel militaire ayant accédé à un emploi dans la fonction publique
par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MILITAIRES DU RANG	TOTAL
FONCTIONNAIRE	FEMMES	23	299	218	540
	HOMMES	58	655	647	1 360
	S/TOTAL	81	954	865	1 900
CONTRACTUEL EN CDI	FEMMES	2	20	8	30
	HOMMES	11	76	25	112
	S/TOTAL	13	96	33	142
CONTRACTUEL EN CDD	FEMMES	10	97	43	150
	HOMMES	32	198	112	342
	S/TOTAL	42	295	155	492
AUTRE*	FEMMES	0	5	3	8
	HOMMES	1	10	12	23
	S/TOTAL	1	15	15	31
TOTAL	FEMMES	35	421	272	728
	HOMMES	102	939	796	1 837
	TOTAL	137	1 360	1 068	2 565

Source : DRH+MD/DM.

Champ : personnel militaire ayant accédé à un emploi dans la fonction publique par le biais de Défense mobilité en 2023.

Lecture : en 2023, 23 femmes officiers ont accédé à un emploi dans la fonction publique sous le statut fonctionnaire.

* Alternance, vacataire.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

7.4.2 — L'accès à l'emploi du personnel civil dans le secteur privé

Personnel civil ayant accédé à un emploi dans le secteur privé, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

CATÉGORIE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A / Niv. I*	0	2	2
CAT. B / Niv. II	5	0	5
CAT. C / Niv. III	4	0	4
TOTAL	9	2	11

Source : DRHMD/DM.
Champ : personnel civil ayant accédé à un emploi dans le secteur privé par le biais de Défense mobilité en 2023.
Lecture : en 2023, 2 hommes de catégorie A ou de niveau I ont accédé à un emploi dans le secteur privé.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

7.4.3 — L'accès à l'emploi des conjoints

Parmi les 1 087 conjoints de militaires ayant accédé à l'emploi dans le cadre d'un accompagnement, 425 étaient inscrits pour la première fois à Défense mobilité en 2023.

Conjoints de militaires ayant accédé à un emploi dans le secteur privé, par type d'emploi et par sexe

En effectifs physiques

	CDI	CDD	INTÉRIM	CRÉATION D'ENTREPRISE	TOTAL
FEMMES	296	328	90	25	739
HOMMES	38	28	6	0	72
TOTAL	334	356	96	25	811

Source : DRH-MD/DM.
Champ : conjoints de militaires ayant accédé à l'emploi dans le secteur privé en 2023 par le biais de Défense mobilité.
Lecture : en 2023, 296 conjointes de militaires accompagnées par Défense mobilité ont accédé à un CDI dans le secteur privé.

Conjoints de militaires ayant accédé à l'emploi dans le secteur public, par fonction publique et par sexe

En effectifs physiques

	FONCTION PUBLIQUE			TOTAL
	DE L'ÉTAT (FPE)	TERRITORIALE (FPT)	HOSPITALIÈRE (FPH)	
FEMMES	153	74	35	262
HOMMES	6	6	2	14
TOTAL	159	80	37	276

Source : DRH-MD/DM.
Champ : conjoints de militaires ayant accédé à un emploi dans le secteur public en 2023 par le biais de Défense mobilité.
Lecture : en 2023, 153 conjointes de militaires accompagnées par Défense mobilité ont accédé à un emploi dans la FPE.

Par ailleurs, dans le cadre du plan Famille 2, les conjoints fonctionnaires de l'État peuvent bénéficier d'un appui à la mutation par Défense mobilité.

En 2023, 127 demandes d'appui à la mutation ont été adressées à Défense mobilité. Ces demandes concernent très majoritairement les conjoints employés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (86 % des dossiers).

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves



Chapitre 8

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- La prévention des risques professionnels
- Les absences pour raison de santé
- Les absences pour raison familiale
- L'organisation du temps de travail du personnel civil
- Les faits de harcèlement, de violences sexuelles ou sexistes et discriminations

L'essentiel

Médecine de prévention* • 200 921 militaires suivis en métropole • 60 512 agents civils • 120 praticiens • 278 médecins de prévention (112 ETP)	Prévention des risques professionnels	Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) • 784 organismes disposent d'un DUERP initial • 574 organismes ont réalisé le diagnostic des risques psychosociaux
Personnel militaire • 1 478 accidents de service et 230 accidents de trajet* • 3 234 pensions militaires d'invalidité attribuées	Accidents et maladies professionnels	Personnel civil • 891 accidents de service ou de travail et 357 accidents de trajet* • 105 maladies professionnelles* • 82 allocations temporaires et 85 rentes pour invalidité permanente partielle*
Personnel militaire • 28 827 jours à la suite d'accident de service* • 5 533 jours à la suite d'un accident de trajet* • 3 067 885 jours d'absence pour maladie	Absences pour raison de santé	Personnel civil • 17 649 jours d'absence après accident de service ou de travail* • 8 059 jours à la suite d'accident de trajet* • 2 681 jours pour maladie professionnelle* • 757 669 jours d'absence pour maladie
Personnel militaire • 1 818 congés de maternité (207 329 jours) • 7 965 congés de paternité et d'accueil de l'enfant (157 684 jours) • 762 congés liés à la famille de 6 mois ou plus (dont 646 congés parentaux)	Absences pour raison familiale	Personnel civil • 381 congés de maternité (84 160 jours) • 306 congés de paternité et d'accueil de l'enfant (13 235 jours) • 108 congés parentaux (18 290 jours) • 26 congé liés à la famille (4 624 jours)
• 3 596 agents à temps partiel (2 555 femmes) dont 2 122 à 80 % (1 588 femmes) • 11 041 agents ayant effectué au total 623 278 heures supplémentaires • 24,2 % du personnel civil disposent d'une autorisation de télétravail en 2023	Organisation du temps de travail du personnel civil	Compte épargne-temps (CET) : • 26 806 comptes • 604 808 congés stockés • 94 803 jours consommés

* Les données présentées concernent 2022.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

8.1 — LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La prévention des risques professionnels occupe une place singulière au ministère des Armées en raison du caractère technique, industriel ou spécifique d'une grande partie des activités.

8.1.1 — La prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail

8.1.1.1 — Les orientations ministérielles

Trois orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail (SST) ont été arrêtées pour la période 2024-2026 :

- renforcer les actions d'accompagnement en matière de SST ;
- conduire des actions d'organisation et de prospective en SST ;
- suivre les évolutions et agir sur les différents risques professionnels.

Ces orientations pluriannuelles sont déclinées en 16 axes et se traduisent en plans d'actions annuels élaborés en lien avec les états-majors, directions et services et les organisations syndicales représentatives au niveau ministériel⁽¹⁾.

Par ailleurs, le ministère des Armées a élaboré son premier plan de prévention du risque routier (PPRR) ministériel pour la période 2024-2026 qui s'articule notamment autour de la gestion du risque, la sensibilisation, la communication et l'évaluation.

8.1.1.2 — Les principales actions en 2023

Le bilan 2023 s'est inscrit dans une continuité des travaux engagés concernant :

- la révision du socle réglementaire encadrant la SST du personnel militaire et civil du Ministère ;
- l'accompagnement des nouvelles instances consultatives compétentes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (formations spécialisées [FS] en santé, sécurité et conditions de travail) ;
- l'accompagnement de l'ensemble des acteurs de la chaîne prévention par des actions d'information et de formation⁽²⁾ (par exemple, formation à l'accompagnement des nouveaux textes réglementaires).

Une charte de confidentialité à destination des groupes d'analyses de troubles psychosociaux a également été élaborée.

Enfin, des travaux relatifs au processus d'organisation de la formation des fonctionnels de la prévention se sont poursuivis dans le cadre de la commission spécialisée pour la formation « Santé et sécurité au travail et environnement ». Ces travaux se poursuivront en 2024 avec la révision des référentiels de formation.

(1) Les instances de représentations spécialisées dans la prévention des risques professionnels sont présentées dans le chapitre 9 relatif à la concertation et au dialogue social.

(2) La formation en matière de prévention des risques professionnels est traitée dans le chapitre 6 relatif à la formation du Rapport social unique.

8.1.1.3 — L'évaluation des risques

Le chef d'organisme a l'obligation d'évaluer les risques professionnels existant sur son périmètre, d'en transcrire les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et de mettre en place un plan d'actions.

Au 31 décembre 2022⁽³⁾, sur 877 organismes du Ministère, 784 disposent d'un DUERP initial (soit 89 %). Par ailleurs, 545 organismes ont mis à jour leur DUERP.

574 organismes ont réalisé le diagnostic des risques psychosociaux (RPS)⁽⁴⁾ et en ont retranscrit les résultats dans le DUERP.

8.1.1.4 — Le contrôle de la prévention des risques professionnels

Placé au sein du CGA, le « pôle travail » contrôle le respect de la réglementation relative à la santé et sécurité au travail au sein du ministère des Armées. Il est composé de quatre inspections.

L'inspection du travail dans les armées (ITA) et l'inspection de la radioprotection de défense (IRAD) assurent les fonctions d'inspection en matière de SST à l'égard des 877 organismes du Ministère, implantés sur le territoire national, en outre-mer ou à l'étranger. À ce titre, l'ITA a réalisé 308 inspections en 2023. En plus de cette mission et par dérogation au système d'inspection du travail du régime général, l'ITA contrôle le respect de l'ensemble des règles du code du travail à l'égard des 500 entreprises situées sur les emprises militaires (plus de 20 000 salariés permanents). L'ITA a ainsi mené 486 inspections, essentiellement sur les chantiers de BTP, dans le cadre de la lutte contre le travail illégal.

L'IRAD a, quant à elle, effectué 33 contrôles de l'application de la réglementation relative à la radioprotection issue à la fois du code du travail et du code de la santé publique, à l'égard du personnel du Ministère et des salariés exerçant des activités nucléaires.

Les actions de l'inspecteur de la médecine de prévention dans les armées (IMPA) et de l'inspecteur de prévention et de protection contre l'incendie (IPPCI) complètent ce dispositif de contrôle des règles SST au Ministère sur le plan de la médecine de prévention ainsi que sur celui de la prévention et de la protection contre le risque incendie.

L'IMPA exerce une action préventive sur l'organisation et le fonctionnement des services de médecine de prévention, à travers ses inspections (10 inspections en 2023). Elle soutient également l'ITA dans sa mission d'inspection, conseille et accompagne les médecins de prévention en lien avec le Service de santé des armées (SSA).

L'IPPCI a, pour sa part, réalisé 18 inspections auprès d'organismes du Ministère situés sur le territoire métropolitain et ultramarin en 2023. Elle contribue tant à la sauvegarde physique des agents dans les locaux de travail ou d'hébergement et des usagers dans les établissements accueillant du public, qu'à la préservation des biens et de l'environnement de travail du Ministère.

(3) Les données relatives à l'année 2023 ne peuvent être recueillies dans un délai compatible avec les échéances de publication du rapport social unique.

(4) Prévu par les orientations ministérielles du 16 décembre 2014 relatives à la prévention et au traitement des RPS.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

8.1.2 — La médecine de prévention

8.1.2.1 — Le bilan du suivi médical au titre de l'exercice 2022

Pour le personnel militaire, la prestation de médecine de prévention est intégrée à l'exercice de la médecine d'armée et réalisée par les médecins des forces. Parmi les médecins des centres médicaux du SSA, 215 ont été désignés en qualité de médecins adjoints chargés de la médecine de prévention.

À ce titre en 2022 :

- 200 921 militaires (hors réservistes) affectés en métropole ont été suivis au titre de la médecine de prévention ;
- 41 418 relevaient d'un suivi individuel renforcé⁽⁵⁾ et 28 871 visites ont été réalisées dans ce cadre ;
- 3 471 demi-journées ont été consacrées aux actions en milieu de travail.

Pour le personnel civil, 55 médecins des centres médicaux du SSA ont été désignés en qualité de médecins adjoints chargés de la médecine de prévention. Le suivi médical a été réalisé par des médecins civils et militaires du service de médecine de prévention ministériel (48 %), par des médecins des forces (5 %) et par voie de marché (47 %). Le suivi des personnels civils est ainsi confié à 120 praticiens, soit 31,7 ETP.

À ce titre en 2022 :

- 60 512 agents civils affectés en métropole ont été suivis au titre de la médecine de prévention ;
- 16 336 relevaient d'un suivi individuel renforcé et 8 064 visites ont été réalisées dans ce cadre ;
- 5 984 visites ont été réalisées par les infirmiers ;
- 4 761 demi-journées ont été consacrées aux actions en milieu de travail.

8.1.2.2 — L'activité des médecins de prévention

En 2022, 278 médecins de prévention sont intervenus au bénéfice du personnel militaire et civil. Leur activité équivaut à 112 ETP.

Sur les 200 921 militaires, 5 723 ont demandé à voir le médecin, soit un taux de visites spontanées de 2,8 et sur les 60 512 agents civils, 2 805 ont demandé à voir le médecin, soit un taux de visites spontanées de 4,6.

(5) Agents exposés à des risques particuliers pour leur santé dont la liste est établie par le Code du travail. Les visites ont alors lieu tous les deux ans contre quatre pour le suivi médical ordinaire.

8.1.3 — Les accidents du travail et les maladies professionnelles⁽⁶⁾
8.1.3.1 — Les accidents du travail

L'accident de service (ou de travail) se caractérise essentiellement par l'apparition soudaine d'une blessure dont l'agent est victime à l'occasion de l'exécution du service sur le lieu et pendant le temps de service.

L'accident de trajet survient lorsque le déplacement et le choix du parcours sont exclusivement dictés par la seule intention de se rendre au travail ou d'en revenir et dans la mesure où ce parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par un intérêt personnel ou indépendant de l'emploi.

Le personnel militaire

Personnel militaire ayant déclaré un accident de service ou de trajet avec arrêt en 2022, par employeur

En effectifs physiques

	ACCIDENTS DE SERVICE	DONT DÉCÈS	ACCIDENTS DE TRAJET	DONT DÉCÈS
TERRE	294	0	18	0
MARINE	383	0	59	1
AIR ET ESPACE	468	0	43	0
EMA & OIA	19	0	15	0
DIRISI	32	0	23	0
SSA	77	0	25	0
SCA	151	1	26	0
SEO	25	0	4	0
SIMU	11	0	5	0
DRM	10	0	9	0
DRSD	8	0	3	0
TOTAL*	1 478	1	230	1

Source : EMA/PMRE.
Champ : personnel militaire ayant déclaré un accident de service ou de trajet avec arrêt en 2022.
Lecture : en 2022, 294 militaires de l'armée de Terre ont déclaré un accident de service.
* Ce total ne prend pas en compte les données du SGA qui n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du Rapport social unique.

NB : aucun accident n'est recensé pour la DGA.

(6) Les données relatives à 2023 ne pouvant être recueillies dans un délai compatible avec la publication du présent document, les chiffres affichés concernent l'année 2022 pour les accidents et les maladies professionnelles, pour l'ensemble du personnel militaire et civil.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Le personnel civil

Accidents du travail reconnus en 2022 pour le personnel civil, par employeur et par sexe

En nombre d'accidents

	ACCIDENTS DE SERVICE OU DE TRAVAIL	DONT AVEC ARRÊT	ACCIDENTS DE TRAJET	DONT AVEC ARRÊT
TERRE	261	147	99	67
FEMMES	80	35	45	28
HOMMES	181	112	54	39
MARINE	71	46	26	11
FEMMES	30	18	11	4
HOMMES	41	28	15	7
AIR ET ESPACE	91	59	44	29
FEMMES	27	17	13	10
HOMMES	64	42	31	19
SGA	89	46	51	31
FEMMES	53	26	29	18
HOMMES	36	20	22	13
EMA*	316	155	95	56
FEMMES	160	69	53	31
HOMMES	156	86	42	25
DGA	56	26	42	18
FEMMES	16	4	17	8
HOMMES	40	22	25	10
GSAN**	7	3	0	0
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	7	3	0	0
TOTAL	891	482	357	212
FEMMES	366	169	168	99
HOMMES	525	313	189	113

Source : DRH-MD/SPRP.

Champ : accidents du travail reconnus pour le personnel civil en 2022.

Lecture : en 2022, 80 accidents de service ou de travail ont été reconnus pour des femmes civiles de l'armée de Terre.

* Dont organismes interarmées, SIMU et DRM.

** Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires.

Accidents du travail reconnus en 2022 pour le personnel civil, par statut, par catégorie et par sexe

En nombre d'accidents

		ACCIDENTS DE SERVICE OU DE TRAVAIL			ACCIDENTS DE TRAJET		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	39	13	52	29	21	50
	CAT. B	59	55	114	35	33	68
	CAT. C	169	151	320	67	37	104
	S/TOTAL	267	219	486	131	91	222
CONTRACTUELS		51	44	95	25	44	69
OUVRIERS DE L'ÉTAT		48	262	310	12	54	66
TOTAL		366	525	891	168	189	357

Source : DRH-MD/SPRP.
Champ : accidents du travail reconnus pour le personnel civil en 2022.
Lecture : en 2022, 39 accidents de service ou de travail ont été reconnus pour des femmes fonctionnaires de catégorie A.
* Dont cat. A+.

8.1.3.2 — Les maladies professionnelles

Les maladies professionnelles (qui concernent le personnel civil) résultent soit de l'exposition prolongée à un risque professionnel, soit d'une exposition répétée à des substances ou émanations dans l'exercice des activités professionnelles (intoxication lente).

Les conditions de reconnaissance des maladies professionnelles sont répertoriées par le régime général. Les maladies qui ne remplissent pas les conditions ou ne sont pas répertoriées sont qualifiées « à caractère professionnel ».

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Maladies professionnelles reconnues en 2022 pour le personnel civil, par statut, par employeur et par sexe

En nombre de maladies

	FONCTIONNAIRES	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
TERRE	26	18	44
FEMMES	18	6	24
HOMMES	8	12	20
MARINE	5	7	12
FEMMES	1	1	2
HOMMES	4	6	10
AIR ET ESPACE	6	6	12
FEMMES	3	0	3
HOMMES	3	6	9
SGA	1	7	8
FEMMES	1	1	2
HOMMES	0	6	6
EMA*	15	11	26
FEMMES	14	3	17
HOMMES	1	8	9
DGA	1	1	2
FEMMES	0	0	0
HOMMES	1	1	2
GSAN**	0	1	1
FEMMES	0	0	0
HOMMES	0	1	1
TOTAL	54	51	105
FEMMES	37	11	48
HOMMES	17	40	57

Source : DRH-MD/SPRP.

Champ : maladies professionnelles reconnues pour le personnel civil en 2022.

Lecture : en 2022, 18 maladies professionnelles ont été reconnues pour des femmes fonctionnaires employées par l'armée de Terre.

* Dont organismes interarmées, SIMU et DRM.

** Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires.

NB : Aucune maladie professionnelle n'a été reconnue en 2022 pour des contractuels.

Maladies professionnelles reconnues en 2022 pour le personnel civil, par statut, par catégorie et par sexe

En nombre de maladies

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	2	0	2
	CAT. B	1	3	4
	CAT. C	34	14	48
	S/TOTAL	37	17	54
OUVRIERS DE L'ÉTAT		11	40	51
TOTAL		48	57	105

Source : DRHMD/SPRP.
Champ : maladies professionnelles reconnues pour le personnel civil en 2022.
Lecture : en 2022, 2 maladies professionnelles ont été reconnues pour des femmes fonctionnaires de catégorie A.
* Dont cat. A+.

NB : aucune maladie professionnelle n'a été reconnue en 2022 pour des contractuels.

8.1.4 – L'invalidité

L'invalidité caractérise la diminution ou la perte, temporaire ou définitive, de la capacité physique d'une personne.

Le personnel militaire

Le droit à pension militaire d'invalidité est régi par le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Il concerne les militaires, les victimes civiles de guerre et les victimes d'acte de terrorisme commis depuis le 1^{er} janvier 1982.

Ce régime d'invalidité indemnise des infirmités résultant d'un événement de guerre ou, plus généralement, de l'exercice des fonctions du militaire en activité.

Le taux d'invalidité est fixé à la suite d'une expertise médicale au regard de l'ensemble des infirmités dont le militaire est atteint.

L'invalidité est une situation évolutive. Ainsi la pension peut être attribuée à titre temporaire ou permanent et des révisions du dossier peuvent survenir en fonction de l'évolution de l'état de santé du militaire.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Pensions militaires d'invalidité attribuées en 2023, par gestionnaire et par sexe

En nombre de pensions

	PREMIER DROIT À PENSION		RÉVISION D'UN DROIT EXISTANT		TOTAL DES PENSIONS	
	À TITRE TEMPORAIRE	À TITRE PERMANENT	À TITRE TEMPORAIRE	À TITRE PERMANENT	À TITRE TEMPORAIRE	À TITRE PERMANENT
TERRE	721	100	121	1 308	842	1 408
FEMMES	77	6	15	101	92	107
HOMMES	644	94	106	1 207	750	1 301
MARINE	82	22	21	106	103	128
FEMMES	13	2	3	4	16	6
HOMMES	69	20	18	102	87	122
AIR ET ESPACE	73	4	15	133	88	137
FEMMES	11	1	4	22	15	23
HOMMES	62	3	11	111	73	114
GENDARMERIE*	125	10	18	285	143	295
FEMMES	16	0	3	30	19	30
HOMMES	109	10	15	255	124	265
AUTRES GESTIONNAIRES**	39	3	10	38	49	41
FEMMES	20	1	5	11	25	12
HOMMES	19	2	5	27	24	29
TOTAL	1 040	139	185	1 870	1 225	2 009
FEMMES	137	10	30	168	167	178
HOMMES	903	129	155	1 702	1 058	1 831

Source : DRHMD/SPRP.

Champ : pensions militaires d'invalidité attribuées en 2023.

Lecture : en 2023, 77 pensions militaires d'invalidité ont été attribuées à titre temporaire pour la première fois à des femmes de l'armée de Terre

* Y compris gendarmes hors PMEA.

** SSA, SEO, DGA, SCA, SJM, CGA.

Infirmités prises en compte pour la première fois en 2023 pour le personnel militaire et nombre de pensionnés concernés, par gestionnaire et par sexe

	INFIRMITÉS PRISES EN COMPTE À LA SUITE D'UNE			NOMBRE DE PENSIONNÉS CONCERNÉS
	BLESSURE	MALADIE	TOTAL	
TERRE	1 094	65	1 159	978
FEMMES	98	9	107	89
HOMMES	996	56	1 052	889
MARINE	92	37	129	109
FEMMES	13	5	18	16
HOMMES	79	32	111	93
AIR ET ESPACE	92	12	104	95
FEMMES	12	3	15	14
HOMMES	80	9	89	81
GENDARMERIE*	218	9	227	161
FEMMES	25	3	28	17
HOMMES	193	6	199	144
AUTRES GESTIONNAIRES**	50	6	56	47
FEMMES	24	2	26	21
HOMMES	26	4	30	26
TOTAL	1 546	129	1 675	1 390
FEMMES	172	22	194	157
HOMMES	1 374	107	1 481	1 233

Source : DRH-MD/SPRP.

Champ : infirmités prises en compte pour la 1^{re} fois en 2023 pour le personnel militaire.

Lecture : en 2023, 98 infirmités ont été prises en compte pour la 1^{re} fois à la suite d'une blessure pour des femmes de l'armée de Terre.

* Y compris gendarmes hors PME.A.

** SSA, SEO, DGA, SCA, SJM, CGA.

NB : plusieurs infirmités peuvent être prises en compte pour un même pensionné. Par ailleurs, la prise en compte d'une infirmité peut entraîner la révision d'un droit existant.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Le personnel civil⁽⁷⁾

À la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, un fonctionnaire atteint d'une incapacité permanente partielle (lui permettant cependant de poursuivre son activité professionnelle) peut demander le versement d'une allocation temporaire d'invalidité. Cette allocation, qui est réévaluée tous les 5 ans, est versée en complément du traitement.

Allocations temporaires d'invalidité permanente partielle versées au personnel civil fonctionnaire en 2022, par motif, par catégorie et par sexe

En nombre d'allocations

	ACCIDENT DE SERVICE OU DE TRAVAIL	ACCIDENT DE TRAJET	MALADIE PROFESSIONNELLE	TOTAL
CAT. A*	2	2	0	4
FEMMES	0	2	0	2
HOMMES	2	0	0	2
CAT. B	9	6	6	21
FEMMES	6	3	0	9
HOMMES	3	3	6	12
CAT. C	28	12	17	57
FEMMES	15	11	13	39
HOMMES	13	1	4	18
TOTAL	39	20	23	82
FEMMES	21	16	13	50
HOMMES	18	4	10	32

Source : DRH-MD/SPRP.

Champ : allocations temporaires d'invalidité permanente partielle versées en 2022 au personnel civil fonctionnaire à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Lecture : en 2022, 2 allocations temporaires d'invalidité permanente partielle ont été versées à des femmes fonctionnaires de catégorie A à la suite d'un accident de trajet.

* Dont cat. A+.

(7) Il s'agit du nombre d'allocations et de rentes versées au titre de l'année 2022 à la suite d'un accident de service ou de travail, d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle, qu'ils soient survenus en 2022 ou avant.

À la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, un contractuel ou un ouvrier de l'État atteint d'une incapacité permanente partielle (IPP) peut percevoir une indemnisation versée sous forme de rente.

Rentes pour incapacité permanente partielle versées en 2022 au personnel civil contractuel ou ouvrier de l'État, par motif, par statut et par sexe

En nombre de rentes

	ACCIDENT DE SERVICE OU DE TRAVAIL	ACCIDENT DE TRAJET	MALADIE PROFESSIONNELLE	TOTAL
CONTRACTUELS	5	1	0	6
FEMMES	2	0	0	2
HOMMES	3	1	0	4
OUVRIERS DE L'ÉTAT	24	12	43	79
FEMMES	5	1	14	20
HOMMES	19	11	29	59
TOTAL	29	13	43	85
FEMMES	7	1	14	22
HOMMES	22	12	29	63

Source: DRH-MD/SPRP.
Champ: rentes d'incapacité permanente partielle versées en 2022 au personnel civil contractuel et ouvrier de l'État à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
Lecture: en 2022, 2 rentes pour incapacité permanente partielle ont été versées à femmes contractuelles à la suite d'un accident de service ou de travail.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

8.2 — LES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ

8.2.1 — Les absences liées aux accidents de service ou du travail et aux maladies professionnelles

Les données relatives aux jours d'absence en 2022 à la suite d'un accident de service ou du travail ou une maladie professionnelle concernent les évènements survenus en 2022 ou antérieurement.

8.2.1.1 — Les absences en 2022 à la suite d'un accident de service ou de travail et de trajet

Le personnel militaire

Jours d'absence du personnel militaire en 2022 à la suite d'un accident de service ou de trajet déclaré, par employeur

En jours			
	ACCIDENTS DE SERVICE	ACCIDENTS DE TRAJET	TOTAL
TERRE	6 683	500	7 183
MARINE	7 191	1 560	8 751
AIR ET ESPACE	6 935	758	7 693
EMA & OIA	191	694	885
DIRISI	0	451	451
SSA	3 999	742	4 741
SCA	2 099	415	2 514
SEO	903	77	980
SIMu	498	142	640
DRM	243	194	437
DRSD	85	20	105
TOTAL*	28 827	5 553	34 380

Source : EMA/PMRE.

Champ : personnel militaire ayant été absent au moins un jour en 2022 à la suite d'un accident de service ou de trajet déclaré.

Lecture : en 2022, 6 683 jours d'absence ont été recensés à la suite d'un accident de service déclaré pour le personnel militaire employé par l'armée de Terre.

* Ce total ne prend pas en compte les données du SGA qui n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du Rapport social unique.

NB : aucun accident n'est recensé pour la DGA.

Le personnel civil

Jours d'absence du personnel civil en 2022 à la suite d'un accident du travail reconnu, par employeur et par sexe

En jours

	ACCIDENTS DE SERVICE OU DE TRAVAIL	ACCIDENTS DE TRAJET	TOTAL
TERRE	5 692	2 478	8 170
FEMMES	1 337	906	2 243
HOMMES	4 355	1 572	5 927
MARINE	2 263	350	2 613
FEMMES	920	114	1 034
HOMMES	1 343	236	1 579
AIR ET ESPACE	1 809	791	2 600
FEMMES	501	132	633
HOMMES	1 308	659	1 967
SGA	1 304	1 157	2 461
FEMMES	763	675	1 438
HOMMES	541	482	1 023
EMA*	5 157	2 599	7 756
FEMMES	1 996	1 255	3 251
HOMMES	3 161	1 344	4 505
DGA	1 050	684	1 734
FEMMES	470	196	666
HOMMES	580	488	1 068
GSAN**	374	0	374
FEMMES	0	0	0
HOMMES	374	0	374
TOTAL	17 649	8 059	25 708
FEMMES	5 987	3 278	9 265
HOMMES	11 662	4 781	16 443

Source : DRH-MD/SPRP.
Champ : personnel civil ayant été absent au moins un jour en 2022 à la suite d'un accident du travail reconnu.
Lecture : en 2022, 1 337 jours d'absence ont été recensés à la suite d'un accident de service ou de travail reconnu pour les femmes civiles employées par l'armée de Terre.
* Dont organismes interarmées.
** Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires.

Jours d'absence du personnel civil en 2022 à la suite d'un accident du travail reconnu, par statut, par catégorie et par sexe

En jours

		ACCIDENTS DE SERVICE OU DE TRAVAIL			ACCIDENTS DE TRAJET		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	178	36	214	400	201	601
	CAT. B	815	474	1 289	634	761	1 395
	CAT. C	2 793	2 553	5 346	1 625	1 115	2 740
	S/TOTAL	3 786	3 063	6 849	2 659	2 077	4 736
CONTRACTUELS		826	384	1 210	385	717	1 102
OUVRIERS DE L'ÉTAT		1 375	8 215	9 590	234	1 987	2 221
TOTAL		5 987	11 662	17 649	3 278	4 781	8 059

Source : DRH-MD/SPRP.
Champ : personnel civil ayant été absent au moins un jour en 2022 à la suite d'un accident du travail reconnu.
Lecture : en 2022, 1 78 jours d'absence ont été recensés à la suite d'un accident de service ou de travail reconnu pour les femmes fonctionnaires de catégorie A.
* Dont cat. A+.

8.2.1.2 – Les absences en 2022 à la suite d’une maladie professionnelle

Le personnel civil

Jours d’absence du personnel civil en 2022 à la suite d’une maladie professionnelle reconnue, par statut, par employeur et par sexe

En jours

	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
TERRE	361	0	323	684
FEMMES	266	0	279	545
HOMMES	95	0	44	139
MARINE	158	9	2	169
FEMMES	0	9	2	11
HOMMES	158	0	0	158
AIR ET ESPACE	77	0	256	333
FEMMES	77	0	0	77
HOMMES	0	0	256	256
SGA	34	14	0	48
FEMMES	34	14	0	48
HOMMES	0	0	0	0
EMA*	960	0	122	1082
FEMMES	960	0	0	960
HOMMES	0	0	122	122
GSAN**	0	0	365	365
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	0	0	365	365
TOTAL	1 590	23	1 068	2 681
FEMMES	1 337	23	281	1 641
HOMMES	253	0	787	1 040

Source : DRHMD/SPRP.
Champ : personnel civil ayant été absent au moins un jour en 2022 à la suite d’une maladie professionnelle reconnue.
Lecture : en 2022, 266 jours d’absence ont été recensés à la suite d’une maladie professionnelle reconnue parmi les femmes fonctionnaires employées par l’armée de Terre.
* Dont organismes interarmées.
** Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

8.2.2 — Les absences pour maladie

Contrairement aux accidents et maladies professionnelles, les données relatives aux absences pour maladie sont répertoriées au titre de l'année 2023.

Le personnel militaire

Jours d'absence du personnel militaire pour maladie, par motif, par gestionnaire et par sexe

En jours

	MALADIE ORDINAIRE	LONGUE DURÉE POUR MALADIE	LONGUE MALADIE	TOTAL*
TERRE	903 606	607 178	202 393	1 713 177
FEMMES	167 482	109 292	26 311	303 085
HOMMES	736 124	497 886	176 082	1 410 092
MARINE	353 433	115 047	49 358	517 838
FEMMES	94 274	32 544	12 960	139 778
HOMMES	259 159	82 503	36 398	378 060
AIR ET ESPACE	400 692	157 580	44 421	602 693
FEMMES	144 146	65 359	13 867	223 372
HOMMES	256 546	92 221	30 554	379 321
GENDARMERIE	19 384	ND	ND	19 384
FEMMES	6 338	ND	ND	6 338
HOMMES	13 046	ND	ND	13 046
SSA	77 650	81 870	10 230	169 750
FEMMES	61 888	61 470	9 180	132 538
HOMMES	15 762	20 400	1 050	37 212
SEO	12 297	7 131	2 657	22 085
FEMMES	2 093	2 835	654	5 582
HOMMES	10 204	4 296	2 003	16 503
DGA	1 450	499	0	1 949
FEMMES	452	244	0	696
HOMMES	998	255	0	1 253
SCA	7 826	6 396	0	14 222
FEMMES	4 687	3 444	0	8 131
HOMMES	3 139	2 952	0	6 091
AUTRES GESTIONNAIRES**	2 713	3 914	160	6 787
FEMMES	1 620	2 927	160	4 707
HOMMES	1 093	987	0	2 080
TOTAL*	1 779 051	979 615	309 219	3 067 885
FEMMES	482 980	278 115	63 132	824 227
HOMMES	1 296 071	701 500	246 087	2 243 658

Source : directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire ayant connu une absence pour maladie en 2023.
Lecture : en 2023, 167 482 jours d'absence pour maladie ordinaire ont été recensés pour les femmes militaires de l'armée de Terre.
* Ces totaux ne comprennent pas les jours d'absence longue durée pour maladie et longue maladie de la Gendarmerie.
** SEO, CGA, SJM.
ND : données non disponibles.

Le personnel civil

Personnel civil ayant connu une absence pour maladie, par statut, par catégorie, par motif et par sexe

En effectifs physiques											
FONCTIONNAIRES						CONTRACTUELS				Ouv. DE L'ÉTAT	TOTAL
		Cat. A*	Cat. B	Cat. C	S/ TOTAL	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	S/ TOTAL		
CONGÉ MALADIE ORDINAIRE	FEMMES	1 097	1 885	3 868	6 850	470	173	317	960	616	8 426
	HOMMES	813	1 776	2 169	4 758	536	226	164	926	3 241	8 925
	S/TOTAL	1 910	3 661	6 037	11 608	1 006	399	481	1 886	3 857	17 351
CONGÉ LONGUE (GRAVE) MALADIE	FEMMES	48	105	217	370	11	2	5	18	25	413
	HOMMES	31	85	129	245	14	7	4	25	120	390
	S/TOTAL	79	190	346	615	25	9	9	43	145	803
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	FEMMES	38	96	212	346	-	-	-	-	64	410
	HOMMES	22	65	78	165	-	-	-	-	155	320
	S/TOTAL	60	161	290	511	-	-	-	-	219	730
TOTAL	FEMMES	1 183	2 086	4 297	7 566	481	175	322	978	705	9 249
	HOMMES	866	1 926	2 376	5 168	550	233	168	951	3 516	9 635
	TOTAL	2 049	4 012	6 673	12 734	1 031	408	490	1 929	4 221	18 884

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil ayant connu une absence pour maladie en 2023.
Lecture : en 2023, 1 097 femmes fonctionnaires de catégorie A ont connu une absence au titre d'un congé de maladie ordinaire.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Jours d'absence du personnel civil pour maladie, par statut, par catégorie, par motif et par sexe

En jours

		FONCTIONNAIRES				CONTRACTUELS				Ouv. DE L'ÉTAT	TOTAL
		CAT. A*	CAT. B	CAT. C	S/ TOTAL	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	S/ TOTAL		
CONGÉ MALADIE ORDINAIRE	FEMMES	24667	45365	106927	176959	9054	3289	6466	18809	16621	212389
	HOMMES	16572	39032	57516	113119	8525	3496	3050	15071	72385	200575
	S/TOTAL	41239	84396	164443	290078	17579	6785	9516	33880	89006	412963
CONGÉ LONGUE (GRAVE) MALADIE	FEMMES	8412	20607	43220	72239	2828	930	1076	4834	4203	81276
	HOMMES	5747	14667	25371	45785	2950	992	1058	5000	17731	68516
	S/TOTAL	14159	35274	68591	118024	5778	1922	2134	9834	21934	149792
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	FEMMES	10926	26554	63728	101208	-	-	-	-	13324	114532
	HOMMES	6179	18752	21247	46178	-	-	-	-	34204	80382
	S/TOTAL	17105	45306	84975	147386	-	-	-	-	47528	194914
TOTAL	FEMMES	44005	92526	213875	350406	11882	4219	7542	23643	34148	408197
	HOMMES	28498	72451	104134	205082	11475	4488	4108	20071	124320	349473
	TOTAL	72503	164976	318009	555488	23357	8707	11650	43714	158468	757669

Source : DRH-MD/SRHC.

Champ : personnel civil ayant connu une absence pour maladie en 2023.

Lecture : en 2023, 24667 jours d'absence pour congé de maladie ordinaire ont été recensés pour des femmes fonctionnaires de catégorie A.

* Dont cat. A+ et niv. I+.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en jours sous forme d'arrondis.

8.3 — LES ABSENCES POUR RAISON FAMILIALE

Le personnel militaire

Personnel militaire ayant pris un congé de maternité et nombre total de jours pris, par type de lien au service et par catégorie

En effectifs physiques et en jours

	CARRIÈRE		CONTRAT		TOTAL	
	MILITAIRES	JOURS	MILITAIRES	JOURS	MILITAIRES	JOURS
OFFICIERS	179	27 470	134	14 893	313	42 363
SOUS-OFFICIERS	288	33 441	514	58 010	802	91 451
MILITAIRES DU RANG	-	-	703	73 515	703	73 515
TOTAL	467	60 911	1 351	146 418	1 818	207 329

Source : directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire ayant pris un congé de maternité en 2023.
Lecture : en 2023, 179 officiers de carrière ont pris un congé de maternité, pour un total de 27 470 jours.
NB : aucun congé de maternité n’a été recensé pour les volontaires.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel militaire ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant* et nombre de jours pris, par type de lien au service, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques et en jours

		CARRIÈRE		CONTRAT		TOTAL	
		MILITAIRES	JOURS	MILITAIRES	JOURS	MILITAIRES	JOURS
OFFICIERS	FEMMES	1	25	2	36	3	61
	HOMMES	945	16 986	432	7 427	1 377	24 413
	S/TOTAL	946	17 011	434	7 463	1 380	24 474
SOUS-OFFICIERS	FEMMES	7	130	4	82	11	212
	HOMMES	1 515	28 102	2 134	42 753	3 649	70 855
	S/TOTAL	1 522	28 232	2 138	42 835	3 660	71 067
MILITAIRES DU RANG	FEMMES	-	-	4	79	4	79
	HOMMES	-	-	2 916	61 936	2 916	61 936
	S/TOTAL	-	-	2 920	62 015	2 920	62 015
VOLONTAIRES	FEMMES	-	-	0	0	0	0
	HOMMES	-	-	5	128	5	128
	S/TOTAL	-	-	5	128	5	128
TOTAL	FEMMES	8	155	10	197	18	352
	HOMMES	2 460	45 088	5 487	112 244	7 947	157 332
	TOTAL	2 468	45 243	5 497	112 441	7 965	157 684

Source : directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant en 2023.
Lecture : en 2023, 1 femme officier de carrière a pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant, pour un total de 25 jours.
* Hors les 3 jours de congés de naissance.

Par ailleurs, 3 militaires ont pris un congé d'adoption pour un total de 191 jours.

Personnel militaire ayant bénéficié d'un congé lié à la famille d'une durée égale ou supérieure à 6 mois, par type de lien au service, par motif et par sexe

En effectifs physiques

	CARRIÈRE			CONTRAT			TOTAL		
	F	H	S/TOTAL	F	H	S/TOTAL	F	H	TOTAL
CONGÉ PARENTAL	123	30	153	432	61	493	555	91	646
CONGÉ POUR CONVENANCE PERSONNELLE	68	15	83	15	17	32	83	32	115
CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE	0	0	0	0	1	1	0	1	1
TOTAL	191	45	236	447	79	526	638	124	762

Source : directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire ayant bénéficié d'un congé lié à la famille d'une durée supérieure ou égale à six mois, en 2023.
Lecture : en 2023, 123 femmes militaires de carrière ont bénéficié d'un congé parental.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Personnel militaire ayant bénéficié d'un congé lié à la famille d'une durée égale ou supérieure à 6 mois, par motif, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		CONGÉ PARENTAL	CONGÉ POUR CONVENANCE PERSONNELLE	CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE	TOTAL
OFFICIERS	FEMMES	68	28	0	96
	HOMMES	21	8	0	29
	S/TOTAL	89	36	0	125
SOUS-OFFICIERS	FEMMES	374	50	0	424
	HOMMES	57	21	0	78
	S/TOTAL	431	71	0	502
MILITAIRES DU RANG	FEMMES	113	5	0	118
	HOMMES	13	3	0	16
	S/TOTAL	126	8	0	134
VOLONTAIRES	FEMMES	0	0	0	0
	HOMMES	0	0	1	1
	S/TOTAL	0	0	1	1
TOTAL	FEMMES	555	83	0	638
	HOMMES	91	32	1	124
	TOTAL	646	115	1	762

Source : directions des ressources humaines des armées, directions et services.
Champ : personnel militaire ayant bénéficié d'un congé lié à la famille d'une durée supérieure ou égale à six mois, en 2023.
Lecture : en 2023, 68 femmes officiers ont bénéficié d'un congé parental.

Le personnel civil

Personnel civil ayant bénéficié d'un congé lié à l'accueil d'un enfant, par statut, par catégorie, par motif d'absence et par sexe

En effectifs physiques											
		FONCTIONNAIRES				CONTRACTUELS				Ouv. de l'État	TOTAL
		Cat. A*	Cat. B	Cat. C	S/ TOTAL	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	S/ TOTAL		
CONGÉ DE MATERNITÉ	FEMMES	65	67	137	269	70	21	17	108	3	380
	HOMMES	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
	S/TOTAL	65	68	137	270	70	21	17	108	3	381
CONGÉ DE PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT	FEMMES	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1
	HOMMES	44	45	52	141	57	11	8	76	88	305
	S/TOTAL	44	45	52	141	57	11	9	77	88	306
CONGÉ PARENTAL	FEMMES	17	23	43	83	12	1	0	13	1	97
	HOMMES	1	0	4	5	4	0	1	5	1	11
	S/TOTAL	18	23	47	88	16	1	1	18	2	108
TOTAL	FEMMES	82	90	180	352	82	22	18	122	4	478
	HOMMES	45	46	56	147	61	11	9	81	89	317
	TOTAL	127	136	236	499	143	33	27	203	93	795

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil ayant bénéficié d'un congé lié à l'accueil d'un enfant en 2023.
Lecture : en 2023, 65 femmes fonctionnaires de catégorie A ont bénéficié d'un congé de maternité.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Jours d'absence du personnel civil dans le cadre d'un congé lié à l'accueil d'un enfant, par statut, par catégorie, par motif d'absence et par sexe

En jours

		FONCTIONNAIRES				CONTRACTUELS				Ouv. de l'État	TOTAL
		Cat. A*	Cat. B	Cat. C	S/ TOTAL	Niv. I*	Niv. II	Niv. III	S/ TOTAL		
CONGÉ DE MATERNITÉ	FEMMES	15744	16754	34644	67142	10372	3268	2506	16146	868	84156
	HOMMES	0	4	0	4	0	0	0	0	0	4
	S/TOTAL	15744	16758	34644	67146	10372	3268	2506	16146	868	84160
CONGÉ DE PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT	FEMMES	0	0	0	0	0	0	32	32	0	32
	HOMMES	2106	1964	1951	6021	1501	300	239	2040	5142	13203
	S/TOTAL	2106	1964	1951	6021	1501	300	271	2072	5142	13235
CONGÉ PARENTAL	FEMMES	2970	3890	7700	14560	1750	120	0	1870	340	16770
	HOMMES	60	0	660	720	390	0	340	730	70	1520
	S/TOTAL	3030	3890	8360	15280	2140	120	340	2600	410	18290
TOTAL	FEMMES	18714	20644	42344	81702	12122	3388	2538	18048	1208	100958
	HOMMES	2166	1968	2611	6745	1891	300	579	2770	5212	14727
	TOTAL	20880	22612	44955	88447	14013	3688	3117	20818	6420	115685

Source : DRH-MD/SRHC.

Champ : personnel civil sous PMEa du ministère des Armées ayant bénéficié d'un congé lié à l'accueil d'un enfant en 2023.
Lecture : en 2023, 15744 jours d'absence pour congé de maternité ont été recensés pour des femmes fonctionnaires de catégorie A.

* Dont cat. A+ et niv. I+.

Personnel civil ayant bénéficié d'un congé lié à une maladie, un handicap ou la dépendance d'un membre de la famille, par motif d'absence, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques et en jours

		CONGÉ POUR PRÉSENCE PARENTALE		CONGÉ DE PROCHE AIDANT		CONGÉ SOLIDARITÉ FAMILIALE		TOTAL	
		AGENTS	JOURS	AGENTS	JOURS	AGENTS	JOURS	AGENTS	JOURS
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	2	68	2	149	0	0	4	217
	CAT. B	1	1 338	2	138	5	561	8	2 037
	CAT. C	11	1 913	1	3	0	0	12	1 916
	S/TOTAL	14	3 319	5	290	5	561	24	4 170
CONTRACTUELS	Niv. I*	2	454	0	0	0	0	2	454
	S/TOTAL	2	454	0	0	0	0	2	454
TOTAL		16	3 773	5	290	5	561	26	4 624

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées ayant bénéficié d'un congé lié à une maladie, un handicap ou la dépendance d'un membre de la famille en 2023.
Lecture : en 2023, 2 fonctionnaires de catégorie A ont bénéficié d'un congé pour présence parentale, représentant 68 jours d'absence.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

NB : aucun congé lié à une maladie, un handicap ou la dépendance d'un membre de la famille n'a été recensé pour les contractuels de niveau II et III et pour les ouvriers de l'État.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

8.4 — L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CIVIL

8.4.1 — Le travail à temps partiel

Personnel civil à temps plein et à temps partiel, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		TEMPS PLEIN			TEMPS PARTIEL		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTION-NAIRES	CAT. A*	2 510	3 463	5 973	376	100	476
	CAT. B	4 289	6 551	10 840	532	230	762
	CAT. C	7 483	6 380	13 863	1 173	223	1 396
	S/TOTAL	14 282	16 394	30 676	2 081	553	2 634
CONTRACTUELS	Niv. I*	2 435	4 651	7 086	217	143	360
	Niv. II	933	1 843	2 776	36	33	69
	Niv. III	1 853	1 765	3 618	16	4	20
	S/TOTAL	5 221	8 259	13 480	269	180	449
OUVRIERS DE L'ÉTAT		1 352	9 953	11 305	205	308	513
TOTAL		20 855	34 606	55 461	2 555	1 041	3 596

Source : DRH-MD/SRHC.

Champ : personnel civil sous PME A du ministère des Armées, hors DGSE, en décembre 2023.

Lecture : en décembre 2023, 2 510 femmes fonctionnaires de catégorie A travaillaient à temps plein.

* Dont cat. A+ et niv. I+.

Personnel civil à temps partiel, par type de temps partiel, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		TEMPS PARTIEL DE DROIT			TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION			TOTAL
		FEMMES	HOMMES	S/TOTAL	FEMMES	HOMMES	S/TOTAL	
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	78	5	83	298	95	393	476
	CAT. B	84	36	120	448	194	642	762
	CAT. C	247	43	290	926	180	1 106	1 396
	S/TOTAL	409	84	493	1 672	469	2 141	2 634
CONTRACTUELS	Niv. I*	45	23	68	172	120	292	360
	Niv. II	14	8	22	22	25	47	69
	Niv. III	8	0	8	8	4	12	20
	S/TOTAL	67	31	98	202	149	351	449
OUVRIERS DE L'ÉTAT		14	45	59	191	263	454	513
TOTAL		490	160	650	2 065	881	2 946	3 596

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil sous PME A du ministère des Armées travaillant à temps partiel, hors DGSE, en décembre 2023.
Lecture : en décembre 2023, 78 femmes fonctionnaires de catégorie A travaillaient à temps partiel de droit.
* Dont cat. A+ et niv. I+.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Personnel civil à temps partiel, par quotité de temps de travail, par statut et par sexe

En effectifs physiques

			QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL					
			90 %	80 %	70 %	60 %	50 %	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A*	FEMMES	90	238	11	9	28	376
		HOMMES	23	53	3	3	18	100
	CAT. B	FEMMES	115	311	15	12	79	532
		HOMMES	48	112	7	12	51	230
	CAT. C	FEMMES	185	725	35	23	205	1 173
		HOMMES	33	94	8	4	84	223
	S/TOTAL	FEMMES	390	1 274	61	44	312	2 081
		HOMMES	104	259	18	19	153	553
		S/TOTAL	494	1 533	79	63	465	2 634
CONTRACTUELS	Niv. I*	FEMMES	32	163	3	8	11	217
		HOMMES	28	100	5	4	6	143
	Niv. II	FEMMES	4	27	0	2	3	36
		HOMMES	6	24	0	0	3	33
	Niv. III	FEMMES	0	9	0	0	7	16
		HOMMES	0	1	0	0	3	4
	S/TOTAL	FEMMES	36	199	3	10	21	269
		HOMMES	34	125	5	4	12	180
		S/TOTAL	70	324	8	14	33	449
OUVRIERS DE L'ÉTAT	S/TOTAL	FEMMES	46	115	1	6	37	205
		HOMMES	78	150	5	11	64	308
		S/TOTAL	124	265	6	17	101	513
TOTAL		FEMMES	472	1 588	65	60	370	2 555
		HOMMES	216	534	28	34	229	1 041
		TOTAL	688	2 122	93	94	599	3 596

Source : DRH-MD/SRHC.

Champ : personnel civil sous PMEa du ministère des Armées travaillant à temps partiel, hors DGSE, en décembre 2023.

Lecture : en décembre 2023, 90 femmes fonctionnaires de catégorie A travaillaient avec une quotité de temps de travail de 90 %.

* Dont cat. A+ et niv. I+.

NB : aucun agent n'a été recensé avec une quotité de travail inférieure à 50 %.

8.4.2 — Le travail à temps incomplet

À la différence du temps partiel, ce n’est pas l’agent qui choisit le temps incomplet, il s’agit d’une caractéristique du poste. Le temps incomplet peut être utilisé lorsque les besoins du service ne nécessitent pas un emploi à temps complet. La durée du travail ne peut être modifiée que par l’administration.

Personnel civil contractuel occupant un emploi à temps incomplet, par niveau, par durée hebdomadaire et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Niv. I*	MOINS DE 24H30	9	19	28
	24H30 ET PLUS	17	7	24
	S/TOTAL	26	26	52
Niv. II	MOINS DE 24H30	0	1	1
	S/TOTAL	0	1	1
Niv. III	MOINS DE 24H30	134	97	231
	24H30 ET PLUS	3	1	4
	S/TOTAL	137	98	235
TOTAL	MOINS DE 24H30	143	117	260
	24H30 ET PLUS	20	8	28
	TOTAL	163	125	288

Source: DRHMD/SRHC.
Champ: personnel civil contractuel sous PMEA du ministère des Armées, hors DGSE, en décembre 2023.
Lecture: en décembre 2023, 9 femmes contractuelles de niveau I travaillaient à temps incomplet avec une durée hebdomadaire de moins de 24h30.
* Dont niv. I+.

NB: aucun fonctionnaire ni aucun ouvrier de l’État occupant un emploi à temps incomplet n’a été recensé pour 2023.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

8.4.3 — Les heures supplémentaires

Personnel civil ayant effectué des heures supplémentaires et nombre d'heures effectuées, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques					En nombre d'heures		
		AGENTS			HEURES		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A	70	39	109	1 739	1 094	2 833
	CAT. B	620	996	1 616	40 881	61 141	102 022
	CAT. C	1 126	1 630	2 756	54 182	94 948	149 130
	S/TOTAL	1 816	2 665	4 481	96 801	157 183	253 985
CONTRACTUELS	Niv. I	5	8	13	59	557	616
	Niv. II	77	282	359	3 635	13 520	17 155
	Niv. III	190	216	406	8 336	13 221	21 557
	S/TOTAL	272	506	778	12 029	27 298	39 327
OUVRIERS DE L'ÉTAT		460	5 322	5 782	31 070	298 896	329 966
TOTAL		2 548	8 493	11 041	139 901	483 377	623 278

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil sous PMEAs du ministère des Armées ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, 70 femmes fonctionnaires de catégorie A ont effectué des heures supplémentaires pour un total de 1 739 heures.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en heures sous forme d'arrondis.

8.4.4 — Le compte épargne-temps

Personnel civil ayant un compte épargne-temps et nombre de jours stockés, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques					En jours		
AGENTS					JOURS		
					FEMMES	HOMMES	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	109	156	265	3768	5699	9467
	CAT. A (HORS A+)	1 618	2 184	3 802	41 581	66 903	108 484
	CAT. B	2 664	3 420	6 084	63 530	84 011	147 541
	CAT. C	4 335	3 335	7 670	82 759	68 782	151 541
	S/TOTAL	8 726	9 095	17 821	191 637	225 395	417 032
CONTRACTUELS	Niv. I+	11	8	19	20	96	116
	Niv. I (HORS I+)	945	1 559	2 504	17 467	34 301	51 767
	Niv. II	151	318	469	1 974	5 396	7 370
	Niv. III	360	381	741	1 895	942	2 837
	S/TOTAL	1 467	2 266	3 733	21 355	40 734	62 089
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	80	452	532	1 950	15 230	17 180
	CHEFS D'ÉQUIPE	79	727	806	1 673	20 811	22 484
	OUVRIERS	613	3 301	3 914	15 466	70 557	86 023
	S/TOTAL	772	4 480	5 252	19 089	106 598	125 687
TOTAL		10 965	15 841	26 806	232 081	372 727	604 808

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées ayant un compte épargne-temps ouvert au 31 décembre 2023, hors DGSE.
Lecture : au 31 décembre 2023, 109 femmes de catégorie A+ avaient un compte épargne temps ouvert pour un total de 3768 jours.
NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les jours sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Jours de compte épargne-temps consommés au cours de l'année, par type de consommation, par statut et par catégorie

En jours

		JOURS PRIS SOUS FORME DE CONGÉS	JOURS INDEMNISÉS	JOURS PRIS EN COMPTE POUR LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	TOTAL
FONCTIONNAIRES	CAT. A+	698	1 238	96	2032
	CAT. A (HORS A+)	7067	8 573	960	16600
	CAT. B	12595	10 115	993	23703
	CAT. C	13787	8 291	1 112	23 190
	S/TOTAL	34 147	28 217	3 161	65 524
CONTRACTUELS	Niv. I+	9	0	0	9
	Niv. I (HORS I+)	2744	4 468	9	7 221
	Niv. II	427	604	3	1 034
	Niv. III	512	155	5	672
	S/TOTAL	3692	5227	17	8 936
OUVRIERS DE L'ÉTAT	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER	2096	1 479	0	3 575
	CHEFS D'ÉQUIPE	2348	1 632	33	4013
	OUVRIERS	8 729	3 949	77	12755
	S/TOTAL	13 173	7 060	110	20 343
TOTAL		51 011	40 504	3 288	94 803

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées ayant un compte épargne-temps ouvert en 2023, hors DGSE.
Lecture : en 2023, 698 jours de compte épargne-temps ont été consommés sous forme de congés par des femmes fonctionnaires de catégorie A+.

NB: les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les jours sous forme d'arrondis.

8.4.5 — Le télétravail⁽⁸⁾

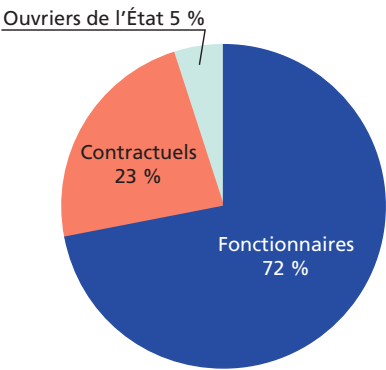
8.4.5.1 — Le cadre réglementaire du télétravail

Dans la continuité de l'accord interministériel du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, l'accord portant sur la mise en œuvre du télétravail au sein du ministère des Armées a été signé en février 2022.

En 2023, le taux moyen de personnes disposant d'une autorisation de télétravail était de 24,2 % (33,8 % des femmes et 18,4 % des hommes).

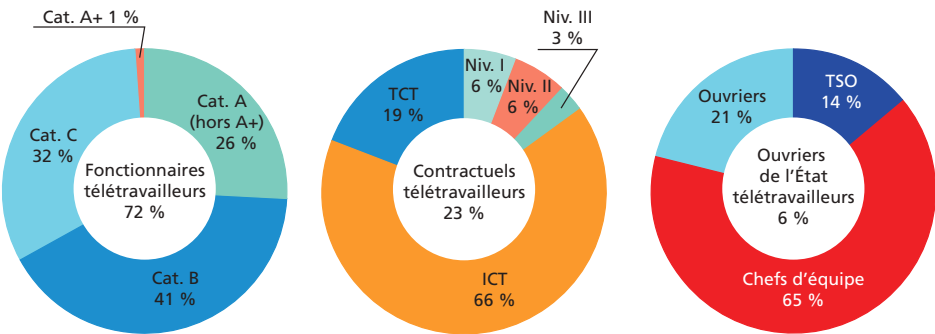
8.4.5.2 — Le déploiement du télétravail au ministère des Armées

Répartition des télétravailleurs au sein du ministère des Armées, par statut



Source : DRHMD/SRP.
Champ : personnel civil télétravaillant au ministère des Armées en 2023.

Répartition des télétravailleurs pour chaque statut, par catégorie



Source : DRHMD/SRP.
Champ : personnel civil télétravaillant au ministère des Armées en 2023.

(8) Cf. bilan annuel 2023 du Comité de suivi de l'application de l'accord négocié relatif au télétravail au sein du ministère des Armées. Les données présentées sont issues de l'enquête par questionnaire effectuée auprès des quinze chaînes d'emploi (SGA employeur, DRH-MD, SID, DSJN, EMA employeur, Terre, Marine, Air et Espace, DGA, SCA, DIRISI, SSA, SEO, SIMu, SIAé).

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Répartition du télétravail en jours fixes, flottants ou combinés

En %

FIXE	FLOTTANT	COMBINAISON FIXE/FLOTTANT
40 %	49 %	11 %

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées ayant obtenu une autorisation de télétravail en 2023.
Lecture : en 2023, en moyenne 40 % des autorisations de télétravail portaient sur des jours fixes.

Répartition du nombre de jours de télétravail par quotité accordée

En %

UN JOUR	DEUX JOURS	TROIS JOURS	DÉROGATION > 3 JOURS
54 %	39 %	6 %	1 %

Source : DRHMD/SPRH.
Champ : personnel civil sous PMEA du ministère des Armées ayant obtenu une autorisation de télétravail en 2023.
Lecture : en 2023, en moyenne 54 % des autorisations de télétravail portaient sur un jour par semaine.

8.5 — LES FAITS DE HARCÈLEMENT, VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES ET DISCRIMINATIONS

La cellule Thémis veille au traitement des violences sexuelles et sexistes et des discriminations de toute nature. Elle accompagne les personnes qui la saisissent dans l'ensemble de leurs démarches administratives, judiciaires, statutaires et médicales, en s'appuyant sur la hiérarchie et différents services du Ministère. Habilitée à conseiller le commandement et le personnel militaire et civil du Ministère, elle est également un acteur majeur de la prévention au travers de ses sessions de formation et de sensibilisation.

8.5.1 — Le recueil des signalements

Thémis peut être contactée par toute personne s'estimant victime ou témoin des faits visés par l'arrêté du 31 août 2021 ⁽⁹⁾. L'anonymat est alors garanti durant toute cette phase de prise en compte des faits, d'échanges et de conseils. Cependant, pour déclencher ensuite une enquête administrative, elle sollicite un mandat de levée d'anonymat.

La cellule sollicite l'échelon hiérarchique le plus élevé de la personne mise en cause pour réaliser une enquête interne, qui peut s'accompagner de la mise en œuvre de l'article 40 du code de procédure pénale (signalement des faits au procureur). En fonction de la matérialité des faits, l'enquête peut conduire au prononcé de sanctions disciplinaires.

En 2023, Thémis a procédé à 82 saisines des états-majors, directions et services à la demande des victimes ou à la suite d'un lancement d'alerte. Elle a effectué 195 conseils auprès des victimes et du commandement.

La cellule Thémis peut également se saisir directement d'une situation dont elle est informée par message fl@shevent. Si ces faits sont susceptibles de constituer une violence ou du harcèlement moral au travail, elle en transfère le signalement à l'inspection du travail dans les armées.

En 2023, elle s'est saisie de 27 situations dont elle a été informée par le dispositif fl@shevent.

(9) L'arrêté du 31 août 2021 relatif à la procédure de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au sein du ministère de la défense offre une base réglementaire au traitement institutionnel de la souffrance au travail qui relève, en tout premier lieu, de la responsabilité de l'employeur.

8.5.2 — La prévention

Thémis a poursuivi en 2023 la mise en œuvre du plan de formation sur la conduite à adopter lorsqu’adviennent dans les organismes des faits relevant de son périmètre de compétence. Ce plan prévoit que tout agent du ministère des Armées, militaire ou civil, reçoive au moins une fois dans sa carrière⁽¹⁰⁾ une sensibilisation à la problématique du harcèlement, des violences sexuelles ou sexistes (HVS) et des discriminations (D).

Au cours de ces séances de formation ou de sensibilisation, l’accent est mis sur la définition des infractions, la conduite à tenir notamment pour veiller à la protection de la victime présumée, et la sanction disciplinaire de tout comportement déplacé.

La cellule forme sur une journée des formateurs-relais qui sont ensuite chargés de sensibiliser le personnel de leur organisme aux situations de HVS-D. En 2023, 259 formateurs-relais ont ainsi été formés et les formateurs-relais ont eux-mêmes sensibilisé 52817 agents, militaires et civils.

Thémis intervient également devant des cadres en situation de responsabilité ou en amont d’une prise de fonction. À ce titre, elle a directement sensibilisé 2173 cadres en 2023.

Enfin, la cellule Thémis propose des supports didactiques et un dispositif de e-learning.

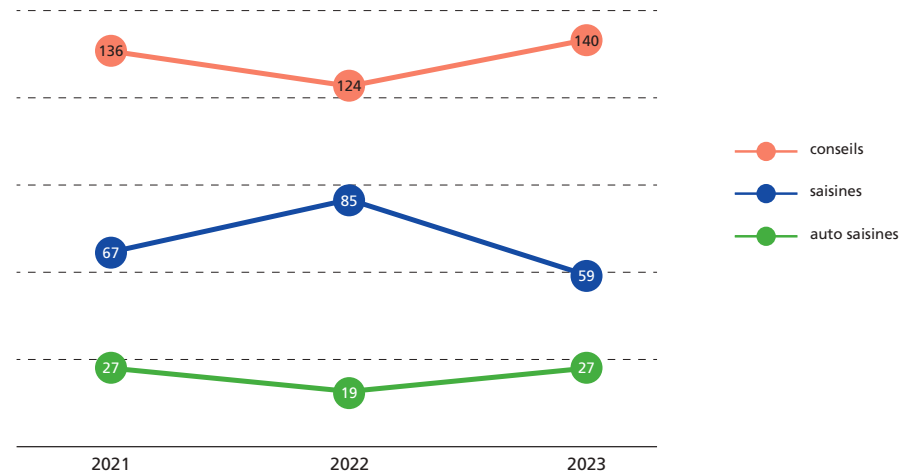
8.5.3 — L’activité de la cellule Thémis

Si les mandats pour des faits de discriminations sont en hausse, ceux concernant les faits de HVS sont en baisse.

Les conseils prodigués par la cellule, en forte hausse, incitent ainsi à rendre compte à la hiérarchie mais également aux personnes ressources (référénts égalité/mixité, présidents de catégories, service de santé des armées, syndicats, chargés de prévention, assistant(e) de service social...). Ces conseils contribuent ainsi au traitement de signalements sans que soit jugée nécessaire la saisine formelle de la cellule.

(10) Note n° 0001D17022370 ARM/SGA/DRH-MD/NP du 11 juillet 2017.

Évolution de l'activité de Thémis en matière de harcèlement et violences sexuelles

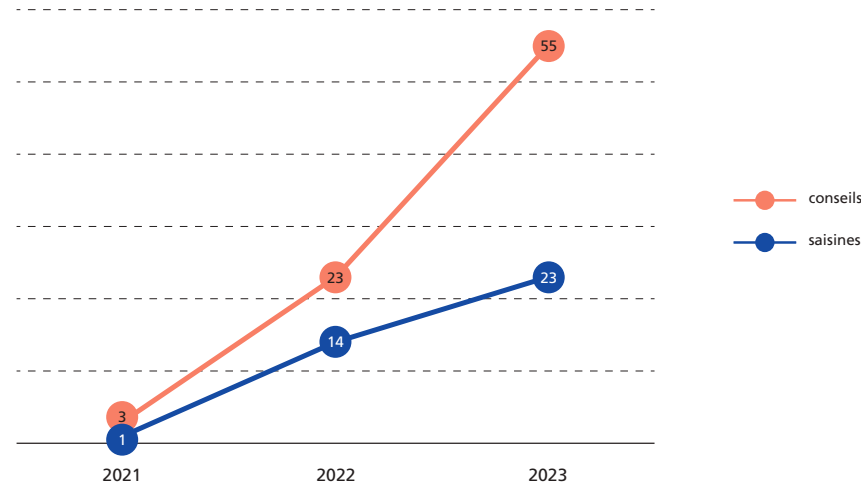


Source : CGA/PRB/THÉMIS.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil pour lequel la cellule THÉMIS a été contactée ou est intervenue pour des faits susceptibles de constituer une infraction sexuelle entre 2021 et 2023.

En 2023, 76 % des victimes (militaires et civiles) de faits susceptibles de constituer un harcèlement ou une violence sexuelle ou sexiste étaient des militaires.

Évolution de l'activité de Thémis en matière de discriminations



Source : CGA/PRB/THÉMIS.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil pour lesquels la cellule THÉMIS a été contactée ou est intervenue pour des faits susceptibles de constituer une discrimination en 2023.

En 2023, 52 % des victimes (militaires et civiles) de faits susceptibles de constituer une discrimination étaient des civils. Par ailleurs, 52 % étaient des femmes.



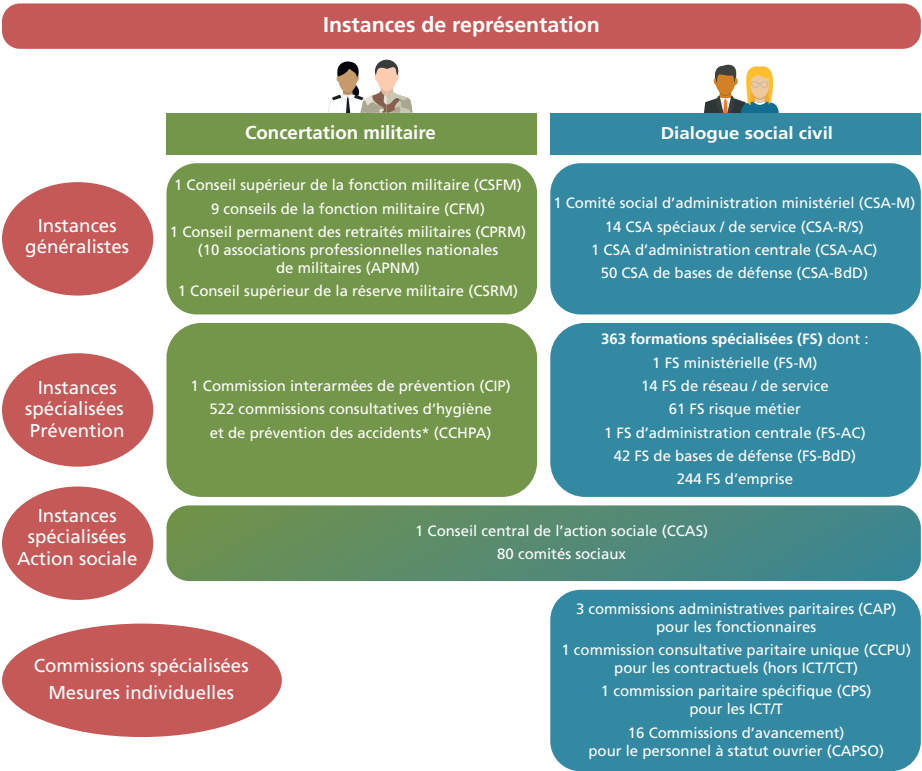
© CSFM

Chapitre 9

LA CONCERTATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

- Les instances de représentation généralistes
- Les instances de représentation spécialisées dans la prévention des risques professionnels
- Les instances de représentation spécialisées dans l'action sociale
- Les commissions spécialisées sur les mesures individuelles du personnel civil
- Les sanctions disciplinaires

L'essentiel



* Selon les données disponibles au moment de l'élaboration du Rapport social unique

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

9.1 — LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION GÉNÉRALISTES

9.1.1 — La concertation militaire

Pour l'ensemble de la fonction militaire (y compris pour la Gendarmerie nationale), trois types d'instances traitent des questions d'ordre général ou statutaire, d'organisation du travail et de condition militaire :

- le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) ;
- les conseils de la fonction militaire (CFM) ;
- le Conseil permanent des retraités militaires (CPRM).

Les associations professionnelles nationales de militaires (APNM) et le Conseil supérieur de la réserve militaire participent également à la concertation militaire.

9.1.1.1 — Le Conseil supérieur de la fonction militaire et les conseils de la fonction militaire

Attributions et organisation

Le CSFM rend un avis sur les questions à caractère général relatives à la condition des militaires telle que définie à l'article L4114-1 du Code de la défense. Il est obligatoirement saisi sur les projets de loi modifiant le statut général des militaires ainsi que sur les textes d'application qui ont une portée statutaire, indiciaire ou indemnitaire.

Trois commissions, « statuts », « rémunération » et « condition du personnel » préparent les avis qui sont émis par le CSFM.

Les CFM de forces armées et de formations rattachées étudient toute question relative à leur armée, direction ou service, quant aux conditions de vie, d'exercice du métier militaire ou d'organisation du travail. Ils peuvent également procéder à une étude des questions inscrites à l'ordre du jour du CSFM qui concernent leur périmètre de compétence.

Composition

Le CSFM et les neuf CFM sont présidés par le ministre des Armées. Celui de la Gendarmerie nationale est co-présidé par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer. Les chefs d'état-major d'armée et les directeurs des services concernés sont vice-présidents de leur CFM. Chaque conseil est animé par un secrétaire général, un contrôleur général des armées pour le CSFM et un officier général ou supérieur pour les CFM.

Composition du CSFM, par gestionnaire, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	TERRE	MARINE	AIR ET ESPACE	GEND.	DGA	SSA	SEO	SCA	SID	CPRM	TOTAL
OFFICIERS	4	1	2	2	1	1	1	1	1	0	14
FEMMES	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
HOMMES	4	1	1	2	1	1	1	0	1	0	12
SOUS-OFFICIERS	4	4	2	10	0	1	0	0	0	0	21
FEMMES	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
HOMMES	4	4	1	9	0	1	0	0	0	0	19
MdR	4	1	2	0	0	0	0	0	0	0	7
FEMMES	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
HOMMES	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4
RETRAITÉS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
FEMMES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HOMMES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
TOTAL	12	6	6	12	1	2	1	1	1	3	45
FEMMES	2	0	3	1	0	0	0	1	0	0	7
HOMMES	10	6	3	11	1	2	1	0	1	3	38

Source : secrétariat général du CSFM.
Champ : personnel militaire et retraités militaires ayant siégé au CSFM en 2023.
Lecture : en 2023, 4 hommes officiers de l'armée de Terre ont siégé au CSFM.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Composition des CFM, par gestionnaire, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	TERRE	MARINE	AIR ET ESPACE	GEND.	DGA	SSA	SEO	SCA	SID	TOTAL
OFFICIERS	18	6	6	9	7	15	3	16	7	87
FEMMES	2	4	1	2	3	6	2	7	0	27
HOMMES	16	2	5	7	4	9	1	9	7	60
SOUS-OFFICIERS	23	27	24	72	0	21	4	0	0	171
FEMMES	2	9	10	7	0	11	2	0	0	41
HOMMES	21	18	14	65	0	10	2	0	0	130
MdR	24	7	9	0	0	0	4	0	0	44
FEMMES	4	5	5	0	0	0	0	0	0	14
HOMMES	20	2	4	0	0	0	4	0	0	30
TOTAL	65	40	39	81	7	36	11	16	7	302
FEMMES	8	18	16	9	3	17	4	7	0	82
HOMMES	57	22	23	72	4	19	7	9	7	220

Source : secrétariat général du CSFM.
Champ : personnel militaire ayant siégé dans les CFM en 2023.
Lecture : en 2023, 2 femmes officiers de l'armée de Terre ont siégé au CFM de l'armée de Terre.

Activité

En 2023, le CSFM a rendu son avis sur 42 projets de décrets et 15 projets d'arrêtés qui lui ont été soumis. Il a notamment rendu son avis sur les différents articles de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 qui traitent du volet RH et/ou de la condition militaire. La DRH-MD a par ailleurs communiqué au Conseil pour information 6 projets d'arrêtés.

Le CSFM a visité 264 unités et services des forces armées et formations rattachées réparties sur l'ensemble du territoire. Ce fut l'occasion de déterminer précisément les préoccupations des militaires et d'informer le terrain sur les différentes évolutions statutaires, indiciaires, indemnitaires et en matière de condition militaire.

Une réunion complète du Conseil a été délocalisée à Marseille pour saisir l'opportunité d'échanger avec les militaires sur le terrain.

Le CSFM a été associé à tous les travaux sur le projet de protection sociale complémentaire (PSC), qui permettra aux militaires et civils du ministère des Armées de bénéficier dès le 1^{er} janvier 2025 d'une prise en charge à 50 % de leurs cotisations.

Enfin, début novembre, le ministre des Armées a mandaté les membres du CSFM pour déterminer de nouveaux leviers d'attractivité et de fidélisation, notamment ceux en lien avec les collectivités territoriales. Leur rapport est attendu pour juin 2024.

9.1.1.2 — Le Conseil permanent des retraités militaires

Attributions et composition

Composé de représentants d’associations de retraités militaires déclarées représentatives, le CPRM a pour mission de veiller aux intérêts des retraités militaires et de leurs familles, tant au sein du Conseil que par la présence de 3 de ses membres au CSFM.

Activité

En 2023, le CPRM a régulièrement été tenu informé des évolutions du projet de protection sociale complémentaire pour la communauté militaire, porté par la DRH-MD. Les associations du conseil ont pu ainsi relayer les informations sur ce sujet à leurs adhérents, dont certains pourront prétendre à rejoindre ce dispositif. Le Conseil a également continué son travail visant à améliorer les dispositifs relatifs à la prise en compte de l’exposition des militaires à l’amiante.

9.1.1.3 — Les associations professionnelles nationales de militaires

Attributions et composition

Les APNM sont des associations régies par le droit commun qui sont toutefois soumises aux dispositions particulières du Code de la défense.

Leur particularité est d’être exclusivement composées de militaires d’active ou de réserve, dont l’objectif est de promouvoir les intérêts du personnel en matière de condition militaire. Pour ce faire, elles disposent de la capacité à ester en justice pour défendre les intérêts collectifs des militaires qu’elles représentent, ainsi que de la liberté d’expression pour les questions relevant de la condition militaire, sans préjudice des devoirs de réserve et de discrétion. L’anonymat de leurs membres et le principe de non-discrimination sont également garantis.

Les APNM peuvent être déclarées représentatives de premier niveau, bénéficiant d’un dialogue privilégié avec leurs armées, directions, services de rattachement, ou de second niveau, leur permettant de siéger au CSFM.

10 APNM sont reconnues par le ministère des Armées, 6 ont été déclarées représentatives au niveau de leur armée mais aucune ne remplit les conditions de représentativité requise pour siéger au CSFM.

Activité

En 2023, les APNM représentatives ont évoqué avec la DRH-MD leurs sujets d’attention relevant de la condition militaire : réforme des retraites, travaux sur l’évolution des grilles indiciaires des différentes catégories de militaires, plan « Ambition logement », dernier volet de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), nouvelle carte ferroviaire militaire, etc. Ces associations ont bénéficié de réunions d’informations avec les porteurs de projets sur ces différents sujets.

9.1.1.4 — Le Conseil supérieur de la réserve militaire

Attributions et composition

Le CSRM est chargé d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine de la politique des réserves militaires. Constituant un lieu d'échanges et de consultation sur toute question d'ordre général portant sur le statut des réservistes, cette instance participe à la réflexion sur le rôle des réserves militaires exclusivement au service de la défense et de la sécurité nationale. Enfin, elle contribue à la promotion de l'esprit de défense ainsi qu'au développement du lien entre la nation et ses forces armées.

Il est composé du ministre des Armées, de parlementaires, de représentants des états-majors, directions et services du Ministère, de réservistes opérationnels, de réservistes citoyens et de leurs associations, ainsi que des organisations syndicales et professionnelles.

Activité

Le CSRM se réunit en formation plénière ou en formation restreinte, sur convocation de son président, le ministre des Armées, qui en arrête l'ordre du jour, sur proposition du secrétaire général du CSRM.

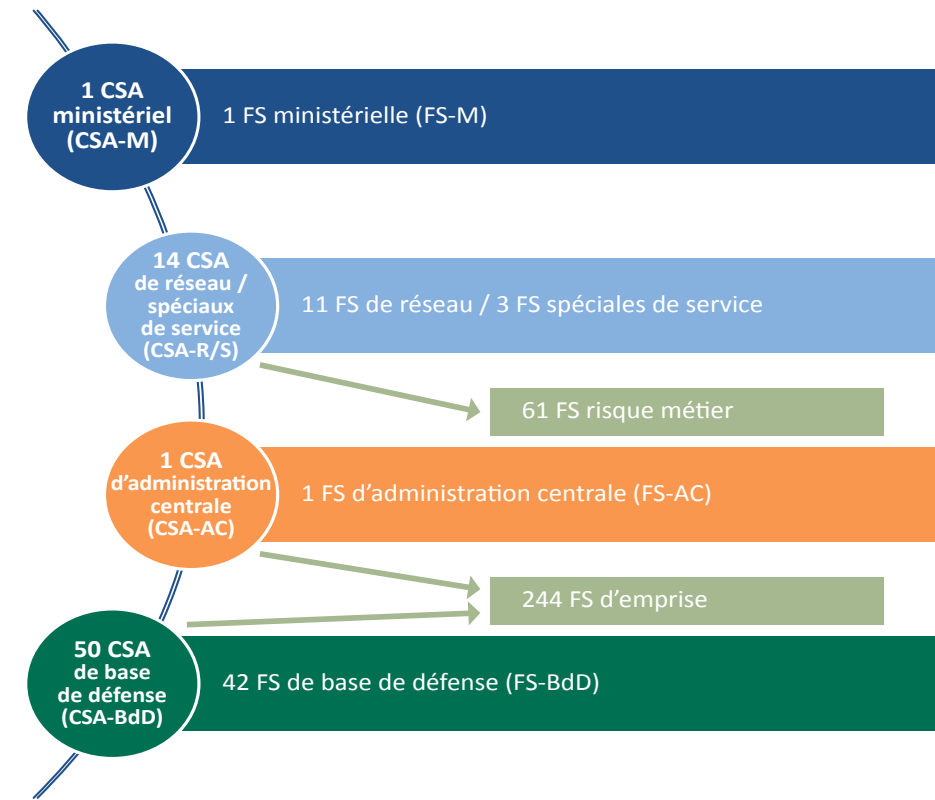
Dans le contexte du doublement des effectifs de la réserve opérationnelle d'ici 2030 et dans la mesure où le réserviste, lorsqu'il accomplit une période de réserve, embrasse le statut militaire, la rénovation de cette instance sera étudiée à l'avenir afin de rechercher une meilleure articulation avec le CSFM et les CFM d'armée et de formation rattachée.

9.1.2 — Le dialogue social civil

Afin de fluidifier le dialogue social et de le rendre plus stratégique, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé le comité social d'administration (CSA). Cette instance unique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 à la suite des élections professionnelles de 2022, a vocation à favoriser une vision intégrée des politiques des ressources humaines et des conditions de travail.

En matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, une formation spécialisée (FS) est créée dès lors qu'un CSA compte plus de 200 agents. En dessous de ces seuils, une FS peut être instituée si des risques professionnels le justifient. Au ministère des Armées, des FS « d'emprise » et des FS « risque métier » ont ainsi été mises en place. Les premières reposent sur une logique géographique et les secondes sur une logique organique. En raison de sa spécificité organisationnelle et de sa dimension opérationnelle, le ministère des Armées dispose cependant de la possibilité d'adapter les conditions d'organisation et de fonctionnement de ses FS.

Nouvelle cartographie des instances de dialogue social du ministère des Armées à la suite des élections professionnelles 2022



Source : DRH+MD/SRP.

Par ailleurs, 14 établissements publics administratifs (EPA) sous tutelle du Ministère disposent de leur propre CSA.

Attributions et composition

Les CSA sont consultés sur les questions d’ordre collectif et les projets de textes concernant les sujets relatifs aux conditions de travail du personnel civil. À titre d’exemple, ils rendent des avis sur l’organisation et le fonctionnement des organismes ou services, la gestion prévisionnelle des effectifs, les lignes directrices de gestion ou encore les orientations en matière de politique indemnitaire.

Leurs règles d’organisation, de composition et de fonctionnement sont précisées par le décret du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d’administration dans les administrations et les établissements publics de l’État.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

9.1.2.1 — Le Comité social d’administration ministériel

Composition

Représentants du personnel civil siégeant au CSA-M, par organisation syndicale et par sexe

En effectifs physiques

	NOMBRE DE SIÈGES	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CFDT	5	2	3	5	2	3	5
FO	4	0	4	4	2	2	4
UNSA*	3	1	1	2	0	2	2
CGT	2	1	1	2	1	1	2
CGC/CFTC	1	0	1	1	0	1	1
TOTAL	15	4	10	14	5	9	14

Source : DRH-MD/SRP.

Champ : représentants du personnel civil siégeant au CSA-M en décembre 2023.

Lecture : en décembre 2023, 2 femmes siégeaient au CSA-M en qualité de titulaires pour la CFDT.

* En attente des nouvelles désignations.

Activité

En 2023, un accord portant sur la protection sociale complémentaire (PSC) a été signé. Cet accord a fait l’objet d’un groupe de travail avec les partenaires sociaux et le service de l’Action sociale des armées, pour négocier les différentes modalités de mise en œuvre du contrat au profit du personnel.

L’objectif a été de décliner au sein du Ministère l’accord interministériel de la fonction publique visant la prise en charge de 50 % de la couverture santé des personnels civils et militaires. Cette obligation a été introduite par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Par ailleurs, le CSA-M a travaillé sur différents textes destinés à améliorer l’attractivité et la fidélisation du Ministère, parmi lesquels :

- les lignes directrices de gestion (LDG) ;
- la rénovation des épreuves de concours de la filière technique ;
- la validation des dispositions permettant la transposition de la convention nationale de la métallurgie aux ingénieurs, cadres technico-commerciaux et de techniciens de la Direction générale de l’armement ;
- les modalités de reclassement des agents de catégorie B dans le corps des ingénieurs civils de la défense ;
- la création d’un nouveau statut d’emploi de « directeur territorial » ;
- l’évolution des règles de recrutement des ouvriers de l’État.

S’agissant de l’organisation du Ministère, le CSA-M s’est réuni au sujet des mesures de transformations prévues en 2024 pour les états-majors, directions, services et établissements publics ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d’accompagnement.

9.1.2.2 — Les autres comités sociaux d’administration

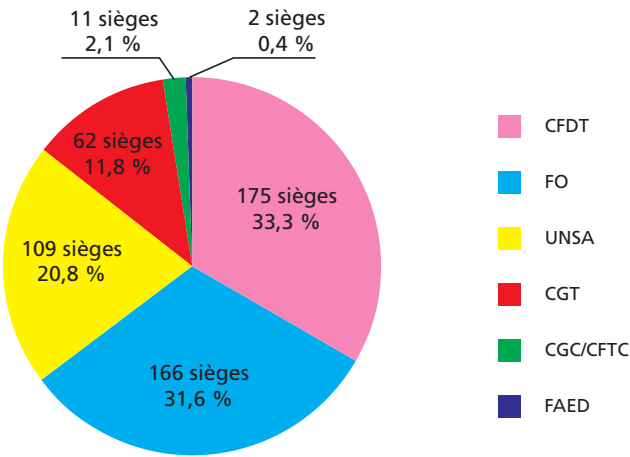
Représentants du personnel civil siégeant dans les CSA (hors CSA-M et EPA)
par sexe

En effectifs physiques

	NOMBRE DE SIÈGES	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CSA-R/S	151	47	104	151	48	99	147
CSA-AC	11	5	6	11	6	5	11
CSA-BbD	363	104	255	359	128	227	355
TOTAL	525	156	365	521	182	331	513

Source : DRH-MD/SRP.
Champ : représentants du personnel civil siégeant aux différents CSA en décembre 2023, hors CSA-M et EPA.
Lecture : en décembre 2023, 47 femmes siégeaient en tant que titulaires au sein des CSA de réseau ou de service.

Répartition des sièges dans les CSA (hors CSA-M et EPA) par organisation
syndicale



Source : DRH-MD/SRP.
Champ : sièges attribués aux organisations syndicales après les élections professionnelles de 2022, hors CSA-M et EPA.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

9.1.2.3 — Les droits et les moyens octroyés aux organisations syndicales

Pour exercer leur activité, les organisations syndicales bénéficient de moyens humains, attribués en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles, en application des dispositions du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Le contingent de crédit de temps syndical du ministère des Armées, en application de l'article 16 du décret précité, est fixé à 275 équivalents temps plein (ETP). Il peut être utilisé sous forme de décharges d'activité de service (DAS) ou de crédits d'heures dans l'ensemble des organismes du ministère des Armées, quelle que soit leur autorité de rattachement, ainsi que dans les 13 établissements publics administratifs (EPA) sous tutelle unique.

Équivalents temps plein (ETP) utilisés, par organisation syndicale

En ETP

	ETP UTILISÉS SOUS FORME DE		TOTAL
	DÉCHARGES D'ACTIVITÉ DE SERVICE	CRÉDITS D'HEURES	
CFDT	71,1	15,2	86,2
FO	69,3	3,8	73,1
UNSA	47,2	10,5	57,7
CGT	27,3	10,7	38,0
CGC	9,2	0,0	9,2
CFTC	9,2	0,0	9,2
FAED	1,6	0,0	1,6
TOTAL	234,8	40,2	275,0

Source : DRH-MD/SRP.

Champ : ensemble des ETP utilisés par les organisations syndicales.

Lecture : en 2023, 71,1 ETP ont été utilisés sous forme de décharge d'activité de service par la CFDT.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les décomptes en ETP sous forme d'arrondis.

9.1.2.4 — Les mouvements sociaux
9.1.2.4.1 — Les jours non travaillés pour faits de grève

Le ministère des Armées a enregistré 116 jours de grève ayant donné lieu au recensement d'au moins un gréviste en 2023.

Nombre de jours non travaillés pour faits de grève

En jours	
CORRESPONDANT À UN MOT D'ORDRE NATIONAL	114
CORRESPONDANT À UN MOT D'ORDRE LOCAL	2
TOTAL	116

Source : DRHMD/SRP.
Champ : jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève au ministère des Armées en 2023, ayant donné lieu au recensement d'au moins un gréviste.
Lecture : en 2023, 114 jours ont été non travaillés pour fait de grève correspondant à un mot d'ordre national.

En 2023, les mouvements d'ordre national ont porté, au premier trimestre, sur la réforme des retraites. Au second semestre, les revendications ont notamment porté sur la défense du pouvoir d'achat, l'égalité professionnelle « femmes/hommes » ou encore des plans massifs de recrutement avec des mesures salariales plus attractives.

Au niveau local, le premier mouvement local marquait l'opposition aux nouvelles transformations annoncées et à l'expérimentation sur la réinternalisation de la gestion RH des personnels civils au sein de certains services employeurs. Le second mouvement local a eu lieu en réaction aux nouvelles transformations annoncées au sein du Service du commissariat des armées.

9.1.2.4.2 — Les rassemblements locaux

En parallèle de ces mobilisations, des rassemblements locaux ont été organisés pendant une durée limitée, y compris en dehors des jours de grève (à l'occasion par exemple de visites d'autorités).

Différents sujets ont ainsi fait l'objet d'actions au niveau local, tels que :

- l'avenir et l'attractivité du Service industriel de l'aéronautique (SIAé) ;
- les besoins en recrutements pour compenser les départs à la retraite ;
- une augmentation des taux d'avancement des personnels à statut ouvrier ;
- l'avenir des personnels du Service de santé des armées ;
- la suite de la transposition du Ségur de la Santé.

9.2 – LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION SPÉCIALISÉES DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

9.2.1 – Les instances de concertation d’échelon ministériel en matière de santé et sécurité au travail

Les instances d’échelon ministériel compétentes en santé et sécurité au travail (SST) sont la Commission interarmées de prévention (CIP) pour le personnel militaire et, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Formation spécialisée ministérielle (FS-M, rattachée au CSA-M) pour le personnel civil.

Attributions

Ces instances examinent les questions relatives à l’hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail du personnel militaire (à l’exception des activités à caractère opérationnel ou d’entraînement au combat) et civil, notamment :

- la politique ministérielle de prévention des risques professionnels ;
- les projets de réglementation générale ;
- le fonctionnement de la médecine de prévention ;
- les statistiques relatives aux accidents du travail ou en service, de trajet et aux maladies professionnelles.

Activité

La CIP et la FS-M se sont chacune réunies à trois reprises en 2023.

Des projets de textes et de plans ministériels ont été soumis à l’examen de ces instances. À titre d’exemple, ont été soumis pour avis la modification des arrêtés relatifs à la formation des membres des instances représentatives pour les personnels militaire et civil, les orientations ministérielles SST pour la période 2024 – 2026 et son plan d’actions 2024 associé ou encore le plan ministériel de prévention du risque routier 2024 – 2026.

Parmi les sujets présentés pour information à ces instances, peuvent être cités les rapports annuels relatifs à la SST ou encore le guide juridique SST.

9.2.1.1 – La Commission interarmées de prévention

La CIP se réunit sous la présidence du chef d'état-major des armées. Elle se compose de représentants des états-majors d'armée, de la DGA, du SGA, du SCA, du SSA, du SEO, de la DIRISI, de la DRM, du SIMu et de militaires (désignés par les états-majors parmi les militaires en activité, membres des commissions consultatives d'hygiène et de prévention des accidents [CCHPA]).

Composition

Représentants du personnel militaire à la CIP, par sexe

En effectifs physiques

CIP	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TOTAL
FEMMES	2	0	2
HOMMES	10	10	20
TOTAL	12	10	22

Source : DRH-MD/SRP.
Champ : représentants du personnel militaire à la CIP en 2023.
Lecture : en 2023, 2 femmes militaires ont siégé en qualité de titulaires à la CIP.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

9.2.1.2 – La Formation spécialisée ministérielle

La FS-M se réunit sous la présidence du secrétaire général pour l’administration. Elle est composée du représentant de la DRH-MD, des conseillers de prévention de l’EMA, de la DGA et du SGA, du coordonnateur national de la médecine de prévention du ministère des Armées, du chef de l’inspection du travail dans les armées (ITA), de l’inspecteur du personnel civil du ministère des Armées et des représentants du personnel civil.

Composition

Représentants du personnel civil à la FS-M, par organisation syndicale et par sexe

En effectifs physiques

	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CFDT	2	3	5	1	4	5
FO	1	3	4	1	3	4
UNSA	0	3	3	1	2	3
CGT	1	1	2	1	1	2
CGC/CFTC	0	1	1	0	1	1
TOTAL	4	11	15	4	11	15

Source : DRHMD/SRP.
Champ : représentants du personnel civil à la FS-M en 2023.
Lecture : en 2023, 2 femmes ont siégé à la FS-M en tant que titulaires pour la CFDT.

9.2.2 — Les instances de concertation d'échelon local en matière de santé et sécurité au travail

9.2.2.1 — Pour le personnel militaire, les commissions consultatives d'hygiène et de prévention des accidents (CCHPA)

Attributions

Constituées dans toute unité formant corps ou organisme militaire assimilé comptant plus de 50 militaires, les CCHPA sont compétentes pour analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les militaires et pour effectuer des visites dans l'organisme au titre duquel elles sont constituées. Elles participent également à la prévention des risques professionnels et proposent toute mesure permettant l'instruction et le perfectionnement du personnel dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité du travail. Elles peuvent aussi être consultées sur de nombreuses questions en matière de SST par les militaires via leurs représentants.

Les CCHPA se réunissent deux fois par an, à l'initiative du chef d'organisme d'implantation ou, exceptionnellement, à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

Organisation

Les CCHPA de chaque organisme sont présidées par le chef d'organisme et réunissent le chargé de prévention des risques professionnels, le médecin de prévention du personnel militaire et des membres représentant le commandement. Ces derniers sont désignés par le président et des membres représentant le personnel militaire, par tirage au sort parmi des volontaires ou à défaut parmi le personnel militaire de l'organisme. La représentation doit tenir compte de la répartition par catégorie du personnel militaire affecté au sein de l'organisme.

Composition

Représentants du personnel militaire aux CCHPA⁽¹⁾, par sexe

En effectifs physiques

CCHPA	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TOTAL
FEMMES	268	244	512
HOMMES	1 339	961	2 300
TOTAL	1 607	1 205	2 812

Source : DRHMD/SRP.
Champ : représentants du personnel militaire aux CCHPA en 2023.
Lecture : en 2023, 268 femmes militaires ont siégé en qualité de titulaires au sein des CCHPA.

(1) Selon les données disponibles au moment de l'élaboration du Rapport social unique portant sur 522 CCHPA.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

9.2.2.2 — Pour le personnel civil, les formations spécialisées (FS)

Attributions et organisation

La cartographie des instances du niveau local dédiées au personnel civil est en cohérence avec les besoins en matière de SST. Des instances de proximité ont notamment été maintenues.

L’administration centrale du Ministère et chacune des bases de défense disposent d’une FS. Les « FS d’emprise » reposent sur une logique géographique et ont compétence tant pour les services d’administration centrale que les services déconcentrés relevant de leur périmètre.

Les « FS risque métier » permettent de mieux prendre en compte les risques spécifiques de certains organismes (par exemple certains régiments du matériel de l’armée de Terre). Enfin, des FS sont mises en place auprès des CSA « de réseau » et d’autres auprès des CSA « spéciaux de service » (précédemment facultatives).

Composition

Représentants du personnel civil (hors FS-M et EPA), par FS et par sexe

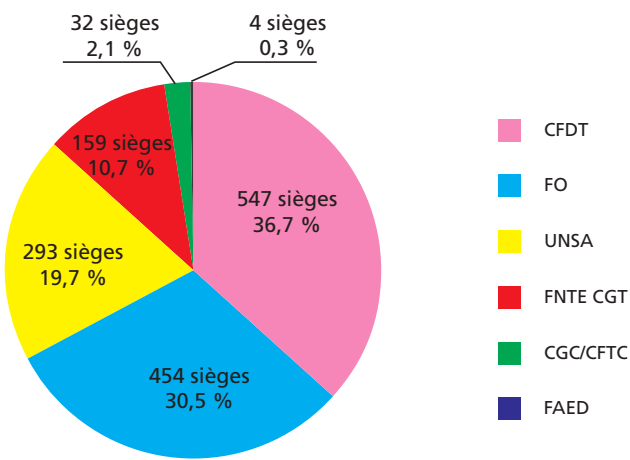
En effectifs physiques

	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
FS-RÉSEAU/SERVICE	22	62	84	34	50	84
FS-riskue métier	47	179	226	46	158	204
FS-AC	6	5	11	5	6	11
FS D'EMPRISE	242	596	838	278	515	793
FS-BdD	61	135	196	57	139	196
TOTAL	378	977	1 355	420	868	1 288

Source : DRH-MD/SRP.
Champ : représentants du personnel civil déclarés ayant siégé dans les différentes FS en 2023⁽²⁾.
Lecture : en 2023, 22 femmes ont siégé en tant que titulaires au sein de la FS-Réseau/Service.

(2) Selon les données disponibles au moment de l’élaboration du Rapport social unique.

Répartition des sièges de représentant du personnel civil aux FS (hors FS-M et EPA) à la suite des élections professionnelles de 2022, par organisation syndicale



Source : DRHMD/SRP.
Champ : répartition des sièges de représentants du personnel civil aux FS (hors FS-M et EPA) en 2023.

Activité

Au cours de l'année 2022⁽³⁾, les CHSCT ont tenu 739 réunions. Les membres des CHSCT ont bénéficié pour l'exercice de certaines de leurs missions d'un contingent annuel d'autorisations d'absences spécifiques fixé en jours par décret⁽⁴⁾ (avec contingent majoré, par arrêté interministériel, pour 156 CHSCT traitant des risques particuliers ou ayant une couverture géographique importante).

(3) Les données des FS pour l'année 2023 n'ont pu être recueillies dans un délai compatible avec les échéances de publication du Rapport social unique 2023. Les données présentées portent donc sur l'activité des CHSCT en 2022. Recueillies au 31 décembre 2022, elles ne portent que sur 190 CHSCT (soit 52 %) ayant répondu à l'enquête.
(4) Décret n° 2014-1255 du 27 octobre 2014 pris en application de l'article 75-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

9.3 – LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION SPÉCIALISÉES DANS L’ACTION SOCIALE

Les instances de concertation relatives à l’action sociale, communes au personnel militaire et au personnel civil, comprennent le Conseil central de l’action sociale (CCAS), instance nationale de concertation, et les comités sociaux (CS) à l’échelon local.

9.3.1 – Le Conseil central de l’action sociale

Attributions et organisation

Le CCAS a pour mission de définir la politique d’action sociale du Ministère. Présidé par le ministre des Armées ou son représentant et composé de représentants de l’administration et de représentants du personnel militaire et civil, il est renouvelé tous les quatre ans. Des représentants des retraités militaires, des retraités civils et des mutuelles référencées par le Ministère siègent également au sein du CCAS avec voix consultative. Deux des membres du CCAS siègent au conseil de gestion de l’IGESA.

Il donne son avis sur le budget de l’action sociale, les projets de textes qui lui sont présentés et les projets de conventions pluriannuelles relatifs aux objectifs de l’Institution de gestion sociale des armées (IGESA).

Composition

Représentants du personnel militaire et civil au CCAS, par statut et par sexe

En effectifs physiques

	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
MILITAIRES	11	21	32	6	23	29
Civils	4	4	8	3	5	8
TOTAL	15	25	40	9	28	37

Source : DRH-MD/ASA.

Champ : ensemble des représentants du personnel militaire et civil au CCAS en 2023.

Lecture : en 2023, 11 femmes militaires ont siégé en tant que titulaires au CCAS.

Activité

Le CCAS s’est réuni en séance plénière à trois reprises. Sept projets de circulaires ont notamment été étudiés et soumis au vote concernant :

- l’aide à l’accueil périscolaire des enfants scolarisés à l’école élémentaire ;
- la prestation éducation ;
- l’aide au parent exerçant un droit de visite et d’hébergement au profit de son ou ses enfants à la suite de la séparation du couple ;
- l’aide aux personnes en situation de handicap - séjour de vacances en famille hors du domicile familial ;
- le prêt habitat ;
- l’emploi des crédits « communauté de défense en garnison » ;
- les actions sociales communautaires et culturelles (ASCC) ;

Par ailleurs, le budget action sociale 2024 a été voté.

9.3.2 — Les comités sociaux

Attributions

Instances locales de concertation, les comités sociaux relayent les besoins exprimés par les ressortissants et formulent des propositions au profit du CCAS. Ils se prononcent également, en commission restreinte, sur l’attribution de secours aux ressortissants et participent, le cas échéant, aux décisions d’attribution des prêts sociaux. Enfin, ils mettent en place des actions de cohésion et votent l’affectation des crédits.

Organisation

En 2023, 80 comités sociaux ont été renouvelés (dont 10 en outre-mer et à l’étranger). Ils sont présidés par les commandants de base de défense (ou leurs représentants) ou par des chefs d’organisme. Ils sont composés de représentants du personnel militaire (désignés), civil (élus) et de retraités.

Ils associent le personnel en activité et les retraités pour élaborer et mettre en œuvre la politique d’action sociale.

Par ailleurs, la Gendarmerie nationale dispose de 23 comités sociaux, renouvelés en 2023, dont elle assure en propre le fonctionnement.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

9.4 – LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES SUR LES MESURES INDIVIDUELLES DU PERSONNEL CIVIL

Pour les mesures individuelles relatives au personnel civil, dont les sanctions disciplinaires, le ministère des Armées dispose de :

- commissions administratives paritaires centrales (CAP) pour les fonctionnaires ;
- une commission paritaire spécifique (CPS) composée de deux collèges : ingénieurs, cadres technico-commerciaux (ICT) et techniciens, cadres technico-commerciaux (TCT) de la DGA ;
- une commission consultative paritaire unique (CCPU) pour les contractuels (hors ICT et TCT) ;
- commissions d’avancement pour le personnel à statut ouvrier (CAPSO).

9.4.1 – Les commissions administratives paritaires pour les fonctionnaires

Instance consultative composée, en nombre égal, de représentants de l’administration et de représentants du personnel, les CAP sont constituées dans la fonction publique d’État selon la catégorie hiérarchique (A, B et C) et non plus par corps de fonctionnaires depuis 2023.

Représentants siégeant aux CAP, par catégorie, par sexe et nombre de réunions

CATÉGORIE	NOMBRE DE CAP	TITULAIRES			SUPPLÉANTS			NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2023*
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	
CAT. A	1	4	4	8	4	4	8	7
CAT. B	1	3	5	8	5	3	8	6
CAT. C	1	5	3	8	4	4	8	8
TOTAL	3	12	12	24	13	11	24	21

Source : DRH-MD/SRHC.

Champ : représentants du personnel siégeant aux CAP en 2023.

Lecture : en 2023, 4 femmes ont siégé en tant que titulaires au sein de la CAP de la catégorie A.

* Hors réunions des CAP siégeant en conseil de discipline.

9.4.2 — Les commissions consultatives paritaires pour les contractuels

Le ministère des Armées dispose d’une commission consultative paritaire unique (CCPU) pour les contractuels (hors ICT et TCT) et d’une commission paritaire spécifique (CPS) composée de deux collèges pour les ingénieurs, cadres technico-commerciaux (ICT) et techniciens, cadres technico-commerciaux (TCT) de la DGA.

Représentants siégeant aux CCPU et CPS, par sexe et nombre de réunions

	NOMBRE DE COMMISS- SIONS	TITULAIRES			SUPPLÉANTS			NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2023
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	
CCPU	1	8	2	10	5	5	10	0
CPS	1	1	4	5	0	1	1	1
TOTAL	2	9	6	15	5	6	11	1

Source : DRHMD/SRHC et DGA.
Champ : représentants du personnel siégeant aux CCPU et CPS en 2023.
Lecture : en 2023, 8 femmes ont siégé en tant que titulaires au sein de la CCPU.

9.4.3 — Les recours examinés par les commissions paritaires

Recours examinés par les commissions paritaires, par type de commission

NOMBRE DE RECOURS EXAMINÉS	EN CAP	EN CCPU
SUITE À SAISINE DE DROIT	62	1
SUITE À DEMANDE DES AGENTS	54	7
TOTAL	116	8

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : recours examinés en commissions paritaires en 2023.
Lecture : en 2023, 62 recours ont été examinés en CAP à la suite d’une saisine de droit.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

9.4.4 — Les commissions d’avancement du personnel à statut ouvrier

Les CAPSO sont constituées par employeur ou groupe d’employeurs. Elles sont compétentes à l’égard des trois catégories de personnels à statut ouvrier. La présidence des CAPSO est assurée par le directeur du Centre ministériel de gestion qui a reçu délégation de pouvoir du ministre pour prendre les décisions individuelles d’avancement ou de nomination.

Les CAPSO sont chargées d’émettre des avis sur les propositions nominatives concernant le passage au choix à l’échelon ou au groupe supérieur, les candidatures aux essais professionnels d’avancement, les candidatures aux formations qualifiantes, les changements de catégorie, les changements de profession et les nominations en qualité de chef d’équipe.

Représentants siégeant aux CAPSO, par catégorie, par sexe et nombre de réunions

	NOMBRE DE COMMIS- SIONS	TITULAIRES			SUPPLÉANTS			NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2023
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	
TSO	16	3	18	21	1	18	19	30
CHEFS D’ÉQUIPE		3	46	49	3	30	33	
OUVRIERS		11	64	75	12	79	91	
TOTAL	16	17	128	145	16	127	143	30

Source : DRH/MD/SRHC.
Champ : représentants du personnel siégeant aux CAPSO, en 2023.
Lecture : en 2023, 3 femmes ont siégé en tant que titulaires au sein des CAPSO de TSO.

9.5 – LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En cas de manquement à ses obligations, un agent public civil peut faire l’objet d’une sanction disciplinaire. Les sanctions applicables diffèrent selon la fonction publique d’appartenance et selon le statut de l’agent. Les sanctions ne peuvent être prononcées qu’après consultation du conseil de discipline, à l’exception de celles du 1^{er} groupe (et du 2^e groupe pour les agents contractuels) qui relèvent de la seule compétence du chef d’établissement.

Pour les fonctionnaires, les sanctions sont réparties en quatre groupes :

- 1^{er} groupe: avertissement, blâme et exclusion temporaire des fonctions (de 1 à 3 jours) ;
- 2^e groupe: radiation du tableau d’avancement, abaissement d’échelon, exclusion temporaire de fonctions (4 à 15 jours), déplacement d’office ;
- 3^e groupe: rétrogradation et exclusion temporaire de fonctions (16 jours à 2 ans) ;
- 4^e: mise à la retraite d’office et révocation.

Pour les contractuels, les sanctions sont également réparties en quatre groupes :

- 1^{er} groupe: avertissement ;
- 2^e groupe: blâme et exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours ;
- 3^e groupe: exclusion temporaire des fonctions d’une durée maximale de 6 mois pour les CDD, un an pour les CDI ;
- 4^e groupe: licenciement sans préavis ni indemnité.

Enfin pour les ouvriers de l’État, les sanctions sont réparties en six niveaux :

- 1^{er} niveau: avertissement ;
- 2^e niveau: mise à pied (1 à 3 jours) ou abaissement temporaire d’un ou deux échelons pendant 1 à 3 mois ;
- 3^e niveau: abaissement temporaire de 3 échelons pendant 3 mois ou mise à pied pour une période de 4 à 15 jours ;
- 4^e niveau: abaissement définitif d’1 à 3 échelons ;
- 5^e niveau: abaissement définitif de groupe⁽⁵⁾, déplacement d’office ou exclusion temporaire pour une durée de 3 mois à 2 ans ;
- 6^e niveau: congédiement exclusif de toute indemnité de préavis ou de licenciement.

Le pouvoir disciplinaire appartient à l’autorité ayant le pouvoir de nomination du fonctionnaire et à l’autorité qui procède au recrutement de l’agent contractuel.

(5) Dans le cas d’un chef d’équipe, l’abaissement définitif de groupe peut être remplacé par le retrait de la qualité de chef d’équipe.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Sanctions prononcées à l’encontre du personnel civil par type de sanction

TOTAL	
Avertissement	64
Blâme	20
Exclusion temporaire de fonction pour une durée maximale de trois jours	12
Abaissement temporaire d'échelon	2
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre à quinze jours	8
Abaissement définitif d'échelon	1
Déplacement d'office	2
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de seize jours à deux ans	13
Mise à la retraite d'office	2
Révocation ou congédiement	7
Licenciement sans préavis ni indemnité	2
TOTAL	133

Source : DRH-MD/SRHC.
Champ : personnel civil du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 64 avertissements ont été prononcés à l'encontre du personnel civil.

Sanctions prononcées à l’encontre du personnel civil par nature de la faute

	TOTAL
PROBITÉ - INTÉGRITÉ (DÉTOURNEMENT, CONSERVATION DE FONDS, MALVERSATION, VOL, DÉGRADATION, DETTE, CHÈQUE SANS PROVISION)	18
QUALITÉ DE SERVICE (MANQUEMENT AUX SUJÉTIONS DU SERVICE, NÉGLIGENCE, DÉSOBÉISSANCE HIÉRARCHIQUE, ABSENCE IRRÉGULIÈRE)	65
ATTEINTE À LA DISCRÉTION PROFESSIONNELLE, AU SECRET PROFESSIONNEL, AU SECRET DES CORRESPONDANCES, À LA VIE PRIVÉE, À LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE	7
HARCÈLEMENT MORAL, INCORRECTIONS, VIOLENCES, INSULTES (IVRESSE INCLUSE)	19
VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES	20
DISCRIMINATION, MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE LAÏCITÉ, AU PRINCIPE DE NEUTRALITÉ, À L'OBLIGATION DE RÉSERVE	0
DÉONTOLOGIE DE L'AGENT*	6
TOTAL	133

Source : DRHMD/SRHC.
Champ : personnel civil du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 18 sanctions ont été prononcées au regard de comportements du personnel civil ayant porté atteinte à l'obligation de probité et d'intégrité.
* Conflit d'intérêts, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation, comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale pour un manquement non mentionné dans les autres rubriques.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves



Chapitre 10

LA POLITIQUE SOCIALE

- L'action sociale des armées
- L'aide au logement

L'essentiel

Politique sociale

162,8 M€ consacrés à l'action sociale

Soutien à la vie professionnelle

54,9 M€ de dépenses dont 31,7 M€ de prêts
2 793 militaires et civils bénéficiaires

Soutien à la vie personnelle et familiale

74,9 M€ de dépenses dont 4,7 M€ de prêts
20 660 militaires et civils bénéficiaires

Aides aux vacances et aux loisirs

19,6 M€ dont 16,8 M€ dédiés au fonctionnement
des établissements de vacances
5 091 militaires et civils bénéficiaires

Autres

12,5 M€ pour les opérations d'infrastructures
0,9 M€ pour le soutien du réseau action sociale

748,7 M€ consacrés à l'aide au logement

Aides à la personne

- 77,1 M€ versés au titre de l'indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM).
443,9 M€ versés aux militaires pour compenser leurs contraintes de logement dont :
- 251,4 M€ pour la part d'indemnité pour charges militaires (ICM) consacrée au logement et 57,0 M€ versés au titre de sa majoration (MICM) avant le 1^{er} octobre 2023
 - 135,5 M€ versés au titre de l'indemnité de garnison (IGAR) à partir du 1^{er} octobre 2023

Aides à la pierre

227,7 M€ en crédits de paiement
462 logements livrés dont 284 en Île-de-France
28 531 logements mis à disposition en métropole et 5 400 en outre-mer

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Le plan Famille 2



S'inscrivant dans le sillage du premier plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires, le plan Famille 2 vise à atténuer les impacts des contraintes opérationnelles et à renforcer la résilience des familles. Il participe ainsi à fidéliser le personnel.

Doté de 750 millions d'euros au titre de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, ce nouveau plan Famille s'adresse à l'ensemble des ressortissants de la communauté de défense. Au-delà d'un ancrage fort dans la disponibilité opérationnelle, il cible également les civils concernés par 66 % des mesures, ainsi que le personnel de la Gendarmerie nationale pour près de 50 % des mesures.

Mieux accompagner la mobilité

Ce plan est résolument tourné vers l'aide à la mobilité dans tous ses aspects afin de prendre pleinement en compte le fait que le Ministère est celui qui mute le plus en volume et en fréquence. Expérimenté dès 2023, le dispositif « Mut'actions » doit permettre de faciliter l'accès à un logement dans la garnison d'affectation et, dans le futur, de rendre plus aisé le transfert des contrats. Par ailleurs, les conjoints de militaires et civils mutés sont accompagnés par Défense mobilité dans leur recherche d'emploi.

Améliorer le quotidien des familles dans les territoires

Les efforts de construction de crèches ministérielles et de réservations de berceaux ont permis d'accueillir plus de 10 000 enfants en 2023.

Les modalités d'accès aux places en crèches et à certaines prestations de l'action sociale sont en cours de refonte afin de renforcer la reconnaissance d'un rang de priorité aux militaires subissant les contraintes opérationnelles les plus fortes.

Enfin, l'offre digitale est renforcée, notamment par la pérennisation de l'accès gratuit à la plateforme d'intermédiation et de services en matière de garde d'enfants appelée « Yoopies », utilisée par plus de 9 000 familles en 2023. Par ailleurs, la création d'un réseau social sécurisé dédié aux ressortissants et à leurs familles satisfait aux demandes récurrentes de mise à disposition d'informations et de conseils axés autour de quatre thématiques emblématiques : la vie militaire, la vie familiale, la santé et les loisirs.

Le rôle des acteurs locaux

Capitalisant sur le retour d'expériences de la période 2018-2022, la mise en œuvre de ce plan met en exergue le rôle des acteurs locaux. En favorisant la subsidiarité, il permet des projets de rénovation d'installations dédiées aux familles, la mise en place d'activités de cohésion. Il favorise le développement des liens avec les collectivités territoriales qui permettent également l'amélioration de la prise en compte des besoins de garde d'enfants dans les territoires.

10.1 — L’ACTION SOCIALE DES ARMÉES

La politique d’action sociale du ministère des Armées intervient en complément du régime social général et de l’action sociale interministérielle, par l’octroi d’aides diversifiées, individuelles ou collectives, qui tiennent compte des conditions particulières d’exercice des missions professionnelles. Ses orientations sont proposées au ministre des Armées par le secrétaire général pour l’administration, en lien avec les instances de concertation sociale ⁽¹⁾.

10.1.1 — Le service de l’action sociale

Rattaché au directeur des ressources humaines du ministère des Armées, le service de l’action sociale des Armées (ASA) :

- contribue à la définition, la mise en œuvre et l’évaluation de l’action sociale du ministère des Armées et des établissements publics placés sous sa tutelle ;
- pilote les relations conventionnelles et financières avec les associations à caractère social ;
- assure le secrétariat général des instances de concertation en matière d’action sociale, conduit leur renouvellement et instruit les dossiers soumis pour avis ou information au Conseil central de l’action sociale (CCAS) ;
- exerce le rôle d’autorité centrale d’emploi de l’ensemble des agents de la filière sociale.

10.1.2 — Le réseau de l’action sociale

L’ASA, dont la direction est implantée à La Rochelle, comprend 950 agents en 2023, dont :

- 548 agents de la filière sociale, parmi lesquels 80 conseillers techniques de service social (CTSS) et 468 assistants de service social (ASS) ;
- 396 civils des filières administrative et technique et 6 militaires.

En métropole, 7 centres territoriaux d’action sociale (CTAS) à Brest, Bordeaux, Lyon, Metz, Rennes, Saint-Germain-en-Laye et Toulon, organisés en secteurs, interviennent dans le cadre d’un réseau social mutualisé. 280 antennes d’action sociale (AAS) sont placées auprès des unités, auxquelles s’ajoutent 3 cellules dédiées à l’aide aux blessés.

L’outre-mer comprend 5 centres d’action sociale d’outre-mer (CASOM) : Antilles, Guyane, La Réunion-Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Enfin, l’ASA dispose à l’étranger de quatre échelons sociaux interarmées (ESIA) aux Émirats arabes unis, à Djibouti, au Gabon et au Sénégal.

(1) Ces instances sont présentées dans le chapitre 9.

10.1.3 — Les bénéficiaires des prestations sociales

Sous réserve des dispositions spécifiques, l'action sociale s'exerce au profit des :

- militaires de carrière ou sous contrat, en position d'activité, de non activité pour raison de santé, en congé parental, ainsi que leur famille ;
- agents civils fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'État en activité ou en congé parental, ainsi que leur famille ;
- anciens militaires et civils du ministère des Armées ⁽²⁾ et leur famille ;
- veuves et veufs d'anciens ressortissants du ministère des Armées, non remariés ;
- orphelins ⁽³⁾ à charge des personnels mentionnés ci-dessus ;
- militaires servant en qualité de volontaires dans la réserve opérationnelle ;
- pensionnés militaires et civils.

Le personnel de la Gendarmerie nationale est éligible aux prestations de l'ASA selon un cadre défini par une convention.

Enfin, le personnel militaire et civil employé et rémunéré par les établissements publics à caractère administratif (EPA) placés sous tutelle du Ministère, ainsi que sa famille, bénéficie également de l'ASA lorsqu'une convention a été conclue. Celle-ci prévoit alors le remboursement par l'EPA concerné des aides versées et détermine les modalités d'attribution des prestations sociales et d'intervention du réseau social.

(2) Y compris ceux titulaires d'une pension d'invalidité.

(3) Au sens de la législation fiscale.

Bénéficiaires de l'action sociale, par statut, par type de prestations et par sexe

En effectifs physiques

		MILITAIRES			CIVILS			TOTAL		
		F	H	S/T	F	H	S/T	F	H	TOTAL
SOUTIEN À LA VIE PROFESSIONNELLE	PRESTATIONS INDIVIDUELLES	198	1 033	1 231	31	59	90	229	1 092	1 321
	PRÊTS	183	976	1 159	132	181	313	315	1 157	1 472
	S/TOTAL	381	2 009	2 390	163	240	403	544	2 249	2 793
SOUTIEN À LA VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	SECOURS ET AIDES	7 178	8 669	15 847	2 086	1 397	3 483	9 264	10 066	19 330
	PRÊTS	236	738	974	202	154	356	438	892	1 330
	S/TOTAL	7 414	9 407	16 821	2 288	1 551	3 839	9 702	10 958	20 660
AIDES AUX VACANCES ET LOISIRS		1 265	2 953	4 218	464	409	873	1 729	3 362	5 091
TOTAL		9 060	14 369	23 429	2 915	2 200	5 115	11 975	16 569	28 544

Source : DRHMD/ASA.

Champ : ensemble du personnel militaire et civil bénéficiaire de l'action sociale.

Lecture : en 2023, 198 femmes militaires ont bénéficié de prestations individuelles d'action sociale au titre du soutien à la vie professionnelle.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

10.1.3.1 — Le personnel militaire bénéficiaire

Personnel militaire bénéficiaire de l’action sociale, par statut, par type de prestations, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

			OFFICIERS		Sous-OFFICIERS	MdR	PENSIONNÉS	AUTRES*	TOTAL
VIE PROFESSIONNELLE	PRESTATIONS INDIVIDUELLES	AIDE LIÉE À LA RECONNAISSANCE D’UNE NOUVELLE AFFECTATION	F	28	123	18	0	0	169
			H	400	455	71	0	0	926
			S/T	428	578	89	0	0	1095
		AIDE EN SANTÉ POUR LES JEUNES RECRUES**	F	0	0	0	0	0	0
			H	0	0	0	0	0	0
			S/T	0	0	0	0	0	0
		AIDE À L’ACQUISITION D’UN LOGEMENT***	F	0	2	1	0	0	3
			H	1	17	0	0	0	18
			S/T	1	19	1	0	0	21
		AIDE À LA LOCATION***	F	1	5	5	0	0	11
			H	5	22	3	0	0	30
			S/T	6	27	8	0	0	41
		REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR RAISON DE SERVICE	F	6	9	0	0	0	15
			H	16	34	9	0	0	59
			S/T	22	43	9	0	0	74
	Prêts	PRÊT HABITAT	F	33	120	16	14	0	183
			H	253	502	94	127	0	976
			S/T	286	622	110	141	0	1 159
	SOUS-TOTAL VIE PROFESSIONNELLE		F	68	259	40	14	0	381
			H	675	1 030	177	127	0	2 009
			S/T	743	1 289	217	141	0	2 390

...
* Bénéficiaires pour lesquels l’IGESA ne dispose pas des informations permettant de faire la distinction selon le statut.
** Fin du dispositif « Aide en santé pour les jeunes recrues » (ASJR) en 2023.
*** Prestations dans le cadre du plan d’accompagnement des restructurations.

		En effectifs physiques							Effectifs ministériels		
		OFFICIERS	Sous- OFFICIERS	MdR	PENSIONNÉS	AUTRES*	TOTAL				
VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	SECOURS ET AIDES	AIDE-MÉNAGÈRE OU FAMILIALE À DOMICILE	F	6	81	4	62	25	178	Flux de personnel	
			H	2	26	3	6	42	79		
			S/T	8	107	7	68	67	257		Caractéristiques du personnel
		AIDE AUX PARENTS EXERÇANT UN DROIT DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT ENFANTS À LA SUITE D'UNE SÉPARATION	F	0	3	2	0	1	6	Parcours professionnels	
			H	10	101	72	1	0	184		
			S/T	10	104	74	1	1	190		
		GARDE D'ENFANTS PENDANT DES HORAIRES ATYPIQUES	F	2	70	11	0	0	83	Dépenses liées au personnel	
			H	3	60	19	0	0	82		
			S/T	5	130	30	0	0	165		
		AIDE À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ENFANTS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	F	58	1 101	261	3	0	1 423	Formation	
			H	187	1 829	308	1	0	2 325		
			S/T	245	2 930	569	4	0	3 748		
		PRESTATION ÉDUCATION	F	20	218	37	6	0	281	Reconversion	
			H	332	854	120	3	0	1 309		
			S/T	352	1 072	157	9	0	1 590		
		SOUTIEN EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE DU DOMICILE	F	480	2 392	1 057	3	29	3 961	Conditions de travail	
			H	146	734	267	0	13	1 160		
			S/T	626	3 126	1 324	3	42	5 121		
		SECOURS	F	40	522	444	53	187	1 246	n et cial	
			H	90	1 302	1 702	260	176	3 530		
			S/T	130	1 824	2 146	313	363	4 776		

* Bénéficiaires pour lesquels l'IGESA ne dispose pas des informations permettant de faire la distinction selon le statut. Sont également inclus dans cette colonne : les non-ressortissants du ministère des Armées, le personnel employé par l'IGESA, les agents d'établissements conventionnés et les élèves des lycées militaires.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

En effectifs physiques

			OFFICIERS	Sous- OFFICIERS	MdR	PENSIONNÉS	AUTRES*	TOTAL	
VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE (SUITE)	PRÊTS	PRÊT SOCIAL	F	1	8	3	1	0	13
			H	5	33	25	2	1	66
			S/T	6	41	28	3	1	79
		PRÊT PERSONNEL	F	14	138	70	0	0	222
			H	56	395	212	0	0	663
			S/T	70	533	282	0	0	885
		PRÊT MOBILITÉ	F	0	1	0	0	0	1
			H	5	4	0	0	0	9
			S/T	5	5	0	0	0	10
	SOUS-TOTAL VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE		F	621	4534	1889	128	242	7414
			H	836	5338	2728	273	232	9407
			S/T	1 457	9872	4617	401	474	16821
AIDES AUX VACANCES LOISIRS	SÉJOUR ENFANTS EN CENTRE DE VACANCES IGESA ET HORS IGESA	F	60	886	295	22	0	1263	
		H	663	1844	400	39	0	2946	
		S/T	723	2730	695	61	0	4209	
	SUBVENTION FAIBLE QF - VACANCES ADULTES EN EF	F	1	0	0	1	0	2	
		H	0	3	0	4	0	7	
		S/T	1	3	0	5	0	9	
SOUS-TOTAL AIDES AUX VACANCES LOISIRS		F	61	886	295	23	0	1265	
		H	663	1847	400	43	0	2953	
		S/T	724	2733	695	66	0	4218	
TOTAL			F	750	5679	2224	165	242	9060
			H	2174	8215	3305	443	232	14369
			TOTAL	2924	13894	5529	608	474	23429

Source : DRH-MD/ASA.

Champ : personnel militaire bénéficiaire de l'action sociale.

Lecture : en 2023, 1 femme officier a bénéficié d'un prêt social au titre du soutien à la vie personnelle et familiale.

* Bénéficiaires pour lesquels l'IGESA ne dispose pas des informations permettant de faire la distinction selon le statut. Sont également inclus dans cette colonne : les non-ressortissants du ministère des Armées, le personnel employé par l'IGESA, les agents d'établissements conventionnés et les élèves des lycées militaires.

Personnel militaire bénéficiaire de l'action sociale, par tranche d'âge et par type de prestations

En effectifs physiques

			- DE 30 ANS	DE 30/39 ANS	DE 40/49 ANS	DE 50/59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
VIE PROFESSIONNELLE	PRESTATIONS INDIVIDUELLES	AIDE LIÉE À LA RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE AFFECTATION	131	531	321	101	11	1095
		PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS, AIDE À L'ACQUISITION	2	13	6	0	0	21
		PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS, AIDE À LA LOCATION	10	26	4	1	0	41
		REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR RAISON DE SERVICE	19	40	13	2	0	74
	PRÊTS	PRÊT HABITAT	180	405	321	186	67	1 159
	SOUS-TOTAL		342	1 015	665	290	78	2 390
VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	SECOURS ET AIDES	AIDE-MÉNAGÈRE OU FAMILIALE À DOMICILE	0	2	6	8	241	257
		AIDE PARENT DROIT DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT ENFANTS SUITE SÉPARATION	17	103	69	1	0	190
		GARDE D'ENFANTS PENDANT DES HORAIRES ATYPIQUES	20	100	39	2	4	165
		AIDE À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ENFANTS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	57	1 849	1 631	78	133	3 748
		PRESTATION ÉDUCATION	0	83	886	518	103	1 590
		SOUTIEN EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE DU DOMICILE	1 028	3 165	837	88	3	5 121
		SECOURS	1 299	1 775	1 068	300	334	4 776
	PRÊTS	PRÊT SOCIAL	9	31	29	9	1	79
		PRÊT PERSONNEL	229	358	244	52	2	885
		PRÊT MOBILITÉ	3	2	3	2	0	10
	SOUS-TOTAL		2 662	7 468	4 812	1 058	821	16 821
AIDES AUX VACANCES LOISIRS		SÉJOUR ENFANTS EN CENTRE DE VACANCES IGESA ET HORS IGESA	89	1 845	1 762	247	266	4 209
		SUBVENTION FAIBLE QF - VACANCES ADULTES EN EF	0	0	2	1	6	9
	SOUS-TOTAL		89	1 845	1 764	248	272	4 218
TOTAL			3 093	10 328	7 241	1 596	1 171	23 429

Source : DRH-MD/ASA.

Champ : personnel militaire bénéficiaire de l'action sociale.

Lecture : en 2023, 131 militaires de moins de 30 ans ont bénéficié d'une aide liée à la reconnaissance d'une nouvelle affectation.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

10.1.3.2 — Le personnel civil bénéficiaire

Personnel civil bénéficiaire de l’action sociale, par statut, par type de prestations et par sexe

En effectifs physiques

			FONCTION- NAIRES	CONTRAC- TUELS	OUV. DE L'ÉTAT	RETRAITÉS	AUTRES*	TOTAL	
VIE PROFESSIONNELLE	PRESTATIONS INDIVIDUELLES	AIDE LIÉE À LA RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE AFFECTATION	F	20	2	0	0	0	22
			H	32	13	2	0	1	48
			S/T	52	15	2	0	1	70
		PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS, AIDE À L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT	F	0	0	0	0	0	0
			H	1	0	1	0	0	2
			S/T	1	0	1	0	0	2
		PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS, AIDE À LA LOCATION	F	8	0	0	0	0	8
			H	5	0	3	0	0	8
			S/T	13	0	3	0	0	16
		REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR RAISON DE SERVICE	F	1	0	0	0	0	1
			H	0	1	0	0	0	1
			S/T	1	1	0	0	0	2
	PRÊTS	PRÊT HABITAT	F	97	6	2	13	14	132
			H	77	15	27	17	45	181
			S/T	174	21	29	30	59	313
SOUS-TOTAL VIE PROFESSIONNELLE			F	126	8	2	13	14	163
			H	115	29	33	17	46	240
			S/T	241	37	35	30	60	403

...

* Bénéficiaires pour lesquels l’IGESA ne dispose pas des informations permettant de faire la distinction selon le statut. Sont inclus dans cette colonne : les non-ressortissants du ministère des Armées, le personnel employé par l’IGESA, les agents d’établissements conventionnés et les élèves des lycées militaires.

		En effectifs physiques							Effectifs ministériel	
			FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	OUV. DE L'ÉTAT	RETRAITÉS	AUTRES*	TOTAL		
VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	SECOURS ET AIDES	AIDE-MÉNAGÈRE OU FAMILIALE À DOMICILE	F	17	0	18	63	112	210	Flux de personnel
			H	14	2	15	25	6	62	
			S/T	31	2	33	88	118	272	
		AIDE AUX PARENTS EXERÇANT UN DROIT DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT ENFANTS À LA SUITE D'UNE SÉPARATION	F	2	0	0	0	0	2	
			H	7	0	0	0	0	7	
			S/T	9	0	0	0	0	9	Parcours professionnels
		GARDE D'ENFANTS PENDANT DES HORAIRES ATYPIQUES	F	3	1	0	0	0	4	
			H	5	0	0	0	0	5	
			S/T	8	1	0	0	0	9	Dépenses liées au personnel
		AIDE À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ENFANTS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	F	413	84	14	0	2	513	
			H	254	101	69	1	3	428	
			S/T	667	185	83	1	5	941	Formation
		PRESTATION ÉDUCATION	F	377	37	15	6	4	439	
			H	240	32	65	0	0	337	
			S/T	617	69	80	6	4	776	Reconversion
		SOUTIEN EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE DU DOMICILE	F	21	4	0	1	34	60	
			H	5	1	0	1	1	8	
			S/T	26	5	0	2	35	68	Conditions de travail
		SECOURS	F	449	53	41	64	251	858	
			H	295	31	84	59	81	550	
			S/T	744	84	125	123	332	1408	Concertation et dialogue social

* Bénéficiaires pour lesquels l'IGESA ne dispose pas des informations permettant de faire la distinction selon le statut. Sont également inclus dans cette colonne : les non-ressortissants du ministère des Armées, le personnel employé par l'IGESA, les agents d'établissements conventionnés et les élèves des lycées militaires.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

En effectifs physiques

			FONCTION- NAIRES	CONTRAC- TUELS	OUV. DE L'ÉTAT	RETRAITÉS	AUTRES*	TOTAL	
VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE (SUITE)	PRÊTS	PRÊT SOCIAL	F	17	0	0	0	3	20
			H	9	1	3	0	1	14
			S/T	26	1	3	0	4	34
		PRÊT PERSONNEL	F	136	10	7	0	28	181
			H	84	9	22	0	24	139
			S/T	220	19	29	0	52	320
		PRÊT MOBILITÉ	F	1	0	0	0	0	1
			H	1	0	0	0	0	1
			S/T	2	0	0	0	0	2
	SOUS-TOTAL VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE		F	1 436	189	95	134	434	2 288
			H	914	177	258	86	116	1 551
			S/T	2 350	366	353	220	550	3 839
AIDES AUX VACANCES LOISIRS	SÉJOUR ENFANTS EN CENTRE DE VACANCES IGESA ET HORS IGESA	F	375	64	18	5	1	463	
		H	253	57	89	7	0	406	
		S/T	628	121	107	12	1	869	
	SUBVENTION FAIBLE QF - VACANCES ADULTES EN ÉTABUSSEMENT FAMILIAL	F	0	0	0	1	0	1	
		H	1	0	0	2	0	3	
		S/T	1	0	0	3	0	4	
	SOUS-TOTAL	F	375	64	18	6	1	464	
		H	254	57	89	9	0	409	
		S/T	629	121	107	15	1	873	
TOTAL		F	1 937	261	115	153	449	2 915	
		H	1 283	263	380	112	162	2 200	
		TOTAL	3 220	524	495	265	611	5 115	

Source : DRH-MD/ASA.

Champ : personnel civil bénéficiaire de l'action sociale.

Lecture : en 2023, 17 femmes fonctionnaires ont bénéficié d'un prêt social.

* Bénéficiaires pour lesquels l'IGESA ne dispose pas des informations permettant de faire la distinction selon le statut. Sont inclus dans cette colonne : les non-ressortissants du ministère des Armées, le personnel employé par l'IGESA, les agents d'établissements conventionnés et les élèves des lycées militaires.

Personnel civil bénéficiaire de l’action sociale, par type de prestations et par tranche d’âge

En effectifs physiques

		— DE 30 ANS	DE 30/39 ANS	DE 40/49 ANS	DE 50/59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL	
VIE PROFESSIONNELLE	PRESTATIONS INDIVIDUELLES	AIDE LIÉE À LA RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE AFFECTATION	6	32	24	8	0	70
		PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS, AIDE À L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT	0	0	0	2	0	2
		PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS, AIDE À LA LOCATION	3	1	8	4	0	16
		REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR RAISON DE SERVICE	1	1	0	0	0	2
	PRÊTS	PRÊT HABITAT	23	72	104	73	41	313
	SOUS-TOTAL		33	106	136	87	41	403
VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	SECOURS ET AIDES	AIDE-MÉNAGÈRE OU FAMILIALE À DOMICILE	3	4	2	23	240	272
		AIDE PARENT DROIT DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT ENFANTS SUITE SÉPARATION	0	2	6	1	0	9
		GARDE D'ENFANTS PENDANT DES HORAIRES ATYPIQUES	1	5	2	1	0	9
		AIDE À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ENFANTS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	6	329	518	50	38	941
		PRESTATION ÉDUCATION	0	24	349	328	75	776
		SOUTIEN EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE DU DOMICILE	7	30	29	2	0	68
	SECOURS		117	180	436	334	341	1408
	PRÊTS	PRÊT SOCIAL	0	4	13	13	4	34
		PRÊT PERSONNEL	29	54	96	101	40	320
		PRÊT MOBILITÉ	1	0	0	1	0	2
	SOUS-TOTAL		164	632	1 451	854	738	3 839
AIDES AUX VACANCES LOISIRS		SÉJOURS, ENFANTS EN CENTRE DE VACANCES IGESA ET HORS IGESA	7	257	446	74	85	869
		SUBVENTION FAIBLE QF - VACANCES ADULTES EN EF	0	0	1	0	3	4
	SOUS-TOTAL		7	257	447	74	88	873
TOTAL		204	995	2034	1015	867	5115	

Source: DRH-MD/ASA.
Champ: personnel civil bénéficiaire de l’action sociale.
Lecture: en 2023, 6 civils de moins de 30 ans ont bénéficié d’une aide liée à la reconnaissance d’une nouvelle affectation.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

10.1.4 — Les aides aux vacances et aux loisirs

En matière d’aides aux vacances et aux loisirs, les agents de l’État peuvent notamment prétendre aux chèques vacances (gérés par l’Agence nationale des chèques vacances, ANCV) ainsi qu’à la participation aux frais de séjours d’enfants en centres familiaux de vacances agréés (gérée par l’IGESA).

En 2023, l’IGESA a géré 55 établissements de vacances pour le compte du ministère des Armées dont 26 établissements familiaux et 29 centres de vacances jeunes.

Répartition des aides aux vacances et aux loisirs, par type d’établissement

	NOMBRE D’ÉTABLISSEMENTS (DONT OUTRE-MER)	NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES	NOMBRE DE JOURNÉES
ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS PAR L’IGESA	28	56 905	402 683
ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS À L’IGESA*	3	869	3 409
TOTAL	31	57 774	406 092

Source : DRHMD/ASA.

Champ : ensemble des bénéficiaires des aides aux vacances et aux loisirs.

Lecture : en 2023, 28 établissements gérés par l’IGESA ont accueilli 56 905 personnes, pour un total de 402 683 journées.

* Les Arcs, Les 2 Alpes, Aydat.

Fréquentation des centres de vacances pour les jeunes, par type de centre ou type de séjour

TYPE DE CENTRE OU DE SÉJOUR	NOMBRE DE SESSIONS OUVERTES	NOMBRE D’ENFANTS ACCUEILLIS	NOMBRE DE JOURNÉES
COLONIES DE VACANCES EN MÉTROPOLE	135	3 733	36 018
COLONIES DE VACANCES OUTRE-MER	9	404	4 176
CENTRES DE PRÉ-ADOLESCENTS	111	2 341	24 465
CAMPS D’ADOLESCENTS	73	1 168	13 526
CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT	ND	ND	3 827
CENTRES DE PROXIMITÉ	66	872	5 238
SÉJOURS LINGUISTIQUES	128	720	8 611
TOTAL*	522	9 238	95 861

Source : DRHMD/ASA.

Champ : enfants des bénéficiaires des aides aux vacances et aux loisirs.

Lecture : en 2023, 135 colonies de vacances organisées en métropole ont accueilli 3 733 enfants pour un total de 36 018 journées.

ND : non disponible.

* Hors centres de loisirs sans hébergement pour le nombre de sessions ouvertes et le nombre d’enfants accueillis.

10.1.5 — Les dépenses d'action sociale

Dépenses d'action sociale, par type de prestations

En M€

DÉPENSES		
SOUTIEN À LA VIE PROFESSIONNELLE	PRESTATIONS INDIVIDUELLES VERSÉES AUX BÉNÉFICIAIRES	11,1
	PRESTATIONS COLLECTIVES	12,0
	PRÊTS	31,7
	S/TOTAL	54,9
SOUTIEN À LA VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	SECOURS ET AIDES VERSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES	30,3
	FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX	22,6
	GARDES D'ENFANTS	17,3
	PRÊTS	4,7
	S/TOTAL	74,9
AIDES AUX VACANCES ET LOISIRS	PRESTATIONS INDIVIDUELLES VERSÉES AUX BÉNÉFICIAIRES	2,8
	FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE VACANCES	16,8
	S/TOTAL	19,6
OPÉRATIONS D'INFRASTRUCTURES		12,5
SOUTIEN DU RÉSEAU ACTION SOCIALE*		0,9
TOTAL		162,8

Source : DRH-MD/ASA.

Champ : dépenses d'action sociale du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 11,1 M€ ont été consacrés à des prestations individuelles versées aux bénéficiaires au titre du soutien à la vie professionnelle.

* Contribution au traitement et au paiement des prestations d'action sociale.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants en millions d'euros sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concentration et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Dépenses d’action sociale, par titre de dépenses⁽⁴⁾ et par type de prestations

En M€

	CRÉDITS DE PAIEMENT			TRÉSORERIE	TOTAL
	TITRE 2	TITRE 3	TITRE 5		
SOUTIEN À LA VIE PROFESSIONNELLE	0,0	23,1	0,0	31,7	54,9
SOUTIEN À LA VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	9,4	60,8	0,0	4,7	74,9
AIDES AUX VACANCES ET LOISIRS	0,0	19,6	0,0	0,0	19,6
OPÉRATIONS D’INFRASTRUCTURES	0,0	3,0	9,5	0,0	12,5
SOUTIEN DU RÉSEAU ACTION SOCIALE*	0,0	0,9	0,0	0,0	0,9
TOTAL	9,4	107,5	9,5	36,4	162,8

Source : DRHMD/ASA.

Champ : dépenses d’action sociale du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, 23,1 M€ ont été consacrés à des prestations de soutien à la vie professionnelle, sur des crédits de paiement de titre 3.

* Contribution au traitement et au paiement des prestations d’action sociale.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s’expliquent par le choix d’afficher les montants en millions d’euros sous forme d’arrondis.

(4) Titre 2 : dépenses de rémunération (concernent l’allocation parents d’enfants en situation de handicap [APEH] versée par les organismes liquidatifs de la rémunération) ; titre 3 : dépenses de fonctionnement (concernent les prestations d’action sociale individuelles et collectives et les crédits de fonctionnement du réseau) ; titre 5 : dépenses d’investissement, concernent les crédits d’infrastructure (travaux lourds de rénovation et/ou de construction dédiés notamment aux établissements gérés par l’IGESA).

10.1.5.1 — Les dépenses d'action sociale versées aux bénéficiaires

Dépenses d'action sociale versées aux bénéficiaires, par statut et par type de prestations

		En effectifs physiques			En M€	
		MILITAIRES	CIVILS	TOTAL	DÉPENSES	
VIE PROFESSIONNELLE	PRESTATIONS INDIVIDUELLES	AIDE LIÉE À LA RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE AFFECTATION	1 095	70	1 165	0,2
		PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS : AIDE À L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT + AIDE À LA LOCATION	62	18	80	0,3
		REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR RAISON DE SERVICE	74	2	76	0,0
	PRÊTS	PRÊT HABITAT	1 159	313	1 472	31,7
SOUS-TOTAL VIE PROFESSIONNELLE		2 390	403	2 793	32,3	
VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	SECOURS ET AIDES	AIDE-MÉNAGÈRE OU FAMILIALE À DOMICILE	257	272	529	0,2
		AIDE PARENT DROIT DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT ENFANTS SUITE SÉPARATION	190	9	199	0,4
		GARDE D'ENFANTS PENDANT DES HORAIRES ATYPIQUES	165	9	174	0,1
		AIDE À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ENFANTS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	3 748	941	4 689	1,2
		PRESTATION ÉDUCATION	1 590	776	2 366	1,9
		SOUTIEN EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE DU DOMICILE	5 121	68	5 189	2,0
		SECOURS	4 776	1 408	6 184	5,4
	PRÊTS	PRÊT SOCIAL	79	34	113	0,6
		PRÊT PERSONNEL	885	320	1 205	4,0
		PRÊT MOBILITÉ	10	2	12	0,0
SOUS-TOTAL VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE		16 821	3 839	20 660	16,1	
AIDES AUX VACANCES LOISIRS	SÉJOURS ENFANTS EN CENTRE DE VACANCES IGESA ET HORS IGESA	4 209	869	5 078	2,8	
	SUBVENTIONS FAIBLES QUOTIENTS FAMILIAUX, VEUVES, RETRAITÉS	9	4	13	13,4	
SOUS-TOTAL AIDES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS		4 218	873	5 091	16,2	
TOTAL		23 429	5 115	28 544	64,6	

Source : DRHMD/ASA.

Champ : dépenses d'action sociale du ministère des Armées en 2023.

Lecture : en 2023, l'aide à la reconnaissance d'une affectation nouvelle a été attribuée à 1 095 bénéficiaires militaires. La dépense totale associée à cette prestation a été de 0,2 M€.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants en millions d'euros sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

10.1.5.2 — Les autres dépenses d'action sociale

Autres dépenses d'action sociale, par type de prestations

			En M€
			DÉPENSES
VIE PROFESSIONNELLE	PRESTATIONS INDIVIDUELLES	AIDES À LA RESTAURATION 5103693 REPAS SUBVENTIONNÉS	7,1
		AMÉNAGEMENTS DE POSTES POUR TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	1,5
		SUPPORT AS, AIDE FINANCIÈRE FAMILLES DE BLESSÉS HOSPITALISÉS, E-SOCIAL	1,3
		AIDES AUX MUTUELLES	0,7
	PRESTATIONS COLLECTIVES	ACTIONS COMMUNAUTAIRES ET CULTURELLES (ASCC) 5613 PROJETS FINANCÉS	8,0
		ALLOCATIONS POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE EN ENCEINTE MILITAIRE 994 PROJETS FINANCÉS	0,7
		ACTIONS DE PRÉVENTION 53 ACTIONS	0,2
		SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 13 ASSOCIATIONS DONT 7 SOUS CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF	1,6
		BOURSES ÉDUCATION NATIONALE	0,8
		SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX, ASCC OPEX, ARBRE DE NOËL (ADMINISTRATION CENTRALE)	0,7
SOUS-TOTAL VIE PROFESSIONNELLE			22,6
VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE	SECOURS ET AIDES	PRESTATIONS SOCIALES LYCÉES MILITAIRES ET PLAN ÉGALITÉ DES CHANCES	0,5
		CHÈQUES SOCIAUX	0,3
		RÉDUCTIONS DES FRAIS DE SÉJOUR EN MAISON D'ENFANTS FAVORISANT UN ACCUEIL AVEC RESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE FARE	0,2
		ALLOCATIONS AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS ET D'ÉTUDIANTS INFIRMES DE MOINS DE 20 ANS	9,3
		PRESTATIONS EN ESPÈCES ET ALLOCATION RECHUTE	8,6
	GARDES D'ENFANTS	RÉSERVATIONS DE BERCEAUX HORS STRUCTURES DU MINISTÈRE 934 BERCEAUX	6,3
		AIDES AUX ASSISTANTS MATERNELS EXERÇANT LEUR PROFESSION AU PROFIT D'ENFANTS DE RESSORTISSANTS (ASMAT) 7676 ENFANTS ACCUEILLIS	7,9
		SUPPORT MÉTIER PETITE ENFANCE	2,0
		CRÈCHES ET AUTRES ACTIONS POUR LA GARDE D'ENFANTS	1,1
	ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX	FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS 3173 ENFANT ACCUEILLIS DANS LES 50 CRÈCHES MINISTÉRIELLES	16,1
		FINANCEMENT DE MAISONS D'ENFANTS FARE	3,8
		AUTRES : SUPPORT ES, CENTRES SOCIAUX, BIBLIOTHÈQUE BALARD, CENTRE DE CONSULTATION, LEP LA COLETTE (83)	2,7
	SOUS-TOTAL VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE		

...

		En M€	Effectifs ministériels
		DÉPENSES	
AIDES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS	CONTRIBUTION À L'OFFRE VACANCES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS FAMILIAUX ET DES CENTRES DE VACANCES JEUNES	2,8	Flux de personnel
	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023	0,6	
SOUS-TOTAL AIDES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS		3,4	
OPÉRATIONS D'INFRA-STRUCTURE*	CONSTRUCTION ET MAINTENANCE LOURDE D'ÉTABLISSEMENTS À VOCATION SOCIALE	9,5	Caractéristiques du personnel
	ENTRETIEN LOCATAIRE DES IMMEUBLES ÉTAT	1,0	
	ENTRETIEN PROPRIÉTAIRE DES IMMEUBLES ÉTAT	2,1	
SOUS-TOTAL OPÉRATIONS D'INFRASTRUCTURE		12,5	
SOUS-TOTAL SOUTIEN DU RÉSEAU ACTION SOCIALE**		0,9	Parcours professionnels
TOTAL		98,2	

Source : DRH-MD/ASA.
Champ : dépenses d'action sociale du ministère des Armées en 2023.
Lecture : en 2023, 2,8 M€ ont été dépensés pour la contribution à l'offre vacances au sein des établissements familiaux et des centres de vacances jeunes au titre des aides aux vacances et aux loisirs.
* Maintenance de 107 immeubles de l'État à vocation sociale.
**Contribution au traitement et au paiement des prestations d'action sociale.

NB : les totaux et la somme des valeurs affichées dans les tableaux laissent parfois apparaître des écarts marginaux. Ils s'expliquent par le choix d'afficher les montants en millions d'euros sous forme d'arrondis.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

10.2 — L'AIDE AU LOGEMENT

Au sein de la Direction des territoires, de l’immobilier et de l’environnement (DTIE), la Sous-direction du logement (SDL) élabore la politique du logement en lien avec les états-majors, directions et services, pilote l’activité des établissements territoriaux du logement et coordonne l’ensemble des organismes chargés de la mise en œuvre de la politique du logement.

10.2.1 — Le logement familial

La politique d’aide au logement familial du ministère des Armées poursuit le double objectif de compenser la mobilité ordonnée des militaires et de répondre à une préoccupation sociale du Ministère au profit des ressortissants aux revenus modestes.

Pour le personnel soumis à une forte mobilité géographique, elle vise, d’une part, à lui permettre de se loger en lui épargnant des démarches longues et souvent onéreuses et, d’autre part, à lui proposer des solutions attractives principalement dans les zones où le logement est rare ou les loyers élevés.

Pour 2023, le taux de réalisation, mesurant la satisfaction des demandes de logement exprimées au Ministère, est de 54 % au niveau national. Ce taux ne prend pas en compte les réalisations faites dans le secteur privé. De plus, il varie en fonction de la région et de la situation du parc locatif local. À titre d’exemple, pour le personnel militaire, le taux de réalisation était en 2023 de 62 % sur l’Île-de-France et de 60 % sur la base de défense de Toulon, deux zones de tension locative.

10.2.2 — Les aides à la personne et à la pierre

En 2023, le Ministère a consacré 748,7 M€ à la mise en œuvre de sa politique d’aide au logement. Celle-ci s’appuie sur les aides à la personne et les aides à la pierre.

10.2.2.1 — Les aides à la personne

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), l’indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM) est versée aux militaires mutés pour raison de service dans un nouvel arrondissement administratif⁽⁵⁾.

En 2023, 77,1 M€ ont été versés au titre de cette indemnité.

Par ailleurs, en 2023, le ministère des Armées a consacré 443,9 M€ pour compenser les contraintes de logement des militaires.

Dans le cadre de la NPRM, la partie de l’indemnité pour charges militaires (ICM) dédiée au logement et sa majoration (MICM) versée sous conditions ont été remplacées au 1^{er} octobre 2023 par l’indemnité de garnison (IGAR).

L’IGAR est versée à tout militaire non logé gratuitement par l’administration. Elle compense le fait de ne pouvoir choisir ni le lieu ni la durée de l’affectation.

Le montant de l’IGAR est déterminé par quatre facteurs : la catégorie, le nombre de personnes composant le foyer fiscal, la tension immobilière du lieu d’affectation⁽⁶⁾ et l’attribution par le ministère des Armées d’un logement familial.

Le montant de la dépense se décompose de la manière suivante :

- 251,4 M€ au titre de l’ICM logement pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023 ;
- 57,0 M€ au titre de la MICM pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023 ;
- 135,5 M€ ont été versés au titre de l’IGAR pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023.

(5) Un arrondissement administratif est une circonscription administrative de l’État dont le chef-lieu est la sous-préfecture.

(6) Conformément à l’arrêté prévu à l’article D304-1 du code de la construction et de l’habitation (dit zonage ABC).

10.2.2.2 — Les aides à la pierre

Les aides à la pierre sont des aides collectives visant notamment à assurer, adapter et entretenir le parc de logements à disposition des ressortissants du ministère des Armées.

Elles correspondent notamment à la réservation de logements (le plus souvent, en contrepartie de participations financières auprès d’opérateurs immobiliers) et à l’élaboration de programmes de réhabilitation ou de construction de logements domaniaux.

En 2023, 462 logements ont été livrés dans le cadre des conventions de réservation, dont 284 en Île-de-France.

Un effort particulier consacré au logement en outre-mer a permis la construction et/ou la rénovation de logements domaniaux.

Répartition des logements, par type de logement et par région (parc utile)

		LOGEMENTS RÉSERVÉS	LOGEMENTS PRIS À BAIL	LOGEMENTS DOMANIAUX	TOTAL
MÉTROPOLE	ÎLE-DE-FRANCE	8 466	132	2 059	10 657
	BORDEAUX	1 957	72	899	2 928
	LYON	3 210	118	1 042	4 370
	METZ	1 276	144	2 219	3 639
	RENNES	1 728	191	1 455	3 374
	TOULON	3 149	27	387	3 563
	S/TOTAL	19 786	684	8 061	28 531
OUTRE-MER ET ÉTRANGER	OUTRE-MER	-	2 268	1 943	4 211
	ÉTRANGER	-	268	921	1 189
	S/TOTAL	-	2 536	2 864	5 400
TOTAL		19 786	3 220	10 925	33 931

Source : DTIE/SDL.
Champ : ensemble des logements réservés, des logements pris à bail et des logements domaniaux en métropole, en outre-mer et à l'étranger.
Lecture : en 2023, 8 466 logements réservés se trouvaient en Île-de-France.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale
Réserves

Répartition des aides à la pierre par type de dépenses

En M€

AIDES À LA PIERRE : ACTIONS COLLECTIVES	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
TITRE 3 : PAIEMENT DES LOYERS ET PAIEMENT DES GARANTIES D'OCCUPATION	82,0	87,7
LOYERS DES LOGEMENTS PRIS À BAIL OUTRE-MER	42,8	43,8
LOYERS DES LOGEMENTS MÉTROPOLE	16,9	21,5
ENTRETIEN LOGEMENTS DU DOMAINE PUBLIC	19,7	19,8
GARANTIES D'OCCUPATION	2,6	2,6
TITRE 5 : CONSTITUTION DU PARC ET TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS DOMANIAUX	47,0	140,0
MAINTIEN DU PARC (RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS)	20,6	31,0
MAINTIEN EN CONDITION DES LOGEMENTS DOMANIAUX	13,5	29,5
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DOMANIAUX*	12,9	9,5
FINANCEMENT DE L'EXTERNALISATION DE LOGEMENTS DOMANIAUX	0,0	70,0
TOTAL	129,0	227,7

Source : DTIE/SDL.

Champ : ensemble des crédits octroyés à l'aide à la pierre sous forme d'actions collectives.

Lecture : en 2023, 42,8 M€ d'autorisations d'engagement ont été consacrés aux loyers des logements pris à bail en outre-mer.

* Les crédits hors programme 212 ne sont pas pris en compte.

Le plan hébergement des militaires

La politique d'hébergement, tout comme celle de logement familial, contribue au plein investissement du militaire dans ses fonctions, participe à soutenir son adhésion à l'institution et à accompagner les mutations géographiques.

Lancé en 2019, le « plan hébergement » a été conforté par la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 adoptée en 2023, notamment en matière d'infrastructures. Son objectif reste d'améliorer les conditions d'exercice et de vie dans les emprises militaires, tout en intégrant les normes énergétiques afin de lutter contre le dérèglement climatique et de renforcer la résilience du ministère des Armées face à ses effets.

Le développement d'une offre qualitative pour améliorer les conditions de vie en emprise militaire

L'hébergement correspond au financement de chambres réservées à des militaires au sein d'un régiment, d'une base navale ou aérienne ou de toute autre emprise du ministère des Armées.

Ces chambres, individuelles ou collectives, sont à la disposition des militaires du rang (casernement) et des cadres célibataires (hébergement des cadres), afin de répondre à des impératifs statutaires, des besoins d'ordre social et des contraintes de service. Elles permettent un taux de présence et d'encadrement suffisants sur les emprises militaires, de forger l'esprit de corps, de loger les jeunes sous-officiers et d'accompagner les situations de célibat géographique.

La démarche, qui témoigne d'une approche volontariste du Ministère, concourt au développement d'une offre favorisant le « savoir-vivre ensemble » en adéquation avec des standards de confort moderne. Elle s'inscrit au cœur des enjeux d'attractivité et de fidélisation poursuivis par le Ministère.

Complémentaire des actions menées en matière de logement qui prennent en compte l'ensemble des situations de vie des militaires et la diversité de leurs besoins, la modernisation des conditions d'hébergement témoigne de l'effort de l'institution pour offrir un cadre de vie adapté à ceux qui dédient leur vie à la Nation.

Un effort financier pour s'adapter aux besoins capacitaires

L'amélioration des structures d'hébergement s'inscrit en cohérence avec la montée en puissance capacitaire afin de cibler les territoires dans lesquels des insuffisances sont constatées et le besoin opérationnel prioritaire. Des projets en outre-mer ou sur l'hexagone sont financés, en fonction de l'état des infrastructures, afin de mettre en adéquation l'offre et les besoins des forces armées.

Entre 2019 et 2023, 22 242 places d'hébergement ont été commandées et 12 657 places livrées, dans des bâtiments réhabilités ou dans des constructions neuves. Sur l'année 2023, la livraison de places approche les 4 300 pour un total de 207 M€ de crédits de paiement.

Ce bilan favorable trouve une continuité avec la trajectoire de la nouvelle LPM 2024-2030, qui prévoit des investissements conséquents pour des réhabilitations et des constructions neuves complémentaires.



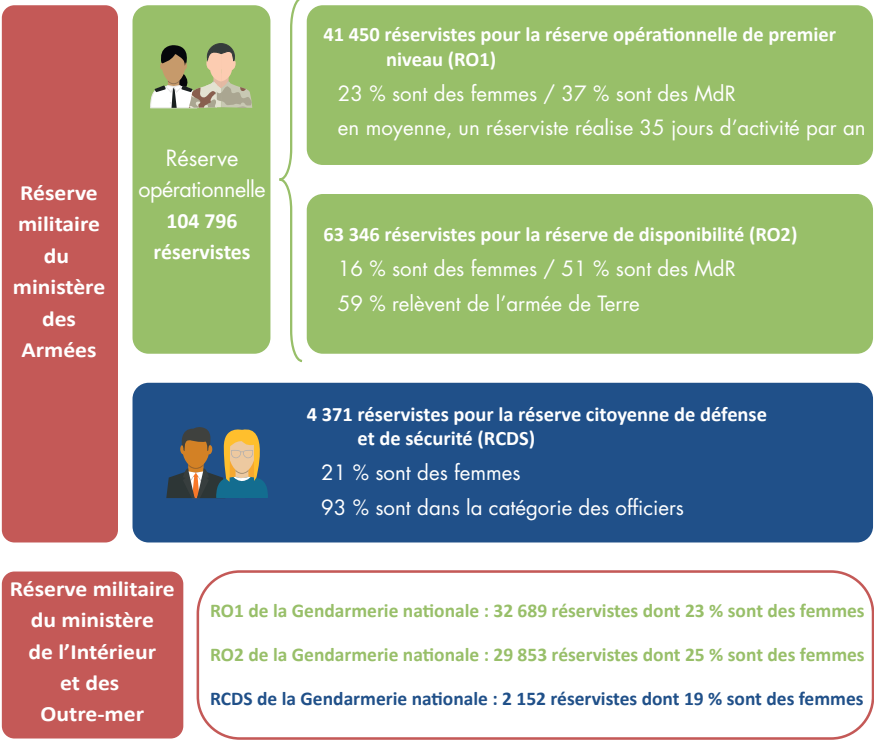
© Adrien Cullati / Armée de Terre / Défense

Chapitre 11

LES RÉSERVES

- La réserve opérationnelle
- La réserve citoyenne de défense et de sécurité
- Développer l'attractivité des réserves

L'essentiel



La réserve militaire a pour objet de renforcer les capacités des forces armées et formations rattachées pour la protection du territoire national, à l'étranger ou dans le cadre des opérations extérieures. Elle vise également à entretenir l'esprit de défense, encourager l'engagement de la jeunesse dans le lien avec son armée et contribuer au maintien du lien entre la Nation et son armée⁽¹⁾. Elle est constituée d'une réserve opérationnelle et d'une réserve citoyenne de défense et de sécurité.

11.1 — LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

La réserve opérationnelle du ministère des Armées compte 104796 réservistes, dont 41 450 au titre de la réserve opérationnelle de premier niveau et 63346 au titre de la réserve de disponibilité.

11.1.1 — La réserve opérationnelle de premier niveau (RO1)

La RO1 est constituée de citoyens français volontaires, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire. Ils souscrivent un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) d'une durée de 1 à 5 ans, qui précise notamment l'unité d'affectation et la durée de l'engagement souscrit.

La RO1 constitue un moyen pour les armées de se doter de compétences dans des domaines spécialisés où les ressources humaines sont rares ou insuffisantes.

Les réservistes reçoivent une formation, un entraînement et participent régulièrement aux missions de leur unité d'affectation.

(1) Extrait du Code de la défense, livre II : réserve militaire (Articles L4211-1 à L4271-5).

11.1.1.1 — Les effectifs

Réservistes sous ESR du ministère des Armées, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

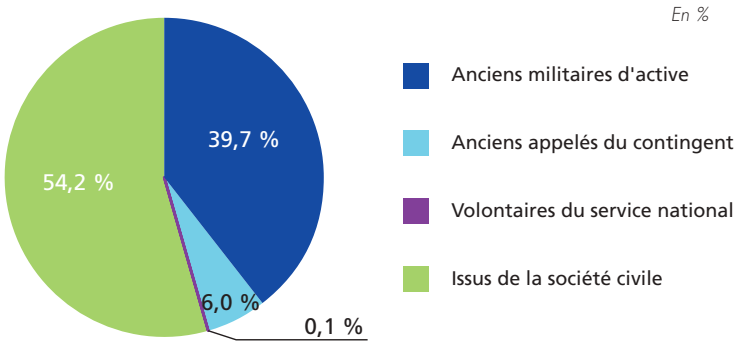
	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
TERRE	5 128	6 972	12 819	24 919
FEMMES	534	1 085	3 185	4 804
HOMMES	4 594	5 887	9 634	20 115
MARINE	1 849	2 803	757	5 409
FEMMES	356	404	350	1 110
HOMMES	1 493	2 399	407	4 299
AIR ET ESPACE	1 599	2 455	1 653	5 707
FEMMES	194	501	622	1 317
HOMMES	1 405	1 954	1 031	4 390
GENDARMERIE*	29	447	46	522
FEMMES	1	32	6	39
HOMMES	28	415	40	483
SSA	1 946	2 179	0	4 125
FEMMES	663	1 349	0	2 012
HOMMES	1 283	830	0	2 113
SEO	56	73	101	230
FEMMES	5	2	23	30
HOMMES	51	71	78	200
DGA	90	0	0	90
FEMMES	13	0	0	13
HOMMES	77	0	0	77
SCA**	422	0	0	422
FEMMES	104	0	0	104
HOMMES	318	0	0	318
SID	26	0	0	26
FEMMES	1	0	0	1
HOMMES	25	0	0	25
TOTAL	11 145	14 929	15 376	41 450
FEMMES	1 871	3 373	4 186	9 430
HOMMES	9 274	11 556	11 190	32 020

Source : EMA/BIAR et SGGN.
Champ : réservistes sous ESR du ministère des Armées en décembre 2023, y compris gendarmes employés par le ministère des Armées.
Lecture : en décembre 2023, l'armée de Terre comptait 534 femmes réservistes sous ESR dans la catégorie des officiers.
* Gendarmes employés par le ministère des Armées.
** Aumôniers et commissaires.

NB : ces effectifs comprennent les réservistes de la BSPP, de la BPM et ceux des formations militaires de sécurité civile (FORMISC) pour l'armée de Terre, la Marine, le SSA et le SCA.

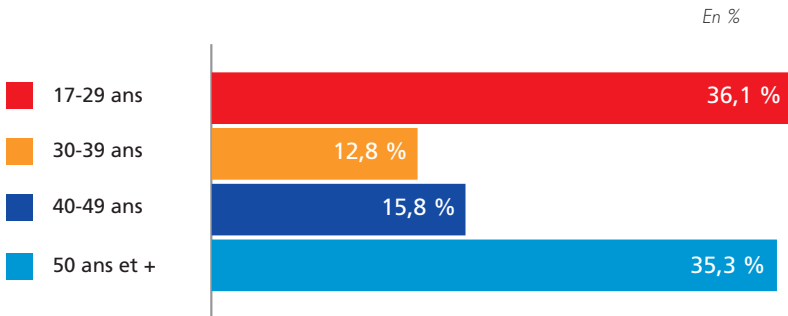
Pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, la Gendarmerie nationale comptait 32 689 militaires réservistes sous ESR au titre de la RO1 en décembre 2023, dont 7 599 femmes et 25 090 hommes.

Réservistes sous ESR du ministère des Armées, par origine



Source : EMA/BIAR.
Champ : réservistes sous ESR du ministère des Armées en décembre 2023, hors gendarmes.

Réservistes sous ESR du ministère des Armées, par tranche d'âge



Source : EMA/BIAR.
Champ : réservistes sous ESR du ministère des Armées en décembre 2023, hors gendarmes.

11.1.1.2 — Les activités

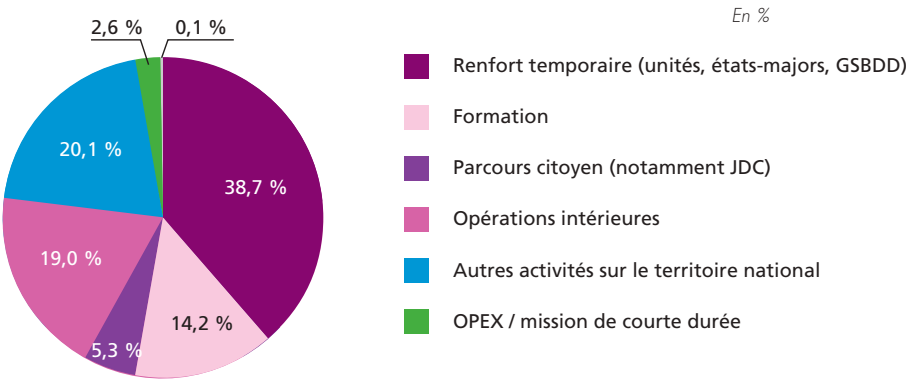
Les réservistes de la RO1 effectuent des périodes d'activité dont la durée annuelle est déterminée conjointement par l'autorité militaire d'emploi et par le réserviste. Cette durée est au maximum de 60 jours par an mais peut être prolongée jusqu'à 150 en fonction des besoins, voire 210 jours pour les emplois présentant un intérêt de portée nationale ou internationale.

Jours d'activité des réservistes sous ESR du ministère des Armées, par gestionnaire

	JOURS EFFECTUÉS		MOYENNE (JOURS/RÉSERVISTE)
	JOURS ESR	DONT JOURS ESR EN OPEX	
TERRE	904 247	13 493	36,3
MARINE	202 756	6 429	37,5
AIR ET ESPACE	209 313	4 731	36,7
GENDARMERIE*	20 461	0	39,2
SSA	98 697	2 899	23,9
SEO	8 436	13	36,7
DGA	2 134	0	23,7
SCA**	15 800	42	37,4
SID	908	0	34,9
TOTAL	1 462 752	27 607	35,3

Source : EMA/BIAR et SGGN.
Champ : jours d'activité des réservistes sous ESR du ministère des Armées en 2023, y compris gendarmes employés par le ministère des Armées.
Lecture : en 2023, les réservistes sous ESR de l'armée de Terre ont réalisé 904 247 jours d'activité dont 13 493 en OPEX. En moyenne, les réservistes de l'armée de Terre ont effectué 36,3 jours d'activité.
* Gendarmes employés par le ministère des Armées.
** Aumôniers et commissaires.

Réservistes sous ESR du ministère des Armées, par type d'activité



Source : EMA/BIAR.
Champ : réservistes sous ESR du ministère des Armées en décembre 2023, hors gendarmes.

Effectifs ministériels

Flux de personnel

Caractéristiques du personnel

Parcours professionnels

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Concertation et dialogue social

Politique sociale

Réserves

L'ambition « réserves » dans la LPM 2024-2030

Une hausse ambitieuse des effectifs

L'hypothèse d'un engagement majeur nécessite la montée en puissance des réserves, facteur de résilience et d'endurance.

La loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 fixe un objectif de doublement des effectifs de la réserve opérationnelle de premier niveau du ministère des Armées pour atteindre 80 000 en 2030. En 2035, ces effectifs devront être de 105 000 pour atteindre la cible d'un réserviste pour deux militaires d'active.

Un modèle de rupture

En plus de leurs effets positifs sur la jeunesse et sur le lien armée-Nation, les réserves devront répondre aux besoins croissants des armées en matière de compétences et d'expertises pour faire face aux rapides évolutions du contexte stratégique et des technologies.

Ainsi, derrière l'objectif quantitatif, le modèle même des réserves évolue. Trois catégories sont mises en place :

- la réserve stratégique, avec des unités constituées sur le territoire national (bataillons, flottilles, escadrons, etc.) ;
- la réserve de complément, afin de renforcer les formations d'active ;
- la réserve de compétences, visant à apporter des expertises rares au sein des armées, directions et services du Ministère.

Des mesures nouvelles issues de la LPM 2024-2030

Afin de soutenir cette montée en puissance, des mesures relatives aux réserves ont été adoptées dans la LPM avec application immédiate :

- le relèvement de la limite d'âge des réservistes opérationnels, portée à 72 ans ;
- l'augmentation de la durée de convocation des anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité, portée à cinq jours par an, sur une période de cinq ans ;
- la facilitation de la convocation des réservistes : la durée de jours de convocation qu'un réserviste peut réaliser sur son temps de travail sans l'accord préalable de son employeur est portée de huit à dix jours (hors entreprises de moins de cinquante salariés).

Les autres mesures nécessitent un décret d'application pour une entrée en vigueur en 2024 :

- la faculté de souscrire un engagement dans la réserve (ESR) dans certaines positions de non-activité pour les militaires d'active (congé parental, congé pour convenance personnelle...) ;
- l'assouplissement des règles de détermination de l'aptitude des réservistes opérationnels ;
- l'élargissement des possibilités d'affectation et d'emploi ;
- l'ouverture de la faculté d'avancement aux réservistes spécialistes pour tenir compte de l'accroissement de leur responsabilité ;
- la clarification des conditions d'appel et de maintien en activité des anciens militaires.

Par ailleurs, les instances de concertation militaire veilleront à intégrer les problématiques de la réserve liées à cette montée en puissance, grâce à une représentativité adaptée.

11.1.2 — La réserve de disponibilité – réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2)

La RO2 est constituée :

- des anciens militaires d'active, soumis à une obligation de disponibilité, dans la limite de cinq après leur départ des forces armées ;
- des anciens réservistes de la RO1 dans la limite de cinq ans à compter de la fin de leur engagement, pour ceux qui en formulent la demande.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concertation et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

**Anciens militaires soumis à l’obligation de disponibilité, par catégorie,
par gestionnaire et par sexe**

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
TERRE	2 238	9 724	25 189	37 151
FEMMES	284	1 021	2 939	4 244
HOMMES	1 954	8 703	22 250	32 907
MARINE	1 085	6 609	3 008	10 702
FEMMES	221	846	515	1 582
HOMMES	864	5 763	2 493	9 120
AIR ET ESPACE	1 177	7 192	3 970	12 339
FEMMES	165	1 312	1 341	2 818
HOMMES	1 012	5 880	2 629	9 521
GENDARMERIE*	0	0	4	4
FEMMES	0	0	2	2
HOMMES	0	0	2	2
SSA	465	1 166	137	1 768
FEMMES	191	817	72	1 080
HOMMES	274	349	65	688
SEO	36	106	307	449
FEMMES	6	13	25	44
HOMMES	30	93	282	405
DGA	413	0	0	413
FEMMES	43	0	0	43
HOMMES	370	0	0	370
SCA**	439	0	0	439
FEMMES	147	0	0	147
HOMMES	292	0	0	292
SID	81	0	0	81
FEMMES	13	0	0	13
HOMMES	68	0	0	68
TOTAL	5 934	24 797	32 615	63 346
FEMMES	1 070	4 009	4 894	9 973
HOMMES	4 864	20 788	27 721	53 373

Source : EMA/BIAR et SGGN.
Champ : anciens militaires du ministère des Armées soumis à l’obligation de disponibilité en décembre 2023, y compris gendarmes employés par le ministère des Armées.
Lecture : en décembre 2023, l’armée de Terre comptait 284 femmes anciens officiers soumises à l’obligation de disponibilité.
* Gendarmes employés par le ministère des Armées.
** Aumôniers et commissaires.

Pour le ministère de l’Intérieur et des Outre-mer, la Gendarmerie nationale comptait 29 853 anciens gendarmes soumis à une obligation de disponibilité au titre de la RO2 en décembre 2023, dont 7 493 femmes et 22 360 hommes.

11.2 – LA RÉSERVE CITOYENNE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

La réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS), constituée de citoyens agréés par une autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience et de leur intérêt pour les questions de défense et de sécurité nationale, a pour mission de renforcer le lien armée-Nation.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale

Effectifs
ministériels

Flux de
personnel

Caractéristiques
du personnel

Parcours
professionnels

Dépenses liées
au personnel

Formation

Reconversion

Conditions
de travail

Concentration et
dialogue social

Politique sociale

Réserves

Réservistes de la réserve citoyenne de défense et de sécurité, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
TERRE	2 177	193	12	2 382
FEMMES	466	27	4	497
HOMMES	1 711	166	8	1 885
MARINE	478	5	0	483
FEMMES	72	0	0	72
HOMMES	406	5	0	411
AIR ET ESPACE	1 209	72	3	1 284
FEMMES	304	15	2	321
HOMMES	905	57	1	963
GENDARMERIE*	9	0	0	9
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	9	0	0	9
SSA	31	3	0	34
FEMMES	1	1	0	2
HOMMES	30	2	0	32
SEO	2	0	0	2
FEMMES	2	0	0	2
HOMMES	0	0	0	0
DGA	111	0	0	111
FEMMES	11	0	0	11
HOMMES	100	0	0	100
SCA	65	0	0	65
FEMMES	8	0	0	8
HOMMES	57	0	0	57
SID	1	0	0	1
FEMMES	0	0	0	0
HOMMES	1	0	0	1
TOTAL	4 083	273	15	4 371
FEMMES	864	43	6	913
HOMMES	3 219	230	9	3 458

Source : EMA/BIAR et SGGN.

Champ : citoyens constituant la réserve citoyenne de défense et de sécurité en décembre 2023.

Lecture : en décembre 2023, 466 femmes appartenaient à la réserve citoyenne de défense et de sécurité pour l'armée de Terre dans la catégorie des officiers.

* Gendarmes gérés par le ministère des Armées.

Pour le ministère de l’Intérieur et des Outre-mer, la Gendarmerie nationale comptait 2152 réservistes au titre de la RCDS en décembre 2023, dont 407 femmes et 1 745 hommes.

11.3 – DÉVELOPPER L’ATTRACTIVITÉ DES RÉSERVES

La Garde nationale rassemble les volontaires des réserves opérationnelles des armées, directions et services, de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale⁽²⁾, qui souscrivent un contrat d’engagement à servir dans la réserve (ESR).

Sous l’autorité conjointe des ministres des Armées et de l’Intérieur et des Outre-mer, elle accompagne la montée en puissance des réserves. Le Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) pilote le développement de la politique partenariale et l’ensemble des mesures destinées à favoriser l’engagement dans les réserves.

11.3.1 – Favoriser l’engagement des employeurs

La stratégie partenariale concourt à l’objectif d’une « France unie et résiliente », fixé par la dernière Revue nationale stratégique. Resserrant les liens entre la Nation, son armée et ses forces de sécurité intérieure, elle sert aussi une ambition, réitérée par le président de la République : rehausser les forces morales du Pays.

Se matérialisant par la signature de conventions de partenariat entre le ministre des Armées, le ministre de l’Intérieur et des Outre-mer et les employeurs des réservistes dans les secteurs privé et public, la stratégie partenariale est un dispositif gagnant-gagnant. D’une part, ces accords sécurisent le statut juridique des salariés-réservistes et facilitent leur employabilité sur leur temps professionnel. D’autre part, ils valorisent, l’engagement citoyen des personnes morales qui ont fait le choix de soutenir résolument les politiques de réserve opérationnelle et contribuent au rayonnement et à la diffusion de l’esprit de défense au sein des sphères socio-économique et publique. En contrepartie des facilités accordées à leurs réservistes, les employeurs signataires d’une convention bénéficient de certains avantages.

À ce jour, 1 000 conventions de partenariat ont été signées avec des établissements d’enseignement supérieur, des entreprises privées et publiques ainsi qu’avec des collectivités territoriales.

(2) La réserve opérationnelle de la Police nationale ne fait pas partie de la réserve militaire.

11.3.2 — Des mesures d’attractivité

11.3.2.1 — Au bénéfice des employeurs

Le contrat de travail du salarié-réserviste est suspendu pendant les périodes militaires durant lesquelles il perçoit une solde journalière. Toutefois, les entreprises qui maintiennent tout ou partie du salaire du réserviste peuvent bénéficier d’une réduction de leur impôt sur les sociétés au titre du mécénat (60 % du salaire versé).

La LPM 2024-2030 a introduit la possibilité pour les entreprises de mentionner dans leur rapport de gestion leurs « actions visant à soutenir l’engagement dans les réserves ». Les valeurs portées par la réserve participent ainsi à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Dans le cadre de la politique partenariale conduite en faveur des réservistes militaires, le SGGN peut attribuer la qualité de « partenaire de la défense nationale ». Le logo, qui lui est associé, peut être utilisé par l’entreprise sur ses documents et supports pendant la durée de validité de la convention de partenariat, sous réserve du respect du Code de la commande publique.



Le Prix de la Garde nationale distingue chaque année les partenaires qui ont le plus œuvré pour soutenir l’engagement de leurs réservistes. Lors d’une cérémonie à l’Hôtel de Brienne en juillet 2023, le ministre des Armées a remis le Prix 2022 aux lauréats des 4 catégories :

- entreprise de plus de 1 000 salariés : PwC ;
- entreprise de moins de 1 000 salariés : Unéo ;
- collectivité territoriale : Département de Saône-et-Loire ;
- établissement d’enseignement supérieur : IMT Mines Alès.

11.3.2.1 — Au bénéfice des réservistes⁽³⁾

Une prime de fidélité d'un montant de 250 euros bruts est versée annuellement au réserviste qui signe un premier renouvellement de contrat d'une durée minimum de trois ans et qui effectue au moins 37 jours d'activité de réserve par année d'engagement au cours de ce second contrat. En 2022, 3 425 primes de fidélité ont été attribuées.

L'allocation d'étude spécifique, fixée à 100 euros bruts, est versée mensuellement aux étudiants inscrits dans un établissement professionnel ou supérieur et qui remplissent certaines conditions. En 2022, 6 301 allocations ont été attribuées.

Une participation au financement du permis B à hauteur de 1 000 euros peut être attribuée aux étudiants ayant signé un premier contrat dans la réserve et qui remplissent certaines conditions. En 2022, 106 participations ont ainsi été attribuées.

La médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure récompense la fidélité de l'engagement des réservistes opérationnels et citoyens ainsi que leurs mérites et les services qu'ils ont effectivement rendus. En 2022, 10 991 médailles ont été décernées par les différentes composantes de la Garde nationale.

Un régime d'équivalences dans le domaine de la sécurité privée a été créé en 2017 pour les réservistes relevant de la Garde nationale.

Enfin, les étudiants-réservistes (plus de 15 % de la réserve opérationnelle) peuvent également bénéficier, dans le cadre de leurs études, de deux dispositifs. Le premier porte sur la validation des compétences et des connaissances. Le second porte sur un aménagement dans l'organisation et le déroulement des études.

Effectifs ministériels
Flux de personnel
Caractéristiques du personnel
Parcours professionnels
Dépenses liées au personnel
Formation
Reconversion
Conditions de travail
Concertation et dialogue social
Politique sociale

(3) Les données ne sont pas disponibles pour l'année 2023.



Glossaire

3

3PM: Prime de parcours professionnels des militaires

A

AAS: Antenne d'action sociale

AFNOR: Association française de normalisation

APEH: Allocation parents d'enfants en situation de handicap

APNM: Association professionnelle nationale de militaires

APRH: Accompagnement des politiques de ressources humaines

ASA: Action sociale des armées

ASAS: Agent de soutien de l'action sociale

ASCC: Actions sociales communautaires et culturelles

ASS: Assistant de service social

B

BARLE: Bureau d'aide à la reconversion de la Légion Étrangère

BCAC-AG: Bureau du courrier de l'administration centrale et des cabinets

BdD: Base de défense

BIAR: Bureau interarmées des réserves

BMPM: Bataillon des marins pompiers de Marseille

BOE: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

BOG: Bureau des officiers généraux

BOP: Budget opérationnel de programme

BSPP: Brigade de sapeurs-pompiers de Paris

C

CAP: Commission administrative paritaire

CAPSO: Commission d'avancement des personnels à statut ouvrier

CAS: Compte d'affectation spéciale

CASOM: Centre d'action sociale d'outre-mer

CAT. A: Fonctionnaire de catégorie A

CAT. A+ : Fonctionnaire de catégorie A+

CAT. B: Fonctionnaire de catégorie B

CAT. C: Fonctionnaire de catégorie C

CBCM: Contrôleur budgétaire et comptable ministériel

CCAS: Conseil central de l'action sociale

CCF: Comité de coordination de la formation

CCHPA: Commission consultative d'hygiène et de prévention des accidents

CCP: Commission centrale de prévention
CCPU: Commission consultative paritaire unifiée
CCR: Congé complémentaire de reconversion
CDD: Contrat à durée déterminée
CDI: Contrat à durée indéterminée
CEMA: Chef d'état-major des armées
CET: Compte épargne-temps
CETIC: Centre expert de traitement de l'indemnisation chômage
CFD: Centre de formation de la défense
CFDT: Confédération française démocratique du travail
CFM: Conseil de la fonction militaire
CFMD: Centre de formation au management de la défense
CFP: Congé de formation professionnelle
CFTC: Confédération française des travailleurs chrétiens
CGA: Contrôle général des armées / Contrôleur général des armées
CGC: Confédération générale des cadres
CGT: Confédération générale du travail
CHSCT: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIP: Commission interarmées de prévention
CMFP: Centre militaire de formation professionnelle
CMG: Centre ministériel de gestion
CNMSS: Caisse nationale militaire de sécurité sociale
CNOI: Commission nationale d'orientation et d'intégration
CNRM: Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints
CNSD: Centre national des sports de la défense
COMIEM: Complément de l'indemnité d'état de militaire
CPF: Compte personnel de formation
CPRM: Conseil permanent des retraités militaires
CPS: Commission paritaire spécifique
CR: Congé de reconversion
CRDS: Contribution au remboursement de la dette sociale
CS: Comité social
CSA: Comité social d'administration
CSA-AC: Comité social d'administration centrale
CSA-BdD: Comité social d'administration de base de défense
CSA-M: Comité social d'administration ministériel
CSA-R: Comité social d'administration de réseau
CSA-S: Comité social d'administration de service
CSFM: Conseil supérieur de la fonction militaire
CSF SSE: Commission spécialisée pour la formation santé et sécurité au travail et environnement
CSG: Contribution sociale généralisée
CSRM: Conseil supérieur de la réserve militaire
CTAS: Centre territorial de l'action sociale
CTSS: Conseiller technique de service social

D

DAF : Direction des affaires financières
 DAS : Décharges d'activité de service
 DCSCA : Direction centrale du service du commissariat des armées
 DES : Délégation de l'encadrement supérieur
 DGA : Direction générale de l'armement
 DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique
 DGGN : Direction générale de la gendarmerie nationale
 DGNUM : Direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication
 DGRIS : Direction générale des relations internationales et de la stratégie
 DGSE : Direction générale de la sécurité extérieure
 DGSIC : Direction générale des systèmes d'information et de communication
 DCoD : Délégation à l'information et à la communication de la Défense
 DINUM : Direction interministérielle du numérique
 DIRISI : Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense
 DM : Défense mobilité
 DMAé : Direction de la maintenance aéronautique
 DNE : Dispositif des nominations équilibrées
 DNH : Délégation nationale du handicap
 DOETH : Déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
 DOMTF : Document d'orientations à moyen terme de la formation
 DPID : Direction de la protection des installations, moyens et activités de la Défense
 DRH-MD : Direction des ressources humaines du ministère de la Défense
 DRM : Direction du renseignement militaire
 DRSD : Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense
 DSNJ : Direction du service national et de la jeunesse
 DTIE : Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement
 DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

E

ECPAD : Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
 EDG : École de guerre
 EF : Établissement familial
 EMA : État-major des armées
 EMPT : École militaire préparatoire et technique
 ENSTA : École nationale supérieure des techniques avancées
 EOX : Élève officier polytechnicien
 EP : Effectif physique
 EPA : Établissement public administratif
 EPPF : Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique
 ESD : Encadrement supérieur ou dirigeant
 ESIA : Échelon social interarmées
 ESP : Épreuve de sélection professionnelle
 ESR : Engagement à servir dans la réserve

ETP : Équivalent temps plein
ETPE : Équivalent temps plein emploi
ETPT : Équivalent temps plein travaillé

F

FA : Formation d'adaptation
FAED : Fédération autonome des employés de la défense
FAFR : Forces armées et formations rattachées
FARE : Maison d'enfant favorisant un accueil avec responsabilité éducative
FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FO : Force ouvrière
FORMISC : Formation militaire de sécurité civile
FPE : Fonction publique de l'État
FPH : Fonction publique hospitalière
FPT : Fonction publique territoriale
FSPOEIE : Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État
FS : Formation spécialisée
FS-M : Formation spécialisée ministérielle
FS-AC : Formation spécialisée d'administration centrale
FS-BdD : Formation spécialisée des bases de défense
FS-R/S : Formation spécialisée de réseau / de service

G

GEND/GIE : Gendarmerie nationale
GIPA : Garantie individuelle du pouvoir d'achat
GPRH : Gestion prévisionnelle des ressources humaines
GRH : Gestion des ressources humaines
GSAN : Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires

H

HSCT : Hygiène, sécurité et conditions de travail
HVS-D : Harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, discriminations

I

IA : Ingénieur de l'armement
ICD : Ingénieur civil de la défense
ICM : Indemnité pour charges militaires
ICT : Ingénieur et cadre technico-commercial
IDV : indemnité de départ volontaire
IEM : Indemnité d'état de militaire
IETA : Ingénieur des études et techniques de l'armement
IFSE : Indemnité de fonctions sujétions et d'expertise
IGAR : Indemnité de garnison
IGESA : Institution de gestion sociale des armées
IM : Indice majoré
IME : Ingénieur militaire des essences
IMI : Ingénieur militaire d'infrastructure

IMOMA: Indemnité de maintenance des aéronefs
 IMPA: Inspection de la médecine de prévention dans les armées
 IMT: Indice minimum de traitement
 INI: Institution nationale des invalides
 IP de Paris: Institut polytechnique de Paris
 IPA: Ingénieur principal de l'armement
 IPP: Invalidité permanente partielle
 IPPCI: Inspection de prévention et de protection contre l'incendie
 IRAD: Inspection pour la radioprotection de défense
 IRSEM: Institut de recherche stratégique de l'École militaire
 ISAE: Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace
 ISAO: Indemnité de sujétions d'absence opérationnelle
 ISRC: Indemnité spécifique de rupture conventionnelle
 ISSE: Indemnité de sujétion pour service à l'étranger
 ITA: Inspection du travail dans les armées

J

JDC: Journée défense et citoyenneté

L

LDG: Lignes directrices de gestion
 LEP: Lycée d'enseignement professionnel
 LFI: Loi de finances initiale
 LPM: Loi de programmation militaire

M

MdR: Militaire du rang
 MICM: Majoration de l'indemnité pour charges militaires
 MISSINT: Mission intérieure
 MITHA: Militaire infirmier et technicien des hôpitaux des armées
 MRO: Mission de reconversion des officiers

N

NB: Nota bene
 NBI: Nouvelle bonification indiciaire
 NC: Non communiqué
 ND: Non disponible
 NIV. I: Contractuel de niveau I
 NIV. I+: Contractuel de niveau I+
 NIV. II: Contractuel de niveau II
 NIV. III: Contractuel de niveau III
 NPRM: Nouvelle politique de rémunération des militaires
 NS: Non significatif

O

OE: Ouvrier de l'État
 OFF: Officier
 OGAC: Officier général d'administration centrale

OIA : Organisme interarmées
OLE : Officier logisticien des essences
ONaCVG : Office national des combattants et victimes de guerre
ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales
OPEX : Opération extérieure

P

P212 : Programme 212
PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État
PAM : Plan annuel de mutation
PAR : Plan d'accompagnement des restructurations
PC : Personnel civil
PCRL : Personnel civil de recrutement local
PCSMIL : Prime de compétences spécifiques
PECA : Pécule des officiers de carrière
PI2C : Parcours d'intégration des jeunes cadres
PLM : Prestation sociale lycée militaire
PM : Personnel militaire
PMEA : Plafond ministériel des emplois autorisés
PMID : Pécule modulable d'incitation au départ
PMRE : Prévention maîtrise des risques environnement
PNPC : Personnel navigant professionnel contractuel
PPA : Prime de pouvoir d'achat
PR : Présidence de la République
PSC : Protection sociale complémentaire

Q

QF : Quotient familial

R

RAFP : Régime de retraite additionnelle de la fonction publique
RCDS : Réserve citoyenne de défense et de sécurité
RDD : Réseau diplomatique de défense
REM : Référentiel des emplois ministériel
REO : Référentiel en organisation
RH : Ressources humaines
RMFP : Référentiel des métiers de la fonction publique
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
RO1 : Réserve opérationnelle de premier niveau
RO2 : Réserve opérationnelle de deuxième niveau
RPS : Risques psychosociaux
RSU : Rapport social unique
RTT : Réduction du temps de travail

S

S/ENSEMBLE : sous-ensemble
S/OFF : Sous-officier

S/TOTAL : Sous-total

SCA : Service du commissariat des armées

SCH-PERF : Sous chefferie performance

SCSP : Subvention pour charges de service public

SDC : Sous-direction des cabinets

SDFED : Sous-direction données, financements et économies de défense

SDL : Sous-direction du logement

SD-RH : Sous-direction des ressources humaines

SEO : Service de l'énergie opérationnelle

SFT : Supplément familial de traitement

SFS : Supplément familial de solde

SGA : Secrétariat général pour l'administration

SGDSN : Secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale

SGGN : Secrétariat général de la Garde nationale

SHOM : Service hydrographique et océanographique de la marine

SIAé : Service industriel de l'aéronautique

SID : Service d'infrastructure de la défense

SIMu : Service interarmées des munitions

SIRPA : Service d'information et de relations publiques des armées

SJM : Service de la justice militaire (ex. Affaires pénales militaires)

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SMV : Service militaire volontaire

SO : Sans objet

SPRP : Service des pensions et des risques professionnels

SPRH : Service de la politique des ressources humaines

SRHC : Service des ressources humaines civiles

SRP : Sous-direction des statuts civils, des relations sociales et de la prévention des risques

SRRH : Service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles

SRSI : Services des ressources et des systèmes d'information des ressources

SSA : Service de santé des armées

SST : Santé et sécurité au travail

T

TCT : Technicien et cadre technico-commercial

TSO : Technicien à statut ouvrier

U

UNSA : Union nationale des syndicats autonomes

UO : Unité opérationnelle

V

VAE : Validation des acquis de l'expérience

VOL : Volontaire



© Clc Laure Escure

Ce document a été réalisé par le

Secrétariat général pour l'administration
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense
Service de la politique des ressources humaines
Bureau des études et de l'exploitation des données

Directeur de la publication : CGA Thibaut de Vanssay,
directeur des ressources humaines du ministère des Armées
Directeur adjoint de la publication : GCA Benoit Paris,
officier général adjoint au directeur des ressources humaines du ministère des Armées

Rédacteurs en chef : David Knecht, chef du service de la politique
des ressources humaines
COL Emmanuel Phelut, sous-directeur de la stratégie
et des données des ressources humaines ministérielles

Rédacteurs : Aurore Le Nouveau, cheffe du bureau des études et de l'exploitation
des données
Jérôme Bensoussan, adjoint à la cheffe du bureau des études et
de l'exploitation des données
Catherine Pialat, cheffe de la section « bilan social »
Élodie Joussemet, chargée d'études « bilan social »

Statistiques : Ensemble des armées, directions et services du ministère des Armées
Crédits photos : SIRPA d'armées, CSFM, SGA, SID, SSA, CNSD

Composition graphique & Impression : EGCA - Tulle – 05 55 93 61 00
Couverture conçue par SGA/Com

Pour vous procurer des exemplaires de ce document
Par téléphone : 09 88 68 64 14
Courriel : drhmd-bs.trait.fct@intradef.gouv.fr

Ce document est accessible en ligne
Internet > www.defense.gouv.fr/sga
Intranet > portail-sga.intradef.gouv.fr



SGACONNECT
portail-sga.intradef.gouv.fr

INTERNET
defense.gouv.fr/sga

SGA du ministère des Armées



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des ressources
humaines du ministère
de la Défense